Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1194 A/B/C/D

15 novembre 2016

Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2017.

A. Rapport général de M. Simon Brandt.

Préambule

La proposition a été renvoyée à la commission des finances le 14 septembre 2016. La commission s'est réunie sur cet objet les 20 septembre, 4, 5, 11 et 18 octobre ainsi que les 9 et 15 novembre 2016, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey et Jorge Gajardo Muñoz que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail. Des remerciements vont également à M[me] Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, qui a assisté à l'ensemble de nos séances.

Table des matières

1. Rapport des commissions spécialisées 3
   1.1 Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse 3
   1.2 Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et la communication 42
   1.3 Rapport de la commission des travaux et des constructions 55
   1.4 Rapport de la commission des sports 104
   1.5 Rapport de la commission des arts et de la culture 138
2. Travaux de la commission des finances 175
   2.1 Audition du département des autorités 175
   2.2 Audition du département des finances et du logement (DFL) 187
   2.3 Audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) 205
   2.4 Audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) 226
   2.5 Audition du département de la culture et du sport (DCS) 239
   2.6 Audition du département des constructions et de l'aménagement (DCA) 266
   2.7 Présentation du projet de budget 2017 réactualisé par le Conseil administratif 277
   2.8 Discussion et vote par la commission des finances 282
   2.9 Projets de délibérations réactualisés 289

3. Déclarations du rapporteur de majorité et rapports de minorité 292
3.1 Déclaration du rapporteur de majorité, M. Simon Brandt, LR 292
3.2 Rapport de minorité de M. Alfonso Gomez, Ve 294
3.3 Rapport oral de minorité de M^me Maria Vittoria Romano, S 294
3.4 Rapport de minorité de M^me Maria Pérez, EàG 294

Annexes:

– projet de budget 2017 amendé par le Conseil administratif *(imprimé à part)*
– détail des subventions monétaires par politique publique *(imprimé à part)*
– projet de budget 2017 amendé remis à la commission des finances 295
– projet de budget 2017 version amendée 317

Annexes (à consulter sur internet):

– documents distribués par le département des autorités – annexe 1
– documents distribués par le DFL – annexes 2
– documents distribués par le DCSS – annexes 3
– documents distribués par le DEUS – annexe 4
– documents distribués par le DCS – annexes 5
– documents distribués par le DCA – annexe 6

1. Rapport des commissions spécialisées

1.1 Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2017 du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Rapport de M^me^ Michèle Roullet.

Le projet PR-1194 a été renvoyé à l'étude de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 septembre 2016. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^me^ Patricia Richard, à deux reprises les 15 et 29 septembre 2016. Les membres de la commission sociale remercient M. Nicolas Rey pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 15 septembre 2016

Audition de M^me^ Esther Alder, magistrate, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateurs et de ses collaboratrices: M. Frédéric Vallat, directeur du département, M^me^ Francine Koch, directrice adjointe, M^me^ Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, M^me^ Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M^me^ Inès Legeret Coulibaly, administratrice du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M. Philipp Schroft, chef du Service social, M^me^ Laure da Broi, cheffe du Service de l'Etat civil et M. Claudio Deuel, chef du Service de la Jeunesse

Présentation du projet de budget 2017 par M^me^ Esther Alder

M^me^ Alder entame sa présentation en rappelant que, lors de la présentation du budget à la commission des finances, le Conseil administratif a réitéré ses trois priorités:

– poursuivre la politique des familles;
– améliorer la sécurité de la population;
– soutenir la cohésion sociale et la solidarité internationale.

Deux de ces priorités ressortent des missions de son département qui a donc bénéficié des arbitrages du Conseil administratif car, dans le contexte budgétaire tendu, le Conseil administratif a dû faire des choix. Dans le même temps, comme la population augmente en Ville de Genève, il a fallu faire face aux besoins de la population pour maintenir une cohésion sociale et assurer un service public de qualité. Ses services, depuis des années, font face à un accroissement des volumes d'activité avec des moyens financiers limités et la magistrate salue l'effort de recherche d'économies, de réallocation des ressources de ses services, qui a permis de répondre à de nouveaux besoins avec des moyens somme toute stables.

Cette année encore, l'augmentation du budget est corrélée à l'augmentation des capacités d'accueil de la petite enfance et du parascolaire assuré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Néanmoins, la magistrate insiste sur le fait que les services centraux fonctionnent à moyens constants.

Budget du département (+0,3%)

Au total, le budget du département est en légère progression de +0,3%, soit une hausse de 942 000 francs – sur un budget de dépenses qui totalise 277 millions de francs. Cette stabilité masque cependant des variations importantes.

Budget de la petite enfance (+4,7millions): création de places d'accueil

Au vu de l'augmentation des capacités d'accueil de la petite enfance, ce budget augmente de 4,7 millions et se monte, pour 2017, à 113,8 millions. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des subventions aux institutions de la petite enfance (en vue de créer de nouvelles places d'accueil dans les institutions) soit 3,9 millions de francs qui se répartissent ainsi:

– Nouvelles places dans le dispositif	+614 000 francs
– Mécanismes salariaux de la petite enfance	+1 597 000 francs
– Impact de la baisse des tarifs	+957 500 francs
– Gratuités accordées	+819 734 francs
– Total	+3 988 284 francs

Fin 2015, les institutions de la petite enfance, subventionnées par la Ville de Genève, exploitaient 3571 places. Ce chiffre devrait atteindre 3836 fin 2016 et 3919 fin 2017. L'augmentation de places devrait être de +265 en 2016 et +83 en 2017. La magistrate précise que des places seront financées par des partenaires qui les réservent pour les enfants de leurs collaboratrices et collaborateurs. C'est le cas, par exemple, de la crèche Origami (partenariat avec JTI), de la crèche du CMU (partenariat avec les HUG). D'un point de vue purement financier, le service estime le besoin de financement supplémentaire à 189 places (au titre des nouvelles places exploitées en 2016) et 26 places (au titre des nouvelles places exploitées en 2017). L'impact sur le budget de fonctionnement est ainsi de 614 000 francs.

Tarifs de la petite enfance

En décembre 2015, le Conseil municipal a décidé d'augmenter le budget de la petite enfance d'un montant de 2,2 millions, afin de financer une diminution

des tarifs dans les structures d'accueil de la petite enfance. En mars dernier, le Conseil administratif a validé une adaptation du barème des prix de pension de ces structures, subventionnées par la Ville de Genève. Cette révision conduisait à réduire le prix de pension pour une majorité des ménages à l'exception des plus fortunés. L'impact sur le budget de la Ville de Genève fut de 4,2 millions. Compte tenu que le Conseil municipal avait attribué une enveloppe de 2,2 millions dans le budget 2016, il restait à trouver 2 millions pour équilibrer les comptes. Compte tenu des contraintes budgétaires, le Conseil administratif a accepté une augmentation de 957 500 francs. Le service a dû trouver des solutions pour compenser près de 800 000 francs. N'étant pas encore en mesure de connaître précisément les implications financières de l'entrée en vigueur du nouveau barème, le service procédera à une réévaluation à la mi-2017.

Mesures prises pour rééquilibrer le budget et trouver près de 800 000 francs:

– des travaux d'aménagement de certaines institutions sont reportés;
– les budgets de fonctionnement seront plus serrés en 2017;
– le Service de la petite enfance n'organisera pas son traditionnel colloque;
– la Ville développera des partenariats avec des entreprises qui se verront proposer des places d'accueil pour leurs employés: 30 places pourront être ainsi financées par le secteur privé.

Si ces mesures n'étaient pas suffisantes, il pourrait être envisagé de reporter la mise à disposition d'un certain nombre de places (solution extrême, pas encore d'actualité).

Politique de l'enfance – Accueil à journée continue

M[me] Alder rappelle que la population plébiscite l'accueil à journée continue. Un nombre croissant d'enfants est inscrit aux activités du GIAP (midi et prise en charge de l'après-midi). Le GIAP se voit contraint de solliciter davantage les communes.

Compte tenu des contraintes budgétaires, il a fallu procéder à des arbitrages:

– le repas du mercredi midi dans les écoles de la Ville a dû être supprimé, ce qui a permis une économie de 270 000 francs;
– cette prestation répondait, c'est vrai, aux besoins de plusieurs centaines de familles, mais son coût était trop élevé;
– avec les efforts entrepris par le GIAP pour contenir ses coûts, l'augmentation de la contribution de la Ville de Genève se monte à 417 000 francs. C'est la principale augmentation du budget du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Thématique de la jeunesse

La magistrate rappelle que l'association BAB-VIA, créée à l'initiative de la Ville de Genève, remplit deux fonctions distinctes:

– la Boîte à boulots (BAB) s'adresse à tous les jeunes à la recherche d'un emploi ponctuel ou de courte durée ne réclamant ni compétence ni certification particulière;
– les antennes VIA proposent des stages en insertion socioprofessionnelle à des jeunes en difficulté qui ont quitté l'école ou abandonné tout projet de formation. Au 1er janvier 2016, BAB-VIA a intégré la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe);
– la FASe regroupe désormais l'ensemble des antennes municipales en charge de l'emploi des jeunes. Ces deux activités étaient par le passé financées, l'une par le Service de la jeunesse, l'autre par le Fonds chômage. Au 1er janvier 2017, le financement sera centralisé au Service de la jeunesse. De la même manière, le département suivra les projets en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, conduits l'un par Caritas, l'autre par la Barje.

La Constitution prévoit que la formation est obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins. Ainsi, le Canton et les communes facilitent l'accès à la formation pour promouvoir l'égalité des chances. Les dispositifs communaux sont hélas souvent le dernier recours de jeunes en rupture, qui quittent l'école obligatoire et échouent dans les dispositifs de formation professionnelle.

Budget du Service social

Mme Alder informe qu'elle a demandé à son service de travailler à budget constant, une gageure, compte tenu de l'augmentation des demandes de soutien financier de personnes à l'AVS-AI – dont l'impact est proche de 555 000 francs. L'évolution des dépenses a pu ainsi être contenue en comptant sur la suppression des allocations sociales peu distribuées et devenues caduques avec l'introduction des prestations complémentaires familiales en novembre 2012. Ces allocations vont même contrevenir à la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT), votée par le Grand Conseil, et qui doit entrer en vigueur à la fin de l'année. Comme une trentaine de familles seront prétéritées, le Service social examine les mesures à prendre pour atténuer la fin du versement de ces prestations. Au total, l'économie est de 255 000 francs par rapport au budget 2016 (sachant qu'il est peu probable que cette somme soit dépensée cette année).

Quant aux abris d'urgence à l'année, le Conseil administratif estime que ce dispositif ne saurait être financé exclusivement par la Ville de Genève. Des solutions avec d'autres partenaires sont recherchées, comme y invite la motion M-1040.

Pour l'essentiel, les autres rubriques budgétaires du département restent stables en dépit de l'augmentation régulière de la population et des prestations qui lui sont fournies. Des pans entiers de l'administration municipale doivent faire face, depuis des années, à des contraintes budgétaires, qui interdisent de renforcer les équipes ou d'augmenter les budgets. Dans plusieurs secteurs, la limite de cet exercice est en passe d'être atteinte.

Politique familiale de la Ville de Genève

M[me] Alder informe qu'elle a été interpellée par des conseillers municipaux sur la politique familiale de la Ville de Genève. Cela l'a surprise, car cette politique est une priorité constante, depuis plusieurs législatures. Cette politique s'organise autour de quatre axes principaux:

1. Accueil préscolaire et parascolaire

Le dispositif des crèches et de l'accueil parascolaire est l'élément central de la politique familiale – qui concentre le peu de moyens financiers à disposition depuis près de cinq ans.

2. Accueil hors temps scolaire

Un travail a été lancé pour assurer un accueil des enfants les mercredis après-midi, traditionnellement assuré par les maisons de quartier. Il existe néanmoins des quartiers où les enfants sont livrés à eux-mêmes le mercredi. Trois projets ont été lancés:

– Préau Bulle dans le quartier des Grottes (pérennisé dans le projet de budget 2017);
– Les Minots de l'ATB dans le quartier de Plainpalais/Jonction, qui vient de démarrer et auquel beaucoup d'enfants participent déjà. Des réflexions sont en cours pour l'agrandissement de cette offre;
– la Villa Yoyo au 99, rue de Lyon qui offre un accueil les mercredis et samedis. Evalué en 2016, ce projet obtient un résultat très positif avec une fréquentation intense. En 2017, une réflexion sera entamée sur l'accueil des enfants durant les vacances scolaires dans les centres aérés et colonies de vacances.

3. Conseil aux familles en difficulté

M[me] Alder explique que la Ville mène des projets pour aider les familles en difficulté et souhaite présenter deux dispositifs, lancés récemment:

– l'Accueil préventif en milieu familial (APMF). En 2016, ce dispositif a été développé sur deux quartiers (1203 et 1209). Plus de 26 enfants ont été suivis. Cette expérience s'est traduite par un succès et a confirmé la pertinence du lien école et familles. Ce projet sera reconduit en 2017 avec une ouverture sur quatre quartiers. Une recherche de fonds sera organisée afin de pouvoir accueillir plus de familles.
– en 2017 sera ouvert le projet «accueil parents – enfants». Il s'agit de conseils aux familles dans le quartier de la Jonction avec une permanence de l'Ecole des parents à la ludothèque de la Jonction et à l'Ecole des parents. Ce projet existe déjà à la ludothèque «1-2-3… Planète», intégré à l'école de l'Europe, qui offre un lieu de rencontre, d'échanges et un espace de jeu.

4. Aides financières aux familles en difficulté

La magistrate relève deux dispositifs d'aides financières aux familles en difficulté:

– l'allocation rentrée scolaire, coup de pouce aux familles modestes à l'heure de la rentrée;
– la gratuité des repas dans les restaurants scolaires (conditionnée par les revenus);
– enfin, les tarifs de la petite enfance accordent des rabais substantiels aux familles modestes qui fréquentent le dispositif.

En conclusion, M[me] Alder affirme que la politique familiale reste au cœur des préoccupations de la Ville de Genève. Le Conseil administratif privilégie des solutions permettant d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions tout au long de l'année et d'aider concrètement les familles modestes. Il est en revanche plus sceptique vis-à-vis de projets visant à diminuer les charges financières pesant sur l'ensemble des familles, dans le cadre de la petite enfance, ou, comme cela été mentionné récemment, en matière des restaurants scolaires. Dans ces deux domaines, les tarifs de la Ville de Genève sont aujourd'hui déjà parmi les plus bas du canton. Ils ne sont du reste pas contestés – ou marginalement – par les familles usagères. A cet égard, la magistrate rappelle que les familles modestes sont exonérées du paiement de ces prestations.

Questions des commissaires

Une commissaire s'interroge sur les logements-relais et leur fonctionnement.

M[me] Alder rappelle qu'une étude, menée il y a quelques années et portant sur les besoins de la Ville en matière de logements d'urgence, avait démonté qu'il manque pas moins de 600 places d'hébergement d'urgence. L'objectif de son département a été fixé à la mise à disposition de 300 places au total. C'est dans ce cadre que la Ville gère les unités de logement temporaire, dans lesquelles s'inscrivent les logements-relais. Elle a défendu devant la commission du logement un projet d'une vingtaine de logements-relais modulaires à la rue Fort-Barreau 9a (les Grottes). De plus, la Ville tend à développer sa collaboration avec ses différents partenaires notamment avec l'Armée du salut, qui va doubler sa capacité de logements d'urgence à l'horizon 2019.

M. Schroft informe que l'unité de logement temporaire du Service social gère pour l'instant quelque 68 logements-relais, dont le but premier est de permettre aux locataires – qui sont des personnes dans des situations de précarité et/ou de détresse sociale – d'acquérir un certain nombre de compétences en matière de gestion d'un budget, grâce au paiement d'un loyer mensuel, et de savoir-être, grâce à la gestion d'un appartement dans le cadre d'un ensemble locatif. Ces appartements sont fournis par la Gérance immobilière municipale (GIM) et sont destinés à la rénovation ou à la destruction. L'objectif étant que les personnes concernées, à terme, retrouvent un logement pérenne, ce ne sont pas des logements «statiques». Ces logements connaissent donc un certain roulement. L'année dernière, sur l'ensemble du parc de logements-relais, une trentaine de personnes sont parvenues à sortir de ce dispositif (deux tiers au profit d'un bail à loyer durable).

M[me] Alder ajoute que la Villa Freundler joue un rôle particulièrement important en matière de logement pour des jeunes en formation non universitaire. Elle insiste sur la volonté des autorités municipales de développer cette offre de logement-relais, très utile, car elle permet aux personnes concernées de se stabiliser, de s'extraire de la précarité et de se projeter à nouveau dans la vie.

Une commissaire demande quels sont les critères sociologiques appliqués aux logements-relais.

M. Schroft répond qu'il s'agit de critères administratifs tels qu'un titre de séjour valable pour une durée minimale de deux ans.

M[me] Alder précise que les critères sont différents dans le cadre des projets développés dans le monde associatif.

Concernant le coaching parental, pourrions-nous avoir des précisions?

M[me] Alder répond qu'il s'agit d'un partenariat qui est en lien avec la thématique de l'aide aux familles en difficulté en matière d'éducation des enfants. L'idée est de mettre à disposition une personne externe, qui se rend au domicile des familles afin d'épauler les parents lorsque ces derniers sont en difficulté, en

apportant notamment aux enfants une écoute extérieure. Il s'agit d'un dispositif léger, très utile, sans tracasserie administrative, car il n'y a pas de dossier. Tout se fait de façon anonyme et libre avec la possibilité d'arrêter à tout moment.

Projet de budget par politique publique

Page 148: une commissaire se réfère aux «priorités et perspectives» et s'étonne de ne pas y voir figurer les maisons de quartier (MQ).

M[me] Alder explique que c'est dû à un manque de place dans le document. Mais, elle souligne l'importance des MQ qui s'inscrivent pleinement dans le cadre d'une politique sociale de proximité, et qui pourtant disposent d'un budget pour le moins serré.

M. Deuel déclare que les MQ représentent une priorité au point de vue de son service et plus largement du département. Il regrette de ne pas avoir la possibilité d'en ouvrir davantage, ni d'augmenter le financement des structures existantes. Néanmoins, la Ferme Menut-Pellet, au terme de sa rénovation, sera la dix-huitième maison de quartier/centre de loisirs en Ville de Genève. De plus, la maison de quartier Chausse-Coq participe de son côté à la rénovation du manège. Dans le cadre du CEVA et plus précisément de la nouvelle gare des Eaux-Vives, les MQ locales disposeront de plus de place pour se développer. Il conclut en rappelant que tout développement nécessite, en premier lieu, une association forte et porteuse de projets.

M[me] Alder ajoute qu'au niveau de la politique sociale de proximité, il est question de se doter d'outils de mesures permettant de quantifier les besoins des différentes MQ et de s'assurer qu'il y ait une certaine équité dans la distribution des moyens à disposition au sein des différents secteurs. Elle cite l'exemple du Petit-Saconnex qui ne dispose pas de maison de quartier et qui en aurait besoin.

Une commissaire s'interroge au sujet des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), destinés à se renforcer au vu des défis sociaux auxquels la Ville va devoir faire face.

M. Deuel confirme que la population croissante entraîne une augmentation du nombre de jeunes en difficulté. Augmenter le nombre de TSHM pourrait cependant empêcher d'agir de manière réactive et rapide, comme c'est le cas actuellement. Néanmoins, il serait idéal de disposer de quatre TSHM supplémentaires (seize au lieu de douze).

M[me] Alder donne l'exemple de l'implication du Service de la jeunesse sur le skate-park de la plaine de Plainpalais, qui draine des milliers de jeunes et où un poste supplémentaire serait requis.

M. Deuel confirme. Actuellement, le skate-park est encadré par un 80% qui travaille principalement comme gardien d'installation sportive. Face au nombre extrêmement important de personnes qui fréquentent ce parc durant les week-ends, un poste supplémentaire ne serait pas de trop, ce d'autant plus que les moniteurs déjà présents sur place n'ont pas les mêmes responsabilités ni les mêmes connaissances que le responsable (d'ailleurs actuellement accidenté suite à un accident de skateboard), et qui est une personne tout de même âgée de 43 ans.

M[me] Alder ajoute que la concentration des efforts s'opère sur les jeunes qui vont moins bien. La politique sociale de proximité, voulue par la Ville, s'applique à quatre secteurs représentant chacun quelque 50 000 habitants. A ce titre, les moyens à disposition sont trop modestes par rapport aux défis qui se profilent.

Un commissaire se réfère aux Unités d'action communautaire (UAC). Il souhaiterait avoir davantage d'explications sur les activités quotidiennes des 7,2 postes concernés et regrette que la Ville ne communique pas assez précisément à ce sujet.

M[me] Alder répond qu'elle a eu l'opportunité de présenter le détail de la politique sociale de proximité lors d'une séance de la CCSJ et rappelle la visite effectuée récemment par la CCSJ au 99, rue de Lyon. Elle souligne les points info-services, cruciaux dans le cadre du développement d'une dynamique vivante des quartiers. Ces projets s'inscrivent dans les trois axes prioritaires développés par la Ville, à savoir: la lutte contre l'isolement – notamment des personnes âgées (qui est de la responsabilité des communes suite au désenchevêtrement des tâches), le renforcement de l'intégration (dimension multiculturelle) et la lutte contre la précarisation des familles. Pour ce faire, les antennes sociales de proximité travaillent désormais avec des indicateurs précis de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) afin d'orienter les efforts à fournir.

Un commissaire souhaiterait néanmoins savoir ce que font, concrètement, au quotidien, ces travailleurs sociaux des points info-services.

M[me] Alder annonce qu'elle invitera la CCSJ à visiter un point info-services et poursuit en expliquant que ces structures regroupent des travailleurs disposant non seulement de compétences sociales, mais également administratives. Ils sont en mesure d'établir des diagnostics face aux problèmes rencontrés. Elle souligne la nécessité d'agir de façon transversale entre les différents acteurs qui évoluent dans le domaine social – tant au sein de son département qu'ailleurs – ainsi que l'utilité de mutualiser les ressources à disposition. A ce titre, elle estime qu'il faut profiter de la force de la société civile. Elle informe que la mise en œuvre de ces mesures a déjà été initiée, et qu'elle sera effective dès le mois de novembre où ce sera l'occasion de faire un point sur les effets de ce travail qui a réuni le réseau associatif, les services de la Ville ainsi que les différents experts impliqués.

Une commissaire demande si l'augmentation du budget de la FASe augmentera les moyens sur le terrain et si d'autres perspectives sont à développer en lien avec la FASe, par exemple le transfert de postes au sein des maisons de quartier.

M. Deuel répond que l'augmentation du budget de la FASe s'explique par la reprise du programme BAB-VIA. Il rappelle que l'idée de base de VIA était une collaboration plus étroite avec les travailleurs sociaux en contact direct avec les jeunes concernés.

M^me^ Alder répond que le transfert de postes au sein des MQ n'est pas d'actualité. En revanche, des projets en collaboration avec les MQ sont prévus dans le cadre, par exemple, de l'accueil de mineurs non accompagnés, qui est un véritable défi.

Une commissaire rejoint la remarque émise précédemment sur les UAC et estime qu'on ne sait pas ce qui se fait au sein des MQ, dont certaines semblent plutôt inactives. Elle cite la MQ des Eaux-Vives, souvent fermée. De plus, elle se réfère au document *Forum 2016 des MQ en Ville de Genève*, publié le 16 avril dernier, et qui offre une synthèse des groupes de travail sur les activités des MQ. Ce rapport, qui aligne des truismes, des banalités et des propos stéréotypés – notamment sur la problématique «genre» – n'apporte rien à la réflexion et ne donne aucune indication sur les activités concrètes menées dans ces lieux ou par les TSHM.

Avant de donner la parole à M. Deuel, M^me^ Alder précise, au sujet de la problématique «genre», qu'on constate que les filles disparaissent de plus en plus du domaine public. Il est donc important de se questionner sur ce thème en gardant à l'esprit les différences culturelles sur cette problématique, afin d'y répondre.

M. Deuel rappelle que depuis trois ans des conventions tripartites sont en vigueur entre la Ville, la FASe et les MQ, qui permettent à la Ville d'avoir un droit de regard accru sur ces dernières afin d'assurer une meilleure égalité de traitement entre elles. Historiquement, la Ville a parfois été très (voire trop) généreuse avec les MQ, mais cela a peut-être permis à la Ville de Genève d'éviter des émeutes de jeunes. Concernant le «forum» auquel la commissaire a fait référence, M. Deuel explique que ce forum a eu lieu à l'initiative de la Ville de Genève, qui a invité les MQ pour discuter de thèmes généraux. Ces rencontres ont permis au Service de la jeunesse de mieux appréhender les préoccupations des MQ. Quant à la MQ des Eaux-Vives, il informe que cette dernière travaille principalement avec les aînés et organise régulièrement des excursions familiales. Il s'agit de spécificités propres à cette MQ qui, à l'instar des autres MQ, vise à répondre aux besoins exprimés par la population à laquelle elle s'adresse. Il déclare ne pas pouvoir exposer l'ensemble des activités propres aux 17 MQ de la Ville, tant la diversité est importante. Néanmoins, il informe que le rapport, publié il y a deux ans par son service, contient des chiffres globaux, qu'il a représenté un travail

important et a permis d'affiner le regard sur les MQ. M. Deuel conclut en déclarant qu'il serait utile que la CCSJ visite une MQ, et que, dans le cadre de la politique sociale de proximité, il est très primordial que les MQ participent au projet de diagnostic par quartier.

M. Vallat répond qu'il a rencontré le comité de la MQ des Eaux-Vives en juin dernier. Il précise qu'il s'agit d'une association d'habitants et qu'à ce titre, elle connaît des hauts et des bas. Or, sans manquer de respect à cette structure, il semble que (c'est ce qui est ressorti des discussions avec la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), que cette MQ connaît une période plus calme en ce moment.

M[me] Alder informe que les rapports des différentes MQ seront transmis aux membres de la CCSJ.

Une commissaire rappelle que, lors de l'examen des comptes 2015, des disparités de subventionnements entre MQ ne s'expliquaient pas, et que la réponse qu'elle avait reçue évoquait des motifs historiques.

M. Vallat dit qu'il s'agit d'une préoccupation qu'il partage. Il a été constaté qu'aucun indicateur fiable n'existait afin de juger de la proportion réelle de population touchée par les prestations de chaque MQ. L'évaluation de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) a mis en évidence ce point à améliorer. Cependant, réallouer des ressources n'est jamais chose facile.

M[me] Alder dit qu'elle doute que les MQ nagent dans l'opulence. Les moyens sont plutôt modestes par rapport à ce qui est entrepris. La priorité, aujourd'hui, est de doter en MQ les secteurs où il n'y en a pas. A ce titre, il revient à la CTC de voter la rénovation de la Ferme Menut-Pellet qui permettrait de doter la Concorde où il y a beaucoup de jeunes d'une MQ. Elle souligne que les MQ font un immense travail, même s'il serait plus équitable de donner plus à celles qui ont le moins, et qu'une mobilisation politique permettrait à certains projets de se développer davantage. Elle donne l'exemple de Préau Bulle dont l'activité s'est pérennisée suite à une forte mobilisation.

Une commissaire demande si la Barje évolue désormais dans un autre cadre.

M. Deuel confirme que c'est effectivement le Service de la jeunesse, qui a participé au lancement de cette association. Cependant, conformément à son objectif d'autonomisation, il a été décidé de ne plus subventionner la Barje, une fois que cette association a atteint une capacité financière suffisante pour se débrouiller seule.

M[me] Koch ajoute que cette subvention existe toujours, mais qu'elle a été regroupée avec celle versée à Caritas – Voie 2 sous l'enveloppe «Informations et acquisitions de base» afin de créer quelque chose qui soit plus identifiable aux projets de préqualification des jeunes dont le développement est si important.

Page 149

Une commissaire demande quel est le délai pour la révision du système de gouvernance et de pilotage en lien avec la petite enfance.

Mme Koch répond que plusieurs pistes sont explorées. Elle estime que les premiers résultats seront connus dans une année environ.

Sur les aménagements administratifs des activités parascolaires, une commissaire aimerait des précisions sur la réorientation du Service de la jeunesse. Elle rappelle que le premier train de mesures de la LRT, a été voté, et que des sujets n'y sont pas abordés (comme la jeunesse ou l'insertion). Elle demande si la Ville dispose d'un calendrier qui s'articule autour de ces réflexions et si, sur les thématiques où la Ville a été très proactive, en faisant parfois le travail des autres communes et du Canton, les questions de savoir qui fait quoi ont avancé, notamment avec les logements relais dont les besoins s'inscrivent à l'échelle cantonale.

Mme Alder répond que la simplification administrative pour le parascolaire concerne principalement la facturation au sein des restaurants scolaires. Dans 6 des 13 restaurants scolaires a été introduit un système d'abonnement qui permet d'alléger le travail des associations, car cela génère moins de factures, facilite la vie des familles et permet de lutter contre le gaspillage en responsabilisant ces dernières.

Concernant le désenchevêtrement des tâches, des discussions ayant trait à l'ensemble des politiques publiques ont lieu depuis plusieurs mois entre le Canton et l'ACG. Par exemple, le sujet de l'hébergement d'urgence est traité en ce moment même avec M. Poggia, afin que cette thématique soit intégrée au troisième train de lois, et qu'elle fasse l'objet d'un cofinancement entre la Ville et le Canton.

Concernant la politique de la jeunesse, Mme Torracinta a déposé un projet de loi en la matière, cependant sans en faire part à la Ville de Genève (la plus grande commune du canton), mais en consultant plutôt l'Association des communes genevoises (ACG). Mme Alder informe qu'elle a fait part de ses remarques à Mme Salerno. Genève a un rôle de premier plan et exemplaire en la matière et Mme Alder espère que, dans le cadre des négociations, les remarques de la Ville de Genève seront prises en compte.

Une commissaire demande, par rapport au premier train de lois, quels sont les changements concrets, au budget 2017, pour le département de Mme Alder.

Mme Alder répond qu'il s'agit des aides sociales régulières. Le premier train de lois prévoyait que le Canton délivre les aides financières. Néanmoins, elle a obtenu une dérogation en ce qui concerne les prestations municipales, destinées aux plus nécessiteux. Le Conseil d'Etat a accepté que ces aides demeurent, et que

la Ville s'en charge. Le Canton est désormais également en charge des prestations pour les familles. L'économie qui en résulte pour la Ville de Genève permet d'absorber la hausse des demandes de prestations complémentaires qu'elle délivre pour les rentiers AVS/AI.

M. Vallat annonce qu'il y aura un impact sur le projet de budget 2017, mais qu'il n'y figure pas encore, car il s'agit, pour l'heure, d'attendre les arbitrages du mois de novembre pour proposer les transferts de fonds entre la Ville et le fonds de régulation qui permettra d'opérer cette bascule fiscale. Pour le département, cela touchera une partie des locaux mis à disposition de l'IMAD et de l'Hospice général. Il conclut en expliquant que les situations simples avec les budgets seront transférées en 2017. L'information définitive sera transmise à la CF au mois de novembre.

M[me] Alder ajoute que l'action sociale de proximité à l'égard des aînés revient désormais aux communes (sans transfert, car le Canton faisait peu en la matière) et constitue, pour la Ville, une priorité. En revanche, les soins et l'aide à domicile sont du ressort de l'IMAD.

Une commissaire demande quels stages sont prévus dans le cadre de l'association Boîte à boulots (BAB) et pourquoi le fonds d'apprentissage ne semble pas susciter un plus grand intérêt alors que la BAB a été transférée au département de M[me] Alder.

M[me] Alder rappelle que le rôle de la Ville de Genève, en matière d'emploi et de formation, relève d'une politique offensive. Par exemple, on encourage les services à recruter des apprentis. La BAB est plutôt destinée aux jobs d'été ou projets portés par des jeunes. Concernant VIA, il s'agit d'un seuil en deçà de l'entrée en apprentissage. Ce programme est destiné à des jeunes en rupture scolaire. Le but est de leur faire mettre le pied à l'étrier en les accompagnant et en trouvant des entrepreneurs motivés qui acceptent de les prendre et de les encadrer. Il s'agit donc de deux politiques différentes.

La même commissaire en conclut que le département se concentre donc davantage sur la dimension sociale que formatrice.

M[me] Alder confirme.

Une commissaire demande où se trouvent dans le budget les «actions parents enfants, accueil préventif en milieu familial». Elle ajoute qu'il est souvent question d'actions disséminées dont l'efficacité est difficile à évaluer.

A propos de l'efficacité, M[me] Alder prend l'exemple du programme de coach familial, dont un projet pilote a été mené dans deux quartiers. Financé par des subventions ponctuelles (enveloppe plus communément appelée «cassette du magistrat»), ce projet a reçu une évaluation positive. Si le département disposait

de suffisamment d'argent, il serait enclin à étendre ce programme. Concernant le reproche de «dissémination», elle répond que beaucoup de projets, ayant trait à des politiques publiques, sont certes entreprises, mais qu'ils sont complémentaires. D'ailleurs, une brochure sur l'Unité vie associative avec la liste des subventions ponctuelles (disponible sur internet) permet de voir clairement les différents projets.

Mme Koch précise que la liste 2016 sera publiée dans le rapport de l'Unité vie associative à la fin de l'année ou au début de l'année 2017.

Un commissaire demande quel a été le coût global du coaching familial.

Mme Koch répond que, pour les deux quartiers et demi dont la Ville s'est occupée, cela a représenté une subvention annuelle de 70 000 francs.

Un commissaire revient sur les tarifs des restaurants scolaires et s'interroge sur l'opinion exprimée par Mme Alder, en début de séance, selon laquelle une baisse des prix des repas ne serait pas une bonne idée.

Mme Alder rappelle que la Ville de Genève pratique un prix du repas relativement modeste, à raison de 7,50 francs pour un menu équilibré. D'ailleurs, le Service social, avec les associations partenaires telles que le CSP ou Caritas, s'engage à fournir une aide aux familles pour financer les repas de l'enfant, si nécessaire. Si le prix baisse davantage, elle craint, comme d'autres, que cela crée un appel d'air et incite certains parents à ne plus du tout cuisiner pour leurs enfants. De plus, elle craint également de devoir enlever de l'argent ailleurs pour financer une prestation qu'elle estime ne pas être celle de la Ville. Néanmoins, si le Conseil municipal considère que c'est à la Ville de nourrir les enfants, soit. Mais la magistrate répète que les prix pratiqués par la Ville ne lui paraissent pas prohibitifs, et que des mesures pour les familles les plus démunies existent déjà.

Un commissaire demande pourquoi il existe, entre les communes, des différences de prix des repas scolaires.

Mme Alder répond que le tarif unique en Ville de Genève relève d'un choix souverain dont les causes sont certainement historiques. Certaines communes adaptent les prix aux revenus des familles. Cela serait envisageable en Ville de Genève, mais, pour l'heure, la pratique actuelle n'est pas remise en cause.

Un commissaire souhaite savoir ce qui est entrepris pour déceler les priorités sociales et éviter des cas d'extrême détresse à Genève.

Mme Alder confirme que Genève est une ville riche où la richesse n'est cependant pas également répartie. Il a été constaté que le non-recours aux prestations est important. Elle estime qu'il faut que les gens sachent ce qui est à leur disposition en cas de besoin. C'est dans cette optique que s'inscrivent les points info-

services et les mesures linguistiques et d'intégration. A côté de la mise en place de ces réseaux d'entraide, l'utilisation des statistiques, qui mettent en évidence un certain nombre d'indicateurs, facilitent le signalement des cas problématiques. Par exemple, grâce aux nouveaux outils de mesures, le chemin Surinam a été identifié comme le lieu le plus pauvre de la Ville.

Un commissaire demande si des moyens financiers supplémentaires en matière de politique des aînés ont été dégagés suite aux décisions prises dans le cadre de la LRT.

Mme Alder répond que non, car le Canton n'a pas de politique sociale de proximité. Cela signifie-t-il que plus de moyens vont être demandés? Oui, assurément. Elle donne comme exemples d'implication du Service social le plan canicule et les espaces aînés.

Un commissaire rappelle qu'une motion pour l'accueil des sans-abris à l'année a été votée et renvoyée au Conseil administratif. Il demande si cela engendrera des frais supplémentaires pour 2017.

Mme Alder répond que l'accueil à l'année ne figure pas dans le budget 2017, car des discussions sur un cofinancement avec le Canton sont en cours. Le montant dépendra du nombre de personnes que la Ville est prête à accueillir. Elle précise qu'elle désire que l'accueil ne se fasse pas dans des abris PC, car il en va de la dignité des personnes.

M. Vallat, sur l'accueil annuel, précise que le projet vise à accueillir entre 35 et 50 personnes pour un montant total de 875 000 francs par année.

Un commissaire demande si les besoins pour la politique de la petite enfance couverts actuellement à hauteur de 85% pourraient l'être à 100% en 2022.

Mme Capeder précise que l'objectif pour 2022 est plutôt une couverture des besoins de 95% à condition que les réalisations, prévues dans le PFI, voient le jour dans les délais.

Mme Alder confirme que beaucoup d'efforts ont déjà été entrepris afin de répondre aux besoins exprimés par les parents. Dans le cadre de la réforme RIE III, elle nourrit des espoirs de compensations pour les places de crèche par les entreprises.

Un commissaire demande si le partenariat public-privé en matière de crèches consiste en un complément à la politique du département.

Mme Alder prend l'exemple du départ soudain de Merck Serono du centre-ville. Si le repreneur du site – en l'occurrence l'UNIGE – n'avait pas accepté de maintenir la crèche, cela aurait posé de graves problèmes. Ainsi, le département

a pensé à une formule plus sécurisante: les crèches seront gérées par la Ville qui vendra des places aux entreprises.

Une commissaire estime qu'il serait précieux pour la CCSJ, pour choisir les projets à voter en priorité, de disposer d'un document établissant le taux de couverture des crèches par quartier.

M^me^ Capeder informe que le dispositif doit être réajusté de façon permanente en fonction des besoins, des attentes et changements de pratiques des parents, et qu'aucun projet présenté n'est inutile. Tous sont cruciaux pour atteindre l'objectif des 95% de couverture. La planification tient compte de la mobilité de la population. Elle confirme néanmoins qu'elle transmettra le document demandé.

Une commissaire souhaite aborder le problème des places de stages dans les crèches, et savoir pourquoi celles-ci sont difficiles à obtenir pour les étudiants en Haute école spécialisée (HES).

M^me^ Capeder s'étonne de cette remarque, car les institutions de la petite enfance sont surchargées par les stagiaires. Elle précise que les équipes des crèches sont composées de stagiaires provenant de l'école d'éducateurs de l'enfance, de l'école d'assistants socio-éducatifs (ASE), auxquelles s'ajoutent des apprentis et étudiants en HES. Cela implique que les crèches sont dans l'impossibilité de répondre à l'ensemble des besoins de stages.

M^me^ Alder ajoute qu'il y a également la question des mesures de sécurité, très strictes, dans le milieu des crèches. Elle informe cependant que d'autres communes vont construire des crèches qui permettront de désengorger le réseau de la Ville de Genève.

Questions plus précises sur le projet de budget par service

Pourquoi les allocations de naissance ne figurent-elles plus dans le budget?

M^me^ Alder répond qu'elles concernent le personnel, et qu'il faut donc s'adresser à la Direction des ressources humaines (DRH) et au département des finances.

M. Vallat précise que toutes les retenues sur salaire disposent de l'annotation «CDRH», qui indique qu'il s'agit d'un compte compétent de la DRH, et que le département n'a aucune maîtrise sur ces éléments.

Page 89, ligne 5001: pourquoi relève-t-on une baisse de 4 millions de francs?

M^me^ Alder répond que cette diminution est liée à la réduction de la dotation du Fonds chômage et au transfert de la BAB vers la FASe (donc au Service de la jeunesse).

Page 90: pourquoi les charges ont-elles augmenté de 4,3%?

Mme Alder rappelle l'augmentation des subventions des institutions de la petite enfance (+3,9 millions) afin de couvrir les charges supplémentaires induites par l'application des mécanismes salariaux (1 597 000 francs), la mise en exploitation des nouvelles places d'accueil (614 000 francs), la baisse des recettes liée à la diminution des prix de pension entrée en vigueur à la rentrée 2016-2017 (957 500 francs) et l'augmentation des gratuités accordées (820 000 francs).

M. Vallat, pour compléter, signale qu'à la ligne 331 se trouve le montant des amortissements du secteur de la petite enfance, qui augmentent de 175 000 francs à cause de la mise en exploitation de l'espace de vie enfantine Carfagni-Léman (Chateaubriand). Ceci est donc à ajouter aux 3,9 millions mentionnés précédemment. L'augmentation de la ligne 314, «entretien des immeubles par des tiers», s'explique par des travaux prévus à la crèche des Grottes, à Planète des Enfants aux Charmilles ou encore à la réfection des sanitaires du jardin d'enfants La Grenade.

Une commissaire demande si l'augmentation de 800 000 francs de gratuités concerne des mises à disposition de locaux pour des institutions de la petite enfance.

M. Vallat répond qu'il s'agit de l'extension de la crèche de Chateaubriand, de la crèche Ella-Maillart à Plainpalais et de celle de Chandieu.

Ligne 390 «intérêts répartis»: pourrions-nous avoir plus d'explications?

M. Vallat explique que les intérêts répartis sont calculés par la direction des finances qui les impute ensuite aux différents services. La répartition des intérêts s'effectue annuellement sur la base des crédits non amortis. Ce qui signifie qu'un service peut se voir imputer plus ou moins d'intérêts répartis en fonction du mouvement général des crédits d'investissement, amortis non seulement dans le département, mais également ailleurs. D'un point de vue économique, il faut savoir que cette année la Ville a financé la crèche Carfagni-Léman ainsi qu'une partie de celle de Chandieu, ce qui doit générer des intérêts répartis pour le Service de la petite enfance.

Ligne 5003, «écoles et institutions pour l'enfance»: pourquoi y a-t-il une diminution?

Mme Widmer explique qu'au niveau du service, le budget est constant. La différence de presque 1 million de francs s'explique par un compte compétent de la direction du patrimoine bâti qui a diminué la somme attribué au service. Elle rappelle que, dans le cadre de la réorganisation du service, il a été décidé de ne plus faire appel à du personnel intérimaire. Ainsi, le montant a été réaffecté à l'achat

de prestations globales externes (point 314) afin d'entretenir une école, si ce n'est pas du personnel de la Ville qui s'en charge. Il n'y a donc plus de mélange entre personnel fixe et temporaire.

Page 91, ligne 352: à quoi correspond le dédommagement mentionné?

M^me^ Alder répond qu'il s'agit de la cotisation au GIAP, dont le montant est fixé pour l'ensemble des communes. Sous l'effet des mécanismes salariaux et de l'augmentation de la fréquentation, ce budget augmente.

M. Vallat ajoute que cela touche toutes les communes. Il s'agit d'une formule mathématique qui tient compte du nombre d'enfants inscrits au GIAP, pondéré par la richesse de la commune; le facteur déterminant étant le nombre d'enfants inscrits.

Page 91, ligne 313: à quoi est due la baisse de fournitures indiquée?

M^me^ Widmer répond que cela est dû au fait qu'on ne distribue plus les 12 000 livres lors de chaque rentrée scolaire pour encourager les enfants à la lecture. On a préféré introduire l'opération «coup de cœur du jeune lecteur» qui a plus de succès. Les 100 000 francs économisés ont été réinjectés dans le nettoyage des préaux.

Ligne 365, «subventions accordées – institutions privées»: pourquoi une baisse?

M^me^ Alder répond qu'elle est due à la baisse des subventions non monétaires, notamment à la baisse du prix de mise à disposition des locaux aux associations des restaurants scolaires afin que ces dernières ne se les approprient plus au détriment d'autres associations qui pourraient également utiliser ces locaux.

Ligne 492, «autres prestations internes»: pourrions-nous avoir quelques explications?

M. Vallat répond qu'il s'agit d'un compte compétent de la comptabilité générale. Les membres de la CF pourront obtenir le détail en s'adressant à M^me^ Heurtault Malherbe.

Page 92, ligne 301: à quoi est due l'augmentation relative au Service de l'état civil?

M^me^ da Broi explique que cela est dû à l'utilisation d'un disponible budgétaire pour engager une comptable à un poste à 60%.

Un commissaire en conclut que les mécanismes salariaux n'entrent pas sous cette ligne.

M. Vallat répond que si.

Une commissaire demande s'il est possible de disposer du détail relatif au traitement du personnel, et qui composent ces lignes 301.

M. Vallat répond que c'est une question à adresser à Mme Garrido, car ces données salariales émanent de la DRH.

Lignes 5005010, 431, l'augmentation est-elle liée à une augmentation des demandes de cartes d'identité?

Mme da Broi explique que le Service de l'état civil encaisse les frais d'émolument, puis rétrocède une partie de ce montant au Canton et à la Confédération. Le service s'occupe des cartes d'identité mais également des certificats de vie et des attestations pour l'Office cantonal de la population. Ces chiffres sont basés sur le réel de l'année dernière.

Page 93, Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire: pourquoi une telle augmentation des frais relatifs à l'eau et à l'énergie?

Mme Legeret répond qu'il s'agit d'un compte compétent du Service de l'énergie. Elle précise qu'un rectificatif de 60 000 francs a été effectué par les SIG et concerne la consommation d'eau du cimetière du Petit-Saconnex. Cependant, cette économie de 60 000 francs apparaîtra lors de l'étude des comptes.

Ligne 314: à quoi est due la diminution du montant «entretien des immeubles par des tiers»?

Mme Legeret explique que cela est dû au fait que certains locaux des pompes funèbres, auparavant loués à des tiers, sont désormais propriété de la Ville de Genève («entretien de locaux publics»).

Ligne 331, «amortissements ordinaires du patrimoine administratif (PA)»: pourquoi une augmentation de 30%?

Mme Alder répond que cela s'explique par le fait que l'amortissement a été revu à la hausse suite à la rénovation des bâtiments des cimetières de Chatelaine, Saconnex, Plainpalais et de la chapelle dite «de Camoletti», à l'entrée du cimetière Saint-Georges.

Une commissaire demande si la gratuité des prestations des pompes funèbres est maintenue.

Mme Alder répond que, en Ville de Genève, la tradition de proposer la gratuité de cette prestation est toujours d'actualité.

Mme Legeret ajoute que, lorsqu'on accepte cette gratuité, on accepte une formule qui ne permet pas de choisir le cercueil, notamment. Néanmoins, elle précise que les matériaux utilisés sont de bonne qualité de même que les services en eux-mêmes.

Page 94, lignes 5007000, 301, 315 et 317: à quoi correspondent les diminutions des charges, d'entretien d'objets mobiliers et des dédommagements mentionnées?

Mme Alder explique que la diminution relative au traitement du personnel est liée à une rétrocession de 130 000 francs au titre des budgets d'Aalborg qui ont été imputés par erreur au Service social. Cela sera corrigé dans la nouvelle mouture du projet de budget, présentée en novembre. Avec cette correction, la masse salariale du Service social progressera de 54 000 francs en raison d'ajustements liés aux mécanismes salariaux. Concernant les autres lignes, les explications sont liées à des comptes compétents.

Page 95, ligne 5008: à quoi est liée l'augmentation mentionnée?

Mme Alder explique qu'il s'agit de l'insertion de BAB-VIA dans la subvention FASe (ligne 361).

M. Vallat ajoute que le montant de 1 017 000 francs correspond aux salaires des collaborateurs, et que les 384 000 francs (ligne 365) sont liés aux frais de fonctionnement.

Mme Alder précise que l'augmentation de la subvention de la FASe (ligne 361) est également liée à la pérennisation du projet Préau Bulle à hauteur de 105 000 francs, et que cela a été possible en amputant de 35 000 francs les enveloppes destinées aux UAC, à celle du Service de la jeunesse ainsi qu'à celle du Service des écoles.

Page 95, ligne 365: à quoi correspondent les subventions accordées aux institutions privées?

Mme Alder explique que l'augmentation est principalement due à la création de ligne «subvention monétaire» pour BAB-VIA (253 697 francs), ainsi qu'à la budgétisation d'une subvention non monétaire de 127 484 francs pour la MQ de Champel, qui n'avait pas été budgétisée en 2016 par erreur.

M. Vallat ajoute que, jusqu'en 2015, cette gratuité figurait à la GIM et n'était donc pas mentionnée dans le budget. Suite à une erreur survenue entre la GIM et le Service de la jeunesse, cette gratuité n'a pas figuré au budget 2016. A présent cette erreur est réparée.

Page 111, ligne 365: quelles sont les missions des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)?

Mme Koch répond qu'il s'agit d'un groupe doté d'une charte, dont les adhérents souscrivent à certains principes en matière d'éducation, et qui met en place des formations pour moniteurs. Cette formation touche les centres de loisirs, les camps de vacances, etc. La Ville emploie des moniteurs formés dans les CEMEA au sein de ses MQ.

Page 111, ligne 365: pourquoi la subvention de l'association Aspasie a-t-elle augmenté?

Mme Koch explique que trois employés de l'association sont partis à la retraite et que, suite à la remise au concours des postes concernés, on a constaté qu'ils étaient sous-évalués. Il a donc fallu réadapter les salaires de ces postes au niveau du marché.

Mme Alder rappelle que la prostitution explose en ville de Genève et que, par conséquent, le travail augmente pour cette association militante, efficace et utile. Elle rappelle qu'Aspasie est considérée comme un partenaire primordial par le département de la sécurité et de l'économie.

Un commissaire demande s'il est difficile de modifier le montant d'une subvention, et quel est le degré d'engagement ou d'influence du Conseil municipal en la matière.

Mme Alder répond que des associations disparaissent parfois. Chaque année, les UAC les rencontrent pour discuter de leurs objectifs. Toutes les associations subventionnées sont soumises au contrôle de leurs activités par les services du département. L'argent n'est en aucun cas distribué par habitude. Par ailleurs, c'est le Conseil municipal qui choisit les prestations qu'il souhaite supprimer.

Mme Koch ajoute que des subventions, devenues caduques ou dont la prestation n'est plus utile, disparaissent, par exemple, cette année, la subvention Web senior. Ainsi, des diminutions ont lieu chaque année là où c'est nécessaire et vice-versa.

Mme Alder ajoute que les subventions pérennes concernent des partenaires de longue date, qui contribuent à compléter telle ou telle politique publique. Quant

aux enveloppes ponctuelles, elles permettent de soutenir certains projets. Elle cite l'exemple d'un appel à projet intergénérationnel, lancé récemment.

Une commissaire en conclut qu'il n'existe pas de conventions de subvention comme celles que pratique le département de la culture et su sport.

Mme Koch répond que non. Le suivi est uniquement annuel.

Mme Alder ajoute qu'on ne peut pas comparer le fonctionnement de son département à celui du département de la culture et du sport.

Une commissaire demande si, lorsqu'une subvention devient pérenne, cela se fait au détriment d'une autre entité.

Mme Alder répond que cela dépend du Conseil municipal. Elle constate que l'enveloppe dite «du magistrat» ne cesse de diminuer. Néanmoins, tout est mis en œuvre afin de s'assurer que les associations puissent mener leurs projets dans les meilleures conditions.

Un commissaire signale que la subvention de l'Association des unions chrétiennes de Genève montre une baisse de subvention (-71 000 francs) et en demande la raison.

Mme Koch explique que c'est dû à la disparition de la prestation de Web senior.

Page 112: que fait l'Association Promotion Droits Humains (APDH), financée par son département, puisque cette question est traitée au DFAE?

Mme Alder dit que l'APDH jouit à présent d'une ligne de subvention nominative et pérenne, justifiée par l'ensemble des activités que cette association déploie. Mme Koch ajoute que cette association dispose d'une permanence téléphonique, qu'elle fournit un accueil individualisé, organise des tables rondes sous le modèle de «Femmes-Tische» et «Jeunes-Tische». Très active auprès de la communauté musulmane, elle permet aux populations migrantes d'aborder les problématiques auxquelles elles sont confrontées et de traiter des questions de société qui les interrogent. Mme Alder ajoute que l'APDH est assaillie de demandes liées à des problèmes de femmes maltraitées.

Une commissaire constate qu'il existe des associations basées sur le bénévolat et d'autres dotées d'employés. Elle demande quelle est l'appréciation des autorités municipales en ce qui concerne une augmentation de subvention à cause d'un salaire et si cela ne pose pas un problème d'égalité de traitement entre associations.

Mme Alder assure que certaines associations ont besoin de postes de travail fixes à cause de la charge de travail qu'implique leur activité. Ces situations sont

étudiées au cas par cas en tenant compte des objectifs de l'association. Lorsqu'il s'agit de bénévoles, la Ville soutient plutôt directement l'objectif ou le projet poursuivi par l'association. Mme Alder souligne qu'une association subventionnée doit poursuivre un but et répondre à un besoin en lien avec une politique publique. Souvent, ces associations déploient des prestations que la Ville, elle-même, ne peut pas assumer directement. Au fil du temps, les associations tendent à se professionnaliser. Par exemple, Aspasie a longtemps reposé sur des employés mal payés. Elle conclut en déclarant que l'obtention des subventions est de plus en plus difficile en raison des contrôles effectués par la Ville.

Mme Koch précise que la création d'une ligne nominative est souvent liée à des besoins de fonctionnement. Systématiquement, les Services du département évaluent la nécessité ou l'utilité des postes de travail des associations. De plus, un travail de suivi et d'accompagnement régulier est opéré afin de savoir quels sont leurs besoins. Elle ajoute que les associations sans employés sont plus rares et représentent des structures plus petites, qui souvent demandent une subvention pour un projet ponctuel. Si une association évolue et grandit, et qu'on constate que ses prestations répondent à des besoins importants, alors on peut pérenniser sa subvention.

Séance du 29 septembre 2016

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur, de Mme Francine Koch, directrice adjointe, de Mme Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, de M. Philipp Schroft, chef du Service social, de M. Ludovic Fiala, administrateur au Service de la jeunesse et de M. Philippe Borcard, responsable du contrôle interne et gestion

Projet de budget 2017 par service

Page 113 (bas) et page 114: pourquoi les subventions «Loisirs et activités ludiques», «Education et information» «Cohésion sociale et solidarité», «Participation citoyenne» et «Vie associative» se trouvent au projet de budget 2017 à 0 franc?

Mme Alder répond que ces lignes se retrouvent (p. 114) sous «Insertion sociale», «Inclusion sociale», «Enfance» «Jeunesse» et «Vieillesse», qui sont de nouvelles subventions ou plutôt de nouvelles appellations.

Mme Koch ajoute que si ces montants ne sont pas identiques, c'est que la baisse des subventions ponctuelles en 2017 est liée à la compensation de certaines lignes nominatives. Un pourcentage de répartition a été calculé en fonction des

exercices précédents et en tenant compte de demandes. Ainsi, il pourrait y avoir plus de demandes pour l'insertion sociale que pour la jeunesse.

Mme Alder prend l'exemple de l'association Préau Bulle qui reçoit une subvention nominative, et qui a augmenté. Dès lors, il a fallu procéder à une diminution de l'enveloppe à laquelle cette association était rattachée précédemment, à savoir celle de l'enfance. La magistrate déclare qu'il lui a été impossible de répondre positivement à certaines associations qui auraient souhaité voir leur subvention augmenter ou se pérenniser, comme le Pavillon de Cayla (qui reçoit une subvention ponctuelle de 20 000 francs), et qu'elle a dû prendre en compte les priorités du département. Elle précise néanmoins qu'il serait mieux pour certaines associations de disposer d'une ligne nominative. C'est plus sécurisant.

Une commissaire déplore ce changement d'appellation de lignes budgétaires et demande s'il serait possible de notifier ces modifications à côté des lignes concernées. De plus, elle signale que les montants ne sont pas identiques. Le total des subventions était de 943 400 francs en 2016. Avec les lignes réapparues (sous «nouvelles subventions»), la somme se monte à 1 112 000 francs.

Mme Koch suppose que la commissaire a intégré dans son calcul des «nouvelles subventions» la dernière ligne du groupe «Informations et acquisition de base», qui comprend Caritas Voie 2 et La Barje, mais qui ne fait pas partie des groupes (ou lignes) qui ont changé de noms. Néanmoins, ce problème de changement d'appellation sera réglé avec le DFL, car il provient du fait que ce dernier utilise, de façon aléatoire, les appellations dont il dispose dans la base de données, sans demander quelle est l'appellation la plus juste pour le département concerné.

Une commissaire dit que, comme il existe des subventions accordées par le Canton en parallèle ou par divers départements de la Ville aux mêmes associations, il serait judicieux de disposer d'un index qui regrouperait l'ensemble des subventions de la Ville et du Canton. Cet index donnerait au Conseil municipal une vision globale, lui permettant de mieux prendre ses décisions.

Mme Alder concède que cette demande est récurrente, et qu'elle la transmettra au DFL. Elle rappelle que Mme Salerno s'était engagée à ce que les commissaires puissent disposer d'une vision globale des subventions accordées. Quant à la LRT, on est encore loin de disposer d'une base de données commune. Par ailleurs, il est vrai que la Ville et le Canton assurent conjointement le soutien à certains projets, par exemple le soutien à Aspasie.

M. Vallat rappelle que Mme Heurtault Malherbe avait informé les commissaires que, pour l'heure, le système informatique ne permet pas d'obtenir ces informations. Mais la refonte dudit système, en cours, permettra d'ici une année ou deux de disposer de ces informations, en tout cas au niveau de la Ville. Pour ce qui est du Canton, il explique que c'est plus compliqué, car il existe également des pro-

grammes de financement, qui émanent de la Confédération. Il prend l'exemple du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui est soutenu par la Confédération et qui, à son tour, soutient certains projets d'associations également aidées par la Ville. L'Association Promotion Droits Humains (APDH), par exemple, jouit d'un soutien du département de M. Maudet via le BIE. Il est cependant difficile de connaître le détail de cette aide. En revanche, il est possible de récolter ces informations pour les associations les plus importantes via le rapport d'activité des Unités de vie associative (UVA) lors du traitement des comptes.

Se référant à la brochure UVA de l'année dernière, une commissaire demande si on assiste à des demandes supplémentaires ponctuelles pour les mêmes associations.

M[me] Alder confirme que certaines associations, au profit d'une subvention pérenne, sollicitent un financement supplémentaire pour un projet spécifique. Il se peut également qu'une association s'adresse au département de M. Kanaan pour un projet dont une des composantes a trait à la culture. C'est pourquoi la même association peut émerger à différents niveaux. Elle souligne qu'il serait dommage de couper les aides assurées conjointement – par différents départements – à des associations dont les activités répondent, dans une certaine mesure, à une politique publique de son département.

Page 113: à quel public est destinée l'association La carte blanche? Ensuite, est-il judicieux que les lieux d'activité de cette association soient aussi éloignés?

M[me] Alder répond qu'il s'agit d'une association active auprès des personnes âgées qui organise les déplacements et qu'aucune réclamation n'a jamais été recensée.

Page 114, groupe 366, ligne «restaurants scolaires (participation de la Ville de Genève: repas impayés)»: une commissaire demande comment sont traités les impayés.

M[me] Alder répond que le Service des écoles a fait un très bon travail en matière de traitement des impayés et passe la parole à M. Fiala qui explique que les associations sont en charge de la gestion des factures. Si, en fin d'année, des factures demeurent impayées, l'association les adresse au Service des écoles qui se charge ensuite du processus classique de recouvrement. Il précise que le système informatique de facturation a été simplifié en adoptant un mode mensuel similaire à celui des assurances maladie. Cela permet notamment aux parents de pouvoir mieux gérer leur budget et potentiellement de baisser drastiquement les impayés. Ce projet pilote a démarré lors de la rentrée scolaire de cette année dans six restaurants. L'objectif est de l'étendre à l'ensemble des 13 associations

de restaurants scolaires. Mme Alder précise que la démarche – basée sur un principe d'abonnement – est claire pour les parents. Lors de l'inscription auprès du GIAP, les collaborateurs informent ces derniers qu'en cas de difficultés financières ils peuvent faire appel au Service social. Enfin, lorsqu'on est confronté à des impayés récurrents par une famille, on s'interroge et les services enquêtent afin de savoir si celle-ci fait face à d'éventuels problèmes sociaux.

M. Fiala précise qu'un important travail a été fait auprès des associations afin qu'elles amènent systématiquement les impayés. Comme le processus de recouvrement prend du temps, il peut s'étendre sur plusieurs années scolaires, ce qui explique les variations entre différents exercices.

Une commissaire s'interroge sur le Fonds chômage qui, rappelle-t-elle, a changé de département.

M. Vallat explique que le Fonds chômage fonctionne comme un fonds usuel: sur la base d'une dotation budgétaire, un stock est constitué dans lequel le département effectue des prélèvements afin de financer des projets portés par des associations. Le fonds fonctionne dans le cadre de l'Agenda 21 et l'allocation des fonds est décidée par une commission composée par des représentants de la Ville (dont lui-même), de l'Hospice général, de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), ainsi que par des représentants patronaux et syndicaux.

Au niveau comptable, les inscriptions au budget constituent une dotation annuelle. Ainsi, le franc supplémentaire indiqué signifie que la dotation de l'année précédente a été jugée comme suffisante par le DFL.

La commissaire en conclut qu'il n'y a pas de changement en termes d'organisation.

M. Vallat confirme. Sauf en ce qui concerne la dotation annuelle, qui apparaît, à présent, sous la rubrique 365 du budget du département.

Une commissaire rappelle qu'elle était contre le fait que le Fonds chômage passe du DFL au département de Mme Alder et demande comment cela se passe.

M. Vallat répond que rien n'a changé, sauf qu'en début d'année le département effectue un virement pour le Fonds chômage sur un compte de bilan de l'Agenda 21.

Mme Alder ajoute que ce changement n'a pas amélioré la lisibilité du budget.

Quelle est la proportion entre les subventions ponctuelles et nominatives?

Mme Koch répond que les subventions ponctuelles diminuent proportionnellement à la création ou à l'augmentation de lignes nominatives. Elle explique que

si le projet de budget 2017 est accepté, le disponible pour les subventions ponctuelles est de 739 320 francs par rapport à 943 400 en 2016.

Cette diminution des subventions ponctuelles s'explique par des augmentations de subvention pour:

– Préau Bulle à hauteur de 35 000 francs et
– l'Ecole des mamans à hauteur de 5880 francs.

En revanche, les associations L'Equipage et Les Pâquisards ont vu leurs subventions baisser respectivement de 14 200 et de 1350 francs.

Pour augmenter Carrefour-Rue, les enveloppes suivantes ont diminué:

– insertion sociale de 69 400 francs;
– inclusion sociale de 23 400 francs;
– vieillesse de 7200 francs.

Enfin, pour augmenter la subvention d'Aspasie, l'enveloppe «Inclusion sociale» a également diminué de 20 000 francs.

La fermeture du Web Seniors des Unions chrétiennes de Genève (UCG) a permis de récupérer 31 250 francs.

Mille francs ont été enlevés de l'enveloppe «Jeunesse» et 17 750 francs de l'enveloppe «Vieillesse».

Pour le Centre social protestant (CSP), une compensation a eu lieu avec 40 000 francs restant des UCG, qui disposaient d'un total de 71 250 francs.

Finalement, pour atteindre le total des 40 000 francs destinés à l'APDH, il a fallu diminuer l'enveloppe «Enfance» de 31 000 francs et l'enveloppe «Jeunesse» de 9000 francs.

Elle conclut en déclarant qu'elle transmettra le détail de ces calculs.

Page 113: Quelle est la différence entre Black Movie et Cinétransat? Le premier programme plus de films pour un jeune public, pourtant le second reçoit plus de subventions du département. Pourquoi?

M[me] Alder informe que son département soutient différents festivals, notamment pour la billetterie destinée aux enfants. Elle prend l'exemple du festival Animatou qui propose une programmation destinée aux enfants dans les crèches. Cinétransat est soutenu par le Service de la jeunesse conjointement avec le département de la culture. Il a lieu lors des soirées d'été et la programmation est destinée à un public de jeunes adultes voire d'adultes. Quant à Black Movie et Animatou, il s'agit de séances projetées en matinée et destinées au très jeune public, aux écoles et crèches.

Existe-t-il une communication entre départements? Comment la décision de subventionnement globale est-elle prise?

Mme Koch confirme que les services sont attentifs au fait que certains projets peuvent concerner différentes politiques publiques. Les services contactent d'abord l'association afin de savoir si des demandes ont été déposées à d'autres départements. Le cas échéant, ils prennent contact avec les autres services impliqués afin de se coordonner.

D'un point de vue informatique, y a-t-il un cloisonnement?

M. Vallat explique que cela est plus compliqué. L'information est disponible dans le système, mais uniquement lorsque la décision a déjà été prise. C'est pourquoi, lorsque les services travaillent sur les projets, ils prennent contact directement avec les associations afin de savoir si ces dernières ont sollicité d'autres financements. Toutes les mesures sont prises afin que les départements et services se coordonnent.

Pourquoi une diminution de la subvention à la fondation Trajets buanderie?

M. Vallat explique que cette buanderie fournit des prestations gratuites ou payantes à des bénéficiaires âgées ou handicapées pour le nettoyage ou raccommodage du linge.

Ce système a considérablement évolué grâce, notamment, au soutien de la Ville. Il est à présent complètement automatisé. L'association a pu gagner en efficacité et a étendu ses prestations aux EMS. Le coût de la prestation a donc baissé et, avec lui, le montant de la subvention.

A qui est destinée l'association Pour l'Avenir?

Mme Alder répond que cette association est active dans le soutien aux étudiants.

Mme Koch ajoute que cette association vient en aide aux jeunes, surtout suisses, en difficulté financière pour la poursuite de leurs études, notamment en leur accordant des bourses.

Que fait l'association du Conseil des anciens?

Mme Alder répond qu'il s'agit d'une association au sein de laquelle des anciens se réunissent pour discuter des problèmes qu'ils rencontrent.

Page 113: pourquoi la fondation Partage reçoit-elle 100 000 francs d'augmentation?

Mme Alder précise qu'elle s'était personnellement engagée à le faire, car cette association, dépassée par les demandes, s'est retrouvée en grande difficulté financière. Partage compte sur les contributions des commerces, notamment sur le don des invendus. Or, les magasins mettent de plus en plus tout en œuvre pour éviter les invendus. Partage a donc dû acheter certains produits de base. C'est pourquoi le Canton lui a accordé la gratuité et la Ville a augmenté sa subvention.

Quelle est la différence entre «nouvelle subvention» et transfert de subventions?

Mme Koch répond que c'est là encore un problème de dénomination. Elle prend l'exemple du Vestiaire social dont la subvention a été transférée et augmentée. Le DFL aurait dû préciser qu'il s'agissait d'un transfert et non d'une nouvelle subvention.

Le Vestiaire social apparaît à plusieurs pages avec des montants différents, pourquoi?

Mme Koch explique qu'à la p. 115, il s'agit de la subvention lorsque le Vestiaire social se trouvait au Service social. Depuis, il a été transféré à la direction du département, à savoir à l'UVA, et a été augmenté de 40 000 francs, une augmentation qui a été compensée par la diminution de l'enveloppe des ponctuelles. Cette association, qui dépend de Caritas et du CSP, fait face à une augmentation importante des demandes. Bien qu'elle reçoive un nombre important de dons, elle a des problèmes pour s'approvisionner en chaussures et en sous-vêtements, qu'elle doit acheter.

Certains montants de subventions paraissent parfois élevés et d'autres au contraire sont bas, comme la Plateforme Associations d'aînés Genève, qui touche 75 000 francs alors qu'elle réunit 37 associations. Pourquoi?

Mme Alder explique que l'aide de la Ville vise à soutenir la personne qui coordonne cette plateforme. Elle ajoute que certaines subventions sont dues à des raisons historiques. Mais des contrôles sont effectués afin de s'assurer qu'aucune exagération ne soit commise dans l'attribution des montants. La Ville prévoit également d'apporter son soutien à la création d'une plateforme regroupant les différents organismes genevois de bénévolat, en les incitant, par exemple, à mutualiser leurs locaux.

Dans la cellule «Service de la petite enfance», à quoi correspondent, dans le groupe 365, (p. 114) les 96 897 000 francs des «crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées»?

Mme Capeder répond qu'il s'agit de la subvention de fonctionnement aux institutions de la petite enfance (principalement pour financer des salaires).

Pourrait-on avoir le détail des grilles salariales et des charges?

Mme Capeder confirme qu'elle peut transmettre le détail des charges.

Dans la cellule «Ecole et institutions pour l'enfance», groupe 365, «Institutions privées» (p. 114) à quoi correspondent les lignes «ludothèques» (399 850 francs) et «Restaurants scolaires» (904 300 francs)?

M. Fiala répond qu'il s'agit des frais de fonctionnement des ludothèques. Les salaires se retrouvent au groupe 361 et les gratuités dans les pages suivantes. Pour les restaurants scolaires, c'est la subvention, en déficit, versée aux 13 associations concernées.

«En déficit», est-ce la différence entre ce que payent les parents et le coût effectif des repas?

M. Fiala précise que tout n'est pas compris dans ce montant. Les prestations en nature n'y sont pas comprises, par exemple. Il s'agit du déficit de fonctionnement.

Les impayés des restaurants scolaires sont-ils dus à un défaut de gestion?

M. Fiala explique que ce montant correspond à la fin du processus de contentieux.

Quel serait le prix réel d'un repas pour éviter que la Ville soit en déficit?

Mme Alder rappelle qu'en matière d'accueil parascolaire, la loi oblige à ce que tous les enfants soient accueillis. Elle estime qu'un système municipal de restaurants scolaires – déjà en vigueur dans certaines communes – est voué à s'imposer partout. Pour des raisons historiques, la Ville de Genève travaille avec 13 associations, très différentes. Ses services tentent d'étendre des partenariats avec des prestataires privés (comme Novae). Elle informe que le détail des budgets des associations sera transmis.

M. Vallat se permet de reformuler la dernière question. Il croit comprend que la commission sociale souhaite, pour les crèches et les restaurants scolaires, dis-

poser du coût global de la prestation tel qu'il ressort des différentes lignes du budget, ainsi que, d'un point de vue analytique, du coût de la place de crèche avec une répartition entre les différentes charges, de même pour le coût d'un repas scolaire.

M. Fiala ajoute que cette analyse a été faite et qu'il est possible de la transmettre.

Où se trouve la fête des promotions et quel en est le budget?

M. Fiala transmettra la réponse par écrit.

Pourquoi la subvention des restaurants scolaires diminue-t-elle, alors que leur fréquentation augmente?

M[me] Alder répond que cela est dû au rapatriement des fonds d'Aalborg.

M. Vallat ajoute que, dans un premier temps, une campagne avait été lancée afin de promouvoir l'achat de produit Genève Région – Terre d'avenir (GRTA). Mais, à présent, avec la réorientation des programmes Aalborg, ce montant est attribué aux projets G'Innove.

Au sujet de l'allocation rentrée scolaire, comment cette somme est-elle versée?

M. Schroft rappelle le processus. Les informations relatives à cette allocation sont, depuis cette année, transmises dans la fourre de rentrée scolaire. Pour toucher cette somme, il faut que les personnes répondent aux critères suivants: habiter sur le territoire de la Ville de Genève, toucher un subside de caisse maladie, disposer d'un compte bancaire ou postal.

D'après des professionnels actifs dans la papeterie, la rentrée scolaire (qui est une bonne période pour les affaires), a été catastrophique cette année. Ne serait-il pas judicieux d'imposer un système de vérification pour savoir si cette allocation est bien utilisée à des fins scolaires?

M[me] Alder précise que cette allocation vise également à permettre l'achat d'autres matériels que simplement des objets de papeterie. Elle prend l'exemple des chaussures de gymnastique ou des cartables. D'après les retours dont elle dispose, cette allocation est vraiment utilisée pour l'achat de fournitures. Cependant, d'une manière générale, les gens dépensent moins, et la concurrence est rude en particulier pour les papeteries.

Un commissaire se réjouit de constater que les demandes pour l'allocation rentrée scolaire ont baissé, ce qui est bon signe. Il déplore que cette allocation survienne tard, puisque la rentrée scolaire a eu lieu à la fin août.

M. Schroft rappelle qu'il s'agit cette année de la quatrième opération de rentrée scolaire. Il confirme un fléchissement depuis 2015. Cependant, il répète que cette année, le mode d'information a été intégré à la fourre de rentrée scolaire. Il s'agira donc d'évaluer les éventuels changements induits par ce changement de méthode. Concernant le timing, il précise que les informations sont transmises aux parents à la rentrée scolaire. L'administration a décidé d'adopter une position souple en laissant aux parents jusqu'à la fin de l'année – soit quatre mois – pour déposer leurs demandes.

A quoi correspond le montant de la cellule «Direction social», groupe 366 (p. 115), ligne «Espace aînés»?

M. Schroft explique que c'est le libellé de la ligne qui prête à confusion. En effet, celle-ci concerne l'ensemble de la programmation de Cité Seniors et de l'espace relatif à Saint-Jean.

Qu'en est-il de la création d'un poste de délégué aux personnes âgées?

M[me] Alder répond qu'au vu des ressources à disposition et des restrictions imposées par le Conseil municipal, certains objectifs sont difficiles à réaliser. Dans le cadre de la politique sociale de proximité, l'idée est d'avoir des référents: un référent aîné, un référent exclusion, un référent intégration et un référent cohésion sociale. Cette décision s'inscrit dans la nécessité de faire au mieux avec les ressources à disposition.

Pour le transfert de BAB-VIA à la FASe, où se retrouvent les 253 697 francs indiqués au groupe 365 sous «Association Boîte à Boulots» (cellule 5008000, p. 115)?

M[me] Alder, qui doit partir, quitte la séance et laisse M. Vallat poursuivre.

M. Vallat explique que le fonctionnement est identique à celui des MQ. BAB-VIA reçoit une subvention pour son fonctionnement, qui ne comprend pas le montant des salaires des travailleurs sociaux, lesquels sont pris en charge par la FASe. Il rappelle la double mission de BAB-VIA. BAB se charge de l'attribution de près de 95% des petits boulots en Ville de Genève tandis que les travailleurs sociaux de VIA sont actifs dans la prise de contact et le soutien de près de 2500 jeunes entre 15 et 18 ans – qui ne sont pas éligibles aux aides sociales de type Hospice général – qui se retrouvent en rupture scolaire (800 par année). VIA représente le dernier filet pour ces jeunes.

Combien des TSHM passeront à la FASe?

M. Vallat précise qu'il s'agit de 12 personnes (ETP = 8) au Service de la jeunesse. BAB-VIA dispose des mêmes types de profil. VIA compte 3,6 ETP d'animateurs socio-culturels et BAB 2,5 postes principalement administratifs.

Est-il prévu de transférer les TSHM restant à la FASe, par souci de cohérence?

M. Vallat explique que cela relève du choix politique de la Ville lors de la création du Service de la jeunesse en 2001. Il a été décidé de garder les travailleurs au sein de la municipalité. Il précise que, contrairement aux petites communes suburbaines ou rurales, la Ville de Genève, avec ses 200 000 habitants, ne se trouve pas dans le même contexte. La plus-value d'une éventuelle mutualisation avec la FASe serait moindre en ville surtout que la Ville dispose d'un tissu associatif fort et de lieux de rencontre anciens. Par ailleurs, ce transfert coûterait peut-être plus cher en termes de traitement à la FASe et présenterait le risque d'avoir des TSHM déconnectés de ce qui se passe sur terrain, plus particulièrement dans les écoles. Les TSHM en ville de Genève ont des liens plus importants avec les services des écoles qu'avec les autres communes.

Concernant les prestations municipales complémentaires (220 francs/mois) destinées aux personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI, le chiffre indiqué dans le projet de budget 2017 signifie-t-il que l'administration s'attend à avoir 210 personnes bénéficiaires de plus?

M. Schroft répond que les prestations sociales municipales sont données en complément des prestations cantonales. Le point de référence est donc le service des prestations complémentaires du Canton. Or, on constate une tendance à la hausse des personnes en âge et, plus globalement, des habitants de la Ville.

Concernant le RDU, n'est-il pas calculé sur les deux ans? Que se passe-t-il lors de changements de situations financières importants?

M. Schroft confirme que les subsides à l'assurance maladie sont établis sur le RDU. Les biais de ce système sont connus. Ainsi, le calcul est donc établi de façon indépendante.

Sur les subventions relatives à des prestations en nature de la cellule «Direction de la cohésion sociale et de la solidarité», du groupe 365, «Institutions privées» (p. 131), pourquoi le montant dévolu à Pro Patria a-t-il baissé?

M. Vallat répond que cela s'explique par le fait que l'association a changé de locaux.

Dans le même groupe 365, y a-t-il avec l'Association PULP 68 – Vernier 115 et l'association Salamandra – Vernier 115 un lien avec la commune de Vernier?

M. Vallat confirme que la Ville est propriétaire de plusieurs parcelles et locaux sur le territoire de Vernier. Il prend l'exemple de Salamandra-art.

Toujours dans le même groupe, pourquoi la création d'une ligne pour Le Racard 14, ch. Trait-d'Union d'un montant de 18 000 francs?

M. Vallat répond qu'il s'agit d'une mise à disposition d'une villa qui va être détruite.

M^me^ Koch précise que cette association vient en aide aux personnes souffrant de déficience mentale.

Pourquoi l'association T-Interactions a-t-elle différentes adresses?

M. Vallat rappelle l'activité de l'association et ajoute que la structure de Carouge 106 a été rendue. Celle de Jean-Louis Prévost est une villa qui va être détruite. L'adresse du Grand-Pré demeure. Quant à celle de Jean-Robert-Chouet, il s'agit d'une erreur d'imputation de la GIM concernant l'Hôtel Silva.

Le Mouvement populaire des familles (p. 132) a-t-il changé de local?

M. Vallat confirme. M^me^ Koch ajoute qu'il collabore avec Pro Juventute afin de promouvoir le rôle de la famille.

Toujours dans le même groupe, la Fondation suisse service social international (p. 132) a-t-elle été comptabilisée?

M^me^ Koch confirme.

Comment est évaluée la valeur d'une gratuité (subventions relatives à des prestations en nature)?

M^me^ Koch répond que c'est la GIM qui s'en charge, et que chaque montant est réévalué chaque année. Lors d'un changement, on procède à une renégociation.

M. Vallat précise que le calcul du montant est fait sur la base de superficie au mètre carré.

Quel est le financement pour la période 2016, vu que la crèche de Chandieu a ouvert ses portes à la rentrée de cette année? Pourquoi ce montant pour 2017?

M. Vallat précise que cet écart est lié au fait qu'au printemps 2015, on ne pouvait pas être sûr que la crèche serait opérationnelle à la rentrée 2016.

Pourquoi de tels écarts entre les crèches (p. 133) dans les subventions en nature?

M[me] Capeder répond que la subvention (prestations en nature) est, par exemple, plus élevée pour la crèche 1, 2, 3 Soleil plus spacieuse. Toutefois, la surface en mètres carrés n'induit pas forcément plus d'enfants, car les couloirs, par exemple, entrent dans la surface globale.

Pourquoi, dans la cellule «Ecoles et institutions pour l'enfance», le Groupe réalisation audiovisuel GRAD (p. 137) a-t-il été transféré au département de la culture et du sport?

M. Vallat explique que cela s'est fait par souci de cohérence et pour ne pas mélanger les subventionnements provenant de différents départements.

Dans la même cellule, à quoi correspondent les gratuités relatives au transport repas?

M. Fiala précise que les gratuités concernent les locaux. Ces livraisons de repas sont liées au fait qu'au sein des 13 associations de restaurants scolaires il n'y a que huit cuisines de production qui doivent alimenter 30 restaurants.

Dans la cellule «Service de la jeunesse», pourquoi la MQ de Champel (p. 137) est-elle notée au budget 2015 à 127 484 puis au budget 2016 à 0 franc pour être au projet de budget 2017 à nouveau à 127 484 francs?

M. Fiala répond que ce décalage entre 2015 et 2017 s'explique par une erreur comptable survenue en 2016 lors du transfert de la GIM au Service de la Jeunesse.

Pourquoi une telle différence (prestations en nature) entre les MQ? La MQ Champel, par exemple, est moins chère que celle des Eaux-Vives, alors que les prix du marché de l'immobilier sont plus élevés à Champel. Pourquoi?

M. Fiala précise que la tarification en vigueur est calculée par rapport à la surface et pas sur le prix de l'immobilier du quartier.

Est-ce que tous les locaux mis à disposition appartiennent à la Ville?

M. Fiala confirme qu'il existe des locaux, payés par des privés, et mis à disposition des associations.

Où se trouvent les postes vacants du département dans le projet de budget 2017?

M. Vallat précise que les postes vacants représentent une situation à une date précise. On ne peut par conséquent pas les budgétiser au début de l'année 2017.

Le service pourrait-il nous transmettre le nombre de postes vacants au 31 août 2016?

M. Vallat confirme qu'il essayera de transmettre cette information.

Où en sont les travaux relatifs au cahier des charges des nouvelles UAC?

M. Vallat répond que, d'ici novembre, ce cahier des charges aura été adapté.

M. Schroft confirme que, depuis le 30 juin, date à laquelle il a effectué une présentation générale des nouvelles antennes sociales de proximité (ASP), les travaux ont continué en tenant compte de toutes les recommandations de l'IDHEAP.

Qu'est-il advenu des mamans de jour?

M[me] Capeder répond qu'elles ne sont plus employées par la structure de coordination, mais par les crèches familiales.

M. Vallat récapitule les trois questions attendant une réponse: la question de la présidente relative aux montants globaux et analytiques des crèches et des restaurants scolaires; la question de M[me] Casares sur les postes vacants au 31 août 2016. Il précise qu'il se peut que la DRH prenne du temps à répondre; la question de M[me] Chaker Mangeat sur le budget des promotions.

M[me] la présidente prie M. Vallat de bien vouloir envoyer les réponses directement à M[me] Roullet, dès que possible.

Prise de position des groupes

Les socialistes sont satisfaits de ce budget qui, malgré les restrictions imposées par la droite, ne connaît qu'un dépassement minime. Est saluée la gestion de M[me] Alder et particulièrement les efforts entrepris dans le cadre de la petite enfance et des prix de pension, qui constituent une aide générale, mais plus

encore cruciale. Deux petits bémols sont toutefois exprimés. Le premier concerne la politique des aînés, où les socialistes regrettent l'absence de détails concrets sur ce qui est fait et ce, malgré les prévisions sur l'aide qui devra être apportée aux personnes âgées. Le deuxième est lié au manque d'informations relatives à la restructuration des UAC. Déceler les changements que cette réforme engendrera l'année prochaine a été impossible. Ne souhaitant pas créer de dissensions pendant cette période budgétaire, les socialistes approuveront néanmoins le budget du département de M^me^ Alder. Toutefois, ils ne manqueront pas, ces prochains mois, de relancer la magistrate au sujet de la restructuration des UAC.

Le Parti libéral-radical reconnaît également, en dépit d'une légère augmentation, les efforts entrepris dans le cadre de ce budget. Il salue, particulièrement, les mesures prises dans le cadre de la petite enfance, qui vont dans la bonne voie, même s'il reste des efforts à poursuivre. Toutefois, la gestion des subventions doit être mieux clarifiée. En effet, certaines subventions semblent venir également du département de la culture et du sport, sans explication. Or, il est impératif que chaque subvention dépende d'un département précis sans être dispersée entre différents organes municipaux. Une plus grande transparence dans l'attribution des subventions faciliterait la gestion et la lecture financière des subventions. Par ailleurs, au sujet de la réforme des UAC, le Parti libéral-radical déplore de n'avoir pas pu disposer d'informations claires et précises. Lors des auditions, les collaborateurs du service de M^me^ Alder ont promis davantage de détails pour novembre prochain. Toutefois, le Parti libéral-radical rappelle les réticences qu'il avait exprimées, au sujet du dossier des UAC (si important, et qui a fait tant de bruit), en particulier s'il ne disposait pas de suffisamment d'information. N'ayant pas obtenu toutes les réponses demandées, qui permettraient de disposer d'une vision complète et s'inquiétant du nombre important d'éléments peu visibles qui transitent par le DFL, le Parti libéral-radical refuse, à ce stade, le projet de budget de M^me^ Alder.

Le Mouvement citoyens genevois reconnaît à son tour les efforts dont a fait preuve le département de M^me^ Alder dans le cadre de ce projet de budget. Néanmoins, un certain nombre de points restent à éclaircir. Il déplore aussi le manque de prévoyance du département quant aux conséquences négatives que va engendrer la RIE III sur les recettes municipales. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois, sur ce projet de budget, s'abstiendra.

L'Union démocratique du centre estime que, dans ce projet de budget, certains secteurs ne sont pas suffisamment abordés. De plus, la question de la réforme des UAC manque de précisions. Il est également nécessaire que certains fonds affectés soient mieux contrôlés, afin de ne pas dilapider l'argent public. Ce département est responsable de la dimension sociale dont l'importance est fondamentale. Néanmoins, il semble que l'argent ne va pas toujours aux bonnes personnes, et que l'on constate une tendance à aider les grosses structures au détriment des petits

projets qui peuvent pourtant s'avérer très utiles. Enfin, l'Union démocratique du centre ajoute que, si la plupart des employés du département de Mme Alder sont très bien formés, ceux-ci ne semblent pas toujours avoir les aptitudes suffisantes pour faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés. Cette remarque, qui semble sévère, repose néanmoins sur des situations vécues sur le terrain, des cas inadmissibles. Pour l'Union démocratique du centre, il est crucial que la Ville dispose de gens compétents qui puissent amener des solutions et des réponses rapides aux personnes dans le besoin. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre n'acceptera pas le projet de budget du service de Mme Alder.

Le groupe Ensemble à gauche est plutôt satisfait du projet de budget 2017, de manière générale, et tout particulièrement pour ce département. Mme Alder et ses services sont parvenus à apporter de meilleures réponses aux besoins exprimés, notamment dans le cadre de la petite enfance et dans celui d'une répartition plus équitable des institutions de la petite enfance (IPE) entre les quartiers. Les gros efforts consentis permettent au département d'être sur la bonne voie. Cependant, en prévision d'un budget voué à augmenter, il faudra poursuivre cet effort. En effet, le nombre d'habitants et de travailleurs en ville de Genève ne cesse d'augmenter. Or, faire face à ces augmentations de population avec le même budget ne constitue pas une tâche facile. Sont salués le développement impressionnant des activités péri- et parascolaires (avec l'ouverture de plusieurs restaurants scolaires) et la gestion plus égalitaire en matière de tarification par les associations des cuisines scolaires. La clarté viendra lorsque le processus de restructuration aboutira à l'application d'une même pratique partout. Concernant les jeunes, et la problématique de la désinsertion, la Ville fait beaucoup. Le travail des TSHM et de BAB-VIA est particulièrement important. A ce stade, Ensemble à gauche ne propose pas d'amendement, mais envisage de soutenir les efforts du département pour faire face à l'augmentation des besoins en demandant quatre postes supplémentaires de TSHM. Pour conclure, le groupe émet néanmoins quelques questionnements sur la politique de la vieillesse. Si la LRT a permis de répartir les tâches, il est clair que les communes ont un rôle important à jouer dans la dimension sociale de la politique des aînés. Il serait judicieux d'avoir un délégué aux personnes âgées tel que proposé dans le document du département sur la politique de la vieillesse de 2015, qui puisse intervenir dans différents départements. Quant à la réforme des UAC en ASP, il est normal que cette refonte prenne du temps. La Ville a démontré l'importance de son rôle en matière de prévention et il faut, par conséquent, soutenir son action. Ce projet de budget sera donc approuvé par le groupe.

Le Parti démocrate-chrétien relève qu'il a pu constater les efforts entrepris dans le cadre de politiques prioritaires pour son groupe, notamment les crèches. Toutefois, le parti reste favorable à une meilleure redistribution des moyens et pas à un «arrosage à tout va». Des solutions doivent être créées pour les familles, pas

forcément les familles modestes (qui peuvent disposer d'autres aides), mais pour celles de condition moyenne. Les prix de certaines prestations doivent baisser, comme les restaurants scolaires. Concernant les UAC, le Parti démocrate-chrétien déplore la lenteur de la réforme. Les critiques objectives relatives au manque de détail et d'information des UAC n'ont pas été prises en compte dans la transformation de ces structures en ASP. La Ville a certes besoin d'une politique sociale de proximité, mais il est nécessaire de disposer de meilleures explications. Soucieux des défis que la Ville va devoir relever, notamment en matière de précarisation, de vieillissement et d'intégration des étrangers, le Parti démocrate-chrétien souligne la nécessité de concentrer les réflexions autour de l'allocation des ressources qui ne sont pas inépuisables. A cet égard, il faut porter une meilleure attention sur comment et à qui l'argent est distribué et quelles sont les priorités. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra sur ce projet de budget 2017.

Les Verts soutiennent cette politique de cohésion sociale et saluent les efforts entrepris par le département pour répondre aux besoins variés de la population, qui s'étendent de la naissance à la mort. Pour ce parti, les politiques publiques d'une municipalité doivent se concentrer sur l'aide à fournir aux personnes fragilisées. A ce titre, les initiatives telles que les logements relais et les structures comme BAB-VIA sont saluées. Concernant les quatre antennes de quartier, dont chacune s'occupe d'un bassin de 50 000 personnes, leur développement est crucial. Concentrer les diverses activités autour de ces antennes est judicieux. Au vu du nombre et de la diversité des partenaires avec lesquels le département de M^me^ Alder collabore (Canton, associations, services municipaux et citoyens), les Verts sont satisfaits. La plupart des projets, pour venir en aide aux personnes les plus fragilisées, sont concrétisés. Quant à la politique des aînés, cruciale au vu des besoins croissants des personnes âgées et de la lutte contre l'isolement et la solitude, les Verts soulignent l'important travail assuré par les espaces aînés et les structures intergénérationnelles. Le groupe approuvera ce budget.

La présidente met aux voix le projet de budget 2017 (proposition PR-1194) du département de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Par 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve) contre 4 non (3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (2 DC, 2 MCG), celui-ci est approuvé.

1.2 Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2017 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Rapport de M^me^ Albane Schlechten.

La proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 14 septembre 2016. La commission s'est réunie lors de sa séance du jeudi 22 septembre 2016 sous la présidence de M^me^ Olga Baranova. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik.

Séance du 22 septembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^me^ Stéphanie Sturzenegger, directrice, de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint, de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et gestion, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel

Projet de budget par politique publique

Page 126

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond l'axe «gestion transversale au sein de l'administration» compris dans les quatre axes développés par le département.

M. Barazzone répond que cela fait référence au Service logistique et manifestation (LOM), un service transversal au sein de l'administration qui offre des services à la fois en externe et en interne. Il explique que son département dépose les propositions, concernant notamment le garage de l'administration, lorsqu'il s'agit d'acquisitions de véhicules et que c'est ce à quoi cette ligne fait référence.

A propos du LOM, une commissaire souhaite savoir si ce service livre du matériel durant les jours de week-end, car elle aurait entendu le contraire lors d'une séance.

M. Barazzone répond qu'en principe oui mais qu'il va se renseigner. Il précise que le LOM dispose d'une équipe volante disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

M. Bertossa précise que lors de livraisons le week-end il est possible que le service livre le matériel le vendredi afin d'avoir le temps de la mise en place.

Page 127

Une commissaire se renseigne sur la stratégie adoptée ces trois prochaines années s'agissant des parcs de la Ville. Elle précise que son groupe avait déjà remarqué que dans certains quartiers comme la Jonction se trouvent des parcs surutilisés et peu entretenus et que dans d'autres quartiers, où des donations ont été effectuées, ils sont beaucoup mieux entretenus.

M. Barazzone répond que la proposition à ce sujet a été votée par le Conseil municipal et que tous les éléments, du moins la plupart, qu'elle souhaite connaître sont indiqués dans cette proposition.

Il répond que l'entretien des parcs est le même, il existe simplement des parcs bien plus utilisés que d'autres, ce qui complique l'entretien lorsqu'il s'agit de pelouses par exemple. Sur ce sujet, il explique que la Ville a acquis récemment une machine afin de retourner la terre et de la régénérer de manière plus facile et efficace.

Il explique qu'au niveau de l'entretien, ils procèdent par entretiens différenciés. Cela signifie qu'il n'y a pas de place laissée à l'abandon, seulement des endroits aménagés de manière plus rustique, laissant par exemple de la prairie fleurie plutôt que du gazon dans certaines zones.

Il explique que cet entretien différencié vise également à atteindre l'objectif zéro phyto aux horizons 2020 qui voudrait que les parcs soient complètement gérés de manière biologique et sans produits chimiques.

Concernant les quartiers où les arbres sont plantés, il explique que le département a des liens avec les associations de quartier afin de pouvoir déceler les différents potentiels d'arborisation. Par ailleurs, planter des arbres dans certains quartiers est malheureusement difficile à cause entre autres de routes ou d'accès souterrains. Il explique cependant qu'ils réfléchissent aux meilleures options pour ces quartiers.

Un commissaire pose une question concernant la demande de crédit visant à rénover les trois casernes, respectivement celles des Asters, de Frontenex et la caserne principale du Vieux-Billard, qui sera déposée en 2017. Il aimerait avoir des informations sur l'agenda concernant cet objet.

Il souhaiterait également des renseignements concernant l'avancée de la caserne sur la rive droite, dont M. Maudet avait expliqué l'urgence de l'ouverture.

M. Barazzone répond qu'il va structurer son explication en trois volets chronologiques. Il explique que cette demande est prévue pour aménager les trois casernes afin de pouvoir accueillir les nouveaux aspirants qui sont en train d'être formés.

Il poursuit et explique que l'objectif est d'ouvrir les deux casernes secondaires vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ces dernières étant actuellement ouvertes jusqu'à 21 h. Il explique que la priorité est d'effectuer des travaux dans la caserne du Vieux-Billard, mais qu'ils prévoient de déposer une proposition qui englobera les trois casernes. De plus, il explique qu'ils sont actuellement en négociation avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Il espère donc que ces propositions seront traitées le plus vite possible afin de pouvoir accueillir les nouveaux effectifs dans ces casernes.

De plus il ajoute que pour les casernes 2 et 3, respectivement celle des Asters et celle de Frontenex, il déposera une proposition afin de voir s'il est nécessaire d'ajouter un complément au montant de 600 000 francs qui avait été voté par le Conseil municipal. Il explique que ce crédit ne suffira peut-être pas, mais qu'il sera sans doute suffisant pour effectuer des travaux dans la caserne du Vieux-billard.

Il poursuit et explique que, concernant la caserne, ils sont en train de négocier avec les communes sur la gouvernance ainsi que sur la participation financière de ces dernières. Dans un second temps, il explique que le Canton puis l'Association des communes genevoises (ACG) ont validé un nouveau concept cantonal opérationnel qui prévoit, d'ici à 2020-2025, la création d'une quatrième caserne de sapeurs-pompiers professionnels. Cette dernière devrait s'implanter à Bernex dans les locaux de la caserne qui sert aujourd'hui aux sapeurs-pompiers volontaires.

La cinquième caserne, qui devrait être créée aux horizons 2024-2028, serait située vers la commune de Meyrin, mais il explique que cela nécessitera des discussions avec la commune et le Canton. Il précise que le concept a été très bien réglé et qu'il a été validé par le Canton, la Ville ainsi que les communes.

Un commissaire pose la question de la gouvernance et du financement, plus particulièrement sur les relations avec les communes afin de savoir dans quelle mesure l'accord de l'ACG a force de loi sur les communes, en précisant que théoriquement, chaque commune est indépendante.

M. Barazzone répond qu'actuellement chaque commune verse une contribution au prorata de sa population afin d'atteindre ce qui a été négocié entre la Ville de Genève et l'ACG. Il explique donc que cette contribution se fait sur une base «volontaire». Il souligne le fait que la ville de Genève a obtenu 2 millions supplémentaires de la part des communes et 800 000 francs de plus en 2017 ainsi que 800 000 francs de plus en 2018. Il explique que cela est le fruit d'une négociation horizontale sur une base volontaire.

L'enjeu de la nouvelle gouvernance est de créer un nouvel établissement public intercommunal qui placerait le Service d'incendie et de secours (SIS) dans une structure autonome, dans laquelle la Ville garderait un maximum de poids

politique dans la gouvernance, mais dans laquelle les communes auraient également voix au chapitre. Il poursuit et explique que les communes paieraient ce que la loi prévoirait, expliquant de ce fait que la loi devrait être modifiée pour à la fois créer ce nouvel établissement et également prévoir la nouvelle gouvernance, du moins dans son architecture de base, le reste étant réglé dans les statuts.

Il explique que la loi prévoirait d'avoir des charges liées. Cela impliquerait que les communes devraient en faire partie et également payer le montant qui aurait été initialement discuté et négocié.

Page 128

Une commissaire pose une question concernant les indicateurs de l'objectif «renforcer la sécurité», à savoir l'«intégration par l'entier du corps des APM de la ville de Genève à de nouvelles prérogatives conférées par la modification de la LAPM». Elle souhaiterait connaître l'enjeu de cet objet. Elle aimerait également avoir quelques informations concernant la mise en exploitation du poste de police de Champel, qui a été réalisée mais qui paraît au budget 2017.

M. Barazzone répond que ces fiches ont été remplies en avril-mars 2016. Il explique que le poste a été ouvert plus tôt que prévu. Il explique que cet objectif est réalisé et qu'il est à présent sans objet.

Concernant l'intégration de l'entier du corps, il explique que dès le 1er septembre la Ville compte 199 agent-e-s de la police municipale (APM). Il poursuit en expliquant que l'enjeu est d'avoir formé ces nouveaux agents à un module de formation supplémentaire sur leurs nouvelles compétences. Il explique qu'il s'agit à présent de les exercer sur le terrain et d'en tirer un bilan.

Il ajoute que la loi cantonale prévoit une police de proximité cantonale avec des objectifs chiffrés en termes de policiers cantonaux. Il explique qu'actuellement ils sont en train de coordonner leurs efforts avec les communes et le Canton afin d'éviter d'avoir des doublons. Il précise qu'actuellement, la Ville ainsi que les communes préparent un texte à l'attention de M. Maudet afin de pouvoir coordonner au mieux leurs actions en termes de police de proximité.

Un commissaire souhaiterait savoir si l'accroissement du nombre d'APM répond à la demande actuelle, au niveau des actes d'incivilités, des horaires des APM ou au niveau des interventions. Il aimerait savoir si ce qui est prévu pour 2017 correspond à la réalité du terrain.

M. Barazzone répond qu'il est très compliqué de répondre à la question. Il explique qu'en termes de typologie d'infractions, les problèmes et leur résolution en amont se sont améliorés. Il explique que les APM sont affectés à des quartiers, dans la visée d'une police de proximité efficace. Il ajoute que les quartiers sont

divisés en sous-secteur, ce qui permet aux APM de mieux contrôler leur environnement et de pouvoir ainsi être au plus près de la population.

Concernant les incivilités et les sanctions, il explique qu'au vue des nouvelles compétences des APM il est difficile de comparer les résultats. Il estime cependant qu'en termes d'efficience il y a une recrudescence de rapports effectués par les APM dans le cadre de leurs nouvelles compétences. Il illustre son propos en expliquant qu'à l'époque le policier municipal constatait une infraction, rédigeait un rapport qui était transmis à la police cantonale qui devait ensuite retranscrire ce rapport afin de le faire parvenir au Ministère public. Aujourd'hui les APM peuvent rédiger leur rapport et le transmettre directement au Ministère public. Il explique que cela faisait partie des objectifs de la réforme qui contribue à élargir les compétences des APM.

Il souhaite donner une piste de réflexion qui a été discutée avec les APM. Il explique qu'il existe un centre de la police judiciaire cantonale situé à Lancy. Il poursuit et explique qu'au lieu d'envoyer les APM sur place afin de rédiger leurs rapports et de traiter d'autres formalités administratives, ce qui prend du temps, il serait intéressant de développer l'idée d'une équipe d'APM qui s'occuperait de ces questions sur place de sorte que les autres agents puissent regagner le terrain le plus rapidement possible.

En termes de sanction, il ajoute que les APM sanctionnent plus d'incivilités. Il estime que d'ici deux à trois ans il sera possible de comparer les résultats obtenus. Il précise que maintenant ils possèdent beaucoup plus de données. Il précise qu'ils essaient d'avoir des données digitalisées sous la forme d'une main courante afin de savoir pourquoi les gens entrent dans les postes de police, quelle est l'activité des APM au jour le jour, etc.

Il précise qu'il y a beaucoup plus d'actions menées avec la police cantonale les priorités étant définies par un contrat local de sécurité.

Une commissaire souhaiterait connaître le prix au mètre carré des deux nouveaux postes de police.

M. Barazzone répond que ce prix est celui du marché. De plus, il explique qu'il y a deux choses à distinguer: le prix du loyer et le prix des travaux qui est intégré au loyer. Il explique qu'il y a donc deux montants. Cela s'explique par le fait que les bâtiments en question ne sont pas des bâtiments municipaux, mais privés. Le propriétaire effectue donc des travaux dont les coûts sont ensuite répercutés sur le loyer.

Les chiffres ont été transmis par le département (cf. annexe).

M. Bertossa précise que les travaux seront remboursés sur une période qui a été fixée avec le propriétaire. Il y a donc le loyer pour lui-même et le remboursement des travaux pour lui-même, sur une période différente.

M. Barazzone ajoute qu'ils peuvent voir combien d'argent le propriétaire a injecté dans les travaux. Du fait, lorsque les travaux sont remboursés, le loyer diminue.

Un commissaire souhaiterait savoir si les APM ont la compétence de juger une personne dans le cas de l'application d'une amende. Il aimerait savoir s'ils sont plus ou moins formés à ce sujet en sachant que les APM sont très liés à leurs quartiers.

M. Barazzone répond que les APM ne peuvent pas juger, mais doivent avoir du jugement. Il ajoute que le règlement est appliqué avec discernement. Il précise cependant que, lorsqu'une infraction est commise, les APM appliquent le règlement.

Le même commissaire souligne que des travaux sont nécessaires au poste de police des Acacias et souhaiterait savoir quel département est concerné par ces travaux.

M. Barazzone répond que s'il y a des modifications à effectuer c'est son département qui se charge de ces objets, avec en soutien le département de M. Pagani.

Une commissaire pose la question des écopoints supplémentaires. Elle aimerait savoir si ce point avait déjà été traité en commission.

M. Barazzone précise qu'il s'agit des écopoints supplémentaires, rappelant qu'il y a eu un débat qui a finalement abouti à interdire les écopoints complets dans les quartiers existants. Ces nouveaux écopoints sont situés dans les nouveaux quartiers. Il précise qu'il y a des écopoints qui sont complétés par des containers.

Page 131

Un commissaire aimerait savoir à quoi correspond la ligne 307 de 1 160 000 francs de prestations aux pensionnés.

M. Bertossa répond qu'il s'agit de tous les sapeurs-pompiers qui sont en cessation d'activité.

M. Barazzone rappelle qu'entre 57 et 62 ans, la Ville paie un salaire à ces retraités jusqu'au moment où ils atteignent le plafond de la CAP.

Page 130

Un commissaire souhaiterait poser une question à la ligne 391 sur la mise à disposition de locaux pour un montant de 133 180 francs. Il aimerait savoir ce que cela concerne.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'imputations internes. Il explique que c'est une comptabilité interne à l'administration. Souvent, il s'agit d'un service qui prête des locaux à un autre.

P. 133

Un commissaire souhaiterait avoir des informations concernant la ligne 427. Il aimerait savoir à quoi correspond l'augmentation à cette ligne.

M. Bertossa répond qu'il s'agit d'une compensation avec une autre rubrique à la ligne 434. Il explique que c'est un transfert d'imputations internes. Il précise que cela correspond à de la gratuité de locaux.

Un commissaire, sur la ligne 45, qui traite des dédommagements de collectivités publiques, souhaiterait savoir ce que couvre la somme de 14 millions.

M. Barazzone répond qu'il s'agit de la participation des communes et de la Confédération concernant le SIS.

Page 134

Un commissaire pose une question sur les charges du personnel. Il explique qu'entre le budget 2015 et le budget 2017, la somme a baissé. Il souhaiterait savoir à quoi cela correspond.

M. Bertossa répond qu'il s'agit de transfert interne d'un collaborateur.

M. Barazzone précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression de poste.

Page 136

Une commissaire pose une question concernant la rubrique parcs et promenades. Elle souhaiterait savoir si la somme représente une externalisation.

M. Bertossa répond qu'un poste a été transféré. Il précise que dans ce cas il s'agissait d'une réadaptation professionnelle. Il explique que la personne qui était alors au Service des espaces verts (SEVE) a été déplacée au département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Un commissaire souhaiterait savoir sous quelle rubrique se trouvent les prestations offertes aux Fêtes de Genève.

M. Bertossa répond que ces éléments sont dans les points 314-315, car il explique que la ville mandate des tiers afin de refaire la surface des pelouses après les fêtes.

Une commisssaire aimerait savoir s'il est possible de faire un décompte sur ce qui est dépensé pour les Fêtes de Genève afin de voir s'il y a un écart avec les prestations fournies pour l'édition 2015, par exemple.

M. Bertossa explique que le département des finances publie le coût des grandes manifestations dans le cadre des comptes.

M. Barazzone répond qu'il est difficile par ailleurs de pouvoir répondre pour l'instant, car comme il en avait déjà informé la commission, aucune gratuité ne sera fournie avant que des comptes audités et documentés ne leurs soient parvenus. Il ajoute que les dépenses ont été de mêmes types que celles des années précédentes.

Page 141

Un commissaire pose une question sur les ressources humaines et plus particulièrement concernant la protection civile, les postes étant passés du nombre de 15 à 14 sans transfert.

M. Barazzone répond qu'il ne s'agit pas d'un poste, mais d'un disponible budgétaire (DB). Il explique que ces disponibles budgétaires permettent parfois d'augmenter le taux d'activité. Il poursuit et explique que si des personnes baissent leurs taux d'activités alors il y a des disponibles budgétaires de libres. Ces derniers peuvent être réaffectés s'ils souhaitent par exemple requalifier un poste.

M. Bertossa explique qu'ils découvrent ces DB en même temps qu'ils reçoivent les documents. Il poursuit et explique qu'ils suivent une comptabilité propre au sein du département et qu'ils doivent rencontrer la Direction des ressources humaines (DRH) vers la mi-octobre afin de s'aligner sur ces chiffres. Il explique qu'ils ont un désaccord sur quelques postes.

Le commissaire demande s'il s'agit d'un cumul de temps partiel qui donne un certain nombre de temps pleins.

M. Barazzone répond qu'il y a des disponibles financiers et des disponibles budgétaires. D'une part il faut avoir l'argent afin de payer les salaires, mais également les disponibles budgétaires, ce qui signifie que de manières comptable il faut avoir un assez grand nombre de disponibles budgétaires pour pouvoir créer des postes. Au total, il explique qu'ils peuvent garantir qu'il n'y a pas moins de personnes, cependant certains postes sont transformés.

M. Bertossa explique que ce sont des variations comptables suivies par la DRH.

Le même commissaire, concernant les auxiliaires, constate qu'il y a un budget de 1 675 000 francs et il aimerait savoir combien de personnes cela concerne afin de pouvoir jauger la somme.

M. Bertossa prend l'exemple du traitement des déchets et explique que le budget des auxiliaires correspond ici au fait qu'ils peuvent embaucher des auxiliaires afin de compléter les effectifs lorsque des collaborateurs sont en vacances. Concernant l'encouragement à la culture, il explique que, durant la période estivale, ils peuvent avoir recours à du personnel temporaire afin de soulager l'équipe en place.

Il explique que des auxiliaires sont embauchés dans plusieurs services, lorsque certains collaborateurs sont en arrêt maladie ou autres, afin de ne pas reporter la charge de travail sur les autres collaborateurs.

M. Barazzone insiste sur le fait que cette marge de manœuvre est très importante. Il explique que dans la plupart des services il y a des pics d'activité et qu'il est crucial de pouvoir avoir une certaine flexibilité en ayant l'opportunité d'engager du personnel temporaire afin d'assurer les prestations. Il précise que ces auxiliaires, s'ils fournissent un bon travail, peuvent tout à fait décrocher des postes fixes.

Le commissaire aimerait savoir si ce personnel est recruté auprès des chômeurs.

M. Barazzone répond que dans le cas du service de la voirie, lorsqu'une annonce est publiée, ils reçoivent entre 500 et 1500 candidatures. Il précise que la plupart du temps ils recrutent des personnes qui sont au chômage et qu'un accent a été mis sur le recrutement de femmes dans ce service. Il explique que la première année, quatre femmes avaient été engagées et qu'aujourd'hui le service compte onze femmes et que deux d'entre elles ont des postes de responsables.

Une commissaire, sur les auxiliaires, souhaiterait savoir si certaines des personnes employées comptaient des emplois de solidarité (EdS).

M. Barazzone répond que ce n'est plus le cas.

La commissaire pose une question sur les auxiliaires dans l'administration générale. Elle souhaiterait savoir s'il s'agit de mandats externes.

M. Bertossa répond que les conseillers personnels sont des auxiliaires et qu'ils sont compris dans cette ligne. De plus cela comprend une partie du personnel du LOM.

La même commissaire pose une question sur les trois postes internalisés dans le traitement des déchets. Elle explique que son groupe est très satisfait de cette politique et aimerait savoir si c'est le début d'une suite afin de réinternaliser le service ou s'il s'agit d'une action ponctuelle.

M. Barazzone répond que ce n'est pas le début. Il explique que la voirie n'externalise que certains travaux, dont la liste leur a été fournie, comme chaque année. Il explique que, dans ce cas, ils ont décidé d'internaliser ces travaux, car en l'occurrence cela été moins cher. Cependant il explique en toute honnêteté que la plupart du temps, les travaux de nettoiement seraient moins chers s'ils étaient

effectués à l'extérieur. Il précise que les entreprises privées ont d'autres conditions salariales que la voirie, qui pour le type de travail effectué est très généreuse par rapport aux entreprises privées.

Il ajoute que dans ce cas-là, après analyse, l'internalisation sera moins chère au final notamment grâce à l'acquisition des nouveaux camions permettant de soulever les bennes des écopoints. Il explique que l'économie sera visible aux comptes de 2018, 2019 et 2020.

Un commissaire, toujours sur la question des auxiliaires, trouve perturbant qu'il n'y ait que des sommes et pas d'équivalent en termes de statistiques. Il estime que pour la compréhension il serait intéressant de pouvoir avoir à côté un tableau détaillant des équivalences.

Il souhaiterait également connaître le nombre de permis G qu'il y a dans le département.

S'agissant des statistiques, M. Barazzone explique que ces chiffres vont parvenir prochainement à la commission de la part de M^me^ Salerno.

Un commissaire souhaite ajouter une précision en expliquant qu'il avait demandé des statistiques concernant les hauts postes. Mais il précise que les informations sur le personnel sont présentes dans la petite plaquette des ressources humaines.

Un commissaire souhaiterait également connaître le volant de recrutement qui est effectué par son service.

M. Barazzone propose de donner la liste des postes qui ont été renouvelées cette année. Il explique qu'ils ne tiennent pas de statistique à ce sujet.

Le commissaire souhaiterait avoir ce chiffre en termes de pourcentages afin de comprendre comment fonctionne le département.

M. Barazzone répond qu'ils vont fournir ces chiffres.

(Chiffres transmis par courrier électronique: le taux de rotation au sein du département était de 4,20% en 2014 et de 3,31% en 2015. En comparaison, le taux de rotation global de la Ville de Genève – tous départements confondus – était de 4,02% en 2014 et de 3,05% en 2015.)

Un commissaire souhaiterait savoir où en est la motion déposée par son groupe qui visait à faire en sorte que les habitants puissent ramener leurs cartons et papiers directement aux bennes afin d'économiser d'une part des trajets en camion et des frais lié au personnel. Il souhaiterait savoir s'il était possible d'avoir une réponse écrite à ce sujet.

M. Barazzone répond qu'il fera son possible à ce sujet.

Page 143

Une commisssaire souhaiterait poser une question sur la gratuité des chantiers. Elle aimerait savoir si la commission avait déjà traité de ce sujet.

M. Barazzone répond que le règlement du Conseil administratif prévoit un certain nombre de gratuités de manière très claire pour les chantiers et que cela est très normé.

Projet de budget par service

Page 80

Une commissaire souhaiterait savoir si le versement de 800 000 francs était issu des négociations effectuées avec les communes genevoises et si ce versement serait effectué pour les années suivantes.

M. Barazzone répond que 800 000 francs sont prévus pour l'année 2018. Il précise que les négociations n'ont pas été portées sur plus, mais il explique que les communes ont précisé que cela serait soumis à un changement de gouvernance.

Page 81

Une commissaire, concernant la ligne entretien d'objets mobiliers par des tiers, aimerait savoir à quoi la légère diminution est due.

M. Bertossa répond que cela est dû à la diminution d'un compte compétent de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Un commissaire souhaiterait savoir ce que compte la ligne pertes sur débiteurs qui inscrit 300 000 francs.

M. Barazzone répond qu'il s'agit principalement des amendes.

Page 148

Un commissaire souhaiterait avoir des informations sur les amortissements, concernant la construction d'un poste protection civile sous bâtiment.

M. Bertossa répond qu'il s'agit d'un crédit qui avait été voté dans les années 90, concernant la rénovation d'un de ces postes de la protection civile. Il explique qu'il s'agit là de la fin de l'amortissement.

Position des partis et vote

Le groupe Ensemble à gauche est plutôt satisfait de constater que trois postes ont été internalisés par rapport aux écopoints. Il a été rassuré d'apprendre qu'il

n'y a pas eu de suppression de postes mais reste sont dubitatif par rapport aux questions soulevées par le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre quant aux questions concernant les auxiliaires. Il se demande s'il est possible d'avoir des postes fixes avec un pourcentage moins élevé.

De plus, par rapport aux parcs et promenades, il restera attentif au fait que, à son avis, il y a encore des places moins entretenues, soulignant qu'il y a encore une inégalité de traitement selon les quartiers. Le groupe est disposé à voter cette proposition.

Le Parti socialiste rejoint en partie les éléments énumérés par le groupe Ensemble à gauche, certains lieux restant moins entretenus, notamment les parcs des quartiers plus populaires. Le groupe votera cette proposition.

Les Verts trouvent le budget satisfaisant. Il estime qu'ils pourront revenir sur les éléments tels que les parcs et autres points.

Le Parti démocrate-chrétien n'a pas de commentaire à faire.

Le Parti libéral-radical votera contre le budget, car ce dernier ne leur appartient pas.

Le Mouvement citoyens genevois trouve que les problèmes de sécurité et d'incivilité sont mal gérés, mais explique que ces soucis viennent d'une mauvaise gestion avec les politiques cantonales.

De plus, il explique que la logique institutionnelle n'est pas bonne et que le travail de collaboration sera à relever. Il ajoute que la gestion des forces et le développement du Service d'incendie et de secours est un élément favorable. Le groupe aimerait toutefois que le magistrat fasse un effort supplémentaire concernant la gestion des déchets. Le Mouvement citoyens genevois votera le budget.

Pour l'Union démocratique du centre, le budget est maîtrisé et toutes les dépenses sont recensées. En terme budgétaire, il souhaiterait féliciter le magistrat qu'il estime réaliste et dont les priorités sont clairement déterminées. Il poursuit en expliquant que l'agenda, les sommes et les objectifs sont clairs et concis. Il explique être satisfait des explications reçues concernant les auxiliaires. Il annonce que l'Union démocratique du centre votera le budget.

Mise aux voix, le projet de budget 2017 (proposition PR-1194) du département de l'environnement urbain et de la sécurité est accepté par la commission par 8 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 MCG, 1 UDC) contre 3 non (LR) et 2 abstentions (DC).

Annexe: loyers des postes de police municipale

Annexe PR-1194 sur questions des commissaires sur le prix au m^2 des loyers des postes de police municipale, coûts-amortissements des travaux compris.

CHAMPEL (Bail 10 ans, renouvelable)

Surface arcade: 200 m^2 + local à vélos: 18 m^2 = 218 m^2 au total
Loyer annuel: 66 660 francs
Amortissement annuel travaux (sur 10 ans): 40 191 francs
Loyer annuel comprenant l'amortissement annuel des travaux = 106 851 francs

ACACIAS (Bail 12 ans, renouvelable)

Surface au rez: 423 m^2 + Sous-sol: 340 m^2 = 763 m^2 au total
Loyer annuel = 186 000 francs
Amortissement annuel travaux (sur 12 ans) = 120 012 francs
Loyer annuel comprenant l'amortissement annuel des travaux = 206 012 francs

PETIT-SACONNEX (Bail 12 ans, renouvelable)

Surface Arcade = 161 m^2
Loyer annuel = 62 004 francs
Amortissement annuel des travaux (sur 12 ans) = 12 176 francs
Loyer annuel comprenant l'amortissement annuel des travaux = 74 180 francs

1.3 Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2017 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M^me^ Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 14 septembre 2016. La commission s'est réunie le 21 septembre et le 5 octobre 2016, sous la présidence de M^me^ Natacha Buffet-Desfayes. Les notes de séances ont étés prises par M. Daniel Zaugg que la rapporteuse remercie vivement pour la qualité de ses notes.

Séance du 21 septembre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du DCA

Le magistrat commence par nous dire que le budget présenté à l'équilibre vise à préserver l'ensemble des prestations tout en réalisant des économies. Ainsi, la jauge fixée à 130 millions de francs par le Conseil municipal sera respectée cette année, le département possédant un tableau de bord pour contrôler le suivi des dépenses.

Projet de budget 2017 par politique publique

M. Pagani répond à un commissaire que les centrales d'achat de la Ville et de l'Etat font déjà des achats communs pour faire baisser les coûts.

La Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) effectue des achats groupés avec l'Etat lorsque l'occasion se présente. Le Conseil administratif a décidé de créer une synergie en ce sens.

M. Pagani considère difficile d'utiliser le DCA pour effectuer des achats à la place de l'Office des bâtiments. Outre le fait qu'il existe une différence de montants importante entre la Ville et le Canton dans le domaine des constructions, le DCA possède des procédures spécifiques que le magistrat entend pouvoir contrôler.

M^me^ Charollais ajoute que les marchés publics ouverts par la Ville sont liés à des ouvrages spécifiques. Il faut bénéficier d'une unité de lieu et de matière pour pouvoir envisager de créer des marchés en collaboration avec l'Etat. Ainsi, le DCA coordonne ses travaux avec les SIG lors d'opérations concernant la mise en

place de tuyaux dans des routes. Dans ce cadre, les appels d'offres s'effectuent en commun.

M. Pagani tient à souligner que le DCA passe tous les mois devant la commission des travaux et des constructions et le Conseil municipal pour présenter ses travaux. Cette façon de procéder permet au législatif de contrôler les opérations du département.

M^me^ Charollais tient à excuser l'absence de M. Macherel qui est en vacances. Le département pourra fournir des compléments de réponse par écrit si la commission le demande.

Un commissaire s'étonne que beaucoup de projets présentés par le DCA souffrent d'une augmentation de coûts entre le crédit d'étude et le crédit de réalisation. Il se demande si la Ville ne pourrait pas modifier sa façon d'agir afin d'éviter que les prix explosent.

Pour le bâtiment des Minoteries, on constate que le crédit de réalisation dépasse de plusieurs dizaines de millions de francs le montant du crédit d'étude. Face à ce genre de situation, on peut espérer que la Ville booste ses services pour accélérer la réalisation des projets. Pour prendre un exemple concret, l'autorisation de construire sur le quai des Bergues n'a été accordée que très récemment alors que le projet a été voté en urgence il y a plus d'une année.

M. Pagani dit qu'il faut nuancer les propos qui viennent d'être tenus car certains projets sont réalisés en un temps record. Le projet d'aménagement de Chandieu, par exemple, a été mené en six ans, ce qui est tout à fait remarquable. Il est vrai que d'autres aménagements, comme celui de la ferme Menu-Pellet, rencontrent de grosses difficultés dans leur réalisation. En ce qui concerne le quai des Bergues, le retard pris s'explique en partie par le fait que l'administration cantonale n'a pas délivré à temps les autorisations de construire. Dans tous les cas, le DCA fait de son mieux pour mener avec diligence les missions qui lui sont confiées. Si la commission le souhaite, le magistrat peut demander à ses services de déterminer le temps moyen de réalisation des projets du département.

Il y a huit ans le département a décidé de mener en parallèle l'instruction du dossier de requête, la demande de crédit et les procédures de soumissions. Cela dit, la bonne tenue de cette planification coordonnée dépend de la réalisation et du suivi de ces trois domaines. Il suffit qu'un de ces éléments prenne du retard pour que le projet se retrouve bloqué pendant un certain temps. Il faut également prendre en compte le fait que les processus de marchés publics sont souvent freinés par des recours.

Page 88: une commissaire demande si une présentation du programme d'aménagement cyclable est prévue.

Le magistrat répond par l'affirmative. Le Conseil administratif a répertorié avec les associations de défense des cyclistes une série de points noirs sur les 140 km de pistes cyclables en Ville de Genève. Sur les 57 points noirs identifiés, la Direction générale des transports (DGT) en a retenu une vingtaine. Actuellement, le Conseil administratif est en discussion pour modifier cinq points noirs afin d'améliorer la sécurité et rendre cohérent le réseau de pistes cyclables. Les problèmes techniques que posent ces points noirs passant par des carrefours, il faut tenir compte de la récente création d'ondes vertes.

M. Pagani annonce que le projet d'aménagement en surface du projet Clé-de-Rive avance à bon train. Le magistrat a rencontré dans le cadre de la délégation à l'aménagement les promoteurs du parking Clé-de-Rive. Ces derniers ont décidé de réduire les dimensions du parking pour pouvoir creuser un étage supplémentaire. La commission des travaux et des constructions sera nantie de cette proposition au début de l'année prochaine. Ce dossier ne subit aucun blocage. Les différents partenaires travaillent de manière constructive pour mener à bien le projet. Les dernières discussions ont porté sur la finalisation de l'avant-projet. Ainsi, on peut espérer que la requête soit déposée au Conseil municipal au début de l'année prochaine.

M. Pagani répond à un commissaire que la Ville et les SIG se sont mis d'accord pour modifier le projet Genève Lac Nations de façon à pouvoir produire de l'eau chaude. Désormais, ce système thermique utilise l'eau profonde du lac pour rafraîchir ou réchauffer plusieurs bâtiments du quartier des Nations.

La Ville utilise déjà ce système de fourniture de chaleur pour l'espace du quartier de Sécheron. Pour ce qu'il en est des autres bâtiments, ce sont les propriétaires qui sont preneurs d'énergie. Le contrat de fourniture de chaleur liant la Ville aux SIG ne prévoit pas d'éventuelle augmentation de tarifs qui serait liée à une absence de subvention.

Page 87: existe-t-il une stratégie globale pour l'entretien des routes? Selon M. Pagani les services font des propositions chaque année pour optimiser le revêtement des routes. Dans ce cadre, la carte des routes de la Ville est remise à jour année après année. La difficulté de l'entreprise réside dans le fait qu'il faut procéder aux travaux d'entretien et de rénovation sans perturber le trafic. La mise en place de cette stratégie est compliquée car les travaux retenus ne peuvent durer que durant quelques semaines. Comme la Ville intervient en priorité sur les artères principales, il est vrai que certaines rues restent en mauvais état.

Page 88: un commissaire note que le budget fixe pour objectif de créer 2880 logements d'ici 2017. Où la Ville en est-elle dans ce domaine?

M. Pagani lui répond que la Ville tiendra cet objectif. Il faut savoir que Genève est la commune qui construit le plus de logements dans le Canton. La

Ville dispose de plusieurs outils pour pouvoir fixer les conditions cadres et produire environ 400 logements par an. Elle est aidée par la FVGLS et possède un moteur déterminant en matière de construction, à savoir la capacité de mettre en droit de superficie.

M. Pagani précise à un commissaire que l'aménagement de la gare CEVA à Champel débouchera sur un espace public de qualité. Dans ce cadre, le DCA a eu des contacts réguliers avec l'Association des intérêts de Champel. Au cours de ces discussions, le magistrat a proposé de remplacer 70 places de parc dans un rayon de 200 m. Par ailleurs, les places de parc longeant la rue Michel-Servet seront finalement maintenues. Enfin, on peut rappeler que le projet prévoit la réalisation d'un tunnel de liaison entre la station CEVA et l'Hôpital afin de faciliter les passages en direction de l'Hôpital et réduire l'impact architectural de la gare sur le plateau de Champel. La loi autorisant la compensation en ouvrage, une partie des places de stationnement supprimées en surface seront en sous-sol.

M. Pagani est très étonné par les propos d'un commissaire concernant la rénovation de l'Hôtel Métropole. Le projet de rénovation devrait s'élever à 3 millions et demi de francs. Inscrit au PFI, ce montant ne concerne que la rénovation de la façade. Le magistrat a demandé un bilan général de l'état du bâtiment dans le cadre du changement d'exploitant. Cette expertise a montré qu'il faudra investir de l'argent pour la rénovation des installations techniques dans les 20 prochaines années. Ces travaux devront être pris en charge par les futurs exploitants.

M. Pagani explique que le département envisage les possibilités de surélévation à chaque rénovation de bâtiment faisant partie du patrimoine de la Ville. Les études qui sont menées en ce sens doivent permettre d'identifier les actions possibles légalement et les objets qualitativement intéressants. Ainsi, la Ville n'a pas établi d'étude globale visant à déterminer l'ensemble des surélévations potentielles. Il considère qu'il n'est pas forcément utile de créer une carte de tous les bâtiments étant donné que la Ville étudie les possibilités de surélévation lors de chaque nouveau projet d'entretien et de rénovation. Dans ce cadre, il faut également prendre en compte les possibilités pour la Gérance immobilière municipale de trouver des clients potentiels. Le récent cas de la Tour-de-Boël montre qu'il n'est pas toujours facile de créer des logements surélevés qui trouvent preneurs.

M. Pagani invite les commissaires qui le souhaitent à formuler des recommandations dans le plan financier d'investissement, pour ceux qui souhaitent émettre des recommandations. En l'occurrence, le Conseil administratif a écarté cet objet au moment des arbitrages. La Ville doit effectuer des priorités afin de respecter la jauge de 130 millions par année fixée par le Conseil municipal.

Concernant le MAH, M. Pagani indique que M. Kanaan a nommé une commission visant à mettre en place des réunions de travail. Le DCA a, pour sa part, mené des investigations pour pallier les problèmes de fuites d'eau du bâtiment. Ainsi que

des travaux d'entretien et de sécurité minimum, à savoir la rénovation de la centrale d'alarme et la mise hors d'eau du bâtiment. Il s'agit de garantir la poursuite du fonctionnement du musée dans l'attente d'un programme fourni par le DCS.

La rénovation de l'école des Crêts-de-Champel a pris du retard à cause de la déficience de l'entreprise chargée des travaux de façade. Quant au pavillon provisoire qui accueille les enfants de l'école Peschier, la Ville a encore une marge d'une année pour effectuer son déplacement à l'école des Pâquis. Le démarrage du chantier de l'école des Pâquis n'est donc pas compromis. Le retour des élèves à l'école des Crêts-de-Champel est quant à lui prévu pour la fin de l'année.

Les places de parking situées à Peschier seront rendues aux habitants.

Concernant le Pavillon de la danse, M. Pagani indique que le DCA doit déposer le projet en octobre. Durant les discussions avec les opposants potentiels, le magistrat a proposé une convention proposant d'aménager l'autre côté de la place Sturm. Dès qu'une place définitive aura été trouvée pour le Pavillon de la danse, le secteur pourra entièrement être aménagé en conformité avec les souhaits des habitants.

M. Pagani tient à relever que le département mène régulièrement des discussions avec les habitants dans le cadre de l'élaboration de projets. Le nombre de lignes à ce sujet dans le PFI témoigne de la volonté du département de créer un dialogue avec les acteurs concernés. Ainsi, le magistrat entreprend des concertations tous les mois comme en témoignent les récentes discussions à propos du Manège en Vieille-Ville. Cela dit, il faut comprendre que la Ville doit procéder à des arbitrages pour pouvoir faire avancer les projets. Face aux différents besoins exprimés par chaque entité, il est parfois difficile de proposer des solutions qui conviennent à tout le monde. Le magistrat reste attentif et rappelle qu'il faut faire attention à ne pas bloquer les projets.

M. Pagani relève que des consignes ont été développées concernant les processus participatifs. Néanmoins, on peut envisager de systématiser ce genre de procédures. Il faut comprendre qu'il est compliqué de répondre aux exigences de tous les acteurs concernés sans freiner l'avancée des projets. Dans certains cas, la Ville doit trancher pour pouvoir mener à bien ses nombreux dossiers. D'autre part, les habitants peuvent aussi relancer la Ville s'ils estiment ne pas être suffisamment informés d'un projet.

M. Pagani tient à souligner que la dernière réunion concernant les travaux du quai des Bergues a mis tout le monde d'accord sur le fait de commencer les travaux relatifs à l'encorbellement avant de discuter du type de revêtement à adopter. Il est important de remettre le quai des Bergues à niveau en coupant ledit encorbellement avant de poursuivre les discussions sur son statut futur. Le magistrat doit d'abord obtenir l'autorisation de construire afin de ne pas compliquer les négociations sur le revêtement du quai. Il faudra compter six à neuf

mois pour cisailler la structure avant de poursuivre la concertation sur l'avenir du quai. Le magistrat réunira les commerçants quand il aura reçu l'autorisation de construire.

Une commissaire constate que concernant les procédures de concertation, il y a un réel problème. Si l'on prend l'exemple de la place du Petit-Saconnex, force est de constater que les commerçants ne sont plus présents dans les discussions menées par le département suite au départ de leur représentant. D'un point de vue général, la commission des travaux et des constructions et la commission de l'aménagement et de l'environnement seraient aidées dans l'étude des dossiers si elles connaissaient les processus participatifs planifiés par la Ville. M. Pagani prend note de la demande.

En page 90, concernant l'augmentation de 3% des charges du département. M. Pagani pense qu'il faut compter plusieurs réaffectations à l'interne.

Réponse donnée par écrit:

Les charges de fonctionnement inscrites au projet de budget 2017 du département s'élèvent à 93,618 millions de francs, en augmentation de 2,466 millions, soit 2,7%, par rapport au budget 2016.

Par chapitre, cette différence s'explique principalement de la manière suivante:

–	chapitre 30:	+206 000 fr.	application des mécanismes salariaux
–	chapitre 31:	+1 286 000 fr.	augmentation du groupe 312 (énergie)
–	chapitre 33:	+1 629 000 fr.	augmentation amortissements ordinaires PA
–	chapitre 36:	-244 600 fr.	suppression subvention ligne 32 TPG
–	chapitre 39:	-410 500 fr.	diminution des intérêts répartis

(fin de la réponse)

En page 90, une augmentation de 276% sur le groupe de comptes 312. En ce qui concerne les honoraires et prestations figurant au groupe 318, on compte une augmentation de 113%. M. Pagani indique que l'augmentation au groupe 318 s'explique par le fait que les chiffres n'ont pas été ventilés.

Réponse donnée par écrit:

L'augmentation du groupe 312 est essentiellement due à l'adaptation du budget compétent ENE suite à l'augmentation des tarifs de fourniture d'eau et d'électricité par SIG. Cette charge supplémentaire est entièrement couverte par une recette supplémentaire liée résultant de l'augmentation de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public (art. 32 LSIG).

Concernant l'évolution du chapitre 33, le bouclement à venir du crédit relatif à la décontamination du site ex-Artamis à la Jonction impliquera de nouvelles charges d'amortissement de l'ordre de 1,5 million de francs dès l'exercice 2017. De plus, deux crédits relatifs à la rénovation de l'éclairage public entraîneront une charge d'amortissement supplémentaire à hauteur de 0,4 million de francs.

Ecart sur groupe de comptes 318

Les charges de fonctionnements inscrites sous rubrique 318 du plan comptable présentent un montant global de 4,227 millions de francs, en augmentation de 0,532 million de francs par rapport au budget de l'année précédente.

Cette dotation supplémentaire fait suite à une demande de la commission des finances relative au mode de financement des études diverses concernant les espaces publics et le patrimoine bâti.

Inscrites jusqu'alors dans le plan financier d'investissement et présentées annuellement au Conseil municipal au sein de propositions de crédit ad hoc, elles ne seront désormais financées par le budget de fonctionnement, et non plus par le biais de crédits d'investissement.

Alors que l'ensemble des lignes y relatives ont été retirées du PFI, il convient de souligner que ce report de charges s'est réalisé à budget de fonctionnement constant au niveau du département. En effet les coupes budgétaires linéaires sur tout le chapitre 31 décidées par le Conseil municipal, suite au référendum (votations du 5 juin 2016), ont toutes été réintégrées au niveau de ce seul groupe 318.

(fin de la réponse)

M. Pagani n'a pas constaté d'augmentations dans son département. Les variations qui apparaissent dans le budget du département sont compensées dans d'autres services. Le détail de ces opérations sera envoyé à la commission par écrit.

M[me] Charollais affirme que plusieurs écarts s'expliquent par toute une série de variations dans le domaine de l'énergie. Au groupe de comptes 312.040, on compte une augmentation de 100 000 francs entre les budgets 2016 et 2017. Si l'on regarde le «compétent énergie» pour le chauffage, on note une hausse de 84 000 francs entre les deux budgets. Le montant du «compétent énergie» se trouve augmenté de 950 000 francs sur le budget 2017. Cette augmentation qui s'explique par le passage du mazout au gaz est compensée par une diminution de 1,2 million de francs au groupe 312.080. Cette baisse concerne également le passage du mazout au gaz. Cela dit, les fluctuations des «compétents énergie» n'expliquent pas les différences de montant qui apparaissent au bilan.

M. Pagani souligne que le DTC ne maîtrise pas certains arbitrages décidés par le DF. Les réconciliations effectuées dans le budget seront présentées à la commission par écrit.

Un commissaire désirerait comprendre la logique de construction du budget. Au groupe de comptes 318, on constate que les comptes 2015 s'élèvent à 481 000 francs, alors que le montant du budget 2016 est estimé à 781 000 francs et celui du budget 2017 à 1,6 million de francs.

M[me] Charollais l'invite à regarder la page 47 du projet de budget par service. On comprend que l'augmentation d'un demi-million de francs au groupe 318 concerne la restitution de l'ensemble des coupes linéaires effectuées sur le projet de budget 2016.

Page 90: des explications sur les écarts d'amortissement? M[me] Charollais soulève que ces écritures sont passées par le département des finances et du logement. Elle propose d'y apporter une réponse écrite.

Page 95: des précisions sur l'augmentation concernant la mise à disposition des locaux. M[me] Charollais répond que l'augmentation du groupe de comptes 391 concerne des imputations internes. Le montant représente les coûts effectifs des locaux.

Page 99: l'association Genève roule reçoit-elle des subventions d'autres départements de la Ville?

M. Pagani confirme que le DTC est le seul département à subventionner Genèveroule. Cette subvention concorde avec la politique de valorisation des pistes cyclables mise en place par la Ville. Cette association fournit toute une série de prestations gratuites, comme les dimanches à vélo.

Un commissaire se rappelle que la Ville avait coordonné le projet de la Maison du vélo dans le but de fédérer tous les acteurs visant à promouvoir les pistes cyclables. Cette entreprise a malheureusement échoué et beaucoup de vendeurs de vélos se plaignent aujourd'hui de la concurrence déloyale menée par Genève roule qui bénéficie d'importantes subventions. En proposant des vélos à bas prix, cette association met de nombreux commerçants dans une situation financière difficile. Face à cette situation, ce commissaire estime que la Ville devrait reconsidérer la subvention qu'elle accorde à une association qui fonctionne au final comme une entreprise.

M. Pagani informe s'être entretenu à plusieurs reprises avec les milieux commerçants du vélo pour comprendre la nature de leurs doléances. La principale critique qui est ressortie de ces discussions réside dans le fait que Genève roule avait acheté des vélos électriques en France au lieu de favoriser les entreprises locales. Il faut savoir que cet élément est le seul créneau qui entre en concurrence avec les prestations offertes par les commerçants. Ainsi, il serait regrettable de dimi-

nuer une subvention à une association qui propose différents types d'activités à la population et qui contribue à l'intégration des réfugiés. On peut également relever que Genève roule propose un service de réparation et d'entretien des vélos que ne veulent pas tenir les commerçants pour des raisons financières.

M. Pagani tient à préciser que les plaintes des commerçants portaient sur l'achat de vélos en France voisine. Mis au courant de la situation, le magistrat a demandé à Genève roule de ne plus agir de la sorte à l'avenir.

En page 99, des précisions sur la Maison de l'architecture. En effet, le site internet de cette association n'indique aucune adresse y relative, la Ville a diminué la subvention accordée à la Maison de l'architecture de 10 000 francs pour pouvoir rajouter 15 000 francs au financement du City Guide Geneva. M^me^ Charollais indique que la Maison de l'architecture propose différents événements visant à promouvoir l'architecture auprès du grand public. Récemment basée au Pavillon Sicli, cette association organise des expositions et des conférences dans le but de sortir l'architecture du cadre réservé aux professionnels. Dernièrement, elle a coordonné la création d'une nouvelle application qui propose une visite inédite de Genève à travers 50 sites d'architecture et d'ingénierie. De plus M^me^ Charollais confirme ce propos concernant la subvention. Le département avait décidé de fortement soutenir financièrement la Maison de l'architecture au moment de sa création. Il était prévu de diminuer cette subvention par la suite pour pouvoir se concentrer sur des actions plus ponctuelles.

Concernant la subvention de Genève roule, M. Pagani affirme rencontrer les représentants de l'association deux fois par année pour discuter de leur stratégie. Le magistrat fait en sorte que la subvention accordée à Genève roule serve réellement à promouvoir le vélo. Pour cette année, on peut relever l'inauguration d'une cabine de prêt de vélos électriques sur la place des Nations. Il ne faut pas oublier non plus la mise à disposition gratuite de vélos que l'association propose chaque été au public.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions écrites sur les charges liées à la consommation énergétique du département.

Réponse donnée par écrit:

Ecart sur groupe de comptes 312 (compétent énergie)

Les dépenses relatives au rachat des énergies sont inscrites sous la rubrique 312 du plan comptable des différents services, sous la responsabilité du Service de l'énergie.

En 2015, le montant global s'est élevé à 21,52 millions de francs, soit un dépassement de l'ordre de 1,22 million de francs par rapport à la valeur ins-

crite au budget (20,30 millions de francs), suite à des hausses tarifaires dans le domaine de l'eau et de l'électricité.

Dans le même temps, la redevance versée par SIG pour l'utilisation du domaine public, seIon les dispositions de l'art. 32 LSIG, a progressé de plus de 2 millions en 2015.

Inscrite sous la rubrique 427 340 du plan comptable du SEEP pour un montant budgété de 11,5 millions de francs, elle est passée de 10,34 millions en 2014 à 12,76 millions en 2015.

Sachant que ladite redevance est calculée sur le chiffre d'affaire de la fourniture d'électricité sur le territoire municipal, sa progression est la conséquence de l'évolution tarifaire.

En conséquence de ce qui précède, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2017, une remise à niveau simultanée, pour un montant équivalent, des budgets relatifs aux dépenses d'énergie (groupe 312) et à la redevance d'utilisation du domaine public (groupe 427), a été opérée, les deux composantes étant intimement liées et se compensant parfaitement.

(fin de la réponse)

Un commissaire note que le département prévoit quatre emplois supplémentaires. Le document indique, en effet, que le département passe de 240 à 244,2 employés.

M. Pagani explique que certains disponibles budgétaires ont été regroupés en postes réels. Il faut savoir que l'enveloppe globale pour le personnel compte 246 postes à plein temps. Le département n'utilise pas le total de ces postes en fonction des départs et des arrivées. Nonobstant, le département n'a pas engagé de collaborateurs supplémentaires.

De plus le département engage les auxiliaires de manière sporadique pour remplacer des personnes en congé maternité ou en absence de longue durée. Plusieurs auxiliaires ont été engagés dans le Service du génie civil qui a besoin de personnel de terrain.

M. Pagani enverra une liste détaillée des auxiliaires à la commission. Il tient à préciser que ces postes ne sont pas pérennisés (annexe A).

Le même commissaire souhaiterait avoir des informations sur le taux d'absentéisme et le renouvellement du personnel au sein du Service du génie civil. M. Pagani répond par écrit à ce sujet (voir annexe B). Il considère qu'il est nécessaire que la Ville maintienne les services fournis par le génie civil à l'interne. L'ouverture de ce marché aux entreprises privées n'améliorera pas forcément la qualité de ses prestations.

En page 99, un commissaire constate la disparition de 320 000 francs au point trafic régional. M. Pagani lui explique que le Conseil administratif souhaitait supprimer la ligne 32. Les TPG ont alors proposé de fusionner cette ligne avec la ligne 35. Cette opération permettra de lier la rue des Deux-Ponts à l'hôpital cantonal. Le Conseil administratif paiera le déficit théorique de la ligne 32 pour permettre son intégration au nouveau contrat de prestation. Ce déficit de 200 000 francs a été puisé dans le fonds Léonie Roth.

Au groupe de comptes 365, la Ville a octroyé un montant de 83 170 francs à l'association Nicolas Bogueret. M. Pagani lui indique que la Ville a proposé de prendre en charge les frais de pollution pour l'espace de quartier de Sécheron. Or, le chantier sur le site de l'EMS a mis au jour des éléments de pollution. Sachant que l'assainissement du site s'élève à 370 000 francs, le montant de 83 170 francs représente la déduction effectuée par la Ville sur la première année de la rente foncière.

Projet de budget 2017 par service

Aux groupes de comptes 318, 318.90 et 380, il y a de grandes variations entre les dépenses figurant dans les comptes 2015, les montants du budget 2016 et ceux du budget 2017. Il souhaiterait recevoir une explication à ce sujet service par service. M^me^ Charollais indique que le delta de 500 000 francs a été reporté par le Conseil administratif de manière globale dans les groupes de comptes 318. Le reste des variations est comblé positivement ou négativement dans chaque poste du département. Les explications service par service seront envoyées par écrit.

En page 59, un commissaire demande des précisions sur les deux postes de dédommagement dans les groupes 317 et 436. M^me^ Charollais indique que le département ne peut pas effectuer de projection sur les groupes 400 qui comprennent des recettes. Le groupe 317 prévoit, pour sa part, des dédommagements pour des tiers.

Le groupe 391 passe de 295 000 francs aux comptes 2015, à 448 556 francs au budget 2016 et à 288 000 francs au budget 2017. M^me^ Charollais répond que ces différences de montants concernent des imputations faites par le BFL au sujet de l'occupation de locaux par le département. L'augmentation de montant au budget 2016 représente la prévision concernant la location de deux niveaux à la rue du Stand. La baisse figurant au budget 2017 représente un ajustement de cette prévision.

En page 61, le revenu d'environ 15 millions de francs correspond-il à la redevance de l'Etat pour l'entretien des routes?

M. Pagani lui indique que la Cour des comptes a publié deux rapports signalant que la Ville prenait en charge l'entretien d'environ 41 km de routes cantonales. Le

Conseil administratif a donc envoyé une lettre au Conseil d'Etat pour demander la prise en charge de cette propriété ou le versement du montant établi par la Cour des comptes. Le Canton a alors décidé de verser à la Ville ledit montant par tranches de 8 millions de francs.

Les amortissements ordinaires du patrimoine administratif sont imputés chaque année sur les charges de fonctionnement en fonction des durées d'amortissement figurant dans les propositions.

En page 61, la diminution de 320 000 francs au groupe de comptes 364 concerne-t-elle la suppression du bus 32? M^me^ Charollais lui répond par l'affirmative.

Concernant les baisses de montant figurant dans les groupes 314 et 315, un commissaire demande une explication.

Réponse donnée par écrit:

Le groupe 314 Entretien des immeubles par des tiers voit son budget diminuer de 0,3 million de francs (-2,5%) entre le budget 2016 et le projet de budget 2017. Cette diminution provient de la coupe budgétaire linéaire sur le chapitre 31 décidée par le Conseil municipal, suite au référendum (votations du 5 juin 2016). Ce montant a été réintégré au niveau du groupe 318, au sein de la Direction du DCA (cf. chapitre «Ecart sur groupe de comptes 318»).

Le groupe 315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers voit son budget diminuer de 0,04 million de francs (-7,1%) entre le budget 2016 et le projet de Budget 2017. Cette diminution provient pour la partie de la coupe budgétaire linéaire susmentionnée et, pour le reste, de la diminution du budget du service compétent DSIC «315031 C-DSIC Entretien matériel informatique et logiciels par tiers».

(fin de la réponse)

La présidente propose d'attendre les réponses écrites de M. Macherel avant de prendre position sur la proposition PR-1194. La discussion sur cet objet pourrait avoir lieu lors de la séance du 5 octobre 2016.

Un commissaire souhaitant entendre de vive voix M. Macherel, la présidente met au vote son audition le 5 octobre 2016 dans le cadre de la proposition PR-1194, qui est refusée par 6 non (3 LR, 1 DC, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (EàG).

Nonobstant, la commission attendra les réponses écrites de M. Macherel pour poursuivre l'étude de la proposition PR-1194.

Séance du 5 octobre 2016

Prises de position

Le Parti libéral-radical refusera le budget des travaux face à l'impression qu'aucun département n'ait fait d'effort pour trouver des économies. La proposition PR-1165 montre que le DTC n'hésite pas à faire exploser les coûts d'un projet.

L'Union démocratique du centre refusera également le projet de budget PR-1194 pour les mêmes raisons invoquées.

Le Mouvement citoyens genevois refusera également le budget des travaux.

Le Parti démocrate-chrétien est surpris par l'augmentation des charges à hauteur de 2,7%. En outre, on peut s'interroger sur le taux d'absentéisme très élevé, notamment au Service du génie civil et au Service de l'énergie. Ce taux semble montrer qu'il y a un malaise dans ces services. Dans tous les cas, le Parti démocrate-chrétien ne votera pas le budget des travaux tant que la planification stratégique de rénovation des bâtiments n'aura pas été présentée.

Le groupe des Verts s'abstiendra sur ce budget étant donné que la commission n'a pas reçu les réponses aux questions qu'elle a posées.

Le Parti socialiste soutiendra le budget tel qu'il est proposé. Il est difficile de critiquer un magistrat qui fait son travail.

Le groupe Ensemble à gauche soutiendra le budget d'autant plus que le moment est judicieux pour investir.

La présidente met au vote du projet de budget PR-1194, qui est refusé par 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (1 EàG, 3 S) et 2 abstentions (DC, Ve).

Annexes:

– liste des engagements auxiliaires 2015-2016
– données relatives à l'absentéisme en 2015
– rapport d'activite 2015 Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050
– rapport d'activités 2015 Genèveroule

Service	Fonction	Classe fonction	date début	date fin	motifs
GCI	Ouvrier assainissement des eaux	**A**	21.sept.15	20.sept.17	Suppléance suite absence longue durée titulaire
	Ouvrier Monuments et fontaines	**B**	13.juin.16	30.sept.16	Suppléance pendant période estivale (la plus chargée de l'année pour l'unité M&F)
	Ouvrier Monuments et fontaines	**B**	08.juin.15	30.avr.16	Mise au concours publique mais nomination transformée en période d'essai suite à changement unilatéral sur acte nomination. Personne nommée par la suite après période probation.
	Ouvrier Marquages routiers	**A**	01.juil.15	31.oct.16	Suppléance suite vacance de poste
	Maçon Travaux	**E**	01.mars.16	28.févr.17	Suppléance pour faire face aux besoins de service
ENE	Technicien thermicien	**J**	13.juin.16	17.févr.17	Suppléance pendant congé parental titulaire
	Secrétaire	**F**	30.nov.14	31.août.16	Suppléance suite absence longue durée titulaire
SAM	Ingénieure en transports	**L**	01.juin.12	31.mai.16	Mandat spécifique répondant la politique de développement des tracés cyclables et pour répondre aux impératifs liés à l'assainissement du bruit routier (OPB)
DCA	Juriste	**O**	01.mai.16	31 dec.2016	Suppléance suite congé maternité titulaire
	Chargée de projets de Mairie	**P**	01.sept.16	31.août.18	Chargée de projets de Mairie
URB	Aide polyvalent	**A**	20.juin.16	10.juil.17	Suppléance estivale au niveau administratif
	Surveillant exposition "Maquette VdG"	**B**	01.mai.15	28.mai.16	Exposition publique nécessitant une surveillance

Données relatives à l'absentéisme en 2015

	effectif			jours d'absence					durée moyenne (j/empl)	poucentage				
				accidents		maladie		total		accidents		maladie		total
	personnes	occupation	postes	ANP	AP	MAC	MSC			ANP	AP	MAC	MSC	
Direction	41	32.9		26.2	0.0	231.7	38.1	**296.0**	9.0	0.4%	0.0%	3.2%	0.5%	**4.1%**
Urbanisme	21	16.2		5.4	0.0	139.1	35.7	**180.2**	11.1	0.2%	0.0%	3.9%	1.0%	**5.1%**
Patrimoine bâti	54	49.5		81.1	0.0	236.3	92.0	**409.4**	8.3	2.3%	0.0%	6.6%	2.6%	**3.7%**
Energie	32	30.0		100.2	7.5	434.9	52.4	**595.0**	19.8	1.5%	0.1%	6.4%	0.8%	**8.8%**
Am.urbain & mobilité	29	24.5		6.3	4.0	209.4	53.1	**272.8**	11.1	0.1%	0.1%	3.9%	1.0%	**5.0%**
Génie civil	91	89.2		96.0	217.0	1'406.7	90.4	**1'810.1**	20.3	0.5%	1.1%	7.3%	0.5%	**9.4%**
total département	**268**	**242.3**		**315.2**	**228.5**	**2'658.1**	**361.7**	**3'563.5**	**14.7**	**0.6%**	**0.4%**	**5.0%**	**0.7%**	**6.7%**

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



SOMMAIRE

I – COMPTES 2015 4

II - BILAN ENERGETIQUE 7

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU 7

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE 8

3 – PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE 9

4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE 11

5 – TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS 12

6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE 13

8 – TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE » 15

9 – EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO_2 16

10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX » 17

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS 18

IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE 19

I – COMPTES 2015

Bilan des coûts

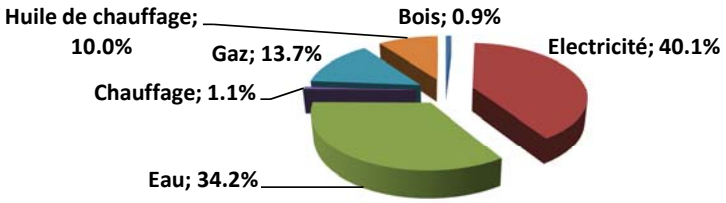
Groupe 312 - Energie

Les dépenses 2015 en matière d'énergie atteignent 21'517'787.- francs, et dépassent d'un peu plus de 1,2 million de francs (+6.0%) sur le budget alloué. A noter que le budget prévisionnel établi et proposé par le service était de 22'687'000.- francs.

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2015 (Selon données SAP)

Compétents 312 2015	Total	Budget	Ecart	En %
Total 312	**21'517'787**	**20'300'000**	**+1'217'787**	**6.0%**
312020 Bois	195'614	120'000	+75'614	63.0%
312030 Electricité	8'624'019	8'472'000	+152'019	1.8%
312040 Eau	7'350'470	6'244'000	+1'106'470	17.7%
312060 Chauffage	246'529	250'000	-3'471	-1.4%
312070 Gaz	2'945'621	3'006'000	-60'379	-2.0%
312080 Mazout	2'178'751	2'208'000	-29'249	-1.3%
312999 Correction valeur de stock Huile de chauffage	-23'217	0	-23'217	



Explications des écarts :

Les dépenses d'électricité (312030) sont très proches de la prévision (écart de +1.8%) et n'appellent pas de commentaires. On peut tout de même indiquer que la quasi totalité de ce dépassement est lié à des facturations de la part des SIG de certains contrats sur deux ans au lieu de un an.

Pour ce qui est des rubriques de chauffage (312060 Chauffage / 312070 Gaz / 312080 Mazout), elles restent également très proches et inférieures au budget (entre -1.4 et -2.0%). Cela est lié aux tarifs très favorables des énergies fossiles en 2015. Le climat a été conforme aux hypothèses (62'600 degrés-heure).

La dépense de bois est en dépassement (312020). Bien que dérisoire par rapport au total des comptes du groupe 312 (0.35%), il s'agit tout de même d'un dépassement de l'ordre de 63% en ce qui concerne la rubrique 312020. Cela est lié au fait que le budget présent dans ce compte ne correspond pas à la consommation de l'année, mais aux achats (bois, déchiquetage, transport…), ce qui provoque de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Cette situation devrait être rectifiée avec le projet de transfert de compétences au SEVE, ce qui aurait pour conséquence de réduire l'imputation au seul produit acheté en vue d'être consommé.

La dépense d'eau (312040), avec un dépassement de 1,1 million de francs, soit +17.7%, est clairement la rubrique qui génère la quasi-totalité de l'écart du groupe 312 (91%). Ce dépassement est lié à la nouvelle tarification de l'eau acceptée par le Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2015.

Cette tarification réunit désormais les trois domaines du cycle de l'eau, à savoir:
- Eau Potable: production et distribution ;
- Eaux Usées: taxe d'épuration ;
- Eaux Usées: taxe d'utilisation du réseau secondaire (réseau appartenant aux communes genevoises).

En pratique, les changements sont les suivants :

- Suppression de la prime de débit fonction du compteur.
- Prix du m^3 de la fourniture eau potable évolutif en fonction de la plage de consommation.
- Prix du m^3 épuré évolutif en fonction de la plage de consommation et facturation de chaque m^3 supplémentaire dépassant le maximum prévu pour la plage.
- Nouvelle taxe d'utilisation du réseau d'assainissement secondaire propriété des communes. Cette taxe est reversée par la suite aux communes genevoises dont fait partie la Ville de Genève.

En conclusion, ces nouvelles dispositions, intervenues dans le courant de l'année 2015, et après la prévision budgétaire, ont entraîné une forte augmentation des dépenses 2015. Le CA a été informé de cette situation, et n'a pas souhaité revoir la dotation budgétaire en conséquence.

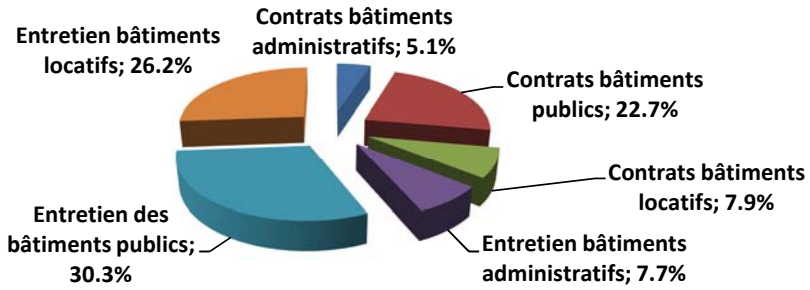
Groupe 314 - Entretien et contrats d'entretien

Les dépenses du groupe 314 se sont élevées à 1'474'000.- francs, soit un dépassement de 16.2%.

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2015 (Selon données SAP)

Compétents 314 2015	Total	Budget	Ecart	En %
Total 314	**1'473'965**	**1'268'360**	**+205'605**	**16.2%**
Groupe 314 Contrats	**526'665**	**488'100**	**+38'565**	**7.9%**
314251 Contrats bâtiments administratifs	75'425	81'600	-6'175	-7.6%
314352 Contrats bâtiments publics	334'516	241'500	+93'016	38.5%
314551 Contrats bâtiments locatifs	116'724	165'000	-48'276	-29.3%
Groupe 314 Entretien	**947'300**	**780'260**	**+167'040**	**21.4%**
314201 Entretien bâtiments administratifs	113'764	108'200	+5'564	5.1%
314302 Entretien bâtiments publics	447'255	331'700	+115'555	34.8%
314501 Entretien bâtiments locatifs	386'128	340'360	+45'768	13.4%
314701 Entretien Homes pour personnes âgées	153	0	+153	



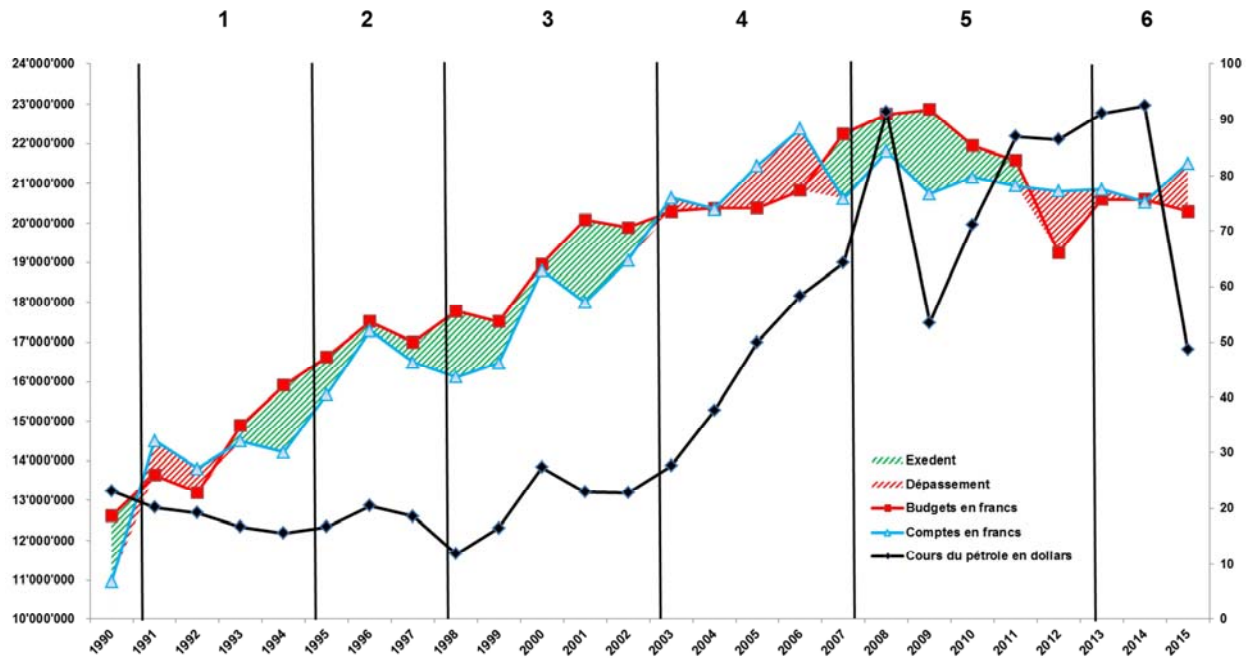
Explications des écarts

Le budget alloué aux contrats d'entretien a été dépassé de 3 8'000.- francs, soit +7.9%.
Ce dépassement est lié à la conclusion fin 2015 d'un contrat de maintenance pour le Musée d'ethnographie de plus de 100'000.- francs. et dont l'effet sera augmenté l'année prochaine, du fait notamment d'une facturation plus régulière des contrats.

Pour ce qui est de l'entretien, un dépassement de 167'000.- francs a été réalisé (+21.4%). Plus d'un quart de cette somme sont des factures liées à l'entretien des installations des Halles de Rive, à bout de souffle et nécessitant de nombreuses interventions.

Le reste correspond à des interventions à chaque fois relativement coûteuses (de plus de 20'000.- francs par opération) liées à des impondérables découlant de l'exploitation des installations de chauffage/ventilation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève (entretiens et réparations urgentes).

Evolutions budgétaire et comptable – compte 312



Période 1 : 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développée en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1998-2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2003-2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

Période 5 : 2008-2013

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis, les augmentations se poursuivent au fil des nombreuses crises géopolitiques.

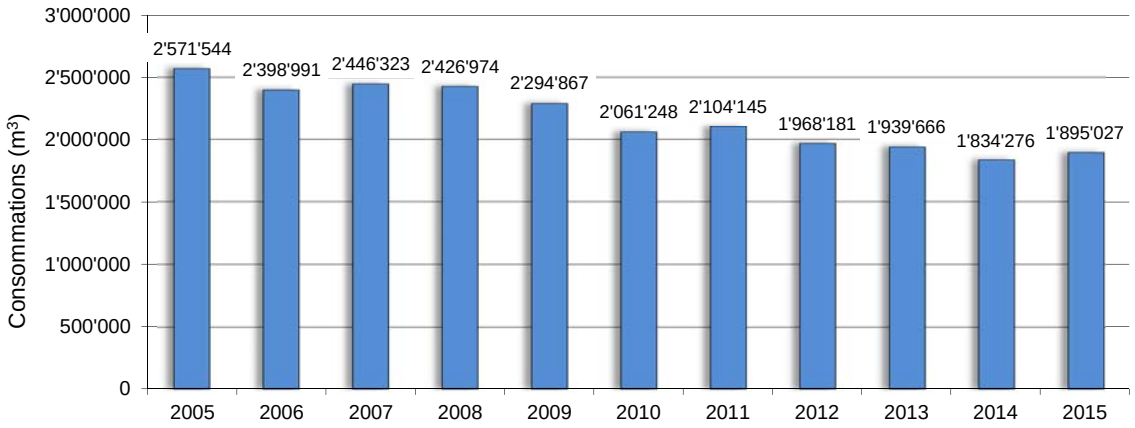
Période 6 : 2014-2015

En 2014, une importante baisse des prix des énergies fossiles, est accentuée encore en 2015. Le baril de pétrole est passé de 92.6 à 48.7 $, soit un niveau inférieur à 2005. Le mazout représente aujourd'hui 10% des achats d'énergie contre 15% il y a 10 ans. En revanche, le prix de l'eau augmente fortement en 2015 avec l'application de la nouvelle tarification sur l'eau.

II - BILAN ENERGETIQUE

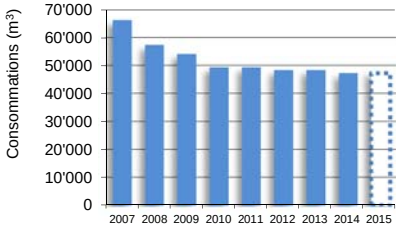
1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Evolution des consommations d'eau (m3)



Avec 1'895'027 m^3, la consommation globale a augmenté de 3% en 2015. Elle se répartit en 3 postes :

Fontaine jauge

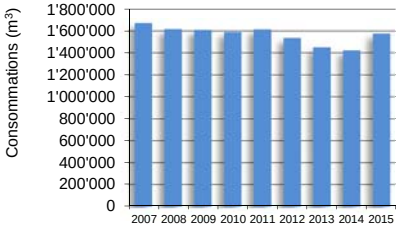


LES FONTAINES : env. 47'250 m^3

- 28% depuis 2007

Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs. En 2015, la nouvelle tarification SIG occasionne une facturation forfaitaire à terme échue et non plus à échoir. La valeur de consommation 2015 a été estimée.

Eau épurée



EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)

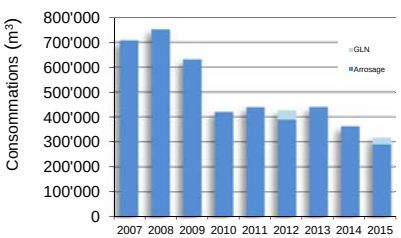
1'576'390 m^3

+ 11 % depuis 2014

- 6 % depuis 2007

L'augmentation est constituée de différents facteurs :
- *fuite d'eau à minoteries 3 ;*
- *augmentation de la consommation dans les centres sportifs ;*
- *augmentation de consommations diverses: Jardin anglais, Cimetière Petit-Saconnex, Parc des eaux-vives.*

Arrosage



ARROSAGE : 328'637 m^3

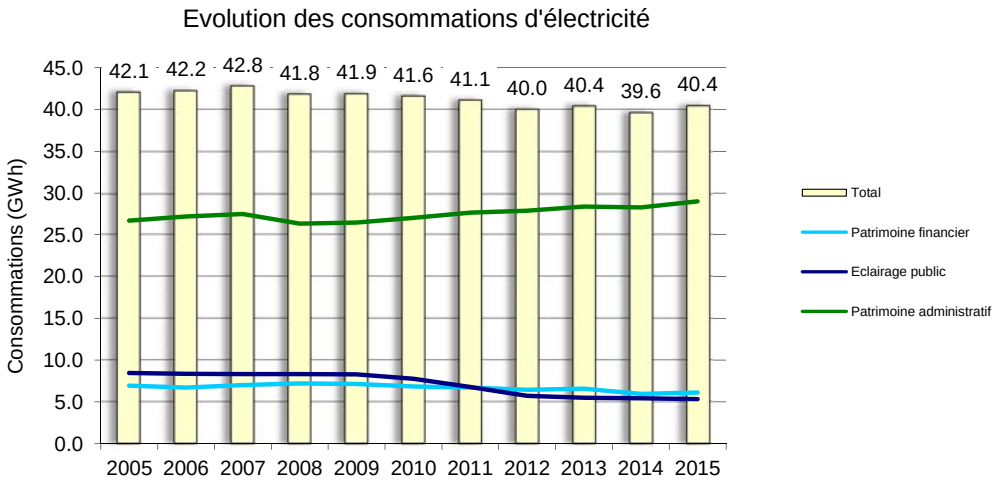
- 12 % depuis 2014

- 55 % depuis 2007

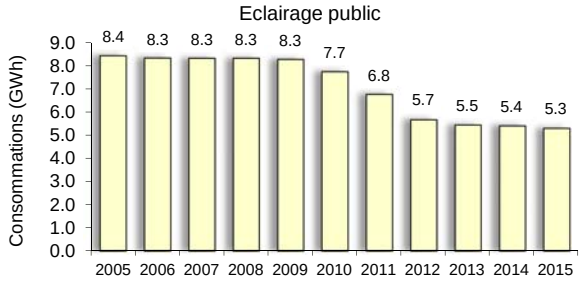
En 2015, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

Ce bilan se base sur les factures reçues en 2015. Les dates de facturation varient d'une année à l'autre et les périodes de facturation ne sont pas toujours homogènes. La consommation réelle pour une année de 365 jours se situe entre plus ou moins 4% par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



Avec 40.4 GWh en 2015, la consommation globale d'électricité a augmenté de 2%. Elle se décompose en 3 postes :

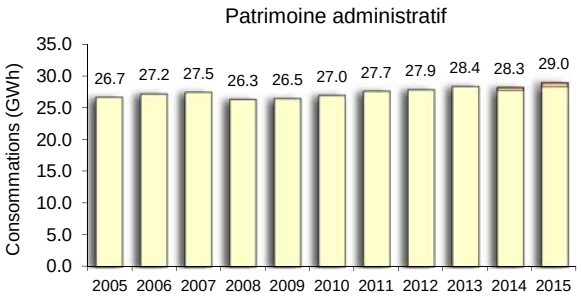


ECLAIRAGE PUBLIC : 5.3 GWh

- 2% depuis 2014
- 36% depuis 2009



La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' continue de produire ses effets: 3 GWh économisé depuis 2009.

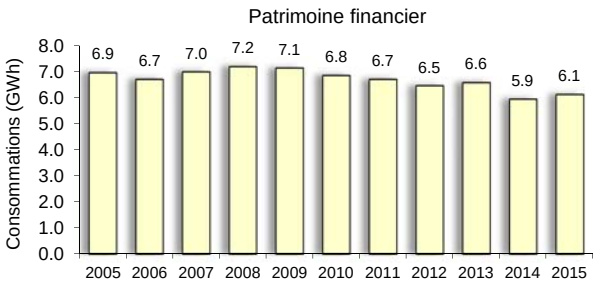


PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 29 GWh

+ 2.3% depuis 2014
+ 8.6% depuis 2005



L'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :
- augmentation du patrimoine : Musée d'Ethnographie (en orange) ;
- augmentation de la consommation sur certains sites: CS Vernet, abris PC (Vaucher 20 et Contamines), Voirie Vernet, Plaine de Plainpalais, Maison du faubourg, Salle communale de Plainpalais, CS Queue d'Arve, Ec des Charmilles…



PATRIMOINE FINANCIER : 6.1 GWh

+3% depuis 2014
- 12% depuis 2005



L'augmentation constatée est liée en majeure partie à des périodes de facturation hétérogènes. Si on compare 2013 à la moyenne 2014-2015, la variation est de -9%.



Ce bilan se base sur les factures reçues en 2015. Les dates de facturation varient d'une année à l'autre et les périodes de facturation ne sont pas toujours homogènes. La consommation réelle pour une année de 365 jours se situe entre plus ou moins 5% par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

3 – PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

3 NOUVELLES CENTRALES MISES EN SERVICE

Foyer de Sécheron 261 m^2 48.3 kW



Vestiaires de Belle-Idée 90 m^2 14 kW



Crèche de Châteaubriand 530 m^2 88.5 kW



2 CENTRALES HYBRIDES EN FONCTIONNEMENT

Pâquis 34 - 102m^2



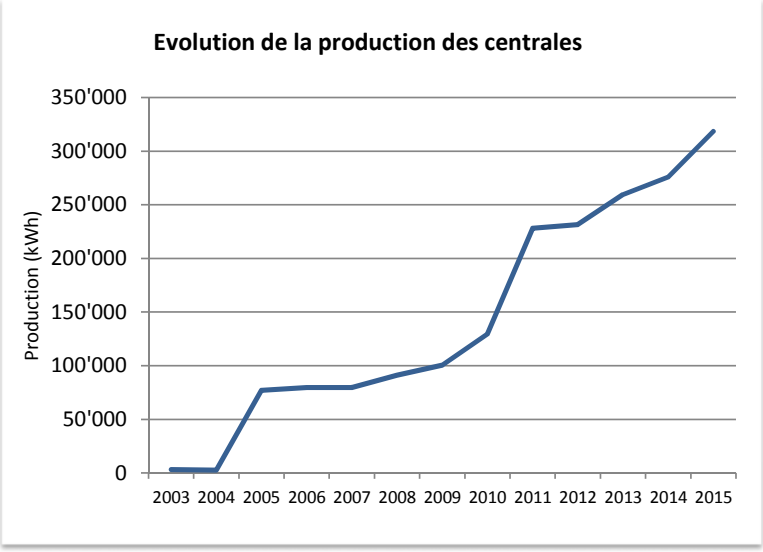
Baulacre 2 - 310 m^2



LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m^2)	Production 2015 (kWh)
Foyer de Sécheron	2015	261	3’128
Crèche de Châteaubriand	2015	530	1’599
Vestiaires de Belle Idée	2015	90	10’287
Baulacre 2 (Solaire hybride)	2014	310	50’398
Paquis 34 (Solaire hybride)	2014	102	14’373
Cendrier 7 – Rousseau 7	2013	200	17’683
Ecole de Contamines	2012	500	38’602
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	11'375
Centre sportif de Vessy	2011	135	13'115
Cité Corderie 10	2010	50	5'276
Serres Bornaches	2010	500	63'127
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	20’453
Crêts de Champel 42	2007	300	18’265
Piscine des Vernets	2005	200	13’971
Chemin de l’Ecu 35	2005	600	34’586
Ecole de l’Europe (Aire 42)	2000	30	2’149
TOTAL 2015		**4’208m^2**	**318'387 kWh**
RECETTES 2015			**143’996 CHF TTC**

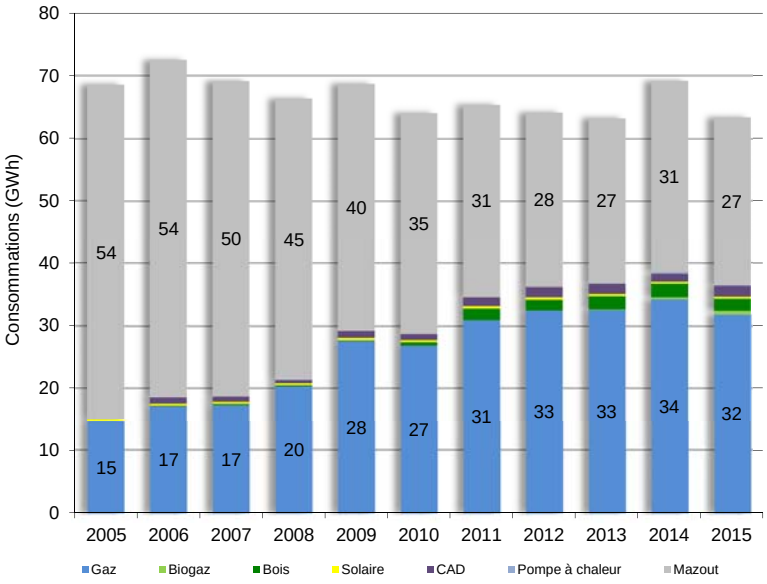
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:



- Entre 2009 et 2015, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

Patrimoine administratif



Consommations corrigées 2015 : 63.5 GWh

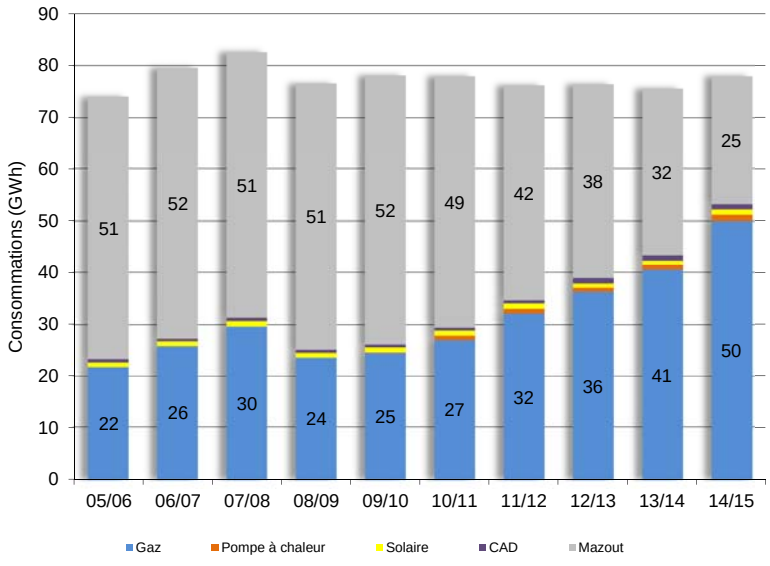
-8.3% par rapport à 2014

Part gaz + bois + solaire = 55%

<u>En 2014,</u> l'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :
- augmentation du patrimoine : +2% soit 60'145 m^3 supplémentaires (Musée d'Ethnographie…) ;
- augmentation sensible des prestations sur des sites d'envergure (Musée d'Ethnographie, MHN, Crématoire St-Georges) ;
- augmentation de l'utilisation des écoles les mercredis, en soirée et weekend ;
- rendements des installations de chauffage péjorés par des conditions climatiques particulièrement douces.

<u>En 2015,</u> la diminution des consommations est liée à différents facteurs :
- rétablissement de consommation du CS Vernets ;
- retour à des conditions climatiques standards ;
- décalage de période de facturation des contrats gaz interruptibles (Muséum, Michel Simon) ;
- changement du coefficient gaz (kWh/m^3) des SIG sur certains sites d'envergure (Ec Cret de Champel, CS Varembe piscine…).

Patrimoine locatif



Consommations corrigées 14/15 : 77.9 GWh

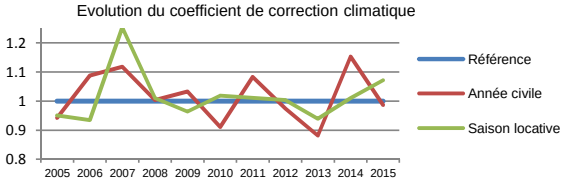
+3.2% par rapport à 2013/14

Part gaz + PAC + Solaire = 67%

La saison est marquée par le passage au gaz de gros ensembles : Cité Jonction et Les Asters.

L'augmentation des consommations est liée à des travaux/perturbations sur certains sites d'envergure (Cité Jonction, Rois 17…).

<u>Correction climatique:</u> *Afin de tenir compte de la rigueur climatique, les consommations sont corrigées: c'est à dire ramenées à une saison moyenne. Plus la saison est douce, plus le coefficient de correction est élevé. Plus la saison est froide, plus le coefficient est faible (<1).*
Cette correction touche ses limites quand les saisons sont très douces ou très froides. En effet, la consommation ne peut être exactement proportionnelle à la rigueur climatique. Lorsque l'hiver est très doux, les installations sont sous-utilisées et leurs rendements diminuent. De même, lorsque l'hiver est très froid, la forte sollicitation des installations peut aboutir à de mauvais fonctionnements, voir à des pannes techniques.



En 2014*, l'hiver a été très doux et le coefficient de correction est particulièrement élevé (1,15) pour les sites administratifs dont le bilan se fait sur l'année civile.*
En 2015, *pour ces mêmes sites, l'hiver est très proche de la saison de référence avec un coefficient de 0,99.*

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

Chauffage

Sites locatifs	Combustible	Consommations 14/15 (kWh)	% parc loc.	Emissions de $C0_2$ (tonnes)
Cité Jonction	gaz	7'557'789	10%	1'864
Minoteries	mazout	3'934'481	5%	1'259
Asters	gaz	3'611'043	5%	890
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	3'414'786	4%	742
Amat-Rotschild	gaz	2'624'308	3%	647
Châtelaine 43	mazout	2'582'605	3%	826
Soubeyran 6-8-10-12-14	gaz	2'161'269	3%	533
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'946'074	2%	480
Rois 13-19	gaz/mazout	1'798'508	2%	456
Cours St-Pierre 2	mazout	1'385'627	2%	443
Total Top 10		**31'016'491**	**40%**	**8'140**

Sites administratifs	Combustible	Consommations corrigées 2015 (kWh)	% parc adm.	Emissions de $C0_2$ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	7'448'477	12%	2'383
Cs Varembe piscine	gaz	2'925'365	5%	722
Jardin Botanique	bois/biogaz/solaire	2'101'139	3%	157
Michel-Simon 7-9	gaz/mazout	2'044'771	3%	530
Grand-Théâtre	gaz	1'768'142	3%	436
Ecole des Vollandes	gaz	1'763'300	3%	435
SIS caserne I	gaz/mazout	1'744'056	3%	451
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'625'188	3%	401
Voirie Vernets	mazout	1'582'626	2%	506
Musée d'Art et d'Histoire	gaz	1'451'590	2%	358
Total Top 10		**24'454'654**	**39%**	**6'379**

Electricité

Bâtiments	Conso. 2015 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'753'887	7%
Cs Vernets - Patinoire	1'270'185	3%
Grand-Théâtre	1'158'815	3%
Stand 25	1'134'802	3%
Voirie Vernets	1'112'153	3%
Cs Varembé piscine	782'087	2%
Cs Queue D'Arve	860'560	2%
Crématoire St-Georges	812'668	2%
Halle de Rive	615'900	2%
Musée d'Ethnographie	731'041	2%
Total Top 10	**11'232'098**	**28%**

Eau

Sites	Conso. 2015 (m^3)	% parc
Cs Vernets	128'910	7%
Jardin Botanique	70'100	4%
Cité Jonction	57'668	3%
Minoteries	116'793	6%
Cs Varembé piscine	45'903	2%
Servette 100 (Asters)	44'612	2%
Voirie Vernets	44'292	2%
Quai du seujet 32-34-36	30'611	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	24'989	1%
Amat-Rotschild	22'041	1%
Total Top 10	**585'919**	**31%**

6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE



ARRIVEE DES BATIMENTS A ENERGIE POSITIVE

Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme !

ECOLE DES CROPETTES, surélévation et extension du bâtiment parascolaire

- Bâtiment à haute performance énergétique
- Centrale solaire hybride en toiture produisant chaleur et électricité
- Pompe à chaleur à sondes géothermiques
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Robinetterie label basse consommation « Energy »
- Luminaire à haut rendement maximisant l'éclairement direct



Pavillon des Cropettes



Crèche de Châteaubriand

CRECHE DE CHATEAUBRIAND, surélévation

- Bâtiment à haute performance énergétique
- Pompe à chaleur à sondes géothermiques
- Centrale solaire photovoltaïque en toiture
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Robinetterie label basse consommation « Energy »
- Luminaire à haut rendement maximisant l'éclairement direct

5 RENOVATIONS/NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- **Alhambra, rénovation et construction d'une nouvelle annexe**
  - Bâtiment classé, enjeux patrimoniaux élevés
  - Réduction des besoins de chauffage de 50%
  - Chaudière à gaz
  - Nouvelle annexe à haute performance énergétique

- **Tour de Boël 7, rénovation**
  - Isolation partielle de l'enveloppe
  - Chaudière à gaz à condensation
  - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Alhambra


Tour de Boël 7

- **Ariana Loge, rénovation**

- **Vestiaire des mouettes genevoises, rénovation**
  - Isolation partielle de l'enveloppe
  - Pompe à chaleur air/air

- **Pavillon square Chantepoulet, nouvelle construction**

13 CHAUFFERIES RENOVEES

- **Patrimoine locatif**:
  Dancet 22A, Avenir 34, Source 8, Faucille 3, Montbrillant 5, Servette 38, Galiffe 5, Terrassière 32, Madeleine 7.

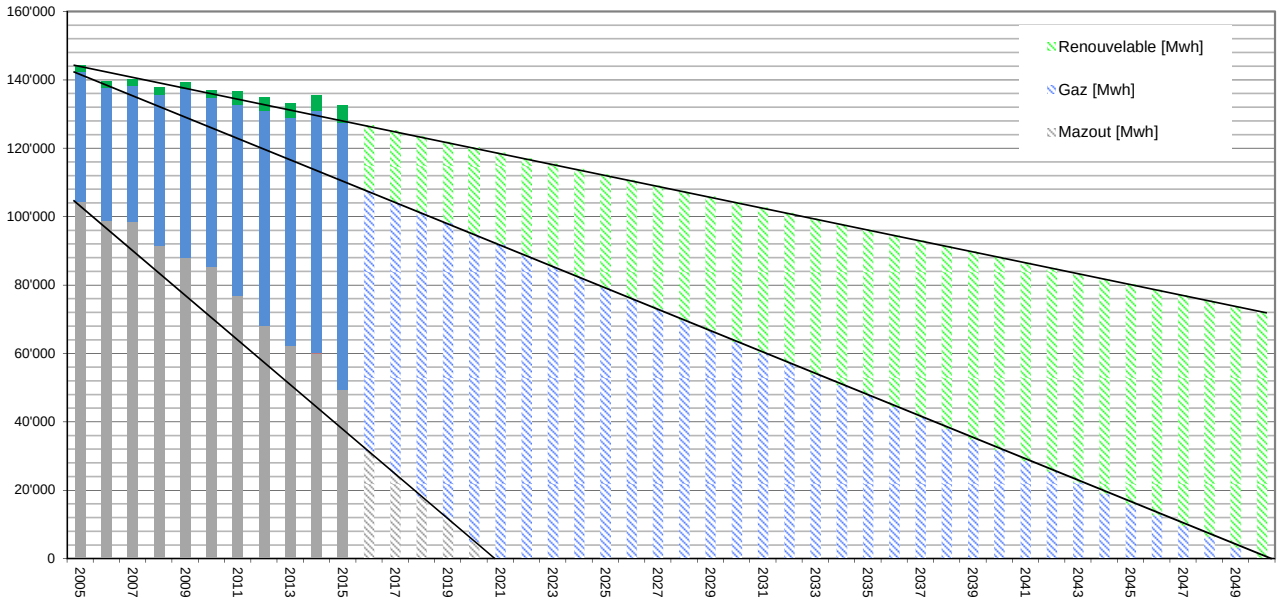
- **Patrimoine administratif**:
  Ecole Bude, école Villars, Serre Pregny Rothshild, Cimetière Saint-Georges loge.

16 CHANTIERS D'AMELIORATIONS TECHNIQUES

- **Passage au gaz:** Minoteries, Battoirs 10.
- **Création d'installation de chauffage :** place Sturm Voirie.
- **Rénovation d'installation solaire thermique de logements:** Soubeyran 8.
- **Remplacement de régulation**: Cité Jonction, Stand 25, école St-Gervais, école Plantaporrêts, école de l'Europe.
- **Rénovation de la sous-station:** école Trembley salle de gym.
- **Rénovation de ventilations avec installation de récupération de chaleur :** MHN salle des dinosaures, SIS Plainpalais, Crèche Soubeyran, Hôtel-de-Ville 5, école Jonction salle de gym, centre sportif du Bout-du-Monde vestiaire.

8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUVELABLE »

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Les consommations ont diminué de 2.4%, et sont de 3.1% en-dehors de la cible théorique.

Depuis 2014, notre dépendance au mazout est passée de 44% à 37% mais reste de 23% en-dehors de la cible théorique. Cela est dû à la part des énergies renouvelables encore trop faible (3.7%).

Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 28% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement. Cependant, 2015 est marquée par l'avancée significative du projet Cadéco et de réelles perspectives de réalisations.

Nos propositions :

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables : développer des solutions dans les périmètres en mutation : Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Vernets – PAV ;

ET

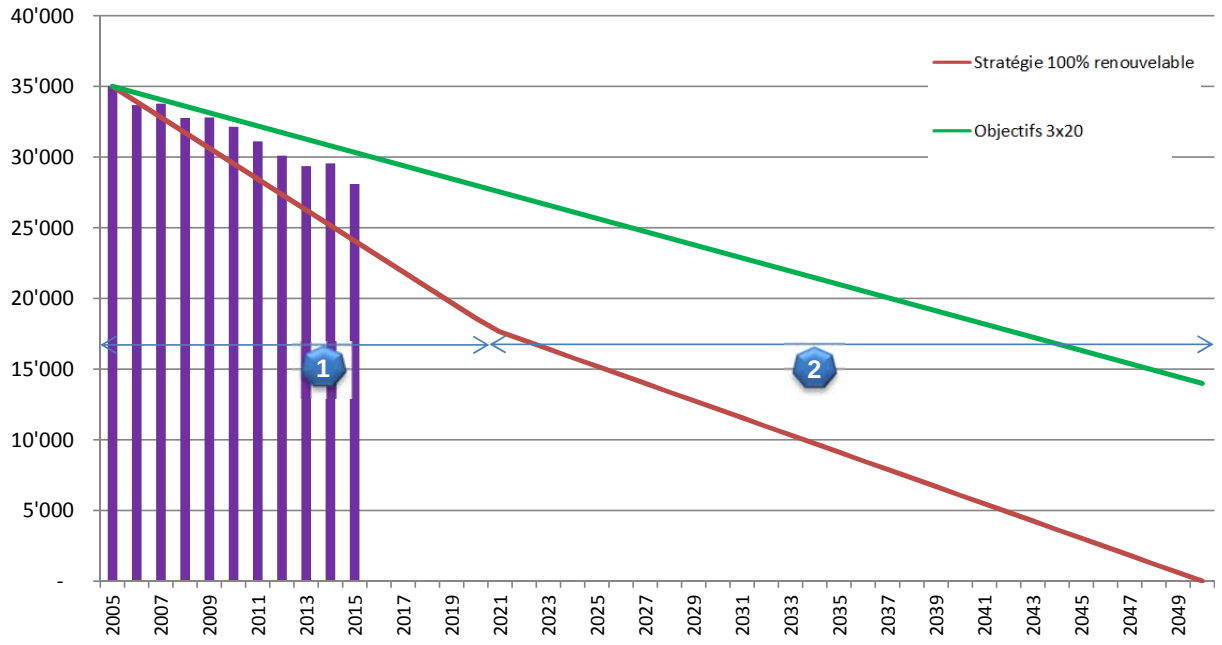
Intégrer ou maintenir de manière prioritaire dans la planification des investissements les rénovations des équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie : Cité-Jonction, Châtelaine 43, CS Vernets-Voirie-Queue d'Arve, Asters, Caserne SIS, Amat-Rotschild, Soubeyran 6-8-10-12-14, Pâquis 34, Seujet 32-34-36, Rois 13-19, Cours St-Pierre 2, centre sportif Varembé, Michel-Simon 7-9, école des Vollandes, Maison des arts/Victoria Hall, Paquis II.

9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO_2

La Ville a conclu avec l'OFEN une nouvelle convention d'objectif 2013-2020

Elle visera à réduire les émissions de CO_2 en échange du remboursement du montant total de la taxe sur le CO_2. Une part réduite du parc est concernée : les établissements horticoles et les centres sportifs avec piscine.

Evolution des émissions de CO_2 (tonnes)



Les émissions de CO_2 ont diminué de 4.9% depuis 2014 et de 19.7% depuis 2005.

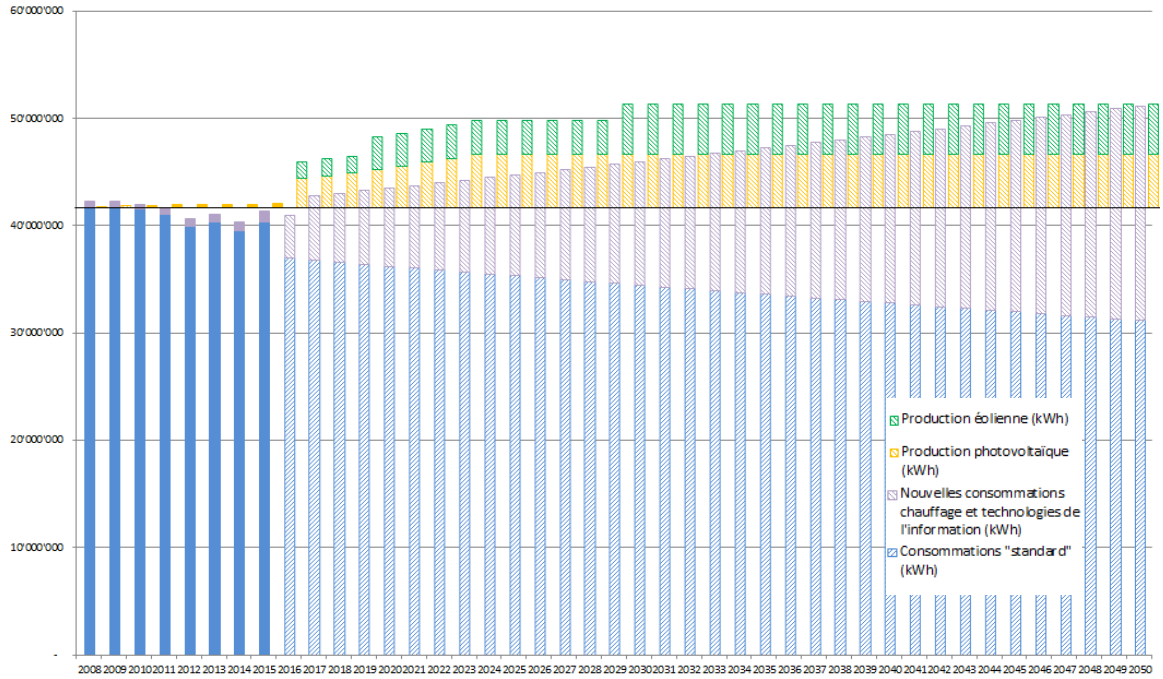
En 2015, l'objectif lié aux engagements 3x20 (-20% entre 2005 et 2020) est respecté (courbe verte). En revanche, les émissions de CO_2 sont encore trop élevées en regard des objectifs liés à la stratégie 100% renouvelable en 2050 (courbe rouge).

La stratégie 100% renouvelable en 2050 s'articule en deux périodes :

1. La période 2005-2020 est caractérisée par la disparition du mazout au profit du gaz et des énergies renouvelables. Les émissions de CO_2 décroissent rapidement, le mazout étant un fort émetteur de CO_2.
2. La période 2021-2050 est caractérisée par la disparition du gaz au profit des énergies renouvelables. La pente de réduction des émissions de CO_2 est plus faible.

10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « Consommer moins ET produire mieux »

Suivi de la stratégie électrique :



Pour l'instant, les objectifs généraux de la stratégie sont respectés : les consommations électriques restent en dessous du plafond des 42 GWh.

En ce qui concerne les objectifs annuels :

- **Les consommations ne diminuent pas autant que la cible théorique.**
- **La production d'électricité photovoltaïque est inférieure à l'objectif théorique et représente seulement 13% de celui-ci.**

<u>Evolution des objectifs :</u>

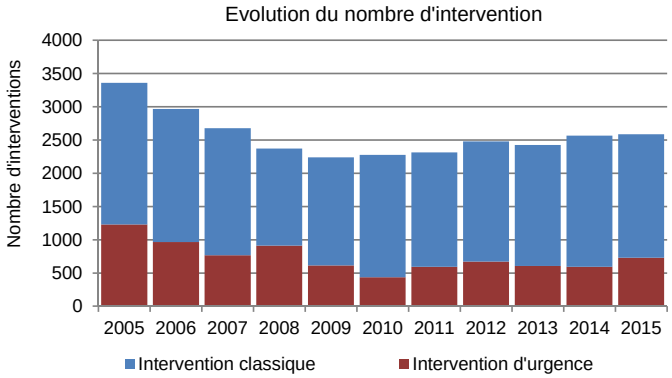
Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures.

La première demande de crédit sera déposée en 2016. Elle visera à réaliser des économies d'électricité et à augmenter la production locale et renouvelable.

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
Saison 2014/2015

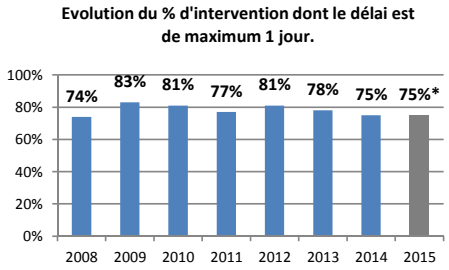


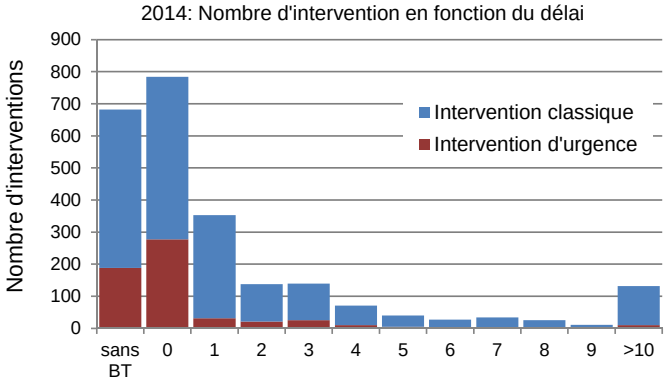
2'585 interventions réalisées dont 28% en urgence





Délai d'intervention : 1 jour dans 75%* des cas

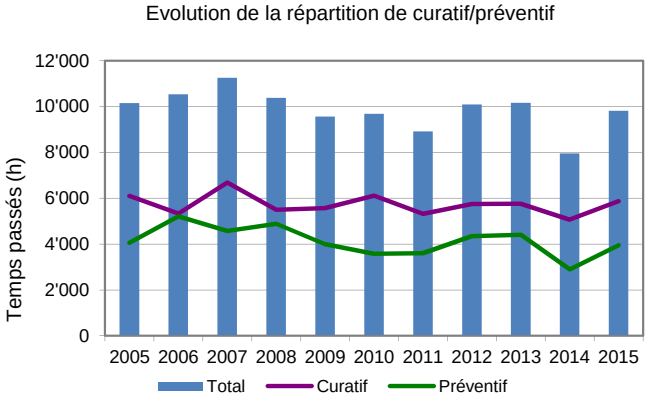




**Il s'agit de données estimées. En effet, avec les différents changements d'opératrices de saisie, les données ne sont pas uniformes et ne permettent pas d'établir une donnée 2015 pertinente. Certaines règles de saisies seront redéfinies pour les années à venir.*



38% du temps passé en entretien préventif en 2015 dans les domaines du chauffage, de la ventilation et du solaire



IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE EST RECOMPENSEE

Prix solaire suisse 2015

La Ville de Genève a reçu le Prix solaire suisse 2015 dans la catégorie « institutions ». La Municipalité a été récompensée pour son engagement en faveur du développement des énergies solaires dans le cadre de sa politique énergétique. La remise des 25e Prix solaires suisses et des Norman Foster Solar Awards a eu lieu le 29 septembre à Palexpo.



Remise du prix solaire 2015

LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

Conférences et présentations :

- Conseil d'administration des SIG : intégration des externalités dans les coûts de l'énergie, mars 2015 ;
- formation « Economies d'énergie au travail et à domicile » en association avec EcoLive, avril 2015 ;
- journée Cit'ergie : présentation de la planification énergétique territoriale, Paris, juin 2015 ;
- réception d'une délégation d'élèves de Science-Po Paris, novembre 2015 ;
- conférence et table ronde de la Revue durable, désinvestissement des énergies fossiles et avenir énergétique, décembre 2015, etc.

Réceptions de délégations extérieures :

- club des villes romandes – Genève, juin 2015 ;
- réception d'une délégation indonésienne et de la Ville de Jakarta, avril 2015 ;
- réception, visite des CJB et présentation politique énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre aux participants CAS Management de l'énergie (UniGe), juin 2015.

Evènements et rencontres intercommunales :

- rencontre avec les associations environnementales situées à Genève (A21), mars 2015 ;
- projet pilote « Cité de l'énergie GOLD », Bienne, septembre 2015 ;
- rencontre Cité de l'énergie : planification énergétique territoriale, Le Mont-sur-Lausanne, septembre 2015 ;
- rencontre des communes genevoises : efficacité énergétique, OPI, octobre 2015 ;
- journée d'information «Contrat de performance énergétique pour les bâtiments publics», Ittingen, novembre 2015 ;
- visite technique sur le stockage et l'autoconsommation de la production solaire photovoltaïque, décembre 2015.

Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

- représentation de la ville au sein de l'association EnergyCities (exEnergieCités) ;
- participation aux rencontres des Cités de l'énergie, de SuisseEnergie pour les communes, de l'AEnEc (Agence de l'énergie pour l'économie) groupe Genève, du Club des grandes villes suisses et du club des villes romandes.

Communications et publications :

- traduction en anglais de la brochure « La Ville de Genève sur la voie du 100% renouvelable ».

Communiqué de presse :

- la Ville de Genève reçoit le Prix solaire suisse 2015 dans la catégorie « institutions », septembre 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



www.geneveroule.ch

Genèveroule!
vélos libres

Genèveroule, un engagement sans faille pour l'intégration et le développement durable

En 2015 plus de 42'0000 Genevois et touristes ont pu utiliser nos vélos pour déambuler dans les rues de Genève. Aujourd'hui, le périmètre géographique de prêt et location de vélos s'est étendu et on peut désormais relier la Genève internationale avec les Pâquis ou la Vieille-Ville et continuer jusqu'à Carouge ou Meyrin avec la possibilité de déposer son vélo dans une de nos 8 antennes ouvertes 7 jours sur 7.

Cette année encore la demande des entreprises désireuses d'encourager la mobilité douce auprès de leurs collaborateurs a augmenté. Genèveroule a ainsi pu leur fournir plus de 200 vélos et 150 vélos électriques tout en assurant un entretien régulier sur les différents sites.

Soulignons également l'importance de l'activité de Genèveroule en matière d'insertion. Près de 300 personnes, de 49 différentes nationalités, en situation de précarité (requérants d'asile, réfugiés, personnes au bénéfice de l'assistance, jeunes et chômeurs en fin de droit) ont ainsi eu une activité professionnelle et suivi une formation leur permettant de se rapprocher d'un emploi salarié. Près de 10% d'entre elles ont retrouvé un emploi en 2015.

Genèveroule fêtera ses 15 ans d'existence en 2017 et nous profitons de ce jubilé qui approche pour entreprendre une réflexion sur deux axes, à savoir notre positionnement en matière de mobilité douce et d'insertion professionnelle et le professionnalisme et l'efficacité de nos diverses prestations.

A l'heure où les concepts de vélos en libre-service foisonnent et mobilisent les énergies, il est important de réaffirmer que Genèveroule est un partenaire solide, expérimenté et au service des solutions que les collectivités publiques mettront en œuvre.

Ce rapport me permet de remercier les collaborateurs pour leur engagement sans faille, leur professionnalisme et leur dynamisme. Merci également aux partenaires qui nous soutiennent depuis de nombreuses années dans cette action. Avant tout, je souhaite remercier la Ville et le Canton de Genève et ses autorités, les collaborateurs de l'Office cantonal de l'emploi, ceux de l'Hospice général et évidemment le soutien des communes genevoises sans lesquelles le concept de Genèveroule ne pourrait exister. Nouvelle présidente depuis décembre, je tiens également à titre plus personnel à remercier Nicolas Walder qui a assuré le développement de Genèveroule avec pertinence et engagement durant de nombreuses années.

Plus qu'une association, Genèveroule est un état d'esprit et des valeurs que nous portons, du comité à l'ensemble des collaborateurs, afin de participer à une Genève que nous apprécions dans sa diversité culturelle et son engagement écologique.

Laurence Levrat-Pictet, Présidente

Le comité de Genèveroule:

Président-e	*Nicolas Walder jusqu'au 07.12.2015*
	Laurence Levrat-Pictet depuis le 08.12.2015
Vice-présidents	*Giuliano Broggini*
	Laurent Cornaglia depuis le 08.12.2015
Trésorier	*Christoph Meier*
Autres membres	*André Castella*
	Christophe Guillaume
	Ghislaine Jacquemin
Directeur	*Daniel Lang*

Location et prêt de vélos: entre tradition et nouveauté

2015 fut une excellente année pour Genèveroule et ses équipes.
Nous terminons cependant sur une légère frustration : seuls 24 prêts nous manquent pour dépasser le seuil symbolique des 28'000 prêts gratuits. Ces 27'976 prêts, nouveau record, ont été réalisés d'avril à octobre dans nos 3 arcades et 5 containers. 5 et non plus 4 ! Cette année le réseau s'est étendu avec l'ouverture d'un point de prêt à la Place des Nations (lire le compte-rendu dans ce rapport d'activité).



Collaborateurs accueil, site de Plainpalais

La location en arcade a également été très appréciée puisque, là aussi, nous augmentons légèrement notre nombre de locations journalières en 2015. Vélos de course, de randonnée, de ville ou VTT ont sillonné les routes du canton, et au-delà, de janvier à décembre. Notre gamme s'étoffe d'année en année avec l'arrivée des Fat Bikes aux pneus surdimensionnés, taillés pour la neige, la boue et le sable. Les vélos de ville qui représentent plus de 50% de nos actes de location avaient bien roulé et ont été remplacés par une flotte plus légère et plus moderne. Nous avons également complètement remis à jour notre gamme de vélos à assistance électrique, afin de coller à l'évolution rapide de ces technologies. Cela a permis à nos équipes mécaniques de se former aux nouvelles technologies cyclistes où les ordinateurs et les mises à jour complètent la clef Imbus et le tournevis.
Cette percée du vélo électrique se confirme d'année en année et Genèveroule suit ces évolutions avec soin. Nos actions de promotion et de prêt de vélos à assistance électrique ont d'ailleurs été au cœur de nos activités 2015 avec plus de 4'000 sorties réalisées.
Les entreprises de la région bénéficient également de l'expertise de Genèveroule en termes de mobilité douce. Nos programmes de location et/ou d'entretien de flotte de vélos et vélos électriques en entreprise remportent toujours un franc succès. La certitude d'avoir accès à un vélo entretenu, régulièrement révisé et nettoyé est essentielle pour les professionnels dont le vélo participe à la fois de la mobilité et d'une meilleure santé.
En parallèle de nos activités annuelles, Genèveroule a participé à de nombreux événements ponctuels. Grâce à la participation de toutes et tous, Genèveroule apporte sa pierre à l'édifice d'une mobilité durable et apaisée au bénéfice des Genevois. Les équipes au contact des clients ou du matériel, sont ici chaleureusement remerciées pour leurs efforts.

Chiffres:

27976 prêts gratuits (27193 en 2014)
14622 locations journalières (14530 en 2014)
4013 prêts de vélos électriques
830 vélos dans la flotte de Genèveroule
150 vélos pour le prêt
265 vélos pour la location
345 vélos en entreprise
70 vélos pour l'usage interne ou en réserve

Site des Pâquis



Des vélos Genèveroule au coeur de la Genève internationale

Genèveroule a facilité un partenariat entre quatre organisations internationales et la Ville de Genève en proposant la mise en place d'un site de prêt de vélos et vélos électriques situé à la Place des Nations pendant la belle saison (avril-octobre 2015). La mise en place d'un point de prêt par Genèveroule a pu connecter la Place des Nations au réseau de prêt gratuit de vélos classiques déjà existants.
Quatre organisations internationales, l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), se sont engagées, avec la Ville de Genève, dans cette action de prêt.
Notre réalisation a été présentée au public lors d'une conférence de presse et une inauguration organisées et soutenues par les différents services de communication d'organisations partenaires afin de rendre le projet visible.

« Biking to the Palais des Nations is yet another excellent initiative to discover International Geneva and at the same time do something for your health and contribute to the protection of the environment. Like the Escalade training run we held in 2014, this biking initiative is a great idea connecting local and international Geneva. UNOG is glad to support the Genèveroule project as the United Nations actively promotes lifestyles that are sustainable at local and global level. »
Michael Møller, Director-General, ONUG

La distribution de dépliants et la présence d'affiches dans toute la ville pendant les six mois de la réalisation ont soutenu la communication du projet.
Durant la durée de notre réalisation, la campagne: « je vais au travail à vélo, et vous ? » promouvait le comportement responsable des utilisateurs, valorisait l'image des organisations participantes et communiquait les valeurs partagées.

Un enjeu pour tous:
L'action de prêt de vélos électriques à la place des Nations a permis le rapprochement entre le milieu associatif, la Genève internationale et la Ville de Genève.

Fonctionnaires internationaux, collaborateurs de grandes entreprises présentes à proximité de la place, riverains et habitants du quartier des Nations ont eu l'opportunité de tester ce mode de transport.

Site des Nations





Source UIT

«First time I met the beautiful blue E-Bike in Geneva, was in April 2015 and I fell in love with it! I am doing my internship here and E-bike has been my constant companion every day, throughout 6 months of my life here. I have so many life moments that I shared with it during these months: we were together day and night, on rainy and sunny days, in sadness and happiness, on lovely weekends and on stressful and sad times! We have explored the whole city together and it has made my stay here and commuting to work so much fun and practical. The Genèveroule folks at Place des Nations have been extremely helpful and friendly and I thank them for everything. Also many thanks to everyone who made this pleasing and delightful service available. This wonderful E-bike experience will always stay in my memory.»
Marita

L'étude de satisfaction qui a été menée dans le cadre de cette réalisation révèle que les employés internationaux se déclarent très satisfaits.

Impacts constatés:
Au terme de ces six mois d'activités, les collaborateurs des organisations internationales participantes, les résidants genevois ainsi que les touristes ont réalisé 3'347 prêts pour les vingt VAE mis à disposition. En conséquence, au cours de ces 183 journées de prêts consécutifs, une moyenne de 19 VAE a été empruntée par jour.
Une approche pragmatique a été suivie afin de mesurer l'impact de notre réalisation sur le domaine écologique. En comptabilisant les kilomètres parcourus par les vingt VAE pendant les six mois de notre action, nous sommes arrivées à des économies d'environ 15,215 tonnes de CO_2 pour une distance totale de 53'200 km parcourue à vélo.

De nombreux utilisateurs ont profité du réseau de prêt Genèveroule pour pouvoir emprunter leur vélo aux Nations et descendre aisément vers le lac ou le centre ville pour le déposer dans un autre site de prêt. De ce fait, la présence de ce nouvel emplacement a permis à Genèveroule de battre, en 2015, un nouveau record d'utilisation avec 27'976 prêts de vélos.

Perspectives:
Tous les partenaires semblent à ce jour partants pour relancer l'aventure en 2016 et nous nous sommes d'ailleurs déjà remis au travail.
Nous allons également affiner l'offre en direction des habitants et employés, notamment par l'intégration de l'innovation technologique (applications pour smartphone).

Nous remercions nos partenaires sans qui cette expérience n'aurait pas été possible.

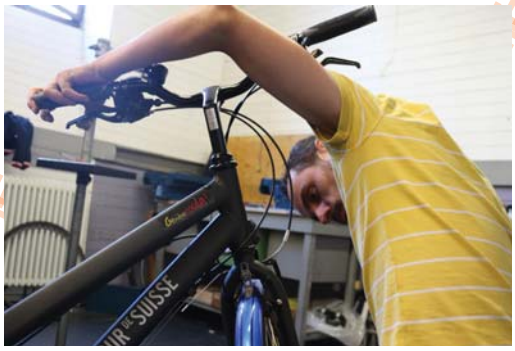
Inauguration du site des Nations avec de gauche à droite:
M. N. Walder, Président du comité de Genèveroule, Dr. S. Arena, Directeur UNHCR, M. M. Møller, Directeur général ONU Genève, M. R. Pagani, Maire de Genève, M. A. Sundaram, Sous-Directeur général (OMPI), M. H. Zhao, Secrétaire général UIT



Source UIT

Un mécanicien qui vole ...au secours de vos vélos

Les mécaniciens volants «volent» depuis septembre 2013 et ce en grande partie grâce au soutien du Fonds chômage de la Ville de Genève. Notre service de dépannage rapide pour cyclistes est devenu un incontournable du paysage de la mobilité douce à Genève et satisfait les besoins de nos clients, que ce soient des particuliers ou des entreprises. Lorsqu'un cycliste a un problème mécanique qu'il ne peut résoudre tout seul, il peut faire appel à notre numéro gratuit et les collaborateurs du service s'occupent de trouver une solution adéquate : remise en route lorsqu'il s'agit d'un problème simple (comme par exemple un déraillement), remorquage vers un atelier du choix du client lorsqu'il s'agit d'une réparation plus conséquente.



Collaborateur mécanicien vélo

Du côté des ressources humaines, onze personnes tous statuts confondus ont travaillé pour le projet en 2015:

- Un responsable encadrant coordinateur (100%)
- Quatre personnes en emploi de solidarité (3 mécaniciens vélos et une employée administrative, tous à 100%)
- Deux requérants d'asile (50% chacun)
- Une personne effectuant un travail d'intérêt général (15 jours)
- Un stagiaire découverte (15 jours)
- Une apprentie employée de commerce (50% de son temps de travail en entreprise pour le projet)
- Une personne pour le pilotage du projet (20%)

Les mécaniciens volants sont intervenus 186 fois en 2015 représentant une augmentation de près de 15% par rapport à l'année 2014. Sans grande surprise, la crevaison est la principale raison d'intervention, viennent ensuite les problèmes de freins et de vitesses. La majorité des interventions ont lieu dans le périmètre de la ville de Genève, suivies des localités de la 1ère et 2ème couronne. Les vélos de courtoisie sont toujours très appréciés de notre clientèle qui peut ainsi continuer de se déplacer à vélo.

L'attrait de notre projet consiste à proposer un service 100% écologique et présente d'ailleurs le grand avantage de prouver par l'action que transporter du matériel relativement volumineux et lourd, voire remorquer un vélo (ou vélo électrique) est possible avec un vélo.

En discutant avec des partenaires dans le monde du vélo, tant à Genève que dans le reste de la Suisse, notre projet suscite beaucoup d'intérêt et nombreux sont les interlocuteurs qui imaginent lancer un service similaire dans un proche avenir.

Rémy, responsable mécanicien volant



Le service client du système de vélos en libre service de PubliBike

Genèveroule, sous mandat de la société de bike sharing PubliBike, s'occupe de la gestion de son service clients francophone et germanophone, qui comprend notamment une hotline ouverte de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 10 heures à 19 heures le week-end et les jours fériés.
L'équipe se compose de cinq employés à plein-temps engagés en emploi de solidarité ainsi que, en fonction des disponibilités, d'une personne en activité de réinsertion, à mi-temps. L'équipe est encadrée par deux responsables, salariés de l'association.
Contrairement aux années 2013 et 2014 qui ont vu respectivement la fusion entre velopass et PubliBike et la reprise de la hotline suisse allemande, 2015 n'a pas apporté de grands changements, mais a plutôt été synonyme de renforcement dans la continuité. Le service-client a continué à gérer les différentes tâches administratives usuelles. Le nombre de demandes de support reçues par e-mail de la part des clients et partenaires de PubliBike est resté stable par rapport à 2014 avec environ 10'000 tickets traités. Nous avons également répondu à environ 1700 appels.
En coulisse, l'année 2015 a surtout été marquée par les appels d'offre de trois grandes villes pour la création d'un réseau complet de vélos en libre service (Zürich, Berne et Genève). PubliBike ayant fait une offre pour chacune des trois villes, Genèveroule a adapté son offre de service en conséquence, afin d'être prêt pour toute augmentation éventuelle de la charge de travail, en fonction de la concrétisation de l'un ou l'autre des projets.



Collaborateur accueil

La fin de l'année a vu le service client déménager au rez-de-chaussée pour intégrer le secrétariat de Genèveroule, dans le but d'optimiser les ressources humaines à disposition. Dans cette optique, l'un des responsables s'est également séparé de l'équipe pour travailler sur d'autres projets.

La parole à nos partenaires et collaborateurs



L'année 2015 a vu un nouvel essor dans la promotion du vélo électrique, avec la mise sur pied d'une action commune entre la Ville de Genève et les Organisations Internationales. Grâce aux démarches de Genèveroule auprès de la Genève internationale, un apport financier a pu être trouvé pour mettre sur pied une action de longue durée à la place des Nations. Ainsi de mai à octobre 2015, vingt vélos à assistance électrique ont été prêtés aussi bien aux habitants du quartier qu'aux collaborateurs des organisations internationales.
Je remercie Genèveroule pour cette initiative, qui a rencontré un franc succès, et constate que le prêt gratuit de vélos «classiques» dans les points de prêt saisonniers, également soutenus par la Ville de Genève, est toujours plébiscité.
La Ville de Genève poursuit le développement et la sécurisation du réseau cyclable. En 2015, 5,8 km d'aménagements en faveur des cycles ont été construits ce qui représente un réseau de 122 km.

Rémy Pagani, Conseiller administratif de la Ville de Genève en charge du département des constructions et de l'aménagement

Lorsque je suis arrivée chez PubliBike/GenèveRoule à 55 ans, j'étais en fin de droit de chômage et il m'était très difficile d'accepter d'être une personne assistée. Ma conseillère de l'Hospice Général (HG) m'avait proposé cette solution pour d'une part me réinsérer et d'autre part, pour offrir mon travail en échange de l'aide de l'HG. Ce n'est que plus tard que je me suis rendue compte de l'importance de ce dernier point. Je souffrais de dépression et j'avais perdu confiance en moi et en mes capacités professionnelles.
Tout-à-coup, j'avais à nouveau un but. Tous les matins, je me réveillais en sachant que j'irais travailler. Engagée en tant qu'assistante administrative, je suis arrivée dans un bureau avec une équipe très sympa et pleine d'humour. J'ai été particulièrement bien entourée par ma cheffe, Audrey Martin qui par sa gentillesse et sa patience m'a énormément aidée. Tous les jours, j'apprenais quelque chose de nouveau, j'ai entre autre dû apprendre à travailler avec de nouveaux outils informatiques. Petit à petit, je me suis rendue compte que j'étais tout à fait capable d'apprendre, d'avancer et d'y prendre du plaisir. Je n'avais rien perdu de mes capacités mais tout simplement, je n'avais plus eu l'occasion de les utiliser. Peu à peu, j'ai repris confiance en moi. Même si avant, je continuais de chercher un emploi, j'étais très inquiète à l'idée de recommencer à travailler. Cet emploi de réinsertion m'a reboostée et après un an, j'ai retrouvé un travail que j'ai pu commencer sans trop d'inquiétude.
Pour résumer, voici les étapes importantes :
Retrouver sa dignité et rétablir son équilibre de vie entre donner et recevoir, avoir un but tous les matins, continuer d'apprendre de nouvelles choses, tisser des liens avec ses collègues, reprendre confiance en soi, changer une image de soi négative en image positive, avoir le courage de recommencer un travail, redevenir complètement autonome.
Merci à toute l'équipe de PubliBike/GenèveRoule de m'avoir accompagnée dans cette belle expérience.

Une collaboratrice du service client



Je viens de la ville d'Asmara en Erythrée.
J'ai été soldat pendant 9 ans puis suis allé au Soudan où je suis resté quatre ans en faisant du travail au jour le jour notamment en tant que maçon.
Ensuite je suis venu en Suisse en passant par la Lybie et l'Italie.
J'ai entendu parler de Genèveroule par des amis. En 2015, j'ai travaillé sur le site de la place du Rhône. Je parle français (un peu), anglais ou l'amharique avec les clients. J'aime beaucoup le contact avec les clients. J'aime aussi beaucoup les cours de français avec Roberta. J'y vais deux fois par semaine. On fait de la lecture, de la grammaire et on fait aussi des sorties. Nous sommes allés au musée de la Croix-Rouge, au musée d'art et d'histoire, au musée d'ethnographie et aussi au centre d'art Bernasconi.

Tekie, collaborateur accueil

Je viens de la ville de Mundefera en Erythrée. Là-bas après être allé à l'école, j'ai fait le service militaire. Ensuite après 9 ans, je suis parti en Ethiopie. J'ai appris l'amharique à l'école et travaillé dans la construction. Après je suis allé au Soudan et y suis resté 4 ans.
Je suis arrivé en Suisse en octobre 2014 et ai commencé de travailler à Genèveroule en mai 2015 sur le site de Plainpalais. Je m'occupais de prêter les vélos aux clients. Les clients sont très gentils. J'ai souvent parlé anglais avec les clients mais l'année prochaine grâce aux cours de Roberta, je parlerai plus en français. J'aime beaucoup les cours de Roberta. Je me réjouis de continuer mon travail à Genèveroule.



FikaDu,
collaborateur accueil



J'ai 23 ans et je viens d'Erythrée, de la ville de Massawa au bord de la mer Rouge. Là-bas, j'étais pêcheur et conducteur de bateau pendant 6 ans. Je suis arrivé en Suisse en passant par le Soudan, la Lybie et l'Italie. J'ai entendu parler de Genèveroule par des amis. Je suis venu à la réception donner mon permis et mon numéro de téléphone et après Yann m'a appelé pour un rendez-vous. J'ai commencé à travailler à Genèveroule en mai 2015 à l'arcade de la Terrassière. J'apprécie beaucoup travailler à Genèveroule, les collègues sont gentils et j'aime le contact avec les clients. Ce travail me permet d'apprendre le français.
Genèveroule m'offre aussi la possibilité de faire des cours de français. Je vais au cours de français de Roberta, deux fois par semaine.
Ensuite j'aimerais bien travailler dans la cuisine l'année prochaine. Grâce aux cours de Roberta, je parlerai plus en français. J'aime beaucoup les cours de Roberta. Je me réjouis de continuer mon travail à Genèveroule.

Saleh, collaborateur accueil

Un engagement sans faille
Genèveroule a su s'engager année après année, sans faiblir, dans de nouveaux défis pour promouvoir l'utilisation du vélo à Genève. L'association rejoint ainsi la politique de développement de la marche à pied et du vélo menée par le Conseil d'Etat, dont la volonté d'améliorer durablement les conditions de déplacements des piétons et des cyclistes a été récemment réaffirmée par l'adoption du plan d'action de la mobilité douce 2015 -2018.
Le vélo est un mode de déplacement facilité à Genève par les caractéristiques topographiques et la densité du canton. Pédaler se révèle en outre souvent un moyen de déplacement efficace au vu des problèmes de surcharge de trafic sur les routes comme dans les transports publics que connaît le canton aux heures de pointe. Par ses actions, Genèveroule concours avec exemplarité à soutenir l'utilisation de la petite reine.
Genèveroule a de plus su diversifier son activité, et ainsi s'affranchir du soutien de de l'action publique cantonale. Dès 2016, une nouvelle forme de partenariat est envisagée afin de développer de nouveaux projets pratiques de sensibilisation à l'utilisation du vélo.
Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture salue ainsi l'important travail effectué en faveur de la collectivité et se félicite de la fructueuse collaboration démarrée en 2007 sur la base de notre intérêt commun à améliorer la qualité des déplacements à Genève.

Luc Barthassat, Conseiller d'État chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)





Un emploi tremplin vers le marché ordinaire
La révision de la loi sur les emplois de solidarité (EdS), adoptée fin 2015, a induit le renouvellement de la convention de collaboration qui lie le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) aux institutions partenaires EdS. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution en cours qui privilégie désormais la mise en place, dès les premiers mois du contrat de travail, d'un projet professionnel visant à favoriser le retour de la personne en EdS sur le marché ordinaire de l'emploi.

Genèveroule n'a pas attendu cette évolution pour accompagner ses employé-e-s EdS et les mobiliser dans une dynamique de reprise d'une activité salariée dans l'économie ordinaire. En 2015, avec l'appui du pôle de formation et de recherche d'emploi, deux personnes ont pu rejoindre le marché ordinaire de l'emploi, trois collaborateurs ont obtenu une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC), et deux employés ont finalisé un diplôme de niveau tertiaire. Ces hommes et ces femmes auront dès lors la possibilité decapitaliser sur la formation qui leur a été octroyée, de renforcer leur employabilité et de valoriser leurs compétences. En leur donnant des outils pour sortir du marché complémentaire du travail, Genèveroule favorise aussi le renouvellement du flux des salariés en contrat EdS, permettant ainsi à davantage de personnes au chômage de longue durée de pouvoir bénéficier de la structure pour rebondir.

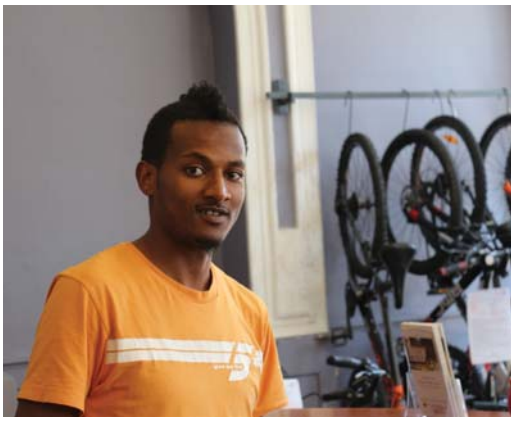
Animé par un désir fondamental de créer de l'emploi et de valoriser le lien social despersonnes en EdS, Genèveroule relève le défi de l'inclusion et réinvente un modèle de croissance plus équitable et respectueux de chacune et de chacun. Son expérience démontre que l'entreprise sociale et solidaire est une force collective au service, d'une part, du canton par les prestations qu'elle fournit et, d'autre part, du développement des individus.

Mauro Poggia, Conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Des nouvelles du côté de nos ressources humaines: réinsertion et formation

En 2015, le service des ressources humaines s'est concentré sur les prestations offertes au personnel. Le pôle de formation et de recherches d'emploi a notamment organisé et animé les ateliers de pratique de l'anglais intitulés « Tea-Time ». Ce nouveau concept a attiré plus de 20 personnes et leur a permis de consolider leurs compétences conversationnelles en anglais dans un cadre unique et stimulant.

Le personnel allophone, très présent dans nos effectifs, a pu bénéficier de cours de français pour débutants. Ces cours, combinant l'apprentissage du français par la culture et la littérature avec une approche basée sur la pratique quotidienne du



Collaborateur accueil



Collaborateur logistique

français et l'actualité économique, politique et sociale helvétique, permettent aux participants de mieux connaître leur environnement. Par ce biais, ils acquièrent les bases linguistiques indispensables pour participer à la société genevoise et s'y intégrer. Les cours de français ont été dispensés à 46 personnes durant des sessions de 3 mois leur permettant de se hisser progressivement vers le niveau A2.

Plus de 50 personnes ont été conseillées et aidées par le pôle dans leurs démarches de recherche d'emploi. Les employés en EdS notamment, ont été guidés dans la création, la consolidation ou la concrétisation de leur projet professionnel. Le principal motif de sollicitation de la permanence a été de trouver de l'aide pour la rédaction de CV et lettres de motivation. D'autres ont demandé un soutien dans leurs démarches administratives. Enfin, 85 personnes ont suivi la formation de base utile pour l'activité sur le terrain.

2015 a également été une année d'aboutissement pour les personnes qui s'étaient engagées dans des formations qualifiantes. Ainsi, nous félicitons à nouveau les personnes qui ont obtenu leur AFP, CFC, CAS ou Diplôme universitaire en 2015. Plusieurs personnes ont aussi retrouvé un emploi ou entamé une formation qualifiante. Nous leur souhaitons également plein de succès et de réussite dans leurs ambitions.

28 langues différentes parlées au sein de Genèveroule
49 pays d'origine différents
73 Erythréens
20 Somaliens
85 métiers parmi nos employés
55 personnes ont bénéficié de la permanence de recherche d'emploi
46 personnes ont suivi des cours de français au sein de notre pôle de formation
21 participants au tea time hebdomadaire (pratique de l'anglais)

L'année a également été ponctuée par de nombreuses occasions de travailler en commun sur des projets, de se réunir ainsi que de partager des moments de convivialité. Une sortie sportive s'est déroulée à la mi-saison, des réunions fréquentes avec un ordre du jour décidé par le personnel, une fête de fin de saison et un Noël des enfants ont eu lieu. Les résultats des entretiens conduits auprès du personnel montrent que le climat de travail a été très satisfaisant pour les employé-e-s, ce qui se traduit dans de bonnes performances opérationnelles.

En avril 2015, après presque une année de travail conjoint entre la délégation du personnel, la direction et les membres du comité, l'association s'est dotée d'un nouveau règlement du personnel qui entérine le partenariat que l'employeur Genèveroule souhaite maintenir avec ses employé-e-s sans lesquels les nombreuses actions menées n'auraient pas été possibles. La grande diversité du personnel est une source d'enrichissement culturel qui se traduit dans une multitude de langues maîtrisées et plus de 85 métiers différents avec leurs compétences spécifiques. C'est sur ce capital que Genèveroule se base pour pédaler de façon dynamique vers ses objectifs de promotion de la mobilité douce et de retour sur le marché de l'emploi.



Sortie sportive aux Evaux, août 2015

Collaborateur mécanique



Apprenti	*2*
Hospice Général CASS	*20*
Civiliste	*14*
Emploi de solidarité	*39*
PPE+	*8*
Programme cantonal d'emploi et de formation	*7*
Réfugié B	*3*
Réfugié F	*7*
Requérant d'asile F	*29*
Requérant d'asile N	*107*
Salarié	*9*
Stage de transition professionnelle dual	*2*
Stagiaire bénévole	*4*
Stagiaire d'observation et de découverte	*11*
Stagiaire en préformation AI	*3*
Stagiaire des établissements publics pour l'intégration (EPI)	*4*
Stagiaire de la fondation Intégration pour tous (IPT)	*3*
Stagiaire Transfaire	*1*
Travail d'intérêt Général	*1*
Travail d'intérêt Général Mineur	*5*
Total	*279*

Comptes annuels 2015

Produits	
Produits des prestations fournies	**833'406**
Location de vélos aux particuliers	181'132
Location et entretien de vélos en entreprise	508'509
Réparations	58'771
Divers	84'994
Autres produits d'exploitation	**302'629**
Mise à disposition personnel	277'267
Facturation assurance vélo	13'992
Divers	11'370
Subventions	**469'515**
Ville de Genève, Département des aménagements et des constructions	300'000
Ville de Genève (non monétaire)	6'565
Ville de Carouge	72'950
Etat de Genève, DETA	50'000
Ville de Meyrin	40'000
Restitution des subventions exercices précédents	0
Dons	**67'500**
Participations aux salaires et encadrement	**1'581'672**
Participations aux salaires SEdS	1'338'194
Forfait intégration BIE	74'910
Allocation retour à l'emploi ARE	7'248
Fonds chômage Ville de Genève	161'320
Sponsoring	**50'931**
Total des produits	**3'305'654**

N’hésitez pas à nous contacter pour obtenir les comptes révisés complets

Charges	
Charges directes liées aux projets	
Frais de personnel	2'074'423
Achat matériel, réparation, entretien	135'779
Frais de campagne - collecte de fonds	45'186
Frais administratifs	105'564
Frais de structure	194'982
Amortissement de vélo et prix de revient des ventes	171'315
Autres amortissements	14'393
Charges diverses	1'065
Total charges directes liées aux projets	**2'742'707**
Charges administratives	
Frais de personnel	472'058
Frais administratifs	27'217
Frais de structure	46'243
Total charges administratives	**545'518**
Total charges	**3'288'225**
Résultat d'exploitation	17'429
Produits financiers	35
Charges financières	-3'110
Résultat financier	-3'075
Résultat d'exercice	**14'354**

Bilan au 31.12.2015

Actifs	
Actif circulant	
Liquidités	236'178
Débiteurs	94'539
Impôt anticipé	0
Actifs transitoires	55'401
Actif immobilisé	
Immobilisation corporelle (hors vélos)	75'248
Immobilisation corporelle vélos	132'620
Immobilisation financière	43'036
Total des actifs	**637'022**

Passifs	
Fonds étrangers, créanciers-fournisseurs	21'884
Passifs transitoires	51'953
Fonds affectés, achat camion et remorque	57'026
Autres créanciers	12'685
Capital social au 1.1.	479'118
Fonds de réserve	0
Résultat de l'exercice	14'354
Total des passifs	**637'022**

Quelles perspectives pour 2016 ?

... changer, s'interroger, partir sur de nouvelles bases, consolider, s'améliorer, persévérer …. ensemble !

Changer, avec une nouvelle présidence, de nouvelles idées, de nouvelles énergies et des partenariats à développer et à adapter.

S'interroger, avec un vaste programme de consultation et de dialogue avec les parties prenantes de l'association qui sera lancé en 2016. Dans l'objectif de renforcer nos liens avec les marchands de cycles locaux, nous allons lancer une recherche de partenaire afin d'effectuer tous nos achats de vélos et vélos électriques sur le Canton de Genève.

Consolider, puisque nous nous efforçons tous les jours de livrer un travail de qualité, mais qu'il est toujours possible de faire mieux. En 2016, nous constituons un centre de coordination pour le suivi de nos nombreuses interactions avec nos clients institutionnels : près de 400 vélos et vélos électriques se trouvent en location annuelle chez ces clients, avec un contrat d'entretien à la clé. Et ce n'est pas tout : notre offre destinée aux clients privés reste attractive et nous pouvons espérer reconduire l'action de prêt gratuit de vélos et vélos électriques à la place des Nations, en collaboration avec la Ville de Genève et plusieurs organisations internationales.



Site des Pâquis

S'améliorer, avec un programme de formation pour nos bénéficiaires revu et complété, afin de permettre à nos collaborateurs non seulement de mieux accueillir les clients, mais également de leur

donner de meilleures chances pour rebondir sur le premier marché de l'emploi. Tous les encadrants de Genèveroule compléteront leurs compétences et suivront des formations pour accompagner et



Départ tour du lac à vélo organisé par les HUG

coacher les personnes en réinsertion de manière encore plus adaptée et individualisée.
Persévérer, parce que malgré les nombreux travers que subit le projet des vélos en libre-service à Genève, nous ne perdons pas l'espoir qu'il verra le jour bientôt. L'idée nous enthousiasme, puisque ce serait comme un aboutissement de nos efforts qui, rappelons-le, visent depuis notre création que les Genevoises et Genevois se remettent en selle, et massivement ! Avec Genèveroule comme partenaire de terrain, le Canton aura l'assurance d'une gestion fiable et sociale du projet, et notre association pourra envisager son avenir avec confiance. Nous nous réjouissons d'aborder une nouvelle année avec des beaux projets en perspective et sommes plus que jamais convaincus de la pertinence de notre action. Pour réussir, tout le monde doit se mettre en selle, et c'est seulement avec la précieuse participation de tous, collaborateurs, clients, partenaires, bailleurs de fonds, que nous allons réussir à mener à bien nos nombreuses activités. En ce sens, merci infiniment à vous tous de pédaler avec nous, ensemble nous allons franchir les pentes les plus raides !

Daniel Lang, Directeur

archigratik.ch

Prêt gratuit, sites saisonniers avril à octobre:

1 2 3 4 5

Administration:
7, Rue du Valais
1205 Genève
+41 (0) 22 740 14 15

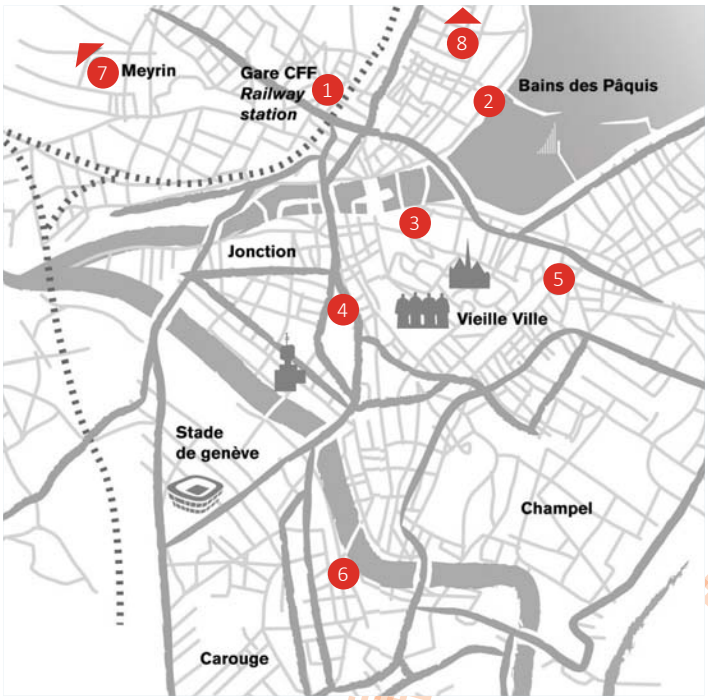
Arcades (location, prêt, réparation):

Arcade Montbrillant 1
17, Place de Montbrillant
1201 Genève
+41 (0) 22 740 13 43

Arcade Terrassière 5
4, Ruelle des Templiers
1207 Genève
+41 (0) 22 735 06 38

Arcade Meyrin 7
1, Avenue Vaudagne
1217 Meyrin
+41 (0) 22 740 10 70

Place des Nations 8
1202 Genève



Pour toutes informations:
info@geneveroule.ch / www.geneveroule.ch

Un grand merci...

... à nos partenaires qui, grâce à leur soutien et à leur confiance, nous permettent de réaliser nos projets et nos objectifs.

Partenaires publics
Etat de Genève:
- Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
- Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)
- Bureau de l'Intégration des Etrangers (BIE)
Hospice Général
Ville de Carouge
Ville de Genève:
- Département des constructions et de l'aménagement
- Département des finances et du logement
- Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Ville de Meyrin
Ville de Vernier

Partenaires privés
Flyer
Genassurances
Geneva Hostel
Givaudan SA
Les Nouvelles
Manpower
Partage

Partenaires mobilité
Aéroport International de Genève
Aide et soins à domicile du canton de Genève (IMAD)
Caddie Service
Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
Transports publics genevois (TPG)

Fondations

1.4 Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2017 du département de la culture et du sport, pour le volet sport.

Rapport de M. Simon Brandt.

La commission des sports s'est réunie sur cet objet le jeudi 22 septembre 2016 sous la présidence de M^me^ Christina Kitsos. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Cristina Iselin que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 22 septembre 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^me^ Carine Bachmann, directrice, de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe, de M^me^ Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Gianni Dose, responsable du Contrôle interne et gestion

M. Kanaan mentionne que les enjeux principaux de la politique sportive aujourd'hui ne passent pas prioritairement par les modes de fonctionnement. Du reste, le budget de fonctionnement est stable. Les enveloppes des différents instruments de soutien des manifestations ont été revalorisées.

La présentation du jour (voir annexe) se focalisera sur les manifestations sportives, un travail qui semble être sous-estimé aujourd'hui, sur le bénévolat et les infrastructures. Effectivement, la politique sportive passe par un énorme travail sur les infrastructures.

Le budget est financièrement stable avec des arbitrages internes notamment concernant les subventions aux acteurs sportifs. Le tableau montre un budget global stable avec une légère baisse des charges (-0,23%). Il y a peu de variations massives. Ce sont surtout les amortissements qui reculent. Les recettes sont en légère augmentation (100 000 francs) notamment dans le domaine du patinage. L'encaissement des 100 000 francs de redevance de l'enseignement du patinage aux Vernets est une recette explicitement inscrite au budget 2017.

M^me^ Bonvin explique les changements dans les domaines des subventions aux différents fonds. Etant donné les multiples questions des commissaires, les dernières auditions et la réalité du terrain, le Service des sports a calqué le plus possible ses fonds sur la réalité. Auparavant, celui-ci disposait de 407 000 francs pour l'organisation de manifestations. Cette subvention était nominative. Or, certaines manifestations disparaissaient et le Service des sports ne pouvait pas attribuer de fonds budgétaires nominatifs. De ce fait, le Service des sports a créé un fonds de soutien à l'organisation de manifestations. Ces 407 000 francs de sub-

ventions non versées ont été transférés au fonds de soutien qui était déjà composé de 457 000 francs. Le fonds de soutien s'élevait alors à environ 900 000 francs et permet, aujourd'hui, au Service des sports d'être actif dans ce domaine-là.

Le soutien à la formation sportive était historiquement composé d'activités qui ne concernaient pas la formation sportive. Les subventions ont donc été réattribuées. Au total, les montants sont exactement les mêmes. Simplement, le Service des sports s'est donné les moyens de pouvoir être au plus juste des besoins du terrain et de la réalité du monde sportif avec des projets chaque année plus importants et plus nombreux. Le graphique 3.1 de l'annexe (Subventions au PB 2017) montre qu'en globalité, le Service des sports ne baisse en aucun cas son soutien aux associations et au monde sportif.

M[me] Bonvin souhaite à présent se focaliser sur l'organisation de manifestations. Cette activité principale du Service des sports reflète à la fois sa connaissance dans le métier et son expertise. Par exemple, le Service des sports verse 50 000 francs de subvention au Marathon de Genève. Cependant, ce sont surtout les 110 heures de collaborateurs sur le site pendant la manifestation qui aident l'association à organiser le Marathon.

Le Tour de Romandie est une manifestation achetée, c'est-à-dire que le Service des sports achète des étapes. Cette année, il a mis à disposition 630 000 heures de personnel en plus des 50 000 francs versés pour la prestation.

Le Championnat suisse d'athlétisme a eu lieu au début de cet été et a été une véritable réussite. Cette manifestation a amené certains champions à être 7[e] aux Jeux olympiques de Rio. Le Service des sports a versé 105 000 francs à l'association organisant cette manifestation, ce qui représente un total de 200 heures de collaborateurs, la logistique, la réception et la mise à disposition de l'infrastructure.

Le Swiss Open de tennis en fauteuil roulant est le plus grand tournoi de tennis en fauteuil roulant au monde. Le Service des sports leur verse une subvention de 45 000 francs et leur met à disposition le centre et le personnel équivalent à une valeur de 77 000 francs.

La Course de l'Escalade est une manifestation sportive que tout le monde connaît. Le Service des sports dispose d'un stand sur la manifestation afin de faire connaître ses activités. La subvention pour cette manifestation s'élève à 82 000 francs.

La Plaine des jeunes est une grande manifestation que le Service des sports organise tous les deux ans. Son budget total s'élève à 178 715 francs avec 135 000 francs de contrepartie, 300 heures de collaborateurs, 90 000 francs de coût et la logistique (montage sol patinoire, signalétique, plans d'implantation, transports).

Le Forum sport & société est une manifestation conjointement organisée avec la direction du département. Le coût n'est pas énorme mais en termes de ressources humaines (RH), cela revient à plus de 50 heures.

La raison pour laquelle le Service des sports est un service aussi important est que pour les 3000 événements qu'il fait par année, il est extrêmement présent en termes d'heures et pas seulement financièrement. En plus de ces grandes manifestations, le Service des sports supervise entre 60 et 100 matchs de foot dans ces infrastructures. Il y a également les tournois de tennis, de badminton, les championnats de basket, le hockey sur glace, etc. Pour cela, il y a des collaborateurs derrière chaque manifestation.

M. Kanaan affirme que le Service des sports a réussi à clarifier son rôle exact d'organisateur et de partenaire. Le Service des sports est membre du comité des Jeux de Genève. Aujourd'hui, c'est l'Association genevoise des sports (AGS) qui en a le mandat. Le Service des sports est lié à celle-ci par une convention clarifiant ses responsabilités. Il insiste également sur l'enjeu du personnel. Les collaborateurs travaillent beaucoup le week-end. Le Service des sports est soumis à des règles très strictes en matière de récupération et de compensation des heures de soirs ou de week-ends. Par conséquent, il est compliqué de jongler avec ces heures de récupération durant la semaine. Aujourd'hui, le Service des sports porte une grande partie de l'activité sportive.

M[me] Bonvin ajoute que l'autre action importante pour le Service des sports est de donner suite au Forum sport & société avec la mise en place d'un plan d'action bénévolat. Plusieurs actions ont déjà été réalisées. La formation avait été très demandée. Pour cela, le Service des sports a mis sur pied des cours avec l'AGS à partir du mois d'octobre. Le Service des sports travaille avec les six sujets demandés lors du forum, Genève Bénévolat, Swiss Volonteers et d'autres associations. La semaine dernière, une table ronde a été organisée sur l'action citoyenne et ce qu'est le bénévolat. Beaucoup de gens disaient qu'ils avaient réellement besoin du soutien du Service des sports dans la gestion des bénévoles.

M[me] Koelliker évoque les enjeux de l'année 2017 et en particulier les dépôts de propositions.

Le département de la culture et du sport a déposé une proposition afin de mettre à niveau les installations techniques CVSE du centre sportif de Vessy. Ce centre est très fréquenté et présente aujourd'hui des problèmes de capacités techniques (et en particulier d'eau chaude). Le département souhaite déposer une proposition (actuellement en cours de rédaction) concernant la transformation des terrains de foot et de rugby en synthétique (Libellules, Bois-de-la-Bâtie, Vessy). Cette proposition s'apparie fortement à une motion du Conseil municipal. Une autre proposition (actuellement en cours d'élaboration) sera déposée en janvier 2017 concernant le réaménagement partiel du Boulodrome. Bien entendu, la

pétanque est maintenue et ce dans de très bonnes proportions, de manière que les manifestations qui ont toujours été organisées dans cet endroit puissent continuer. Les parties très peu utilisées aujourd'hui seront réaffectées avec un terrain de squash et un mur de grimpe. Le département viendra présenter cette proposition à la commission des sports. Le quatrième objet concerne la réalisation d'une étude pour la construction d'une halle de tennis couverte sur les terrains de tennis du Bois-des-Frères. Ce terrain de tennis doit être régulièrement construit en raison d'une instabilité de terrain qui est pollué et qu'il faudra assainir. Le cinquième objet concerne la construction du centre sportif de Vernier 115 et du centre sportif de la gare des Eaux-Vives. Pour le centre sportif Vernier 115, les commissaires sont déjà au courant de l'intégralité du projet. Le département devrait être à même de déposer la proposition dans le courant de l'année 2017. Le département déposera la proposition concernant le centre sportif de la gare des Eaux-Vives au même moment. Depuis 2016, le département a lancé une préétude pour l'agrandissement des vestiaires du stade de Frontenex. Ce stade doit être rénové. Cependant, au-delà de le rénover, il faut agrandir les vestiaires. Le département est en train d'examiner la faisabilité d'une piste, proposition émise par la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Le département a également l'intention de remplacer la piste du Vélodrome. Celle-ci est véritablement en bout de course et ne peut plus être rénovée. Cette proposition est quasiment prête et sera certainement déposée avant fin 2016.

Concernant le fonctionnement, c'est-à-dire les moyens dont dispose la DPBA, le département est en train de mener une étude d'agrandissement des vestiaires du stade de Varembé. Ce besoin est exprimé déjà depuis un certain temps. Le département souhaitait faire un certain type de construction. Cependant, il n'est pas facile d'imaginer un tel projet compte tenu de l'espace mis à disposition. Pour cette raison, le département s'est réorienté sur une opération de réaménagement et d'agrandissement dans le bâtiment. Cela pourrait générer des modifications pour le tennis de table. Etant donné que Vernier 115 sera dédié à cette activité, cela paraît envisageable. Le département est actuellement en train de mener l'étude. Suivant le chiffrage de celle-ci, le département serait susceptible de déposer une demande d'investissement à moins que cela puisse être réalisé sur le fonctionnement.

M. Kanaan ajoute qu'il y a encore beaucoup d'autres travaux et démarches en cours. Ceux-ci n'ont pas forcément un impact direct sur le budget. Ces enjeux concernent notamment la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) qui est, en réalité, triangulaire ou multi-angulaire puisqu'elle implique le Canton, la Ville de Genève et les autres communes, qui, entre elles, n'ont pas forcément la même lecture des enjeux. La négociation se tiendra au début de l'année 2017. L'impact sera pour le budget 2018, s'il y en a un. Le département va lancer une étude pour des nouveaux modèles de cofinancement des infrastructures culturelles et sportives. En effet, la Ville de Genève ne

peut pas continuer à financer toute seule l'ensemble de l'agglomération genevoise. Dans les autres communes et notamment à Plan-les-Ouates, une pétition pour la construction d'une piscine couverte circule actuellement. Or, Plan-les-Ouates ne peut évidemment pas financer un tel projet, ni en investissement ni en fonctionnement. Le projet de construction d'une piscine couverte de 50 m se développe actuellement entre la commune de Meyrin et 11 communes du même secteur. Il faut donc trouver des moyens péréquatifs et équitables en fonction de l'origine et des besoins de chacun.

Concernant la refonte de l'offre des écoles de sport, Mme Bonvin explique que depuis une année, le Service des sports a requalifié l'offre afin de pouvoir répondre le plus possible aux besoins. Aujourd'hui, les gens veulent avant tout découvrir des sports pour pouvoir ensuite aller s'inscrire dans un club. Par conséquent, le Service des sports doit absolument recadrer son offre de sport sur les jeunes, sur les seniors et faire en sorte que le sport actif (35-55 ans) pratique son activité physique dans d'autres infrastructures de la Ville de Genève que des clubs sportifs.

M. Kanaan ajoute encore que le département a l'intention de favoriser l'inclusion des publics migrants par le sport. Il rappelle que le turn-over de la population en Ville de Genève est de 5 à 10% par année, c'est-à-dire que 5 à 10% de la population se renouvelle chaque année. Ce sont des publics très variés qu'il faut pouvoir accueillir et notamment des personnes dans des situations d'accès difficile à la prestation, au contact et au réseau. Peu à peu, le département arrive à approfondir sa connaissance des publics. La plupart des usagers sont des personnes résidant hors Ville de Genève. Le département souhaite connaître davantage son public et convaincre ceux qui ne viennent pas dans leurs infrastructures. Le conventionnement des associations faîtières plus communément appelées les associations cantonales est un autre objectif du département. Actuellement, celui-ci a affaire à une résistance passive. Les associations cantonales du sport ne sont pas enthousiastes de passer à ce système-là qui semble être la pratique usuelle dans le domaine de la culture. En 2017, le département organisera le 2e Forum social du sport.

Mme Bonvin précise que ce forum traitera de la violence dans le sport chez les spectateurs mais également entre les parents, enfants et entraîneurs. Elle souhaite montrer un petit film que le Service des sports a fait faire afin de promouvoir le Service des sports et de montrer à quel point la Ville de Genève est présente dans les manifestations.

M. Kanaan ajoute que le film est souvent visionné lors des manifestations sportives, dans des conférences locales ou nationales afin de promouvoir le Service des sports.

Le film est alors visionné par la commission.

Questions générales sur la présentation et le Service des sports

Concernant les investissements dans les infrastructures (slide 14), un commissaire est surpris qu'autant de documents dans le plan financier d'investissement (PFI) soient achiffrés. Quel est le département qui s'en charge? Est-ce le département des sports ou celui de M. Pagani?

M. Kanaan précise que le Conseil administratif a choisi de ne pas chiffrer les projets tant que l'étude les concernant n'a pas été terminée. Effectivement, plusieurs fois cela a posé problème. Désormais, le chiffre apparaît lorsque l'étude est terminée.

M[me] Koelliker ajoute que le département des constructions pilote ce document. Celui-ci est également discuté au sein de la commune qui réunit tous les départements sous la présidence du directeur général. Effectivement, dans toutes politiques publiques, beaucoup de projets sont achiffrés car la DPBA n'est pas encore en mesure de donner un chiffrage. A partir du moment où un chiffrage est donné pour les études, l'année de dépôt sera inscrite. A partir du moment où l'étude est accordée par le Conseil municipal en termes de moyens financiers, il y aura un chiffrage pour la construction. Dans le PFI antérieur notamment, le projet de Vernier 115 n'était pas encore chiffré. Cela ne signifie donc pas que la DPBA n'a pas encore empoigné le dossier. Elle n'est simplement pas en mesure de donner un chiffrage exact. Les projets doivent atteindre un degré de maturation. Les images directrices et la planification des équipements sportifs doivent être validées par le Conseil administratif avant que le travail opérationnel ne soit enclenché.

Le commissaire souligne que les choix politiques sont les choix du Conseil administratif. Par conséquent, de quelle façon les travaux sont-ils décidés? Dans quel département l'avancée des travaux est-elle programmée?

M. Kanaan explique qu'il y a un échelon politique et un échelon opérationnel. L'échelon politique fonctionne plutôt bien, tenant compte du fait que le Conseil administratif doit aussi tenir une jauge, exigée par le Conseil municipal. Le Conseil administratif essaie d'arbitrer différents besoins: les crèches, les écoles, les logements, les routes, etc. Historiquement, le sport est un parent pauvre. A la fin du mois de juin, le Conseil administratif a validé les images directrices, ce qui représente un engagement politique. Effectivement, pour la première fois, le Conseil administratif reconnaît l'ampleur des investissements nécessaires au niveau sportif. Il rappelle que le département de M. Pagani est soumis à des normes en termes de besoins sociaux. Ce département arbitre les besoins en fonction des messages du Conseil administratif. En ce qui concerne le sport, le travail a aujourd'hui abouti, puisqu'il y a quelques années, le Conseil administratif ne le considérait même pas. Pour cela, il a fallu documenter les besoins. En effet, le sport n'a pas eu de chance. Il y a quelques années, le Conseil administratif était

moins exigeant en matière de preuves des besoins. Le sport est arrivé ensuite et a dû se plier aux exigences du Conseil administratif. Aujourd'hui, le Conseil administratif a reconnu que le travail fait pour la justification des besoins est exemplaire. Peu de petits publics sont aussi bien documentés. Le sport est actuellement dans le trio de tête des besoins les mieux justifiés.

Le commissaire a compris que certains montants ont été transférés dans les fonds, puisqu'il s'agissait des lignes qui n'étaient pas attribuées. Pour les années suivantes, est-il possible d'avoir le détail des fonds au niveau du budget et des comptes? Il souhaite savoir comment ceux-ci sont attribués.

M. Kanaan précise que les commissaires reçoivent toujours le détail des comptes. Pour le reste, le département n'est au courant et ne peut pas donner plus de détails.

M^me^ Bonvin ajoute que certaines manifestations sont récurrentes et donc prévisibles. D'autres, par contre, ne le sont pas. Pour les championnats d'Europe par exemple, le département a dû verser des subventions supplémentaires. Chaque année, le détail des fonds est donné aux commissaires. Cependant, le département ne peut pas tout prévoir à l'avance. Certaines subventions sont versées au dernier moment.

Concernant la planification des équipements sportifs, un autre commissaire informe que le centre sportif de Vessy souffre actuellement de problèmes de vol et d'usage indu de certaines infrastructures sportives.

M. Kanaan affirme que ce problème a été pris en charge par l'Unité de sécurité préventive du département.

M^me^ Bonvin explique qu'il y a effectivement des problèmes d'utilisation indue des vestiaires à des périodes bien spécifiques avant l'hiver et à la sortie de l'hiver. Aujourd'hui, le Service des sports a formé ses gardiens à la gestion de ce genre de problème. Cependant, les vestiaires ne peuvent pas être fermés, puisque les premiers usagers viennent à partir de 7 h du matin.

Le commissaire ajoute que des populations de sans domicile fixe (SDF) utilisaient ces infrastructures de manière indue.

M^me^ Bonvin explique qu'il y a effectivement un SDF à Vessy depuis vingt-cinq ans. En fait celui-ci leur sert énormément puisqu'il rend service en «faisant la loi». Il est donc toléré par tout le monde. Pour le reste, la police intervient.

Un commissaire demande à combien est valorisée l'heure du collaborateur.

M^me^ Bonvin répond que le collaborateur est payé 75 francs/heure. Ce tarif moyen a été calculé en fonction de la masse salariale du Service des sports.

Le commissaire demande à quoi correspondent les infrastructures prévues de Vernier 115.

Mme Koelliker explique que Vernier 115 comptera un centre sportif dédié au tennis de table. Il y aura également deux salles de squash, une auberge de jeunesse accordant la priorité à l'hébergement des sportifs et des artistes. Les bureaux seront répartis sur deux étages d'un immeuble de logement construit par la Fondation sociale du logement de la Ville de Genève. Ceux-ci seront affectés à des associations sportives. Ce sera une première forme de maison des associations sportives.

Un commissaire demande comment le Service des sports gère la planification des 60 matchs de foot par week-end. Cette gérance ne peut-elle pas être indépendante?

Mme Bonvin explique que la planification des matchs n'est pas faite par le Service des sports. Effectivement, il y a un coordinateur pour chaque entité. Chacune d'entre elles a une association qui s'occupe de coordonner les matchs avec la CGF. Le Service des sports est indispensable puisqu'il met à disposition les vestiaires, s'occupe le cas échéant de renvoyer des matchs en fonction du temps, de la logistique, etc. Effectivement, il n'y a qu'un seul gardien par site le week-end. Le Service des sports a essayé de réduire au minimum mais ne peut pas laisser l'infrastructure libre d'accès.

Concernant le bénévolat, le commissaire demande dans quelle mesure les associations ont besoin du Service des sports.

M. Kanaan informe que le principal défi de bénévolat aujourd'hui est le bénévolat de gestion des clubs, c'est-à-dire le comité encadrant qui organise les activités courantes. Malheureusement, le bénévolat n'est pas suffisamment reconnu et les gens n'en parlent que quand cela ne marche pas. La philosophie du département est de respecter l'autonomie associative. Le département évite à tout prix d'arbitrer des bagarres au sein de comités. Cependant, lorsqu'un comité démissionne par fatigue et qu'il n'y a pas de relève, cela devient plus difficile car le département ne peut pas prendre le relais, bien qu'il soutienne l'activité sportive. Il soutient les clubs lorsqu'ils ont besoin de subventions, spécialement pour les manifestations (fournit de l'aide logistique). Le département réalise un travail quotidien de contact et de soutien.

Mme Bonvin précise qu'elle reçoit en moyenne tous les subventionnés entre une et trois fois par année afin de les diriger. Pour les manifestations, le Service des sports leur fournit énormément de soutien au niveau des RH. Par exemple, pour le Marathon, il faut mettre en place les pistes (entre 2 h et 6 h du matin), ce qui nécessite un tracteur, un conducteur de tracteur, etc. Le Service des sports met ce personnel spécialisé à disposition et est beaucoup à l'écoute des associations.

Un commissaire relève que les associations cantonales ne sont pas encore habituées aux conventions pluriannuelles contrairement aux associations actives dans le social et la culture. Y a-t-il tout de même des progrès? Le département doit-il dialoguer avec les associations?

M. Kanaan affirme que le département dialogue avec celles-ci avec une certaine pression. Entrer dans cette convention est difficile: il faut se mettre dans cet état d'esprit, définir des objectifs sur plusieurs années, faire un plan financier sur quatre ans, etc. Le département a d'abord testé cela sur la CGF.

M[me] Bonvin ajoute qu'il a fallu insister. Les associations comprennent enfin le message pédagogique que le département essaie de leur faire passer. En faisant ces conventions annuelles, les associations sont assurées d'avoir un soutien financier et peuvent lancer des projets. Auparavant, les associations ne le voyaient que comme une forme de contrôle alors que département le fait avec la possibilité de leur laisser le temps de pouvoir mettre en place des projets et des soutiens de leurs clubs sur une longue durée. Aujourd'hui, le message est en train de passer: les associations se rendent compte que ces conventions pluriannuelles sont positives.

Un commissaire demande si le département prévoit quelque chose pour le sport-handicap et l'accessibilité des lieux sportifs. Effectivement, rien n'a été mentionné dans la présentation.

M[me] Bonvin ne l'a pas mentionné car c'est une évidence: tous les sites sportifs de la Ville de Genève sont accessibles à ce public. Tous les bassins sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne le soutien aux associations sportives, Handisports notamment n'a pas besoin de subventions car il touche largement assez d'argent. Par contre, les infrastructures sont gratuitement mises à disposition pour les personnes concernées. Il en est de même pour le Club en fauteuil roulant. Le Service des sports soutient de manière importante le Swiss Open de tennis en fauteuil roulant et constitue le partenaire principal pour l'organisation des Special Games en 2018 avec une volonté de pérenniser sur le long terme le soutien de ces jeux pour les personnes mentalement atteintes.

Questions sur le projet de budget par politique publique

A la page 104, un commissaire demande au magistrat quel est l'objectif du sport au service du lien social. Il évoque la problématique de la favorisation de l'inclusion des publics migrants par le sport. Pourquoi le département du sport doit-il s'en charger? N'est-ce pas au département de la cohésion sociale et de la solidarité de le faire, puisqu'il s'occupe du sport de proximité?

M. Kanaan souligne que les populations changent chaque année. En 2015, beaucoup de migrants sont arrivés. Le sport est un des meilleurs moyens de créer

un lien positif. Ces activités sont les plus faciles d'accès pour les migrants. Les installations sportives et les écoles de sport sont à la Ville de Genève. Bien sûr, le département du sport est en contact avec celui de M^me^ Alder. Les organismes cantonaux examinent comment la Ville de Genève peut contribuer à intégrer les migrants.

Le commissaire demande si des personnes sont employées pour réaliser ces tâches.

M. Kanaan précise qu'il n'est pas question de fonctionnaire mais plutôt de rendre disponibles les installations aux migrants, de leur faire connaître les possibilités qui existent, etc. La mission du département est de faciliter l'accès aux infrastructures à tous les publics. Bien sûr, le département est en contact avec les partenaires publics et associations sportives.

Questions sur le projet de budget par service

A la page 76, un commissaire constate que les augmentations n'apparaissent pas directement dans les lignes. Concernant les dépenses énergétiques et plus particulièrement au niveau de l'eau, il relève une augmentation de budget de 100 000 francs et une augmentation de 400 000 francs pour le DAL. Est-ce un changement de mode de fonctionnement? Il relève également une diminution de 600 000 francs de l'huile de chauffage. Pourquoi cette modification?

M. Dose explique que cette diminution s'explique par des travaux sur le chauffage.

M^me^ Bonvin ajoute que les systèmes de chaudière vont être changés à partir de 2017. Cela engendrera une diminution de 600 000 francs.

A la page 129, le commissaire constate qu'une subvention de 250 000 francs est accordée aux personnes physiques. Quelle est cette subvention? Pourquoi est-elle versée?

M^me^ Bonvin explique que, depuis trois ans, le département a mis en place une valorisation de toutes les gratuités (infrastructures sèches, stade, glace et piscine). Cette subvention correspond aux offres que le département met à la disposition des lignes d'eau pour les clubs, les écoles, etc.

Le commissaire demande comment ce calcul est effectué.

M^me^ Bonvin explique qu'il s'agit d'une simple règle de trois. Des tarifs de lignes d'eau ont été validés par le Conseil administratif. Aujourd'hui, le département demande aux associations de comptabiliser leurs heures, afin qu'ils se rendent compte des efforts qui sont faits pour la mise à disposition de ces infrastructures.

A la page 110, un commissaire constate que l'Association genevoise de natation perd 100 700 francs. Est-ce par rapport à ce qu'il se passe aux Vernets et à l'histoire des deux clubs?

Mme Bonvin explique que depuis trois ans il y a une volonté, du Canton comme de la Ville de Genève, de ne plus passer par les associations faîtières pour payer les clubs. Effectivement, avant, l'argent était versé aux associations faîtières, qui ensuite le reversaient aux clubs. Aujourd'hui, la Ville de Genève paie directement les clubs. Le département a fait ce changement graduellement.

Le commissaire demande si les deux clubs de natation des Vernets sont subventionnés.

Mme Bonvin répond que oui. Cette subvention sera même augmentée en fonction de leurs projets.

M. Kanaan ajoute qu'idéalement, un rapprochement ou une fusion serait bienvenu. Bien sûr, d'autres enjeux se jouent. Les mentalités des deux clubs sont très différentes.

Un commissaire rappelle que le département avait affirmé en avril, lors de la présentation des équipements sportifs, que le badminton était en plein essor. Beaucoup d'équipes s'entraînent à la Queue d'Arve. Est-ce pour cela qu'il y a eu une augmentation? Quelles sont les perspectives pour le badminton?

Mme Bonvin affirme qu'il n'y a pas d'augmentation. Effectivement, ce sport est de plus en plus pratiqué de manière libre. Les associations se meurent. Le Badminton Club de Genève a une équipe en ligue A composée de très peu de Genevois.

Un commissaire demande ce que sont les «fonds de soutien aux publics spécifiques».

Mme Bonvin explique qu'il s'agit en partie du handicap.

Concernant la ligne d'en dessous «personnes physiques», le commissaire soulève la problématique du soutien des sportifs individuels. Le département a-t-il entamé un processus de modification du règlement d'attribution par rapport à ces sportifs-là, étant donné qu'il existe des sportifs faisant partie de clubs et que les subventions ne sont pas attribuées aux clubs mais pour le sportif en lui-même? Un jeune qui est sélectionné pour une équipe nationale n'a juridiquement pas droit à des subventions car il fait partie d'un club. Or, il est une personne physique qui peut bénéficier de cela. Est-il possible de modifier le règlement d'attribution pour que ces cas-là puissent bénéficier de subventions?

M. Kanaan explique qu'en principe, le club doit gérer cela.

Mme Bonvin ajoute que toute demande de soutien des sportifs individuels doit être faite via l'association faîtière ou via le club. A ce moment-là, le département entre en matière.

Le commissaire souligne que les clubs ne sont pas forcément sur la même longueur d'onde qu'une équipe suisse. Le jeune qui a un talent ne sera pas favorisé au niveau de l'équipe par rapport à l'équipe suisse.

Mme Bonvin mentionne que s'il est convoqué par l'équipe suisse, il faut simplement que le département reçoive une lettre de l'association faîtière fédérale mentionnant que le jeune fait partie de l'équipe suisse. Le nombre de cartes Swiss Talent est déterminé par Swiss Olympic. Certains sports en demandent très peu. Par conséquent, les jeunes faisant partie de ces équipes n'ont pas de Talentcard. Pour cette raison, le département demande que cela soit soutenu par l'association faîtière. Celle-ci peut être fédérale.

Le commissaire constate que le budget de cette année est le même que celui de l'année passée. Or, ce dernier n'a pas été étudié. C'est donc le même que celui d'il y a deux ans. Il est scandalisé que les montants restent inchangés. L'année passée, pratiquement tous les groupes ont soutenu le sport et ont demandé une augmentation des investissements dans ce domaine. Il est clair que dans ce milieu, les gens ne savent pas demander les subventions: ce sont tous des bénévoles. Pourquoi n'y a-t-il pas une augmentation des investissements dans ce domaine contrairement à la culture?

M. Kanaan rappelle qu'aujourd'hui, les enjeux de la politique sportive ne passent pas par le budget de fonctionnement. Les efforts faits pour les infrastructures, le soutien au bénévolat, le soutien aux manifestations sportives sont vitaux pour le sport. Aujourd'hui, les associations remercient le département du sport pour leur travail. Par ailleurs, il souligne que le budget de la culture n'a pas augmenté non plus. L'argent est simplement distribué différemment. Les domaines où il y a moins d'activités reçoivent moins et vice versa.

Le commissaire fait remarquer que les montants restent cependant inchangés.

M. Kanaan mentionne qu'aujourd'hui, la priorité n'est pas forcément d'arroser les associations d'argent.

Un commissaire a compris à quel point le Service des sports est sollicité dans l'organisation des manifestations. Il y a aussi un gros effort au niveau de la formation sportive. Comment sont déployés les fonds de soutien à la formation sportive? Cela inclut-il aussi le bénévolat?

Mme Bonvin explique que le fonds de soutien à la formation sportive est effectivement ce qui est appelé «le sport pour tous». Ce fonds comprend également tout ce qui concerne Jeunesse et Sport (cours et formations). Le fonds de soutien

à l'organisation de manifestations parle de lui-même. Effectivement, il comprend les manifestations, le soutien à la relève (promotion de la relève élite d'équipe) et au sport individuel (projet Team Genève).

Concernant le soutien aux associations et clubs sportifs, un commissaire demande pourquoi le soutien au club de cyclisme est de 4500 francs inférieur au club de motocyclisme.

M. Kanaan explique que les cyclistes ont des besoins modestes et se portent très bien dans le canton. Effectivement, toutes les courses vélocipédiques marchent bien. Il précise que les instruments de soutien sont surtout le soutien aux manifestations. Les 4500 francs de subvention servent à payer les frais courants de fonctionnement comme association. En réalité, ce n'est pas ce dont ils ont le plus besoin. Effectivement, le plus important est le soutien aux manifestations.

M[me] Bonvin rappelle qu'aucune subvention n'a été versée aux deux clubs en 2015.

M. Kanaan ajoute que le département est actuellement dans une phase assez délicate. Pour l'instant, il n'a refusé aucune demande de subvention. Heureusement, les associations ont souvent d'autres moyens de financement.

M[me] Bonvin précise que le club de motocyclisme est situé sur la commune de Meyrin. Théoriquement, la Ville de Genève le soutenait mais aujourd'hui, il doit demander sa subvention à la commune de Meyrin. Par contre, la Ville de Genève ne soutient plus le Supercross, qui est exclusivement commercial.

Lors de versement de subventions aux associations, un commissaire demande comment procède le département. Effectivement, il peut arriver que les cotisations soient plus élevées pour les jeunes que pour les actifs.

M[me] Bonvin répond que le département vérifie toujours ce point. Beaucoup d'actifs dans les clubs ne s'entraînent plus et ne font que les matchs. Dans ce cas, les cotisations sont minimes. Le montant donné est pour le mouvement juniors.

Le commissaire demande si le département est entré en matière à propos du ju-jitsu. Il mentionne le cas de Ilke Bulut, neuf fois champion de Suisse, et champion d'Europe. Celui-ci a une école et doit en même temps faire tous ces combats. Y a-t-il une évolution pour les arts martiaux?

M. Kanaan certifie que cet art martial est un sport reconnu. Il est donc possible de faire une demande. Une étude est actuellement menée à ce sujet. Le département souhaite produire un tableau fiable de ce domaine qui évolue vite et qui est socialement très important.

M[me] Bonvin pense que ce tableau sera prêt mi-2017, fin 2017. Le département souhaite véritablement avoir une vision d'ensemble.

Un commissaire demande si la boxe est incluse dans les arts martiaux.

Mme Bonvin répond que oui.

Un commissaire demande où sont indiquées les buvettes dans les gratuités des clubs.

Mme Bonvin explique qu'il y a deux types de buvettes au Service des sports: les buvettes avec des contrats GIM de concession publique, où il y a une redevance, (Varembé, Vessy, Bout-du-Monde, Frontenex, Richemont) et les buvettes sportives. Ces dernières sont mises à la disposition des clubs lors des matchs et permettent simplement une verrée. A ce moment-là, ce ne sont même pas des restaurants mais simplement des bars avec quelques chaises et deux frigos.

Mme Koelliker précise que les buvettes sont indiquées dans les revenus de la GIM. Elles sont l'objet de baux commerciaux. La GIM encaisse un loyer.

Le commissaire demande si un club sous contrat de la GIM a le droit de sous-louer sa buvette.

Mme Bonvin lui répond que oui. Il a été décidé, en accord avec la GIM, que le club peut déléguer à un gérant la gestion de la buvette. Le gérant en question doit avoir une patente et obtenir une autorisation. Cette procédure permettait d'assurer des revenus à certains clubs.

Le commissaire demande s'il est possible de dénoncer ce contrat avec le code et de le remettre à un indépendant qui soit déjà en place et qui gère la buvette.

Mme Bonvin rappelle que Frontenex est la seule buvette GIM qui est donnée à un club.

A la page 127, un commissaire demande d'où vient le Geneva Model Cars.

Mme Koelliker explique qu'il s'agit de la piste d'automobilisme anciennement située aux Fourches. L'échange de terrain a conduit à l'ouverture du stade de Belle-Idée. Il fallait reloger les modélistes. Cela a été fait par le Canton sur une propriété cantonale située à Meyrin. Une convention de mise à disposition a été passée entre la Ville de Genève et Geneva Models Cars, ce qui a permis de régulariser la situation. Cette convention a été signée l'an dernier. La piste a été inaugurée l'automne dernier.

Le même commissaire demande ce qu'est le Club hygiénique de Plainpalais.

Mme Bonvin explique que ce club a été créé en 1903. A l'époque, les usagers l'utilisaient pour se doucher. Le nom vient donc de cela. Les membres n'ont jamais voulu changer leur nom, celui-ci faisant partie de leur histoire. Le Club hygiénique de Plainpalais risque de disparaître pour des raisons de manque de bénévoles; il organise notamment la Course des Ponts.

Un commissaire constate qu'au département, il reste six emplois de solidarité (EdS). En l'occurrence trois d'entre eux vont être régularisés au niveau de la culture. Y a-t-il la possibilité de clôturer une fois ces EdS et de trouver des places de gardiens pour le sport? Les personnes gardiennes dans un musée peuvent devenir gardiennes d'un stade.

M. Kanaan assure que toutes les pistes sont prises en considération.

Un commissaire demande si l'Association fédérale des troupes de transmission est une association communale.

Mme Bonvin explique que cette association offre des gratuités dans les locaux que le département appelait le Club du berger belge. Le département est actuellement en train de régulariser cette question.

Concernant le centre sportif intercommunal des Evaux, M. Kanaan souhaite faire un point de situation sur ce dernier suite au rapport de la Cour des comptes. A cet effet, il informe que la Ville de Genève est le plus grand actionnaire parmi les cinq communes concernées. Dans les faits, elle assure 34% du budget.

La répartition est théoriquement basée sur les fréquentations du centre et est censée représenter l'origine des usagers par ordre de grandeur. Evidemment, dans la pratique, ce n'est pas aussi simple, puisque le centre sportif accueille également des usagers originaires d'autres communes. Au commencement, l'intercommunalité du centre avait été validée, ce qui a rendu la chose assez lourde en termes de gestion, puisque cela signifie qu'il y a toujours cinq magistrats potentiellement concernés. Ceux-ci doivent se réunir deux fois par mois afin de gérer une équipe de moins de vingt personnes. M. Kanaan rappelle que Mme Bonvin a dirigé les Evaux. Ce centre n'est pas simplement un centre sportif mais également un parc de loisirs. Le site est très complexe puisqu'il est protégé par une convention: le terrain appartient au Canton et est mis à la disposition des communes. De plus, les accès pour les usagers sont calamiteux. L'accès principal est un tout petit chemin qui se faufile dans la commune d'Onex. Il pose de nombreux problèmes de voisinage et de flux, notamment le week-end. Le département attend désespérément que les grands projets d'aménagement de l'autre côté du site (Bernex-Confignon) se concrétisent. Potentiellement, cela permettrait de modifier l'organisation du site. Par ailleurs, l'équipe du centre doit à la fois assurer les missions types d'un centre sportif mais également celles de l'entretien de l'espace vert.

La Cour des comptes est intervenue sur la base d'une dénonciation anonyme (liée probablement à des licenciements au sein de l'équipe). Le directeur n'a rien fait de gravissime mais globalement, sur différents registres, il n'a pas été à la hauteur de sa tâche sur les plans du management, financier et en termes d'intégrité éthique. Il a commis une série d'indélicatesses, qui en soi ne sont pas graves, mais ne sont pas acceptables de la part d'un directeur de centre public.

Par exemple, dans le restaurant aujourd'hui fermé, il a changé une pièce en un dépôt pour ses affaires privées. M. Kanaan ne veut pas passer pour le grand donneur de leçons de la Ville de Genève face à Bernex, Grand-Lancy, Confignon et Onex. Diplomatiquement, la situation est compliquée. Une commission exécutive composée de délégués des Services des sports des différentes communes participe à la gestion du fonctionnement du centre. Aujourd'hui, le contrat du directeur est terminé. Bien sûr, celui-ci peut faire recours. Le poste sera donc remis au concours. En attendant, le centre tourne et les prestations sont assurées.

Maintenant, il y a plutôt un problème de surcharge ainsi que deux autres problèmes qu'il reste à gérer: le premier est celui du restaurant. Celui-ci est très apprécié quand il fait beau mais très peu quand le temps se dégrade. Le chiffre d'affaires fluctue énormément. Par ailleurs, le restaurant n'est plus aux normes et doit être refait. Pour cela bien sûr il faut de l'argent, ce qui pose problème à la Ville de Genève, qui verse déjà une cotisation annuelle.

Malheureusement, le centre n'a pas de marge de manœuvre. Il faudra recréer un restaurant. Le cabanon actuellement sur le site n'est pas suffisant. D'autre part, les équipements sportifs doivent être mis à jour afin de répondre aux besoins des usagers. Le paradoxe d'une fondation de ce type est que son avantage devient un inconvénient. A priori, son avantage en tant que fondation est qu'elle peut emprunter par elle-même, puisqu'elle a des garanties publiques. Cependant, elle a déjà emprunté de l'argent pour les investissements passés. Le seul moyen serait que la Ville de Genève augmente temporairement sa subvention annuelle pour que le centre puisse investir de nouveau. M. Kanaan avoue que ce n'est pas une priorité pour lui. Il regrette qu'aucune des cinq communes ne se sente complètement propriétaire de ce centre. Bien que la Ville de Genève soit toujours vice-présidente de ce centre, celui-ci ne se trouve pas sur son territoire. Il pose ainsi la question de savoir si la Ville doit être la seule à se sacrifier et à investir à cet endroit.

M. Kanaan demande alors si la commission souhaite une présentation plus complète. Au vu de l'absence de demande, il constate que ce n'est pas le cas.

Un commissaire demande combien de temps sera nécessaire pour régulariser la situation et trouver une solution quant aux investissements financiers.

M. Kanaan explique que cela dépend de la Fondation. Il faut trouver un système de financement. La Cour des comptes a mis des échéances entre immédiates et à douze mois. Tout d'abord, il faut un nouveau directeur.

En conclusion, M. Kanaan en profite pour aborder la problématique du patinage. Il informe qu'il va réunir tous les acteurs du dossier lundi 26 septembre 2016 afin de mettre de l'ordre. D'ailleurs, la médiation a failli aboutir: les deux parties se rapprochaient véritablement et étaient d'accord pour un projet commun. Malheureusement, cela a buté sur la prédominance du projet commun. Il s'agit d'une affaire d'ego et de chiffres d'affaires. Aucune des parties n'a envie

d'être sous la direction de l'autre. M. Kanaan a essayé de trouver quelqu'un de neutre, ce qui est compliqué. Lundi, il leur proposera un statu quo amélioré, c'est-à-dire six professeurs travaillant à la patinoire (y compris Stéphane Lambiel) avec le choix pour les élèves de choisir leur prof. Les professeurs seront conventionnés de manière beaucoup plus complète. Les tarifs seront accessibles et les comptes, audités. La redevance sera mise au niveau de leurs chiffres d'affaires. Auparavant, beaucoup de facturations se faisaient main à main en cash. Par ailleurs, M. Kanaan considère qu'il faut repenser complètement l'école de patinage. Dans les autres sports, ce sont les clubs qui gèrent les activités sportives. Or, le Club des patineurs de Genève n'est pas en mesure de gérer autant d'enjeux.

Discussion et prises de position

Au nom du Mouvement citoyens genevois, un commissaire dit être très déçu de voir qu'il n'y a aucune augmentation de subvention pour les clubs, malgré les explications de M. Kanaan. Il croit tout à fait qu'il est en constante discussion avec les clubs. Néanmoins, ils ne savent pas demander des subventions et font des économies de tous les côtés. C'est tout du bénévolat bien souvent par les parents. Le commissaire se dit scandalisé. Ses propos restent les mêmes que ceux d'il y a deux ans: il est inadmissible qu'il n'y ait absolument pas d'augmentation de subventions. L'année passée, tous les groupes avaient demandé à augmenter les investissements dans le domaine du sport. Le sport est fédérateur. Il y a énormément de jeunes. Ceux-ci survivent grâce aux parents. Evidemment, les parents ne refusent rien à leurs enfants. Cependant, certains parents sont dans la précarité. Certains enfants n'ont pas la possibilité de faire certains sports car ils coûtent cher. S'il y avait des augmentations de subventions, cela poserait moins problème. Il ne veut pas faire d'opposition à la culture mais relève néanmoins que leur budget est nettement favorisé. Le Festival Antigel notamment reçoit 100 000 francs. Le magistrat a expliqué qu'il ne faisait pourtant pas de favoritisme. Malheureusement, il y a de plus en plus de précarité au niveau des familles. Certains sports ne sont pas accessibles à tous les enfants.

Pour cette raison et bien que les comptes soient équilibrés, le Mouvement citoyens genevois s'oppose au budget. Il annonce qu'il demandera une augmentation des subventions concernant le sport par rapport aux clubs afin de soutenir les clubs sportifs. Car si ce budget doit être équilibré, il y a tout de même des priorités. Malheureusement, depuis plusieurs années, la priorité des magistrats n'est pas le sport. Le Mouvement citoyens genevois considère qu'ils doivent davantage se préoccuper de ce domaine.

En conclusion, le commissaire informe que le Mouvement citoyens genevois se réunira afin de proposer des amendements à la commission des finances et en séance plénière s'il le faut.

Au nom des Verts, un commissaire affirme que les Verts soutiennent le budget et sont ravis qu'il n'y ait pas eu de baisse des subventions sportives. Pour répondre au Mouvement citoyens genevois lorsqu'il disait qu'il n'y a pas eu d'augmentation, il affirme qu'aucune association ne s'est vu refuser de subventions. Par ailleurs, il constate des perspectives au niveau des investissements sur les biens sportifs. Cela indique que la Ville de Genève ne se départ pas de ses responsabilités par rapport au sport. Du reste, il défie le Mouvement citoyens genevois de dire qu'une association a dû fermer et que des activités sportives n'ont pas pu être faites en raison d'un manque de subventions. Cela démontre bien que quand une activité cesse, c'est qu'il n'y a pas assez de gens motivés. C'est notamment le cas de la Course des Deux-Ponts. Il trouve irresponsable de la part des élus de jouer des populations les unes contre les autres. Les élus ne doivent pas mettre en exergue des pans entiers d'une activité, dans ce cas-ci culturelle, contre une autre activité, dans cet exemple-ci sportive. Le rôle des autorités politiques est de jouer l'harmonie dans une collectivité. Pour ces raisons, les Verts voteront ce budget.

Au nom du Parti socialiste, un commissaire affirme que le groupe socialiste soutient le projet de budget dans le domaine du sport et salue la stabilité et les efforts réalisés à l'interne pour développer et maintenir les prestations publiques dans le registre du sport. Le groupe socialiste se réjouit d'étudier les projets spécifiques relatifs aux infrastructures dans le cadre du PFI. Il regrette que le groupe s'opposant au projet de budget pour motif qu'il souhaiterait y voir des inflexions ne soit pas capable de disponibilités ou de compétences pour formuler des amendements là où il sied, à savoir en commissions spécialisées.

Au nom d'Ensemble à gauche, un commissaire dit soutenir le budget en sachant que les vrais enjeux en vue de la promotion du sport pour tous sont l'élargissement et le renouvellement des infrastructures. Dans ce domaine, les investissements pourraient être augmentés sans problème.

Au nom du Parti libéral-radical, un commissaire annonce que son parti refusera le budget. Par ce refus, il souhaite montrer au Conseil administratif qu'il n'apprécie pas son refus d'appliquer les demandes du Conseil municipal sur l'excédent budgétaire et le financement des investissements. Surtout, les divers refus dans les commissions spécialisées montrent que le Conseil administratif ne dispose pas d'une majorité pour voter le budget 2017 en l'état. Si ce dernier souhaite éviter que le Conseil municipal ne fasse les choix à sa place, il va donc devoir accepter de discuter sur un certain nombre de mesures d'économies ou de renonciation à de nouvelles prestations. Par ce vote, le Parti libéral-radical souhaite donc enfin pousser le Conseil administratif à la négociation et au compromis, chose qu'il a toujours refusée jusqu'à présent.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, un commissaire affirme rejoindre l'avis du Mouvement citoyens genevois par rapport aux investissements. Il salue

les investissements ainsi que la présentation du magistrat et de son équipe. Le Parti démocrate-chrétien se réjouit de voir que le sport augmente et que la visibilité du sport soit aperçue au niveau du Conseil administratif. Néanmoins, le Parti démocrate-chrétien refuse le budget afin de permettre des discussions et espérer une augmentation dans le domaine du sport qui aujourd'hui n'a pas eu lieu. Même s'il a compris les explications du magistrat quant aux projets restant à chiffrer, le Parti démocrate-chrétien fera les amendements nécessaires pour le budget des sports.

Au nom de l'Union démocratique du centre, un commissaire constate qu'un véritable travail de fond a été fait par le magistrat et ses services. Par conséquent, il faut en profiter pour donner les budgets adéquats. Le commissaire pense cependant que les postes dans le sport ne sont pas assez importants. D'ailleurs, il connaît des personnes actives dans certaines associations qui souhaiteraient recevoir davantage de subventions. La jeunesse doit aussi en bénéficier. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre suit la droite et refuse le budget.

Vote de la commission

La présidente soumet au vote le projet de budget 2017 du Service des sports, qui est refusé par 8 non (2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 2 DC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve).

Annexe:

– présentation Powerpoint du département de la culture et du sport (DCS)

PR – 1194 Projet de budget 2017 de la Ville de Genève pour l'exercice 2017

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

Commission des sports du Conseil municipal

22 septembre 2016

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

PB 2017 - enjeux

- Budget financièrement stable avec des arbitrages internes
- Arbitrages neutres dans les subventions aux acteurs sportifs
- Plan d'action bénévolat

Des dépenses stables

1. Projet de budget 2017 : 3 – Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Projet de budget 2017	Budget 2016	Ecart de charges	Ecart de charges %
30 - Charges de personnel	154'830'748	154'614'852	215'896	0.14%
31 - Biens, services et marchandises	48'114'598	47'574'661	539'937	1.13%
33 - Amortissements	19'019'132	20'995'473	-1'976'341	-9.41%
35 - Dédommagements à des collectivités publiques	1'235'000	1'235'000	0	0.00%
36 - Subventions accordées	81'828'274	81'094'290	733'984	0.91%
37 - Subventions redistribuées	2'670'000	2'670'000	0	0.00%
39 - Imputations internes	4'519'647	4'753'037	-233'390	-4.91%
Total des charges de fonctionnement	**312'217'399**	**312'937'314**	**-719'914**	**-0.23%**

Des recettes en légère augmentation

2. Projet de budget 2017 : 4 – Revenus de fonctionnement

Revenus de fonctionnement	Projet de budget 2017	Budget 2016	Ecart de revenus	Ecart de charges %
42 - Revenus des biens	14'350'234	13'660'597	689'637	5.05%
43 - Revenus divers	8'456'260	7'850'550	605'710	7.72%
45 - Dédommagements de collectivités publiques	1'262'272	1'262'272	0	0.00%
46 - Subventions acquises	763'000	613'000	150'000	24.47%
47 - Subventions à redistribuer	2'670'000	2'670'000	0	0.00%
49 - Imputations internes	334'080	239'692	94'388	39.38%
Total général	**27'835'846**	**26'296'111**	**1'539'735**	**5.86%**

Des choix politiques financièrement neutres

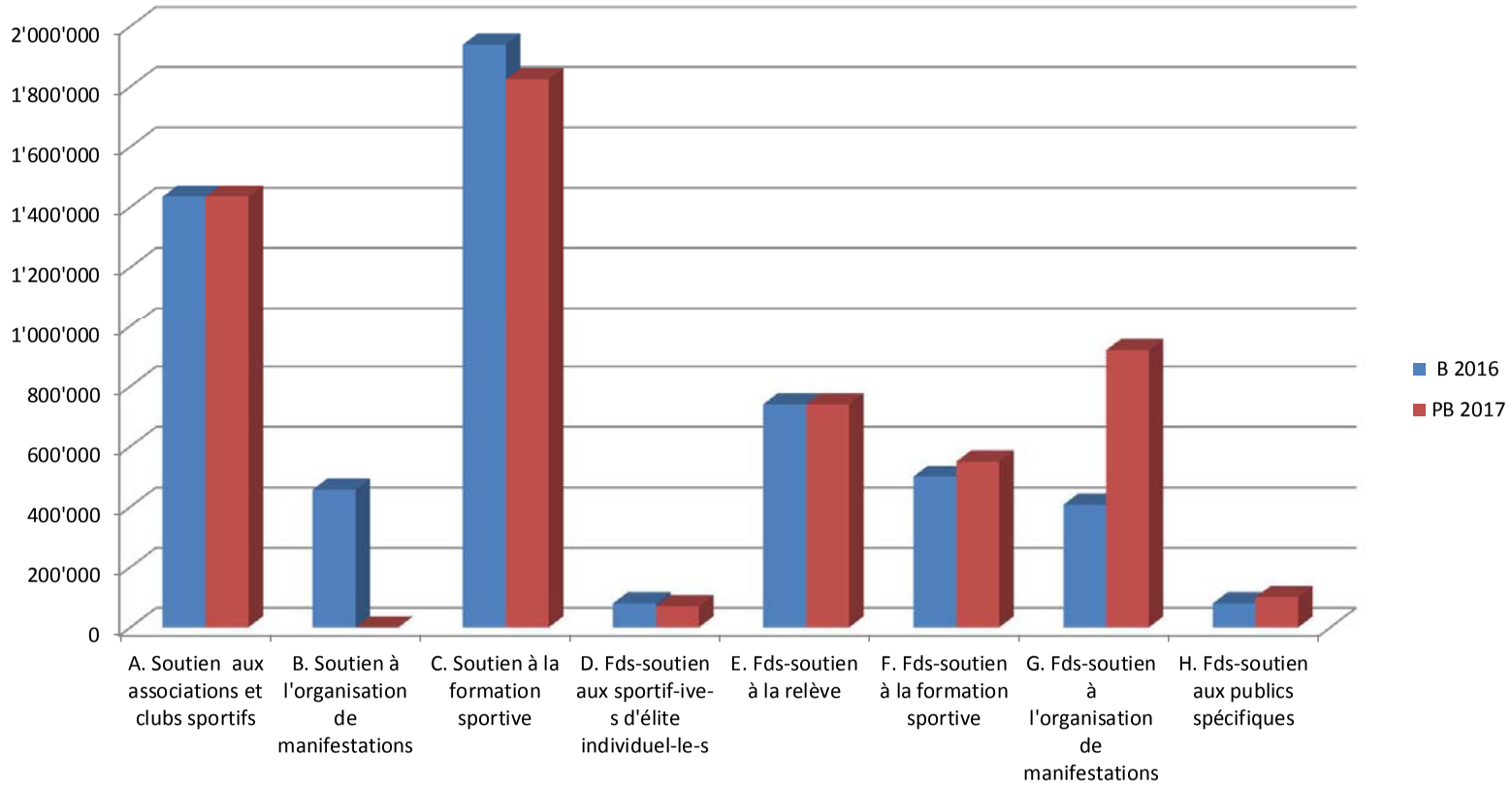
3. Nouveautés 2017 - Sport

Services	Chapitre	Recettes	Propositions
Service des sports	43	100'000	Attribution d'une concession de service public dans le cadre des heures de glace confiées aux professeurs de patinage

3.1 Subventions au PB 2017

	B 2016	PB 2017	Variation
Soutien aux associations et clubs sportifs	1'434'600	1'434'600	0
Soutien à l'organisation de manifestations	457'100	0	-457'100
Soutien à la formation sportive	1'939'700	1'824'200	-115'500
Fonds - soutien aux sportif-ive-s d'élite individuel-le-s	80'000	70'000	-10'000
Fons - soutien à la relève	740'000	740'000	0
Fonds - soutien à la formation sportive	500'000	550'000	+50'000
Fonds - soutien à l'organisation de manifestations	407'000	919'600	+512'600
Fonds - soutien aux publics spécifiques	80'000	100'000	+20'000
TOTAL	**5'638'400**	**5'638'400**	**0**

3.1. Subventions au PB 2017 (suite)



3.2. Manifestations

Organisation et/ou accueil de plus de 3’000 événements par année:

Exemples récents de manifestations d’envergure et estimation des coûts:

- **Marathon :** CHF *50’000.- + 110h (collab.)*
- **Tour de Romandie:** CHF *50’000.- Prest 630h (collab.)+ LOM*
- **Championnat suisse d’athlétisme:** CHF 105’000.- environ (= 200h + LOM + réception + mise à disposition de l’infrastructure)
- **Swiss Open de tennis en fauteuil roulant :** CHF 45’000.-+ mise à dispo. centre CHF 77’000.-
- **Course de l’escalade:** CHF 82’000.- + un stand sur la manifestation
- **Plaine des jeunes:** *Manifestation organisée conjointement avec le Service de la jeunesse (partage des coût 50/50)*
  - Budget total de la manifestation: CHF 178'715.-
  - Contrepartie: CHF 135'000.- (matériel, domaine public, SGA..)
  - Coûts SPO: CHF 89'358.- ; RH: près de 300 h
  - Logistique: montage sol patinoire, signalétique, plans d'implantation, transports
- **Forum sport & société 2015:** *Manifestation organisée conjointement avec la direction du département.*
  Coûts SPO: CHF 2'987.- ; RH: 50 h

3.2. Manifestations (suite)

Organisation et/ou accueil de plus de 3’000 événements par année (suite):

Soit des championnats (mise à disposition de salles, terrains, vestiaires):

- Foot (environ 60 matchs par w-e)
- Tennis
- Badminton
- Basket
- Rink Hockey
- Hockey sur glace
- Etc…

4. Plan d'action bénévolat

Formation (cours) en collaboration avec l'AGS
Automne 2016 – Hiver 2017

1. La structure des associations au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse

2. La mobilisation des ressources

3. La comptabilité des associations

4. La gestion des bénévoles

5. Les associations sportives et les réseaux sociaux

6. Les interactions du droit dans le sport comptent, même à un niveau régional

5. Infrastructure sportives – enjeux 2017

- **Planification des équipements sportifs: présentation du Plan directeur le 20 oct. 2016 à la CS**
- **Enjeux 2017:**

Investissements:

- Installations techniques CVSE du centre sportif de Vessy
- Transformation des terrains de foot et de rugby en synthétique: Libellules, Bois-de-la-Bâtie, Vessy
- Réaménagement partiel du Boulodrome
- Etude pour la construction d'une halle de tennis au Bois-des-Frères
- Construction du centre sportif de Vernier 115 et construction du centre sportif de la Gare des Eaux-Vives
- Pré-étude pour l'agrandissement des vestiaires du stade de Frontenex
- Remplacement de la piste du Vélodrome

Fonctionnement:

- Etude d'agrandissement des vestiaires du stade de Varembé

6. Autres enjeux sportifs 2017

- LRT: Mise en œuvre du 1er volet et négociation du 2ème volet LRT en matière culturelle et négociation pour le sport
- Propositions pour de nouveaux modèles de co-financement des infrastructures culturelles et sportives
- Refonte de l'offre des écoles de sport
- Favoriser l'inclusion des publics migrants par le sport
- Connaissance des publics
- Conventionnement des associations faîtières
- 2ème Forum social du sport

1.5 Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2017 du département de la culture et du sport, pour le volet culture.

Rapport de M^me^ Michèle Roullet.

La proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture le 14 septembre 2016. La commission s'est réunie les 19 et 26 septembre 2016 sous la présidence de M. Tobias Schnebli. Les notes de séances ont été prises par M. Andrew Curtis le 19 septembre et par M^me^ Nour Zumofen le 26 septembre 2016. Les membres de la commission les remercient pour la qualité de leur travail.

Séance du 19 septembre 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), de M^me^ Carine Bachmann, directrice, de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe, de M^me^ Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et de M. Gianni Dose, responsable financier

Note de la rapporteuse: la présentation générale par le magistrat et son équipe du projet de budget 2017 a été faite à l'aide d'un support visuel Powerpoint (PP) repris par la rapporteuse.

M. Kanaan entame sa présentation en insistant sur le fait que le bilan de son département est financièrement neutre même s'il comporte quelques arbitrages internes. Il présente les enjeux clés du département (PP, p. 2) en relevant que les dépenses sont globalement stables par rapport à l'année précédente (diminution de 0,23% des charges de fonctionnement (PP, p. 4), et que les recettes sont en légère augmentation de 5,86% (PP, p. 6).

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

PB 2017 - enjeux

- Budget financièrement stable avec des arbitrages internes
- Évolution de la politique muséale (expositions temporaires, médiation, accueil)
- Dernière étape dans la sortie progressive et socialement responsable du système EDS
- Changement du système de gestion des bibliothèques (RERO)
- Arbitrages neutres dans les subventions aux acteurs culturels
- Mise en œuvre de la phase 1 de la LRT et négociation de la phase 2

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

1. Projet de budget 2017 : 3 – Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Projet de budget 2017	Budget 2016	Ecart de charges	Ecart de charges %
30 - Charges de personnel	154'830'748	154'614'852	215'896	0.14%
31 - Biens, services et marchandises	48'114'598	47'574'661	539'937	1.13%
33 - Amortissements	19'019'132	20'995'473	-1'976'341	-9.41%
35 - Dédommagements à des collectivités publiques	1'235'000	1'235'000	0	0.00%
36 - Subventions accordées	81'828'274	81'094'290	733'984	0.91%
37 - Subventions redistribuées	2'670'000	2'670'000	0	0.00%
39 - Imputations internes	4'519'647	4'753'037	-233'390	-4.91%
Total des charges de fonctionnement	**312'217'399**	**312'937'314**	**-719'914**	**-0.23%**

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

2. Projet de budget 2017 : 4 – Revenus de fonctionnement

Revenus de fonctionnement	Projet de budget 2017	Budget 2016	Ecart de revenus	Ecart de charges %
42 - Revenus des biens	14'350'234	13'660'597	689'637	5.05%
43 - Revenus divers	8'456'260	7'850'550	605'710	7.72%
45 - Dédommagements de collectivités publiques	1'262'272	1'262'272	0	0.00%
46 - Subventions acquises	763'000	613'000	150'000	24.47%
47 - Subventions à redistribuer	2'670'000	2'670'000	0	0.00%
49 - Imputations internes	334'080	239'692	94'388	39.38%
Total général	**27'835'846**	**26'296'111**	**1'539'735**	**5.86%**

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3. Nouveautés 2017 (culture)

Services	Propositions	Chapitre	Charges	Chapitre	Compen-sation	Propositions
MAH	Création de 3 postes pour les EDS	30	255'090	3X	255'090	Diminution de charge du chapitre 31 (CHF - 120'090.-) et diminution de la ligne du personnel intérimaire (EdS) au MAH (CHF - 135'000.-)
Muséum d'histoire naturelle	Développement des expositions temporaires	3X	444'000	43	500'000	Mise en place d'une billetterie pour les expositions temporaires
Musée Ariana	Développement des expositions temporaires	31	100'000	42	100'000	Nouvelles recettes: location du grand hall
Bibliothèque de Genève	Projet de remplacement du système RERO	31	106'000	46	150'000	Augmentation des revenus liés à l'ajustement de recette du Canton de Genève relative à la dîme du livre
Totaux			**905'090**		**1'005'090**	

Parmi les nouveautés du DCS, M. Kanaan précise trois nouveaux postes (conversion d'emplois de solidarité – EdS) au Musée d'art et d'histoire, budgétairement compensés en interne).

La mise en place d'une billetterie au Muséum d'histoire naturelle qui est, actuellement, le seul musée qui n'en a pas, permettra d'homogénéiser les tarifs muséaux à travers la Ville.

Pour développer les expositions temporaires de l'Ariana, son budget sera renforcé, mais compensé à l'aide de la location du grand hall.

Enfin, le remplacement du système de gestion de la Bibliothèque de Genève (RERO) est incontournable.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3.1. Politique muséale

- Mise en œuvre du Plan directeur des musées
- Priorités aux expositions temporaires et à la médiation culturelle et scientifique autour des enjeux de société
- Harmonisation des mesures d'accès (prix réduits et offre gratuite), notamment pour les familles et les jeunes
- Mise en place d'un *pass* pour les musées municipaux
- Révision des objectifs de la recherche dans nos musées
- Relance d'un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement du MAH (Commission d'experts)

Les expositions temporaires sont une priorité, car elles sont le biais principal pour attirer de nouveaux publics.

Le DCS veut proposer un passe donnant accès à l'année aux expositions temporaires des musées de la Ville (mesure attractive, car l'offre muséale municipale est plus abondante que par le passé). Toutes les expositions permanentes resteront, évidemment, gratuites dans les musées municipaux.

Un autre point central de la politique muséale est de réviser les objectifs de la recherche scientifique des musées (MHN et Conservatoire et Jardin botaniques – CJB). La recherche demande des ressources considérables, il est donc important de recentrer les programmes de recherche, financés par la Ville, par rapport aux objectifs politiques..

Objectifs pour le Musée Ariana, le Muséum d'histoire naturelle (MHN) et le Musée d'art et d'histoire (MAH)

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3.1.1. Musée Ariana

- Augmenter le nombre d'expositions temporaires/année (1.5 -> 2 par an)
- Développement de la médiation culturelle
- Collaborations et évènements interdisciplinaire (p. ex. avec le service des sports)
- Amélioration de la signalétique en anglais et en allemand

Le Musée Ariana est un musée dynamique au public jeune. L'augmentation des charges de 100 000 francs (équilibrées par la location du hall de l'Ariana) permettra d'augmenter le nombre d'expositions temporaires, d'étoffer son offre de médiation culturelle et de développer la signalétique du musée. L'Ariana est le seul musée d'Europe qui couvre les arts de la céramique et du verre (sans appartenir à une entreprise).

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3.1.2. Muséum d'histoire naturelle

- Programmation de grandes expositions temporaires (nouveaux publics)
- Valorisation des connaissances scientifiques en lien avec des enjeux de société
- Développement de la médiation culturelle et scientifique, notamment en faveur des jeunes et du public scolaire

3.1.3 Musée d'art et d'histoire

Décision du Conseil administratif du 13 juin 2012:

Sortie progressive et socialement responsable du système des personnes en EdS employées dans le cadre des missions et prestations municipales.

- A compétences égales, traitement prioritaire des candidatures des personnes en EdS
- Mise en place d'un programme de formation et d'orientation individualisé (CERTIS)
- Recherche de postes au sein de l'administration par la DRH
- Accompagnement individualisé par la DRH

1er juin 2012: 40 EDS → A ce jour: 6 EDS

Le Conseil administratif a décidé de sortir du système des EdS et de traiter en priorité les candidatures des personnes en EdS. Les six personnes en EdS restant au MAH sont accompagnées individuellement par la Direction des ressources humaines (DRH). Leurs contrats d'EdS se terminant fin 2016, le département a comme objectif de trouver des solutions individualisées. La création de trois postes fait partie des solutions de réorientation de ces personnes.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3.2. Bibliothèque de Genève

Contexte

- Fin de RERO sous sa forme actuelle à la fin 2016 (sortie du Canton de Vaud)
- RERO Transition 2017 – 2019
- Implémentation du Projet national Swiss Library Service Platform (SLSP) 2020

Dépenses supplémentaires

- Transition RERO : nouvelle clé de répartition entre les partenaires dès 2017 afin d'assurer le fonctionnement du système jusqu'à l'horizon 2020
- Préparation de la solution SLSP sous le pilotage de l'Université de Genève

Compensation par des recettes relatives à la dîme du livre

- Augmentation constante de l'enregistrement des étudiant-e-s au sein du réseau romand des bibliothèques scientifiques.

Pour la Bibliothèque de Genève (BGE), il y a l'obligation de changer le système de gestion RERO. Cette mesure concerne l'ensemble des bibliothèques scientifiques de la Ville. Ce changement se justifie par la sortie, il y a deux ans, du Canton de Vaud de ce dispositif (canton qui était le plus grand contributeur de la plateforme). Cette sortie a provoqué une crise aboutissant à un nouveau projet national: le Swiss Library Service Platform (SLSP), dont l'implémentation est prévue pour 2020. Ce changement amènera une période de transition entre 2017 et 2019 et impliquera des dépenses supplémentaires dans la mise en place d'une nouvelle répartition entre les partenaires dès 2017 (afin d'assurer le fonctionnement du système RERO jusqu'à 2020), ainsi qu'au niveau de la préparation de la SLSP sous le pilotage de l'Université de Genève. Toutefois, ces dépenses devraient être compensées par les recettes relatives à la dîme du livre. En effet, l'augmentation de l'enregistrement d'étudiants à RERO implique une augmentation constante des revenus liés à la dîme du livre (qui est la rétrocession de l'Université à la BGE pour chaque étudiant inscrit au réseau RERO).

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

3.3. Service culturel

Modifications des subventions sans impact budgétaire:

1. Transformations financièrement neutres: création de lignes nominales pour des manifestations au bénéfice de soutiens réguliers (fonds généraux)
2. Renforcements financièrement neutres: institutions et manifestations
3. Compensation financièrement neutre (avec la LORO): Théâtre de l'Orangerie

Il existe trois catégories de modifications de subventions:

1. création de lignes nominales pour des manifestations au bénéfice de soutiens réguliers de la part des fonds généraux. Cette mesure serait mise en place pour les manifestations présentant une certaine pérennité;
2. mesures de renforcements, financièrement neutres, d'institutions et de manifestations. La volonté est d'augmenter très légèrement les subventions des manifestations et institutions de cette catégorie, qui sont déjà au bénéfice d'une ligne nominative, afin de refléter le contexte actuel;
3. compensations financièrement neutres, ce qui concerne uniquement le Théâtre de l'Orangerie. Cette mesure fait suite au souhait de la Loterie romande (LORO) de ne plus soutenir cette institution, car la LORO a changé ses critères d'attribution de subventions et ne souhaite plus soutenir le fonc-

tionnement d'une institution communale. Le Théâtre de l'Orangerie avait un accord avec la LORO qui lui versait 200 000 francs par année. Néanmoins, le département a réussi à négocier avec la LORO afin que celle-ci compense son retrait de l'Orangerie en subventionnement plus abondamment la Compagnie Confiture, devenant ainsi le principal financeur de cette compagnie.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

VILLE DE GENÈVE

3.3. Service culturel (suite)

Classification culturelle	Subventions	Projet de budget 2017	Budget 2016	Ecarts de budget
Art contemporain	Fonds manifestations	230'300	310'300	-80'000
Art contemporain	Centre d'édition contemporaine	200'000	150'000	50'000
Art contemporain	Galerie Forde	102'200	72'200	30'000
Art contemporain	GE Grave	104'600	51'500	53'100
Art contemporain	Lieu d'expositions, Le Commun	450'000	550'000	-100'000
Arts de la scène	Association CORODIS	40'000		40'000
Arts de la scène	Association pour la danse contemporaine	973'200	773'200	200'000
Arts de la scène	Fonds danse	850'000	1'050'000	-200'000
Arts de la scène	Théâtre de l'Orangerie	700'000	500'000	200'000
Arts de la scène	Fonds théâtre	1'306'900	1'506'900	-200'000
Autres tâches culturelles	Fonds de soutien aux échanges et tournées	430'000	470'000	-40'000
Autres tâches culturelles	Association pour le patrimoine industriel (API)	50'000	103'100	-53'100
Cinéma	Cinémas du Grütli	160'000	138'700	21'300
Cinéma	Festival Black Movie	180'000		180'000
Cinéma	Festival Filmar en América Latina	100'000		100'000
Cinéma	Fonds manifestations cinéma	266'600	567'900	-301'300
Musiques	Association Soutien à la Musique Vivante (ASMV)	200'000	144'300	55'700
Musiques	Fonds musique	583'300	639'000	-55'700
Pluridisciplinaire	Festival Antigel	100'000		100'000
Pluridisciplinaire	Festival Groove'N'Move	120'000		120'000
Pluridisciplinaire	Fonds pluridisciplinaire	510'300	730'300	-220'000
Pluridisciplinaire	Mapping Festival	200'000	100'000	100'000
TOTAL				**0**

L'ensemble des arbitrages budgétaires aboutit à un bilan neutre, chaque augmentation étant compensée par une diminution des subventions pour des fonds généraux.

Les compagnies issues de l'Association pour la danse contemporaine (ADC) pouvaient demander un financement au fonds danse, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il a donc été jugé pertinent de transférer 200 000 francs du fonds danse à l'Association pour la danse contemporaine.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

4. LRT

Principes de la répartition des tâches

Le canton et les communes assurent les tâches de manière :

- Exclusive
- Conjointe
- Complémentaire

Dans la répartition, il est tenu compte du principe de

- Proximité
- Subsidiarité
- Transparence
- Efficacité

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

4. LRT (suite)

Mécanismes financiers

- Les montants des subventions transférées sont versées via un fonds de régulation
- Fonds de régulation : lignes budgétaires inscrites en charges et en revenus
- Valeur : 2015
- Mise à disposition des locaux : inchangée
- Pendant la durée de vie du fonds de régulation, chaque collectivité publique est tenue de maintenir a minima le niveau des subventions nominatives qui lui sont transférées (rglmt art. 8, al. 1)

Le fonds de régulation est un artifice comptable consistant à inscrire certaines lignes en tant que dépenses et d'autres en tant que revenus. Les subventions versées du Canton à la Ville seront disponible dès le 1er janvier 2017. Cependant, il a été convenu que l'année de référence serait 2015 (donc sans les coupes que le Canton souhaite introduire dans le domaine de la culture en 2016).

Chaque collectivité publique est tenue de maintenir, a minima, le niveau des subventions nominatives qui lui sont transférées. Cela veut dire que les fonds transférés par le Canton à la Ville seront considérés comme des lignes nominatives.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

4. LRT (suite)

Répartition dès 2017

Tâches exclusives :

- Canton : diffusion et tournées, soutien au livre et à l'édition (sauf prix et bourses), approbation des mesures d'accès pour les élèves, formation. Institutions et manifestations expressément mentionnées dans la loi (art 3 al. 2 LRT)
- Ville de Genève, communes : soutien à la création (fonds généraux), subventions aux autres institutions et manifestations

Tâches conjointes :

- Subventions en lien avec la Confédération ou d'autres cantons/communes
- Bourses et prix dans le domaine du livre
- Mesures d'accès (mesures générales / de proximité)
- Soutien à la Fondamco

Tâches complémentaires :

- Conservation du patrimoine matériel et immatériel
- Ateliers, prix et bourses dans le cadre de résidences

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)

4. LRT (suite)

Subventions transférées du Canton à la Ville de Genève:

- Fondation d'art dramatique (FAD)
- Fondation Saint-Gervais
- Théâtre du Grütli
- Théâtre Am Stram Gram
- Théâtre des Marionnettes de Genève
- Théâtre du Loup
- Théâtre Spirale
- Théâtre de l'Usine
- Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)
- Ateliers d'ethnomusicologie
- Contrechamps
- Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)
- Gli Angeli
- Cave 12
- ASMV/Chat Noir
- Fanfareduloup Orchestra
- Eklekto
- Swiss Chamber Concerts
- Association pour la danse contemporaine (ADC)
- Archipel
- Antigel
- La Bâtie - Festival de Genève
- Sirocco/Black Movie
- Cinématou
- Lanterne magique
- Filmar
- Cinémas du Grütli
- Fonction: Cinéma
- Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)
- Festival Tous Ecrans
- Bureau culturel

Cette liste reste inchangée, à l'exception du transfert de subventions pour Sirocco/Black Movie.

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)



4. LRT (suite)

Subventions transférées de la Ville de Genève au Canton:

- Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom)
- Fondation pour l'écrit (Salon du livre)
- Maison Rousseau et de la littérature (MRL)
- Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)
- Concours de Genève
- Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique
- Rencontres internationales de Genève
- Association pour le patrimoine industriel (API)

Pour la première phase (votée) de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT): le Canton transférera, dès 2017, environ 10 millions de francs à la Ville qui transférera environ 4,5 millions de francs au Canton, aboutissant à un résultat net de 5,5 millions pour la Ville. Ces chiffres n'ont pas été intégrés dans le projet de budget, car la loi n'a été votée que le 1er septembre. Cet aspect fera donc l'objet d'un complément aux amendements du Conseil administratif d'octobre 2016, qui cherche encore les meilleures solutions techniques pour les intégrer.

Pour rappel, ces transferts restent financièrement neutres. Seules les sources de financement changent. Quant aux conventions en cours de validité, elles restent valables. Seuls les artistes demandant des aides ponctuelles à la création pourraient être lésés par cette nouvelle répartition, dans la mesure où il existait auparavant deux organes distincts (l'un cantonal et l'autre municipal) à qui ces artistes pouvaient demander des fonds contre un seul aujourd'hui. La municipalité est donc la source de référence d'aide à la création à l'échelle du canton. M. Kanaan rappelle toutefois que l'ancienne répartition posait également des problèmes et que la nouvelle a le mérite de clarifier la situation. A ce titre, le magistrat informe qu'il a participé à une réunion avec les acteurs culturels concernés, afin de répondre à toutes leurs questions et inquiétudes.

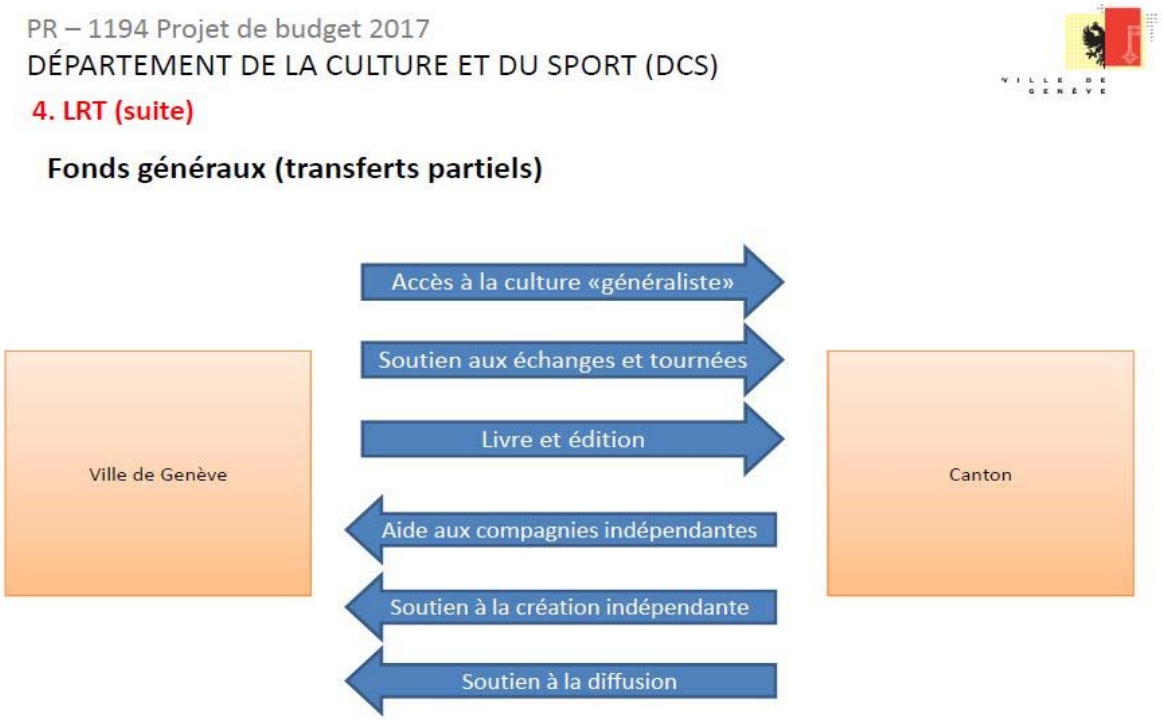
Le magistrat rappelle la volonté de la Ville de traiter spécifiquement certaines institutions une fois les négociations de la phase 1 achevées. A l'origine, il s'agissait de négocier autour de quatre institutions: la Nouvelle Comédie; le Grand Théâtre de Genève (GTG); l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève (BGE).

Entre temps, la Nouvelle Comédie a fait les frais de la volonté du Grand Conseil de ne plus être partenaire au sein de cette institution. La Ville a bien tenté de négocier avec le Canton, malheureusement sans succès, pour qu'il maintienne

sa présence au sein de cette institution. Avec le vote ayant eu lieu le 1er septembre, le Théâtre de la Comédie et le Théâtre du Poche ont été transférés à la Ville. Ces théâtres seront donc uniquement financés par la ville de Genève à partir du 1er janvier 2017.

Pour la seconde phase de la LRT: il reste le GTG, l'OSR et la BGE. Le magistrat a récemment pris connaissance d'une lettre du Conseil d'Etat demandant à la Ville de désigner sa délégation pour les négociations de cette deuxième phase. A ce stade, la déclaration du Conseil administratif consiste à dire qu'il étudiera plusieurs scénarios, notamment l'établissement de partenariats publics renforcés (un partenariat à parts égales, qui reste la piste privilégiée de la Ville), ainsi que d'étudier la possibilité de transferts au Canton. Le Conseil administratif souhaite associer le Conseil municipal et les partenaires sociaux concernant les négociations liées au personnel municipal, aux bâtiments ou autres enjeux politiques majeurs. L'Association des communes genevoises (ACG) sera également associée au processus. A ce titre, M. Kanaan rappelle que la Ville et le Canton de Zurich ont dû négocier dix années avant d'arriver à un accord: la Ville de Zurich gère toutes les associations culturelles majeures, mais avec une reconnaissance concrète et chiffrée des charges de la Ville et une rétribution fiscale par le Canton.

M. Kanaan dit qu'il n'est pas exclu d'en arriver à un statu quo, ce qui aurait comme conséquence de ne pas avoir accès à la nouvelle subvention cantonale. Il termine en évoquant les autres enjeux pour l'année 2017.



PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)
4. LRT (suite)

Résumé 1ère phase

- Renforcement du rôle historique de la Ville de Genève en matière de politique culturelle
- Simplification de la gouvernance
- Fonds de régulation, dès 2017:
  - Canton -> Ville de Genève: 10'123'100.-
  - Ville de Genève -> Canton: 4'606'650.-
  - Résultat: Ville de Genève reçoit pour la 1ère phase 5'516'450.- de charges/revenus du Canton

PR – 1194 Projet de budget 2017
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DU SPORT (DCS)
4. LRT (suite)

Deuxième phase LRT (2018-2019)

Rappel: *Déclaration conjointe concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches communes-canton (LRT) du 18 nov. 2015*

- Institutions concernées: GTG, OSR et BGE
- Scénarios à étudier:
  - partenariat public renforcé
  - transferts au canton

La nouvelle LRT permet de renforcer la collaboration autour des thèmes «Ecole et culture». Le MHN fête ses 50 ans et le CJB ses 200 ans. En 2017 est prévue la venue de la compagnie Royal de Luxe à Genève, qui devrait être la plus grande manifestation de l'histoire de la Suisse en termes d'affluence.

Questions des commissaires sur la présentation générale du projet de budget 2017

Postes EdS du MAH, peut-on avoir de plus amples informations?

M. Kanaan rappelle que l'objectif de sortir du système EdS date de 2011. Il affirme être fier du taux de réinsertion des personnes ayant un EdS (taux de reconversion supérieur à 50% alors que le taux général de ce système est de 11-12%). Il n'est pas toujours possible de créer un poste pour chaque personne en EdS. A la Bibliothèque de Genève, 5,5 postes ont été créés pour 8 personnes en EdS. Le but est de trouver une solution pour chacune des personnes en EdS qui corresponde au profil de chaque individu. Mais si le magistrat avait demandé la création de six postes au MAH pour les personnes en EdS, on lui aurait demandé de les compenser.

Les personnes au bénéfice d'un poste EdS travailleront-elles au MAH? Peut-on connaître leurs fonctions et profils?

L'une travaille dans le transport et deux autres dans le domaine de la sécurité.

Qu'adviendra-t-il des trois autres personnes qui ne seront plus au bénéfice d'un EdS?

L'objectif est de trouver une solution pour chacun en prenant en compte le contexte particulier de chacun, ce qui n'est pas forcément évident.

La suppression des postes EdS est-elle exclusivement une politique de la Ville?

Le Canton est aussi en train de démonter ce système parce qu'il n'a pas atteint ses objectifs. M. Kanaan affirme que M. Poggia, en charge de la politique de l'emploi, a décidé de démanteler progressivement le système des EdS.

La subvention à la Commission romande pour la diffusion des spectacles (CORODIS), sera-t-elle prise en charge par le Canton?

Cette association fait l'objet d'une particularité des accords LRT: dans les cas où Ville et Canton sont des partenaires qui dépassent les frontières genevoises, le Canton restera partenaire.

Quelle sera la durée de vie du fonds de régulation?

Le fonds de régulation restera en vigueur tant que le processus LRT n'est pas terminé pour l'ensemble des politiques publiques. M. Kanaan estime cette durée

à deux à trois ans et rappelle que ce processus sera ponctué par une bascule fiscale en adaptant les centimes fiscaux aux changements.

L'Association pour le patrimoine industriel (API) sera-t-elle à la charge du Canton?

Oui, l'API sera transférée au Canton au 1er janvier 2017. La subvention figure encore dans le projet de budget 2017, car la décision de ce transfert a été prise après le dépôt du projet de budget 2017.

Pour la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le montant est-il provisionné?

La RIE III est toujours en négociation. Si les négociations aboutissent, cette mesure n'entrera pas en vigueur avant 2019. M. Kanaan rappelle qu'il s'agit d'une augmentation provisoire (pour cinq ans environ) de l'imposition des entreprises (passant de 13,49% à 13,79%). Rien de concret n'a été déterminé sur l'utilisation de ces recettes. Cet argent pourrait, éventuellement, être réinvesti dans le domaine culturel.

Un commissaire comprend que la Ville devrait recevoir du Canton environ 5,5 millions de francs en lien avec la nouvelle répartition des tâches (LRT). Dans quel laps de temps cet argent devrait être distribué?

Tant que la réforme n'est pas terminée, la Ville reçoit ces 5,5 millions de francs. Mais, après, les centimes fiscaux des uns à des autres seront réajustés. Ceci reste toutefois en négociation.

Quel est coût estimé des audits?

Le coût des audits est nul, puisque c'est le Contrôle financier qui s'en charge et pas un organisme externe. L'enquête en cours, sur les bibliothèques du DCS, coûte environ 80 000 francs. Les audits se font en fonction du budget existant.

Faut-il comprendre que l'enveloppe pour les audits/études est d'environ 80 000 francs?

Cette enveloppe est légèrement plus élevée. Il n'existe pas d'enveloppe budgétaire fixe, réservée pour les mandats d'études sur les publics. Concernant la récolte de données et le rapport annuel, ils sont réalisés essentiellement avec les ressources internes de la Direction et du département. Les études ou besoins spé-

cifiques sont externalisés, telle que l'étude sur les usages des bibliothèques municipales, récemment lancée. Cette étude, menée en collaboration avec l'institut Link, coûte 90 000 francs. Cette participation externe est indispensable de par les moyens et les équipes spécialisées dans ce genre d'opération, pour laquelle la Ville de Genève ne dispose ni des compétences ni de l'expérience.

Qu'en est-il des audits, notamment, sur les fonds généraux? Le Contrôle financier a-t-il reçu des indications afin de creuser un peu plus ces audits? Est-ce, d'ailleurs, au Contrôle financer d'effectuer ces audits dans le cadre de ses activités habituelles?

Le contrôle financier effectue de vrais audits sur les fonds généraux. A cet égard, le magistrat rappelle qu'il avait communiqué le mandat d'audit à la commission des finances et qu'il devrait recevoir ce rapport à la fin du mois. Celui-ci sera à disposition du Conseil municipal. Toutefois, M. Kanaan relève que la politique culturelle de la Ville ne se résume pas aux 7 millions de francs des fonds généraux.

Certaines institutions se voient attribuer une ligne qui semble inamovible, comme la Fanfare du Loup, qui touche 200 000 francs de subventions. Cela est-il justifié?

C'est un dilemme, les subventionnés actuels font de l'excellent travail. Or, dans une période (avec une augmentation de population dans la région d'environ 30% en 25 ans) où il est impossible d'augmenter le budget pour la culture, il est difficile pour de nouveaux acteurs culturels de percer. Des propositions à ce sujet seront faites au début de l'année prochaine, en fonction de ce qui est possible et souhaitable, notamment, en créant des synergies et des mises au concours dans certains domaines. Quant à la Fanfare du Loup, elle accomplit un travail admirable depuis de nombreuses années.

Concernant le Festival de la Bâtie, son développement exponentiel et son rayonnement régional, existe-t-il une contrepartie du Canton de Vaud ou de la municipalité d'Annemasse?

M. Kanaan se réjouit que cette institution rayonne en dehors des frontières genevoises. Il recommande l'audition de ses responsables et remarque que cette institution fait de plus en plus de coproductions, ce qui implique des cofinancements. Le magistrat en profite pour citer un contre-exemple, le cas de Filmar, festival qui joue un rôle clé pour la communauté latino-américaine, hispanophone et hispanophile en Suisse romande. Cette association organise des projections de films et des discussions dans d'autres villes de Suisse romande. Néanmoins, ces

dernières et les Cantons respectifs ne la subventionnent quasiment pas, sauf à lui octroyer la gratuité des salles mises à disposition. Autre exemple particulier: le Théâtre du Loup. L'équipe de fondateurs se retirant peu à peu, il s'agit de discuter avec eux de l'avenir de ce théâtre.

Comment définir les termes de «médiateur» et «médiation» souvent utilisé au DCS? Ces médiateurs sont-ils engagés par la Ville?

Le médiateur est un métier important dans le domaine muséal. Il fait l'objet d'une formation spécialisée. L'objectif du médiateur est de conquérir de nouveaux publics en rendant accessible les expositions, les collections et le travail des institutions culturelles. Les publics principalement visés par ces médiateurs sont les adolescents les jeunes adultes, mais aussi les primo-arrivants. Pour illustrer son propos, le magistrat évoque le laboratoire destiné aux jeunes au sein du MHN.

Les grandes institutions ont des médiateurs dans leurs équipes. Le MAH a, par exemple, son équipe de médiation à l'interne. Pour les institutions de taille plus réduite ou pour certains projets ponctuels, la médiation est déléguée à une association de médiateurs. A cet égard, M. Kanaan cite les projets de l'Ariana, consistant à collaborer avec des personnes en situation précaire, comme des réfugiés ou encore des prisonnières.

Quel est le coût de la médiation?

C'est un coût marginal en rapport avec le coût de la conservation du patrimoine.

Pour la nouvelle plateforme (BGE) devant remplacer le système RERO, ne peut-on pas regretter ce nom anglais de Swiss Library Service Platform (SLSP), alors que le sigle SBN aurait pu convenir à l'ensemble de nos langues nationales?

Le magistrat regrette cette appellation anglophone, mais ajoute que la Ville n'est qu'un petit partenaire au sein de ce projet lancé par les universités suisses.

Quels sont les instituts publics concernés par ce projet national de système bibliothécaire?

La Bibliothèque nationale suisse est porteuse de ce projet financé par le fonds national. Dans un premier temps (à l'horizon 2020), ce projet concerne toutes les grandes bibliothèques patrimoniales et scientifiques, à l'exception, pour l'instant, des bibliothèques publiques de lecture. Ce système se veut relativement ouvert, dans la mesure où les clients pourront acheter des accès «à la carte». Ce n'est pas la nature juridique de l'institution, mais la mission qui prime.

Quel lien a l'Université de Genève avec la mise en place de cette plateforme?

Une convention lie la Ville à l'Université de Genève, qui donne à cette dernière le rôle de représentation des intérêts genevois lors de la mise en place de cette plateforme. La Ville négocie ardemment afin de s'assurer que ses intérêts soient pris en compte.

Certaines associations ont fait l'objet de créations de lignes sans augmentation de budget, puisqu'elles recevaient auparavant des subventions via les fonds généraux. Peut-on avoir des chiffres plus détaillés sur ces fonds généraux?

Par rapport aux fonds généraux, M. Kanaan se réfère à la page 17 du PP qui liste les modifications principales. L'ensemble de ces chiffres se trouvent dans les pages jaunes.

Concernant les transferts de subventions, liés au cinéma (fonds manifestations cinéma), n'ont-ils pas un budget plus faible qu'auparavant suite à la création des lignes Filmar et Black Movie et à l'augmentation des subventions des cinémas du Grütli? Ce fonds restant sera-t-il suffisant et pour quels types de manifestations sera-t-il destiné?

Les plus petits festivals, comme le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG), ou Quartz, sont encore financés par le fonds manifestations cinéma. Ce fonds n'est pas plus faible qu'auparavant, mais certaines manifestations recevant jusqu'alors des subventions via ce fonds se sont vu attribuer une ligne nominale. Les 266 600 francs de ce fonds sont donc dédiés à des manifestations de taille plus réduite.

Sur les Autres enjeux 2017 (PP, p. 27), notamment du volet «Ecole et culture», qu'elle est la collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)?

Le DIP est le partenaire pilote de «Ecole et culture». A ce titre, le magistrat croit que Genève est le seul canton où les musées accueillent gratuitement les enfants.

Le transfert du GTG au Canton (PP, p. 26) impliquerait-il un transfert total (bâtiment, machinerie, personnel, etc.)?

Cette question n'est pas encore résolue. Toutefois, le magistrat rappelle qu'il ne souhaite pas un transfert partiel de cette institution, afin de ne pas devenir le «concierge du GTG», ce qui ne ferait pas de sens. A ce sujet, la LRT ne définit

que vaguement les enjeux liés au bâtiment. Il est juste fait mention de l'obligation de «prendre en compte» les bâtiments et leur entretien, sans définir les mécanismes de cette prise en compte.

Existe-t-il des critères pour octroyer une ligne nominale (sortie des fonds généraux) à une manifestation? Quelle possibilité pour de nouveaux acteurs culturels de se faire une place dans ce système? Lausanne n'aurait-elle pas développé une méthode consistant à octroyer des fonds à une nouvelle manifestation pendant une période de trois ans avant d'en évaluer sa pérennité?

Le DCS est pionnier au niveau des conventions de fonctionnement, qui permettent de donner un cadre pluriannuel sur les manifestations en question, en engageant un vrai dialogue autour des objectifs. De nouvelles lignes ont été créées, assorties d'une convention de fonctionnement. A ce sujet, le festival Antigel est un cas particulier, étant donné que les subventions accordées par les autres communes et le fonds intercommunal dépassent les subventions de la Ville et qu'une convention intercommunale vient d'être signée.

Le DCS introduit toujours de nouveaux acteurs dans le domaine culturel. Mais, dans le contexte actuel, il est impossible de créer une nouvelle subvention, car, il faudrait que des acteurs sortent des fonds généraux pour laisser de la place aux nouveaux arrivants, événement très rare, surtout que les manifestations déjà subventionnées effectuent un excellent travail et rencontrent un certain succès. En d'autres termes, il n'y a que très peu de place pour de nouveaux acteurs culturels.

Dans le système lausannois évoqué, ce ne sont pas les institutions ou les manifestations qui sont mises au concours tous les trois ans, mais les conventions pour les compagnies. La Ville de Genève estime, elle, qu'il est plus pertinent de ne pas faire de lignes nominatives pour les compagnies, étant donné que ces dernières sont régulièrement réévaluées. La pérennité d'une compagnie artistique est bien plus aléatoire que pour d'autres types d'institutions ou manifestations, ce qui justifie une mise au concours.

Est-il donc possible de laisser une chance aux nouvelles compagnies de s'intégrer dans le système pendant trois ans avant d'évaluer leur pérennité?

En règle générale, la Ville signe des conventions ponctuelles avec les nouvelles compagnies. Si ces compagnies effectuent un travail dans la continuité, la Ville propose des conventions sur un plus long terme. Toutefois, le budget d'une compagnie est très irrégulier, année après année, étant donné que son travail s'effectue projet après projet. Il ne serait donc pas pertinent de lui attribuer une somme fixe chaque année, qui ne reflèterait pas la réalité. Très peu de compagnies sont au bénéfice d'une convention, car elles ont rarement une activité pendant

toute l'année. Les institutions pour lesquelles le DCS a créé des lignes nominales sont des manifestations ayant une activité annuelle et pérenne sur le long terme.

Dans le domaine du cinéma, le budget de Suisse romande est relativement élevé. Toutefois, la part pour Genève n'est-elle pas très peu conséquente?

Genève est un gros financeur du cinéma en Suisse romande, faisant dire à certains que Genève finance le reste de la Suisse romande. Dans les faits pourtant, les projets en lien avec le territoire genevois sont plus ou moins proportionnels aux subventions accordées par Genève. Toutefois, c'est la qualité du projet qui détermine l'obtention de fonds, pas le critère géographique.

Un effort est-il fait au niveau de la numérisation du patrimoine?

La Ville a passablement de retard avec la numérisation, surtout en matière de concrétisation de cet objectif. Cependant, le DCS travaille depuis trois ans sur un projet de numérisation du patrimoine. La ville de Zurich a un projet similaire, estimé à 12 millions de francs. En ce qui concerne son projet de numérisation, la Ville opère une double démarche:

– identifier le patrimoine à numériser pour permettre une conservation sur le long terme, en évitant les doublons (étape qui a pris deux ans et demi et qui est aujourd'hui achevée);
– numériser ce patrimoine et le rendre accessible à la population. Cette deuxième étape, sur laquelle le département travaille actuellement, devrait s'achever dans une année.

Enfin, on peut amener d'autres éléments en lien avec la numérisation du patrimoine, comme la mise à disposition des tablettes tactiles au sein des musées ou la possibilité pour les visiteurs de télécharger le parcours muséal. Mais il faut se rappeler que le département est très dépendant de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSCI) sur tout ce qui concerne la numérisation. Or la DSIC a beaucoup de travail ces temps-ci (ce qui ralentit quelque peu le processus).

Concernant la dotation du Canton, peut-on avoir des clarifications?

La loi-cadre (LRT), établie par le Grand Conseil, définit les «règles du jeu» (qui ne concernent pas que la culture). Lorsqu'une tâche (ou une subvention) passe des mains du Canton à celles de la Ville (ou vice versa), il a été décidé de créer un compte transitoire afin de garder une trace de ces transferts (opération qui peut durer plusieurs années). Une fois cette étape transitoire terminée, il faudra solder ce compte en fonction des nouvelles tâches des différentes communes

et du Canton, opération qui s'effectuera, concrètement, en réajustant les centimes fiscaux. Pour illustrer un scénario extrême, M. Kanaan remarque que, s'il était convenu que le GTG, l'OSR et la BGE devaient devenir des tâches du Canton (ce qui représente environ 65 millions de francs de dépenses annuelles), les centimes fiscaux seraient alors revus à la baisse pour le contribuable de la Ville et à la hausse pour le contribuable du Canton.

Dans la question de médiation, une aide solidaire n'est-elle pas comprise?

Oui, mais la Ville utilise toutes les ressources dont elle dispose, dont une partie passe par la médiation. Dans les propositions politiques du Conseil administratif, il est fait notamment mention d'une augmentation des fonds de coopération de 500 000 francs pour la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) et 500 000 francs pour des projets d'accueil et d'intégration à Genève.

Sur les écarts de budget en matière de subventions (PP, p. 17), pourrions-nous avoir plus d'explications concernant le fonds manifestations d'art contemporain?

Il est prévu d'augmenter les subventions du Centre d'édition contemporaine et de la Galerie Forde (respectivement de 50 000 francs et 30 000 francs). Avec cet argent, transféré du fonds manifestations d'art contemporain (diminution de 80 000 francs), c'est une opération financièrement neutre comme l'ont été d'autres opérations (ex. le fonds pluridisciplinaires a été réduit de 220 000 francs afin de créer deux lignes nominales, l'une pour le festival Antigel (100 000 francs) et l'autre pour le festival Groove'n'Move (120 000 francs).

L'aide aux bourses a-t-elle changé de groupe pour être mise dans le groupe 366?

Oui, le DCS se base sur les comptes de l'année précédente afin de rééquilibrer les groupes 365 (milieux associatifs) et 366 (traitant des individus), ce qui explique les changements par rapport à l'année précédente, mais qui restent financièrement neutres.

Les dépenses liées à la prochaine manifestation de la compagnie Royal de Luxe ne sont pas incluses dans le projet de budget, pourquoi?

Les frais directs de cette manifestation devraient être pris en charge par des partenaires privés ou institutionnels comme Genève Tourisme ou encore l'Aéroport. La Ville, quant à elle, fournira, des prestations en nature (voiries ou infrastructures).

Sera-t-il également question de médiation dans le cadre de cette manifestation?

Cette manifestation (qui se déroulera sur trois jours) proposée par Royal de Luxe est très populaire et fédératrice (enchantant petits et grands). Elle n'a donc pas de besoins particuliers en termes de médiation. La Ville devra surtout fournir des efforts organisationnels au niveau de l'affluence massive de spectateurs que cet événement devrait attirer, mais aussi par rapport aux difficultés techniques que peut présenter le défilé de marionnettes géantes pouvant atteindre 10 m de haut. Toutefois, cette compagnie expérimentée sera capable de répondre aux défis du tissu urbain genevois.

Concernant la LRT, le Canton ne souhaite-t-il pas se retirer prématurément de certains budgets de fonctionnement de fondations? Le Conseil municipal sera-t-il impliqué dans les négociations de la deuxième phase de la LRT et sous quelle forme?

La première phase a déjà été négociée et votée. Quant à la deuxième phase, qui traite du GTG, de l'OSR et de la BGE (la Nouvelle Comédie n'en fait plus partie), le Conseil administratif viendra devant le Conseil municipal présenter les changements proposés, afin que le Conseil municipal puisse donner son avis. Mais, formellement, l'avis du Conseil municipal n'aura pas de portée exécutoire, dans la mesure où la LRT ne prévoit pas le droit aux élus de se prononcer. Toutefois, M. Kanaan voit mal le Grand Conseil ne pas prendre en compte l'avis du Conseil municipal même s'il n'est pas tenu, légalement, de le faire.

La création d'une nouvelle ligne pour le festival Black Movie prend-elle la forme d'une gratuité?

Non, il s'agit d'une subvention financière (comme c'est le cas pour l'ensemble des lignes présentées en page 14 du PP).

Le festival Black Movie ne reçoit-il pas également des fonds de la part du social? Ne faudrait-il pas que les départements se mettent d'accord sur «qui donne quoi»?

Les différents départements sont déjà d'accord sur cette question. Le DCS subventionne cette manifestation pour son caractère culturel. Quant au département de M^{me} Alder, il donne des fonds, parfaitement justifiés, étant donné que Black Movie prévoit des activités pour les enfants des écoles primaires (le Mini Black). La répartition des subventions est donc cohérente.

Ciné Transat reçoit-il aussi 100 000 francs du social?

Oui, et le DCS soutient également cette manifestation à hauteur de 10 000 francs pour sa partie valorisation des cinéastes suisses (la diffusion de films étrangers, comme un blockbuster hollywoodien, ne pouvant évidemment pas rentrer dans cette catégorie). En effet, l'argent du contribuable ne peut pas être utilisé pour la diffusion de classiques du cinéma étranger.

Les manifestations à la fois culturelle et pour l'enfance sont-elles subventionnées par le département de la culture et du sport?

Non, Am Stram Gram dépend, par exemple, du DCS. Mais certaines manifestations, aux faibles moyens, ont réussi à obtenir des fonds d'autres départements, dont celui du social, lorsqu'elles développent des projets spécifiques en lien avec les écoles publiques.

Certains artistes se plaignent de la lenteur des démarches institutionnelles, notamment dans le cas d'une demande de subventions pour un projet traitant de l'actualité. Quelles sont les propositions, dans ce budget, qui permettent d'aider les artistes à réagir rapidement sur des sujets d'actualités?

Le DCS est une administration extrêmement réactive. Mais, pour des raisons d'équité, le département travaille par commissions de préavis, qui se réunissent deux fois par an. Sans elles, il serait impossible de traiter équitablement les demandes de subventions (une demande arrivant en fin d'année aurait moins de chance d'aboutir qu'une demande déposée en début d'année). C'est pourquoi il est impossible de traiter une demande dans les semaines qui suivent, étant donné qu'il s'agit d'argent public.

Questions des commissaires sur le projet de budget 2017 par politique publique (PR-1194)

A quoi pense le DCS lorsqu'il prévoit de mettre la culture et la science au service du débat citoyen (p. 104)? Et quels sont les projets?

L'un des objectifs du DCS est d'annualiser la Nuit de la science, qui se produit actuellement sur une base bisannuelle en alternance avec la manifestation la Fureur de lire. Il est également question de mettre en place des événements plus petits en collaboration avec l'Université de Genève (par exemple des instruments de vulgarisation scientifique tel que le chimiscope ou encore le physiscope), le but étant de démystifier la science et la technologie.

Dans l'objectif «accroitre les connaissances du public des institutions culturelles et des infrastructures sportives de la Ville de Genève» (p. 104), que signifie l'expression: «site culturel ouvert»?

Ce terme est utilisé pour définir les sites avec un accès libre, comme c'est le cas pour le Jardin Botanique où il n'y a pas de contrôle des entrées et sorties des visiteurs.

Concernant la valeur cible «Extension du monitoring» (p. 104) et l'objectif «améliorer la coordination et la cohérence des mesures d'accès en faveur des publics scolaires» (p. 104), qu'est-ce qui ne va pas actuellement?

Concernant les mesures d'accès pour les publics scolaires, il n'y a pas de concertation avec le DIP pour discuter et améliorer la coordination. Si les discussions ont lieu en amont, il sera plus facile de mettre en place une offre plus créative et innovatrice pour les publics scolaires. A ce titre, le MHN croule sous les demandes des écoles, ce qui laisse peu de marge de manœuvre. Parallèlement, d'autres musées de la Ville ont un fort potentiel d'accueil, sous-exploité. Cela justifie la création d'un lieu d'échange avec le DIP.

Aucun objectif ne traite de la collaboration avec la fondation pour le tourisme, alors que c'était un sujet récurrent ces cinq dernières années. Ce point ne serait-il plus considéré comme important pour le DCS?

La collaboration avec la fondation pour le tourisme fait toujours partie des objectifs du département. Plus précisément, son objectif est de concrétiser la plateforme lancée il y a deux ans. Le magistrat ajoute que le site web de la fondation en question met bien plus en avant l'offre culturelle institutionnelle genevoise qu'auparavant.

Dans «culture et loisirs» (p. 105) que met-on dans le mot «loisirs»?

Cette catégorie «culture et loisir» fait partie de la nomenclature fédérale des politiques publics et couvre également le sport et les jardins.

Concernant la manifestation de la compagnie Royal de Luxe, prévue l'année prochaine, quelle collaboration y a-t-il avec le Théâtre de Carouge?

M. Kanaan rappelle que c'est le directeur du Théâtre de Carouge qui est à l'origine de cette manifestation. Ce dernier a emmené le magistrat à Nantes pour qu'il découvre cette compagnie. Enthousiamé par cette manifestation, le magistrat a pu convaincre les acteurs locaux concernés du bien-fondé et de la qualité de cette manifestation.

Dans le groupe 31, ligne 311 (p. 106): «mobilier, machines, véhicules et matériel» pourquoi une diminution de 48%?

Ce sont des fluctuations régulières, le budget de ce type de ligne n'étant pas stable.

Dans le groupe 31, ligne 318 (p. 106) «Honoraires et prestations de services», pourquoi une telle augmentation entre les comptes 2016 et le budget 2017?

Cette ligne concerne des charges liées, notamment, aux expertises. Or, toutes les charges (d'environ 400 000 francs), liées à la charte d'Aalborg, vont être transférés au Département des finances et du logement (DFL). Par ailleurs, cette page 106 ventile le DCS par nomenclature fédérale. Par ailleurs, si cette ligne ventile une augmentation de charges (passant de 459 000 francs en 2015 à environ 950 000 francs en 2016 et 2017), la page 107 traite de charges en diminution (environ 14,5 millions à 11 millions de francs), ce qui représente une nette baisse.

Dans le groupe 31 (p. 107), il y avait, aux comptes 2015, 42 millions de francs; au budget 2015, 35,5 millions de francs. Pour le projet de budget 2017, cette somme augmente à 36,5 millions. Pourquoi?

Cela s'explique avec les partenariats public-privé (PPP). Au MAH, il n'y a plus que 2,3 millions de francs de PPP (hors compétent). Le problème du document «Projet de budget 2017 par politique publique» est qu'il mélange tout, ce qui le rend peu lisible.

Le président propose de passer au document: «Projet de budget 2017 par service».

Questions des commissaires sur le projet de budget 2017 par service (PR-1194)

Dans la cellule Service culturel, groupe 312 (p. 66), à quoi correspond cette augmentation du coût de l'électricité de 101 000 francs?

Les dépenses supplémentaires sont liées à l'exploitation de l'Alhambra, soit environ 500 000 kWh.

Dans le document à six positions, pourquoi, dans la cellule 3106000 du Service cuturel, le groupe 318 «Organisation et production d'événements» (p. 74) passe d'un budget 2016 de 65 000 francs à 213 000 francs pour le projet de budget 2017?

L'augmentation de 143 000 francs correspond au financement du mandat relatif à l'organisation de la biennale «Fureur de lire» et aux 5000 francs de transferts de charges.

Pour le GTG (p. 67), est-ce que les négociations entre Ville et Canton sur la LRT mettent en panne le projet de conventionner cette institution?

Non, au contraire, l'un des intérêts de l'alliance avec le Canton autour de cette institution réside dans une convention aboutissant à une subvention que la Ville a enfin décrochée (500 000 francs en 2015 et 2 millions de francs en 2016).

Pour le GTG, les «Subventions à redistribuer – communes» (p. 68) s'élèvent à 2,5 millions francs. Ce montant correspond-il à la subvention de l'Association des communes genevoises (ACG)? Pourquoi est-il alors compté en charges et non en revenus?

M. Dose répond que les charges et revenus se trouvent à la page suivante.

Pour le Jardin botanique (p. 68), il y a une augmentation prévue au projet de budget 2017 pour les salaires des auxiliaires de plus de 300 000 francs. Pourquoi?

Cette augmentation est bien visible à la page 162 du document à six chiffres. En effet, il est prévu d'augmenter temporairement le budget pour les postes d'auxiliaires. Mais cette augmentation est couverte par des recettes. M. Kanaan rappelle que les Conservatoire et Jardin botaniques est une institution spécialisée, et que diverses institutions publiques (Ville de Paris, Canton, etc.) font appel à cette institution afin de mener des études. Certains auxiliaires, au bénéfice d'un contrat à mi-temps, ont signé un contrat à 80% pour une durée de deux ans. Les salaires seront pris en charge par le Canton.

Dans les «Honoraires et prestations de service» du document à six positions, on passe de 750 000 francs au budget 2016 à 1,4 million de francs au budget 2017 (correspondant aux frais de surveillance d'un vestiaire). De quoi s'agit-il?

Cette augmentation concerne les frais de surveillance. En effet, suite à la votation populaire du 28 février 2016 et, par conséquent, à la non fermeture du MAH, la ligne concernant les frais de surveillance a été réajustée (voir comptes 2015).

Dans la cellule «Musée d'art et d'histoire» du groupe 308 «Personnel intérimaire» (p. 69), on trouve une diminution de charges qui passent de 135 000 francs à 0 francs. Pourquoi?

Cette diminution de charges est due à la fin du système des EdS. Les personnes au bénéfice d'un poste EdS seront réengagées par la Ville et apparaîtront dans la ligne «Personnel fixe» où apparaîtra la création de trois nouveaux postes.

Comment est-il possible que la MAH, ce musée en «état de délabrement» puisse générer 150 000 francs de recettes supplémentaires au projet de budget 2017?

En dépit de l'état délabré de ce lieu, le MAH reste dynamique et actif. Or, les musées génèrent des revenus au travers de coproductions, malgré la diminution des recettes privées (certains partenaires privés ayant quitté le navire suite aux dernières votations).

La facture en eau, énergie et combustible est en augmentation dans tous les services, mais dans des proportions très différentes, pourquoi?

Cela dépend de l'état du bâtiment concerné. Un bâtiment plus ancien ou en mauvais état coûte plus cher en matière d'eau et d'énergie, ce qui explique les variations disproportionnelles de ces coûts.

Dans la cellule BGE, groupe 437 (p. 74), pourquoi de telles différences dans la ligne «Amendes»?

La ligne 437 est un montant agrégé, ce qui explique la différence avec une autre ligne.

Le total des charges de la BGE est en diminution de 1,2 million de francs par rapport à l'année précédente. Pourquoi?

Cette diminution est due aux amortissements, visibles sur la page suivante.

Dans la cellule BGE, groupe 318 (p. 75), on passe de 708 000 francs (budget 2016) à 1 million de francs (projet de budget 2017). A l'aide du document à six positions, on voit qu'une partie de cette augmentation est liée à des travaux informatiques, effectués par des tiers (passant de 34 000 francs à 265 000 francs). Peut-on avoir de plus amples informations à ce sujet?

La ventilation d'un budget par centre de coûts des services se fait proportionnellement aux charges comptabilisées dans le dernier exercice comptable connu. A noter qu'avant 2016, le compte 318271 était budgété à 0 dans les comptes des services, car il ne dépassait pas le million et, par conséquent, était intégralement porté sur le centre de coût de la DSIC.

Le budget pour l'Association pour le patrimoine industriel (API) figure au projet de budget 2017, alors que les charges, relatives à cette association, seront transmises au Canton en 2017. Pourquoi?

M. Kanaan rappelle que la LRT n'avait pas encore été votée lors de la rédaction du projet de budget 2017. Le Conseil administratif proposera un amendement ou une annexe au budget afin d'intégrer ce paramètre. Il rappelle que, suite à la nouvelle LRT, la Ville, à partir de janvier 2017, gérera 5,5 millions de francs de plus qu'auparavant. Toutefois, il s'agira de transferts neutres. La Ville ne gagne donc pas d'argent

Dans le groupe «Arts de la scène», la ligne «Théâtre du Grütli» (p. 105) doit être transférée à la Ville. Existe-t-il déjà une convention entre la Ville et ce théâtre?

M. Kanaan répond que les théâtres du Grütli et de l'Orangerie sont des cas particuliers, dans la mesure où il s'agit d'une nomination directe de la Ville. La Ville leur donne un mandat de trois ans chacun et leur accorde un budget en fonction d'un projet présenté. En revanche, pour le Théâtre de Saint-Gervais, une convention devrait être signée prochainement (et entrera en vigueur le 1er janvier 2017) avec le conseil de fondation, composé de quinze membres, dont sept conseillers municipaux.

Pourquoi une augmentation de 200 000 francs au Théâtre de l'Orangerie?

Cette augmentation de subventions fait suite au retrait de la Loterie romande (LORO). Le département a réussi à négocier avec la LORO afin que celle-ci compense son retrait de l'Orangerie en subventionnement plus abondamment la Compagnie Confiture, devenant ainsi le principal financeur de cette compagnie et aboutissant à un échange neutre de charges avec la LORO. La Ville a donc compensé au franc près la subvention prise avant en charge par la LORO.

Un commissaire s'étonne de la hauteur du budget du Théâtre de l'Orangerie, considérant que celui-ci propose huit représentations/créations par année, alors que certains théâtres annuels en font plus avec un budget similaire. Y a-t-il équité de traitement entre ces théâtres?

Les compagnies, se représentant dans des théâtres «annuels», tel le Théâtre du Galpon, sont subventionnées par les fonds généraux de la Ville, alors que le Théâtre de l'Orangerie met directement de l'argent dans les productions artistiques. La Ville est entrée en matière avec les théâtres du Galpon et de l'Usine afin de leur proposer un budget annuel de création. Mais ces institutions ont décliné la proposition, estimant ne pas être assez solides pour gérer un budget. Les discussions autour de ce point se poursuivront l'année prochaine. A noter que les théâtres du Galpon, de l'Usine et de la Parfumerie sont les derniers de la Ville à fonctionner avec une très faible subvention destinée au fonctionnement de base, accompagnée d'aides ponctuelles à la création.

N'est-il pas étonnant d'augmenter d'environ 50 000 francs les subventions pour le Centre d'édition contemporaine (p. 105), étant donné le passé de cette institution et malgré la demande des communes de supprimer cette subvention?

M. Kanaan remarque tout d'abord qu'il n'a jamais reçu de proposition du Conseil municipal afin de couper la subvention en question. Cette institution a vu le jour en 1964 et a déménagé dans ses nouveaux locaux il y a deux ans.

Le commissaire répond que le problème ne vient pas des activités de l'institution en question, mais du fait que 135 000 francs sont versés en salaire pour la directrice (sur une subvention d'environ 150 000 francs).

Le magistrat affirme que la directrice fait un travail remarquable et augmente la visibilité de Genève par son travail. De ce fait, il estime que cette dernière mérite de recevoir un salaire et d'obtenir des moyens pour mener à bien ses projets. Par ailleurs, les 135 000 francs sont utilisés pour verser plusieurs salaires, pas seulement celui de la directrice.

Quel est le lien du Centre d'édition d'art contemporain avec la LRT?

L'art contemporain a été sorti de la LRT. Le Centre d'édition d'art contemporain reste donc à la charge de la Ville.

Comment se fait-il que la subvention de 20 600 francs de Piano Nobile (p. 105) ait été ajoutée dans le budget 2017 (cette subvention avait été enlevé, puis finalement inscrite dans le budget 2016 par vote majoritaire)?

L'association Piano Nobile n'a pas encore adressé de demande de subvention. Ainsi, à ce jour, aucun montant ne leur a été versé. Le magistrat rappelle que le DCS ne verse les subventions que lorsqu'il a des preuves que l'argent demandé est justifié.

Dans la cellule «Autres tâches culturelles», à quoi correspond «Action intermittents» (p. 105) et sa subvention de 300 000 francs?

Cette association, paritairement soutenue par le Canton et la Ville, permet à des artistes en fin de droit au chômage de participer à des spectacles et leur redonne ainsi le droit au chômage. La Ville soutient financièrement les projets de cette association, mais pas directement les personnes en fin de droit au chômage.

Le Lieu d'exposition, Le Commun (p. 105) a eu une diminution de subvention de 100 000 francs, alors que ses prestations en nature ont augmentés de 85 000 francs. Est-ce que cela correspond au «glissement»?

Les 100 000 francs en question ont été transférés à la nouvelle ligne nominale du Mapping festival (jusqu'à présent subventionné au travers du Commun). Cette décision fait suite à la signature d'une convention avec ce festival et le constat de son succès sur la durée. La création de cette ligne est financièrement neutre, Le Commun recevant 100 000 francs de moins qu'auparavant.

Pour le Mapping festival (p. 107), existe-t-il d'autres partenaires que la Ville?

Le Mapping festival ne perçoit pas que les 100 000 francs de la Ville, le budget de cette manifestation étant plus conséquent (l'art du mapping demandant beaucoup de moyens et de technologie). Cette institution est en plein essor. Et, lorsqu'elle réalise des projets de plus grande envergure, c'est, en règle générale, en collaboration avec d'autres institutions.

La subvention pour GE Grave (p. 105) a doublé. Est-ce que cela correspond à une augmentation effective de subvention ou à un transfert comptable?

GE Grave s'est complètement réformée dernièrement. Cette institution, dynamique et exemplaire, représente le seul lieu de gravure proposant des formations. Elle était au bénéfice d'une subvention trop limitée par rapport à ses activités extrêmement difficiles à rentabiliser.

Quels sont les mécanismes à mettre en œuvre aboutissant à la décision d'augmenter une subvention? Concrètement, est-ce les associations qui font la demande à la Ville et le magistrat qui tranche?

M. Kanaan répond par l'affirmative, mais rappelle que ce processus ne se fait pas du jour au lendemain.

Certaines associations reçoivent des subventions identiques entre les budgets 2016 et 2017, alors que les comptes 2015 montrent que la subvention perçue est inférieure à ce qui était budgété, comme pour Musiques en été festival (p. 106) ou Alhambra, salle des musiques actuelles (p. 106). Comment expliquer cela?

L'écart entre les comptes 2015 et le budget 2016 de Musiques en été festival est causé par le transfert de l'opéra de chambre (une association recevant une subvention uniquement pour une création dans le cadre du festival en question) dans la ligne musiques en été. Quant à l'Alhambra, la demande au Conseil municipal du DCS, dans le budget 2015, concernait une subvention au prorata annuelle, soit de six mois, dans la mesure où la salle n'a rouvert qu'en juin 2015. Etant donné que cette salle sera ouverte toute l'année, il est normal de proposer une subvention complète dans le projet de budget 2017.

Pourquoi Cave 12 (p. 106) a-t-elle vu sa subvention augmenter entre les comptes 2015 et le projet de budget 2017?

L'augmentation de cette subvention a été proposée au Conseil municipal dans le budget 2016 et acceptée pour cette salle, récemment rénovée, laquelle est un lieu phare de la scène des musiques actuelles à Genève et en Suisse romande.

Pourquoi une augmentation de 40 000 francs de subvention au Festival international du film des droits humains (FIFDH) (p. 106). Cette ligne ne recoupe-t-elle pas la subvention accordée par le département de M^me^ Alder à Association et promotion des droits humains et destinée au même festival?

M. Kanaan rappelle que Genève est le siège du Conseil des droits humains (ainsi que d'autres entités du même domaine). Un grand nombre d'acteurs traitent

de la problématique des droits humains. Parmi cette multitude d'acteurs se trouve le FIFDH soutenu par le DCS. Il admet ne pas savoir ce que subventionne M^me^ Alder à travers la ligne «Association et promotion des droits humains». Mais le magistrat peut affirmer qu'il ne s'agit pas d'une subvention accordée au FIFDH.

Evoquant les festivals Black Movie et Filmar et revenant sur les déclarations d'un magistrat qui plaidait la réduction du nombre de festivals (n'en garder que deux de renommée nationale), un commissaire demande comment le magistrat voit cette question?

M. Kanaan rappelle qu'une allusion au festival de Locarno avait été faite lors de l'interview mentionné. Locarno coûte plusieurs millions par année, alors que l'ensemble des festivals de Genève coûte environ 1 million à la collectivité publique. Comparer n'importe quel festival de cinéma genevois à celui de Locarno est injuste. Il ajoute que le FIFDH fait un excellent travail avec peu de moyens et qu'une grande diversité d'offres et de prestations artistiques et culturelles fait partie de l'ADN de Genève. Néanmoins, le DCS tente de motiver les différents festivals à se rapprocher, afin de pouvoir effectuer certaines économies.

Il y a des fonds livre et édition (p. 107) qui sont devenus des fonds assez globaux. Pourrait-on avoir une liste plus détaillée des bénéficiaires?

Il est indiqué, entre parenthèses les groupes 361, 364 et 365, qui correspondent à différents types de natures comptables. Dans les pages 148 et suivantes dans le «Rapport aux comptes», on trouve le détail de ce qui est inclus dans les fonds généraux.

Les bénéficiaires de l'an passé ont-ils tous été reconduits?

Les projets ne sont pas identiques d'année en année, ce qui explique qu'on ne sait pas exactement ce qui va être dépensé avant les comptes. Cette politique publique va passer au Canton en 2017 et ne sera donc plus du ressort de la Ville.

Le festival Antigel (p. 107) se déroule en partie sur les communes de Meyrin et Vernier. Comment se fait-il que la Ville finance un festival hors de son territoire?

En principe, Antigel va dans les communes qui cofinancent son financement. Ainsi, ce festival pousse l'ensemble des communes à participer. Le budget général d'Antigel est de 2,2 millions de francs environ. 792 000 francs de la somme totale proviennent de l'ACG et des communes. La Ville a un rôle central à jouer, étant donné que les grandes infrastructures musicales sont sur son territoire.

Le «lieu central» du festival Antigel se tiendra-t-il au même endroit l'année prochaine?

M. Kanaan répond que ce ne sera pas le cas. Il rappelle la capacité de ce festival à dénicher des lieux (des halles en fin de vie) avec de gros potentiels, mais laissés vides pendant des années, ce qui est dommage et même choquant étant donné le manque cruel d'espaces dédiés à la création artistique en Ville.

L'Orchestre de la Suisse romande reçoit en principe une subvention (environ 9,5 millions de francs) partagée équitablement entre Ville et Canton. La partie de la subvention à la charge du Canton peut-elle être considérée comme acquise?

M. Kanaan répond qu'en principe le Canton devrait continuer à verser cette subvention. Il rappelle que le Grand Conseil avait attaqué certaines subventions à des institutions. M[me] Emery-Torracinta, ayant pu sauver les meubles en rappelant les enchevêtrements concernant ces institutions, a pu éviter ces coupes budgétaires.

Concernant les petites fanfares de la Ville et une déclaration du magistrat de l'année passée, stipulant que ces petites fanfares seraient financées par un fonds général, qu'en est-il de certains fonds importants, comme les subventions accordées à la musique ancienne (p. 107) de 154 000 francs en 2015, qui ne figurent plus au budget 2016. Cette subvention est-elle passée dans les fonds généreux?

Les subventions destinées à la musique ancienne étaient destinées à plusieurs entités distinctes, des petites formations qui font un remarquable travail. Ces subventions sont à présent intégrées dans les fonds généraux, car le DCS n'a pas tendance à créer des lignes nominales pour de petites institutions avec de faibles subventions. La création d'une ligne nominale implique, de facto, que la subvention ne peut être versée qu'à l'institution mentionnée dans la ligne. L'avantage d'intégrer ces petites formations dans les fonds généraux est que, si l'une d'entre elles demande une subvention plus faible qu'à l'accoutumé, l'argent non-utilisé peut être versé à une autre institution (ce qui ne serait pas possible avec la création d'une ligne nominale). Mais cela n'implique aucune baisse en matière de subventions. Il s'agit donc de transferts financièrement neutres.

Concernant le GTG (p. 108), est-ce que le magistrat a des nouvelles concernant l'éventuel passage de cette institution à un budget par année civile, plutôt que par saison, comme c'est le cas actuellement?

M. Kanaan répond que cette question est en suspens. Considérant le cumul de défis que représente 2017, cela n'est pas une priorité du département.

Concernant la prestation en nature octroyée au Lieu d'exposition, le Commun, pourquoi n'existait-elle pas auparavant?

La subvention en nature n'était pas valorisée auparavant. Il s'agit donc d'une régularisation de la situation, au travers d'une valorisation de la mise à disposition des locaux.

D'un point de vue général, n'importe quelle fondation ou institution peut-elle demander la gratuité des locaux mis à sa disposition?

Il existe plusieurs formes de gratuité: une gratuité pour des soirées ponctuelles, comme c'est le cas à l'Alhambra, où la Ville dispose d'un petit contingent de soirées pour lesquelles elle octroie la gratuité de la salle (comme pour la manifestation promouvant le droit de vote chez les jeunes). Concernant le Victoria Hall, il existe un règlement définissant les tarifs en vigueur en fonction du cas, car il existe plusieurs types de tarifs au Victoria Hall (tarif pour les subventionnés, tarif de bienfaisance, etc.). Avant de se définir, le département examine le projet. Au final, c'est le Conseil administratif qui accorde la gratuité d'une salle, qui s'apparente à une forme de subventionnement.

Une commissaire demande de plus amples explications concernant les associations recevant une gratuité ponctuelle de la Ville sans pour autant que celles-ci soient subventionnées.

M. Kanaan rappelle que le Conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité dans les salles communales pour toute entité à but non-lucratif. Avant cette décision, la Gérance municipale immobilière (GIM) pouvait aller jusqu'à 50% de la gratuité du loyer. Si l'institution concernée réclamait la gratuité totale, le département concerné devait en faire la demande, qui déterminait si la demande était justifiée ou non. Il termine en remarquant que la décision du Conseil municipal est certes généreuse, mais que la conséquence de celle-ci est une perte non-négligeable de recettes. La GIM dispose d'un règlement définissant les conditions d'octroi d'une gratuité de ses salles.

Est-ce qu'une association religieuse pourrait demander une gratuité pour la mise à disposition d'une salle?

Les associations d'ordre religieux n'ont, en principe, pas accès à cette prestation. Néanmoins, dit le magistrat, la décision n'est pas toujours simple, car il existe une marge d'interprétation. Certains cas peuvent être ambigus (par exemple, une association religieuse œuvrant dans un objectif de santé publique dans un pays donné).

La gratuité des salles de la Ville n'est-elle accordée qu'aux associations ne recevant pas de subventions de la Ville?

M. Kanaan rappelle qu'il existait jusqu'à récemment un tarif incluant la possibilité d'octroi de la gratuité. Il estime possible que le règlement de la GIM interdise à une association recevant une subvention de la Ville d'obtenir une gratuité. Mais il répète que c'est le Conseil municipal qui a décidé d'accorder la gratuité des salles communales pour toute entité à but non-lucratif.

Concernant la gratuité, pourquoi y a-t-il un différentiel de 150 000 francs pour la salle communale de Plainpalais (p. 122)?

Il existe une convention, signée en 2015, qui stipule que cette salle est mise à disposition gratuitement 100 jours par an. Cette gratuité n'avait pas encore été valorisée dans le budget 2016. Il s'agit donc d'un rattrapage ou d'une régularisation de la situation au travers d'une valorisation monétaire de la gratuité. Il y aura une série de bénéficiaires de ces 100 jours de gratuité. C'est la GIM qui gère cela.

Concernant la ligne utilisation des salles communales (p. 123), peut-on avoir des explications?

Il s'agit là d'autres salles communales. A titre d'exemple, si M[me] Salerno accorde une gratuité pour la salle du Môle, la gratuité est imputée sur le budget du DCS.

Pourrions-nous avoir des clarifications concernant «Mottatom» (p. 123)?

Il s'agit d'un transfert de charges. La gratuité a été prise en charge par le DFL dès le début. Mais, le comité de direction (CODIR) a examiné toute une série de gratuités qui étaient mal imputées, ce qui a abouti à certains transferts de subventions.

De nouveaux lieux ont-ils été mis à disposition cette année pour des institutions œuvrant dans le domaine culturel?

Oui, à titre d'exemple RU Coopérative ressources urbaines (p. 122) dispose des locaux au Château-Bloch pour un loyer modeste. Mais ce doit être le seul nouveau lieu mis à disposition cette année.

Concernant l'Association Salamandra-art et Zabriskie point (p. 122), pouvons-nous avoir des explications?

Il s'agit à nouveau d'un transfert de charges, passant du département de la cohésion sociale et de la solidarité au DCS. Les exploitants du Zabriskie point sont au bénéfice d'un accord pour encore deux ans. Comme l'équipe de cette institution a changé, le DCS leur demande un bilan avant d'envisager un nouvel accord.

Séance du 26 septembre 2016

Prise de position des groupes

Le Parti démocrate-chrétien exprime une certaine réserve sur ce projet de budget 2017 pour plusieurs raisons. Le groupe estime qu'il est gênant de devoir voter avant d'avoir pu procéder à certaines auditions et sans avoir obtenu le résultat de l'audit sur les fonds généraux (toujours pas parvenu, alors qu'il avait été promis avant le mois de septembre). Il déplore l'étude aussi rapide de cet objet, alors même que le plénum ne se prononcera finalement, sur ce projet de budget 2017, qu'en décembre. Ce parti s'étonne aussi de constater que Piano Nobile détient toujours une ligne de subvention.

Pour le Parti démocrate-chrétien, ce projet de budget 2017 n'offre pas l'ouverture dont le magistrat dit faire preuve. Des réponses à des questions centrales n'ont toujours pas été apportées. Mis à part la seule grande nouveauté (la venue des géants de la compagnie Royal de Luxe), ce projet de budget ne semble pas avoir d'autres priorités.

Enfin, en l'état, ce projet n'intègre pas la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). A cet égard, le magistrat a annoncé des amendements sans les préciser. Dans de telles conditions, comme il est difficile de se prononcer sur un budget qui sera amené à être modifié, le Parti démocrate-chrétien refuse d'approuver ce projet de budget

Avant de donner leur prise de position, les socialistes répondent au Parti démocrate-chrétien que la commission des arts et de la culture est tenue par le calendrier de l'examen du budget de la commission des finances. Par conséquent, la commission des arts et de la culture se doit de donner un préavis à la commission des finances qui, elle-même, doit donner un préavis au plénum. Les différents groupes de la commission des arts et de la culture ne sont pas tenus de prendre une position. Il est possible de refuser cette prise de position, tout en expliquant, par exemple, qu'en l'absence du correctif budgétaire attendu et en l'absence de précisions sur les conséquences financières et politiques de la LRT, la commission des arts et de la culture refuse de prendre position sur ce projet de budget 2017.

Pour sa part, le parti socialiste se dit satisfait de ce projet de budget dans la mesure où il répond aux deux conditions qui paraissent nécessaires au groupe. Premièrement, le maintien des prestations (prestations culturelles, institutions, lieux de créations et de représentations) est assuré. Deuxièmement, il conserve une ligne politique du pluralisme culturel. A ce titre, ce choix politique de la Ville de Genève de passer d'une politique culturelle où la Ville défend une culture officielle, à une politique culturelle de pluralisme (des lieux, des expressions, des contenus culturels, et des fonctionnements des lieux que l'on soutient) est assumé, depuis les années 1970, aussi bien par les Conseil administratif et Conseil municipal de droite et de gauche. Ces deux conditions étant remplies, le Parti socialiste soutient le projet de budget 2017.

Le Mouvement citoyen genevois rappelle qu'hormis l'année 2015 les échéances pour le traitement du budget sont connues de tous et qu'il est admis que les commissions spécialisées n'ont pas le temps de procéder à des auditions avant de présenter leurs prévis à la commission des finances. Dans la mesure où il n'est pas possible de déroger aux délais calendaires, prévus dans le règlement, il évoque la possibilité de faire des amendements en séance plénière. Au sujet des EdS, le Mouvement citoyens genevois fera un amendement sur cette question dans la mesure où ces trois EdS restants pourraient tout à fait être régularisés et transférés dans le domaine du sport.

Pour revenir plus généralement au projet de budget 2017, le Mouvement citoyens genevois relève des augmentations de lignes dues à des transferts qui semblent reposer sur des choix politiques, effectués par le magistrat, comme c'est notamment le cas pour le Centre d'édition contemporaine (CEC), qui n'a pas formulé de demande pour augmenter son budget, ou de Piano Nobile, qui n'a pas exprimé de demande de subvention. Au vu des réponses insatisfaisantes du magistrat à ce sujet et en l'absence d'informations complémentaires, en l'état, le Mouvement citoyens genevois refuse le projet de budget 2017 mais se réserve la possibilité de changer sa position suite aux analyses de la commission des finances et aux auditions qui suivront.

Le Parti libéral-radical s'insurge également du court délai pour étudier ce projet de budget 2017, qui oblige les commissions spécialisées à travailler superficiellement pour ensuite le voter et transmettre un rapport à la commission des finances. En outre, il remarque que les demandes formulées par la droite élargie n'ont pas été prises en compte par le Conseil administratif, puisque le budget n'a pas été réduit et que, à ce jour, les chiffres définitifs du Canton concernant la LRT n'ont pas été confirmés. S'il lui sera toujours possible de modifier sa position suite aux éclaircissements apportés par les différentes auditions, dans l'état actuel, le Parti libéral-radical refuse ce budget.

Les Verts ont pris acte d'une diminution des charges de fonctionnement (comparativement au budget 2016) et d'une légère augmentation des recettes ainsi que des réallocations et rééquilibrages en interne, ce qui, a priori, peut satisfaire le groupe. Les Verts ont également pris acte de la régularisation des EdS à terme, bien que cela ne soit pas encore possible en 2017, puisqu'il y a encore des EdS qui seront accompagnés par la DRH et qu'un programme de formation et d'orientation individualisée est prévu pour traiter en priorité la candidature des personnes en EdS pour des postes administratifs. Pour les Verts, la régularisation des EdS est une priorité et ils sont satisfaits que le DCS en ait bien l'intention. En outre, l'évolution de la politique muséale, qui se traduit par un plan directeur des musées ainsi qu'une augmentation des expositions temporaires, est positive.

Quant aux modifications des subventions, l'absence d'impact budgétaire (rendue possible par des réallocations et des rééquilibrages), démontre qu'une réflexion se poursuit au sujet de la répartition entre lignes nominatives et fonds généraux. Si un certain regret est exprimé envers la LORO qui a retiré son soutien au Théâtre de l'Orangerie, les Verts prennent acte de la compensation financière que la Ville prévoit d'assurer. En outre, le groupe approuve que l'allocation de 200 000 francs pour les créations qui ont lieu à l'ADC soit transférée directement à l'ADC qui dispose d'un comité de sélection, qui subsiste depuis trente ans. Il se réjouit également du maintien des festivals de cinéma Black Movie et Filmar qui disposeront, tous deux, d'une ligne nominative. Enfin, par rapport à la LRT, il note qu'il a été annoncé que la Ville de Genève recevrait 5,516 millions de francs de la part du Canton et que, dans les budgets ultérieurs, la Ville subventionnera seule le Théâtre de Poche et la Comédie. Au vu de ces considérations, en l'état, les Verts accepteront ce projet de budget 2017.

L'Union démocratique du centre se rallie au Mouvement citoyens genevois et au Parti libéral-radical et refuse, par conséquent, le projet de budget 2017. Il mentionne en particulier la nécessité d'obtenir davantage de précisions quant aux répercussions de la LRT.

Le groupe Ensemble à gauche approuve le projet de budget 2017 dans la mesure où le financement des activités culturelles n'a pas été réduit. Il exprime ensuite une satisfaction face à l'attribution de subventions à Filmar, devenue une institution importante pour la culture genevoise qui a su séduire et convaincre au fil des ans, grâce au travail de plusieurs bénévoles.

Le président met au vote le projet de budget PR-1194 du département de la culture et du sport, pour le volet culture, qui est refusé par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC) contre 7 oui (1 Ve, 4 S, 2 EàG).

2. Travaux de la commission des finances

Rapport de M. Simon Brandt.

Séance du 20 septembre 2016

2.1 Département des autorités

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, chargé du département des autorités, de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, accompagné de M. Alain Schweri, chef de service

M. Moret souhaite tout d'abord effectuer quelques remarques préalables en guise d'introduction. Il informe que le département des autorités (DA) n'a connu au niveau du budget aucun changement important, hormis quelques modifications qui se compensent toutes. Une des augmentations à signaler concerne les locaux du Service du Conseil municipal (SCM) dont les frais de nettoyage ont dû être revus à la hausse suite à son déménagement à la rue Pierre-Fatio.

Une autre augmentation a trait à la hausse de 1 franc des cartes CFF. Cette hausse sera compensée par une augmentation du prix de vente de 1 franc également. De plus, le budget relatif aux auxiliaires du SCM a également été augmenté. Il précise que ce point sera examiné dans le détail plus avant.

Pour le reste, il s'agit pour l'essentiel de petites rectifications cosmétiques. Il signale toutefois, au sujet du Conseil municipal (CM), que les jetons de présence ont été diminués de 300 000 francs afin de correspondre aux comptes.

Questions sur le projet de budget par politique publique

A la page 55, une commissaire a une question sur les objectifs du DA, il est mentionné «favoriser le temps partiel pour les hommes». La valeur-cible est de 2 personnes, au minimum 1. Elle se dit étonnée par ce chiffre qui lui paraît petit au regard des 4000 employés que compte la Ville.

M. Moret précise qu'il s'agit d'un chiffre qui concerne uniquement le DA. Il ajoute que le département – qui est celui qui compte le plus de femmes sur l'ensemble de l'administration dont beaucoup à temps partiel – ne compte aucun homme en poste à temps partiel. Cet objectif pour le département reflète un objectif global du Conseil administratif.

La commissaire se demande combien d'hommes travaillent pour le DA.

M. Moret répond que de mémoire le DA compte entre 30 et 40 employés masculins. Il ajoute, en se référant au document récapitulatif, que le DA dispose de 78 postes (équivalents temps plein ou ETP), ce qui représente une centaine d'employés.

La commissaire en conclut que cet objectif est un objectif transversal pour l'ensemble de l'administration municipale.

M. Moret indique que c'est effectivement un objectif global décidé par le Conseil administratif. Peut-être que cet objectif n'apparaît pas aussi clairement dans tous les départements. Mais quoi qu'il en soit, le DA a décidé d'inscrire explicitement cet objectif pour cette année afin de répondre à une demande du Conseil administratif. Il ajoute que le DA étant le département qui appuie l'exécutif municipal dans son travail quotidien, il semble normal que ce soit le département qui réponde en premier aux vœux du Conseil administratif.

Un autre commissaire en conclut qu'il n'y a donc jamais eu de demande de temps partiel de la part d'un employé masculin.

M. Moret répond que cela fait longtemps que ce n'est plus arrivé.

Un commissaire en profite pour demander s'il serait possible de créer un poste à temps partiel de secrétaire pour la commission des finances afin d'alléger l'importante charge de travail à laquelle est soumis son président. Il constate avec regret que cette demande – qu'il réitère depuis longtemps déjà – semble ne produire aucun effet.

M. Moret répond que, comme à chaque fois, il prend bonne note de cette demande récurrente. Il rappelle toutefois que cette décision ne dépend pas de lui mais du Conseil administratif.

A la page 55, le commissaire s'interroge au sujet de la lettre c). Il se demande quelle est la mission exacte du DA dans le cadre de «la Genève internationale», après avoir affirmé qu'il avait l'impression que c'était M^me^ Salerno qui semble la plus impliquée dans cette thématique, avec notamment l'Agenda 21.

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'une tâche que le Conseil administratif assume collectivement. La représentation de la Ville, auprès des chefs de missions diplomatiques, des officiels de l'Organisation des Nations unies ou d'organisations non gouvernementales (ONG), incombe au maire. M^me^ Salerno traite en effet elle aussi de questions internationales dans le cadre de l'Agenda 21 ou de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS). De même, M. Kanaan représente la Ville au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Ainsi tous les magistrats ont une tâche liée à l'international dans le cadre de leurs domaines respectifs et dans ceux qui leur ont été délégués par le conseil.

M. Moret ajoute que toutes les relations internationales ou même nationales sont gérées administrativement par le Service des relations extérieures (SRE). Ce dernier s'occupe également des réceptions organisées par la Ville dont bon nombre concernent la Genève internationale. Il est vrai qu'il y a huit ans, M^me^ Salerno a été déléguée en tant que représentante du Conseil administratif

pour les affaires de la Genève internationale. C'est notamment elle qui représente le Conseil administratif au sein du Groupe permanent conjoint qui est l'instance suprême au niveau cantonal gérant les relations avec la Genève internationale et dont font également partie un membre du Conseil d'Etat ainsi que M. Burkhalter en tant que représentant du Conseil fédéral.

Le commissaire affirme ne pas comprendre quels postes au budget se rattachent à cette mission.

M. Moret répond qu'il s'agit tout simplement du budget du SRE.

Il précise que la DGVS n'est pas en lien direct avec la Genève internationale mais s'occupe des questions d'aide au développement. Le budget de cette délégation composée de trois magistrats dont M[me] Salerno relève du département des finances et du logement (DFL).

Le commissaire estime que tout cela manque de clarté.

Le président informe que le détail relatif au nombre de postes du SRE se trouve en p. 159 du projet de budget par service (11,4 ETP).

Une commissaire se réjouit du renforcement des liens entre la Genève municipale et la Genève internationale. Elle se réfère au projet visant à organiser trois visites officielles du Conseil municipal auprès d'organisations internationales ou d'ONG. Elle se demande toutefois pourquoi le DA n'a pas jugé nécessaire de faire une distinction entre ces deux formes d'institutions qui sont de nature très différente.

M. Moret explique qu'il s'agit d'une idée du nouveau chef du SRE, M. Bernard, qu'il a jugée excellente. L'idée de base était de se concentrer sur les organisations internationales et d'étendre les visites aux ONG, le cas échéant. Cependant, ces visites représentent une certaine planification et il a semblé plus sage de rester à un objectif modeste pour l'instant.

La commissaire déclare qu'elle aurait néanmoins préféré une ligne précisant que l'objectif est d'organiser au minimum une visite au sein d'une organisation internationale et une visite auprès d'une ONG.

M. Barazzone rappelle que la visite d'une ONG pose un problème de légitimité politique. Toutefois, si le Conseil municipal en fait la demande dans le cadre d'une thématique, il déclare qu'il est tout à fait envisageable d'organiser une visite d'ONG.

La commissaire poursuit en s'interrogeant, toujours à la p. 55, au sujet de l'objectif de casser les stéréotypes en encourageant les apprentis dans un domaine où ils sont sous-représentés. Elle cite l'objectif de deux, minimum un, qui est mentionné. Elle se demande néanmoins quel métier est sous-représenté.

M. Moret explique tout d'abord qu'il s'agit d'un objectif très ambitieux pour un petit département tel que le DA qui ne dispose pas forcément des compétences pour former un apprenti. Il rappelle que même si depuis plusieurs années des efforts ont été entrepris, le DA accueille traditionnellement des profils de maturité professionnelle qui bien souvent mènent au secteur des archives. Etant donné les tâches d'état-major du Conseil administratif, le métier sous-représenté auquel il est fait mention a trait au travail de bureau.

La commissaire croit comprendre que cette problématique a trait au genre.

M. Moret confirme.

La commissaire poursuit en affirmant qu'à ce titre les métiers de bureau ne souffrent plus des mêmes stéréotypes que d'autres professions.

M. Schweri précise qu'en ce moment, un concierge employé du DA est en formation afin de prendre en charge un apprenti dans le domaine de la conciergerie et du bâtiment, dont le poste, dès qu'il sera ouvert, sera de préférence attribué à une candidate féminine.

A la page 54, un commissaire s'interroge au sujet du volet «communication». Il se demande si des efforts sont entrepris pour atteindre une meilleure coordination au sein du Conseil administratif, ou bien si au contraire chaque département veut tout faire de son côté et communiquer seul afin de montrer tout ce qu'il fait de bien en vue des prochaines élections.

M. Moret rappelle que l'ensemble de la communication sur les objectifs du Conseil administratif et à destination des résidents en Ville de Genève relève de l'Unité information et communication (Infocom). A ce titre, cette dernière gère le site internet de la Ville ainsi que la publication du magazine *Vivre à Genève*, qui a connu une refonte récemment et dont la nouvelle forme rencontre un franc succès.

Concernant la coordination, M. Moret rappelle qu'il existe un comité baptisé COMED qui réunit les chargés de communication de tous les départements ainsi que M^me^ Trebeljahr, responsable de l'unité Infocom. Ce comité coordonne l'ensemble de la communication de la Ville et notamment ce qui se trouve sur le site internet. En revanche, il existe des formes de communications émanant de chaque département pour lesquelles Infocom n'intervient pas, si ce n'est pour faire la police et calmer les velléités de certains de créer des sites internet parallèles, ce qui a été expressément refusé par le Conseil administratif.

Le commissaire se demande néanmoins si des réflexions ont été initiées en vue de rationaliser les dépenses et les publications en matière de communication.

M. Moret répond qu'il n'y a jamais eu de réflexion au sein d'un groupe de travail spécifique mais que des discussions ont lieu au sein du Conseil administratif.

Le commissaire se demande à quoi ont abouti ces discussions.

M. Moret répond que ces discussions ont abouti à ce qu'il n'y ait pas davantage de publications que ce qui se fait à présent.

M. Barazzone ajoute qu'il est difficile de répondre à cette question car ce n'est pas à lui de justifier chaque publication de l'administration. Il précise toutefois que le Conseil administratif a conscience de la nécessité de rationaliser. Concernant son département, des efforts sont entrepris en la matière. Il donne l'exemple des efforts de coordination qui ont abouti, via le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), à une communication commune entre la Ville, le Canton et les autres communes en matière de voirie.

Une commissaire voudrait savoir ce que coûtent à présent les tâches de nettoyage du Palais Eynard qui ont été internalisées.

M. Moret répond qu'il ne dispose pas du chiffre exact en tête. La réponse sera donc communiquée par écrit.

Une commissaire a une question relative à l'impression des publications. Elle croit savoir que les départements n'ont plus besoin de faire appel à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

M. Moret répond que tout passe encore par la CMAI. Etant donné qu'il s'agit de la centrale d'achat, c'est à elle de tout centraliser. Néanmoins, puisqu'elle ne peut pas tout imprimer par ses propres moyens, il arrive que la CMAI mandate des prestataires externes.

Un commissaire souhaiterait revenir à la question de la Genève internationale qu'il estime être trop souvent laissée injustement de côté. Il rappelle que d'après lui Genève n'est pas connue pour la qualité de son Conseil municipal ni pour celle de son Conseil administratif, mais plutôt pour sa dimension internationale, puisqu'elle est le berceau d'un nombre important d'organisations internationales. Or, il déplore le peu de cas qui est fait de cette Genève internationale dans ce budget, ce qui est à ses yeux véritablement scandaleux. Si le Conseil administratif souhaite parler d'une seule voix à ce sujet, il est nécessaire qu'il la fasse entendre. Il conclut en déclarant que ces documents relatifs au budget devraient faire davantage de publicité à la Genève internationale.

M. Barazzone se permet de rappeler que tant la Ville que le Canton et la Confédération se battent de façon coordonnée afin de sauvegarder la Genève internationale. Or, M. Barazzone rappelle également que c'est l'Union démocratique du centre qui, au Conseil national, a refusé le crédit visant à soutenir la Genève internationale.

Le commissaire rétorque que c'est M. Barazzone et les autres membres du Conseil administratif qui ne cessent de vanter la Genève internationale. Cependant, il déplore le fait de ne la voir nulle part dans les documents du budget.

M. Moret souligne que le budget du DA consacré aux relations extérieures s'élève à 4 millions de francs, ce qui n'est pas rien. De plus, la Ville de Genève est représentée, par l'intermédiaire de ses magistrats, au sein de tous les groupes de travail en lien avec la Genève internationale, dont le Groupe permanent conjoint, qu'il a déjà mentionné. La Ville de Genève est également présente à toutes les manifestations organisées par la Genève internationale. Chaque année, plus de 100 000 francs sont dédiés aux frais de réception pour la Genève internationale. A ce titre, M. Moret rappelle que la Ville est confrontée à des problèmes certains depuis que le Conseil municipal a décidé de supprimer 40% du budget consacré à ces réceptions. Il n'est donc pas juste d'affirmer que la Ville ne fait rien. M. Moret conclut en déclarant que parfois on reproche même aux autorités municipales d'en faire trop.

Le commissaire précise qu'il n'affirme pas que la Ville ne fait rien, mais plutôt qu'on ne voit pas ce qu'elle fait.

Le président confirme que ce n'est pas le point qui ressort le plus explicitement du document.

M. Barazzone rétorque qu'il s'agit avant tout d'un document faisant état du budget.

Le commissaire confirme et souligne le fait que rien n'empêche la Ville de faire une documentation à part qui soit plus parlante que ces documents de budget et qui expose l'état des relations entre la Genève internationale et la municipalité.

Un commissaire déclare se réjouir que l'Union démocratique du centre soutienne la Genève internationale. Il rappelle, pour illustrer l'implication de la Ville dans sa dimension internationale, la médaille qui avait été remise par M^me^ Alder à M. Michael Møller, directeur général de l'Office des Nations unies à Genève.

Le commissaire rappelle à son tour le rôle très important qu'a joué M. Spielmann, député communiste au Grand Conseil, en instaurant une rencontre annuelle avec l'ONU et les parlementaires genevois. Il conclut en déclarant qu'il ne doit pas être si compliqué de faire se rencontrer la Genève locale et la Genève internationale.

M. Moret souligne que deux fois par an la Ville organise principalement à ses frais des grandes manifestations pour la Genève internationale. Il s'agit du Concert de l'ONU et du Geneva Opera Pool. De plus, la Genève internationale est invitée à de multiples occasions à participer aux événements organisés par la Ville, par exemple lors du 1^er^ Août.

Une commissaire se demande comment le DA intervient au niveau de la communication dans le cadre d'une votation communale. Elle rappelle que lors de

la campagne du Musée d'art et d'histoire (MAH), la Ville avait abondamment communiqué pour un budget de quelque 2 millions de francs. Elle se demande dès lors ce qu'il en est pour les prochaines votations, après avoir informé que des plaintes ont été formulées par les référendaires qui accusent la Ville de communiquer à outrance en profitant des importants moyens à sa disposition et qui ne sont assurément pas ceux des référendaires.

M. Moret répond qu'il ne faut pas croire tout ce que disent les référendaires. Dans le cadre des votations, le DA est responsable de la préparation des bureaux de vote. Ses missions se limitent donc à des tâches de planification et de logistique. Concernant la communication, le DA se cantonne à communiquer de façon neutre sur la teneur des objets soumis au vote sur son site Internet. Il y a certes une communication qui se fait au niveau des autres départements, mais ce n'est pas le DA qui la gère.

Un commissaire se demande où sont imputées les dépenses relatives aux réunions de l'Union des villes genevoises (UVG).

M. Moret informe que la réponse à cette question sera donnée plus loin dans le document.

Questions sur le projet de budget par service

Un commissaire se demande à quoi correspond le demi-million de francs mentionné à la p. 35, ligne 318.

M. Moret répond qu'il s'agit de frais d'affranchissement, de frais bancaires, de primes d'assurance, de frais de surveillance et d'intervention (Securitas), de comptes compétents pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), ainsi que de près de 9000 francs de frais d'avocats.

Le commissaire se demande également à quoi correspondent les 100 000 francs d'expertise.

M. Moret répond qu'il n'a pas d'exemple concret à donner dans l'immédiat. Il explique qu'il est parfois question de mandater une entité pour établir une étude, un travail de recherche ou une expertise en lien avec un projet donné. Il précise qu'il serait plus adéquat de poser cette question lors de l'étude des comptes.

Le commissaire se demande s'il serait possible d'obtenir une liste d'exemples d'études effectuées ces dernières années.

M. Moret réitère sa proposition d'analyser cette question lors des comptes.

Un commissaire s'interroge au sujet de la raison d'être des 8 francs mentionnés. En effet, ces 8 francs lui semblent excédentaires.

M. Moret répond que la réponse se trouve dans les comptes à six positions. Il ajoute qu'il s'agit de primes d'assurance, dont il donne un exemple. Ces montants s'expliquent par des comptes compétents.

Le commissaire se demande s'il serait possible à mettre en évidence ces comptes compétents ou ces montants qu'il est impossible de modifier.

M[me] Heurtault-Malherbe confirme qu'il existe un certain nombre de comptes compétents facturés entre les différents services. C'est ce qui explique qu'on n'obtient pas des chiffres ronds. Elle ajoute que leur représentation est compliquée et qu'une réflexion est en cours quant à la possibilité d'une présentation à part de ces montants, afin de ne pas polluer la lecture.

Un commissaire souhaite revenir aux frais relatifs à l'engagement d'agents de Securitas. Il se demande à quoi servent ces agents.

M. Barazzone souligne le fait qu'il s'agit d'un projet de budget et qu'à ce titre, il est impossible de prévoir toutes les dépenses à l'avance. Le budget est établi en fonction des expériences des années précédentes, avec bien entendu la possibilité de ne pas dépenser l'entièreté de certains montants budgétisés.

M. Moret précise que l'engagement de ces agents de sécurité s'inscrit, par exemple, dans le cadre des contrats d'assurance pour les frais de surveillance du Palais Eynard. Il rappelle qu'en l'occurrence ce bâtiment est considéré comme un musée, en raison de tableaux et autres objets de valeur qu'il contient.

Le président rappelle qu'il est possible de demander la liste complète de ce qui a été dépensé lors de l'étude des comptes.

A la page 36, une commissaire a une question concernant les amortissements ordinaires du patrimoine administratif (PA; -41%) mentionnés à la ligne 331.

M[me] Heurtault-Malherbe explique que les amortissements du PA concernent tous les biens qui sont activés pour le fonctionnement de l'administration. Les importantes variations sont dues aux entrées de nouveaux actifs ou à leur sortie (lorsqu'ils sont totalement amortis). Elle précise qu'il existe une liste détaillée des bâtiments ou du mobilier en question dans le classeur à six positions ou dans les pages bleues (brochure par service).

Une commissaire ajoute que tout cela se trouve à la p. 6 du classeur à six positions (DA, ligne 318). Elle souligne que tout est marqué dans le classeur et qu'il suffit de savoir l'utiliser.

Un commissaire se demande si la baisse de 300 000 francs mentionnée à la p. 38 (SCM ligne 300) s'explique par la volonté de se mettre au niveau des comptes 2015.

M. Moret confirme qu'il s'agit effectivement d'une demande formulée par M^me^ Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal (SCM), afin de correspondre aux comptes. Il précise que cela ne pénalise en rien le budget du SCM.

Un commissaire, en se référant à la p. 12 du classeur à six positions (SCM), se demande pourquoi le SCM a déménagé ses locaux.

M. Moret répond que ce déménagement s'explique tout d'abord par le manque de place dont disposait le SCM au Palais Eynard ainsi que par la volonté de rassembler tout le monde au même endroit.

Le commissaire se demande également si les collaborateurs concernés sont satisfaits de ce déménagement.

M. Moret répond qu'à sa connaissance oui.

Un commissaire s'interroge au sujet des 172 000 francs de «prestations pour services divers» mentionnés à la p. 4 du classeur à six positions (ligne 318).

M. Moret répond qu'il s'agit de frais en lien avec le site internet de la Ville ainsi que de frais de traduction.

Un commissaire souhaite connaître le détail de la ligne 318 de la p. 37: «honoraires pour établissement de projet» (150 000 francs) et «prestations pour services divers» (180 000 francs).

M. Moret répond qu'il est impossible de connaître le détail dans le cadre du budget. On ne peut pas connaître le détail des dépenses à l'avance. Ces libellés ont trait à l'organisation par le SRE de manifestations telles que le 1^er^ Août ou le 31 Décembre ou encore des expositions. Le détail est disponible lors de l'étude des comptes et lorsque ces montants auront été ventilés.

Un commissaire souligne simplement que le libellé est plutôt vague. Il ajoute que les manifestations comme le 1^er^ Août sont tout de même assez récurrentes et qu'à ce titre il semble possible de prévoir ce que cela va coûter.

M. Moret répond que justement l'organisation de la Fête du 1^er^ Août dépend directement du maire en charge et qu'à ce titre on ne peut pas connaître ce que cela va coûter à l'avance. Il donne l'exemple de M. Pagani qui lorsqu'il était maire avait organisé un 1^er^ Août bien particulier.

M. Barazzone ajoute que l'idée est de disposer d'un maximum de flexibilité, dans la mesure où si on attribuait une ligne précise à chaque événement à l'avance, le Conseil administratif n'aurait plus de liberté de manœuvre. En revanche, c'est lors de l'étude des comptes que les commissaires pourront reprocher tels dépassements ou tels non-dépensés.

Sur la page 38, M. Moret rappelle qu'une question avait été posée au sujet de la ligne 317 du Conseil municipal «dédommagements» (pour un montant de 188 000 francs). Il explique que le détail se trouve dans le classeur à six positions et qu'il s'agit notamment des débours des conseillers municipaux, des frais de déplacement des commissions, des abonnements Unireso.

Un commissaire constate que ce poste se retrouve dans chaque service.

M. Moret répond qu'il s'agit en effet d'un terme comptable. Il précise que ce chiffre ne représente que les dédommagements du Conseil municipal.

Le commissaire réitère sa question relative aux dédommagements mais cette fois à propos du SRE.

M. Moret répond que les dédommagements du SRE (4400 francs) concernent des frais – budgétés – de participation à des congrès, à des réceptions, ainsi qu'à des frais de déplacement et de repas du personnel.

Un autre commissaire, en se référant à la p. 38 et à la p. 13 du classeur à six positions, se demande comment s'explique l'augmentation prévue de 7000 francs de la ligne «participation aux frais des partis politiques», alors qu'il croit se rappeler que cette ligne est censée rester fixe durant une législature.

M. Moret informe que la réponse à cette question sera donnée par écrit.

Un commissaire se demande quels postes sont concernés par la ligne «traitements du personnel» (ligne 301) de la p. 39.

M. Moret répond qu'il s'agit uniquement des conseillers administratifs.

Le commissaire se demande ensuite, toujours à la p. 39, pourquoi la ligne 318 est budgétée à hauteur de 265 000 francs alors qu'aux comptes 2015 elle a atteint une somme de 643 000 francs.

M^me^ Heurtault-Malherbe répond qu'elle va chercher l'explication et qu'elle la transmettra par écrit.

M. Moret précise que la réponse à cette question a déjà été donnée car le détail avait été demandé lors de l'étude des comptes.

Le président souhaite aborder la question des frais de route (de police). Il rappelle que cette prestation est illégale et il se demande combien de temps les négociations vont encore durer.

M. Moret rappelle qu'on lui pose la même question chaque année et qu'il ne peut donc que lui répondre la même chose: il faut poser la question à M. Pagani. M. Moret précise que le détail sera donné lors des comptes mais qu'en ce qui concerne la dimension politique du problème il faut s'adresser à M. Pagani.

Un commissaire se réfère à la ligne 318 de la p. 15 du classeur à six positions. Il s'étonne de constater une augmentation de 23 700 francs des frais d'avocats et de notaires. Notamment au vu du nombre de juristes dans l'administration municipale.

M. Moret répond qu'il y a eu un dépassement aux comptes de 232 000 francs. Il précise que l'établissement du budget et les adaptations à faire reposent sur la moyenne des années précédentes. De plus, les frais d'avocats sont très fluctuants comme l'a souligné M. Barazzone précédemment.

Le commissaire se demande quels sont les frais de la Ville dans le cadre de l'UVG.

M. Schweri répond que ces frais se trouvent dans le montant indiqué à la ligne 319070 «frais divers» de la p. 15, «cotisation à différents groupements». Il ajoute que les frais en lien avec l'UVG représentent un petit montant.

M. Barazzone précise que le chiffre précis sera transmis par écrit.

Le commissaire poursuit en informant qu'il a une question générale qu'il posera sans doute également à M^me^ Salerno.

Il aimerait connaître le montant total que représentent les primes de fidélité, qui sont – il le rappelle – des réminiscences de l'ancien statut du personnel.

M. Moret répond l'ignorer et invite à demander cette information à M^me^ Salerno.

M. Barazzone précise que le DA est néanmoins disposé à chercher cette information et à la transmettre le cas échéant.

M^me^ Heurtault-Malherbe ajoute qu'elle a pris note de cette demande.

Un commissaire s'interroge au sujet du montant relatif au contrôle financier (ligne 318 de la p. 40 et p. 16 du classeur à six positions). Pourquoi avoir reproduit les 80 000 francs budgétisés en 2015?

Selon M. Moret c'est typiquement le genre de comptes qui sont variables. Le Contrôle financier contrôle la Ville mais doit également être contrôlé – le plus souvent par une importante fiduciaire de Genève qui établit l'audit. Il ajoute que l'on fait face certaines années à davantage de besoins.

Le président prend l'exemple de l'audit sur le système informatique dont le directeur du contrôle financier, M. Chrétien, avait parlé lors de sa dernière audition. Il ajoute que chaque année, il est question d'un mandat pour un élément spécifique. Ainsi, on remet ce montant au budget sans savoir à l'avance s'il sera utilisé ou pas.

Le commissaire en conclut donc que les budgets s'établissent «à la louche».

M. Moret répond que les budgets s'établissent en fonction de l'expérience et des besoins annuels. Il ajoute que ce compte-là permet de faire face aux éventuels problèmes rencontrés par la Ville ou par des subventionnés.

M. Barazzone précise que l'enveloppe ne varie pas. Il s'agit simplement de donner une plus grande flexibilité aux services de la Ville.

La commission entame alors la partie des subventions. A la page 100.

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé à des syndicats membres de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), lors d'une précédente audition, de lui transmettre le nombre de ses membres et le nombre de leurs syndiqués travaillant en Ville de Genève. Cependant, ces derniers ont refusé de répondre. Il rappelle que cette entité jouit d'une subvention publique et qu'à ce titre elle est soumise à un devoir de transparence. Il demande donc formellement au DA de lui transmettre l'information relative au nombre de membres de toutes les entités qui font partie de la CGAS.

M. Barazzone confirme que cette demande sera transmise.

Un commissaire a une question relative à la p. 100, ligne 365, «subventions et allocations diverses et imprévues». Il constate une augmentation de 60 000 francs et se demande si cela correspond à un projet pour un montant équivalent.

M. Moret répond que chaque année le détail de cette ligne est transmis lors de l'étude des comptes. Il ajoute que chaque année ce budget est atteint voire dépassé (l'année dernière étant une exception). Il conclut en déclarant qu'il y a de quoi faire avec les 240 000 francs mentionnés.

Le commissaire rétorque qu'apparemment pas au vu des comptes 2015.

M. Barazzone répond qu'il faudrait au contraire se réjouir de ne pas avoir dépensé l'entier du montant.

La commission entame alors les gratuités. A la page 118.

Une commissaire a une question concernant l'organisation de la Fête du 1er Mai. Elle demande si M. Barazzone envisage de sauvegarder la gratuité de l'usage de l'espace public.

M. Barazzone ne prévoit pas de changer la pratique traditionnelle. Il précise qu'il y a des réflexions quant à l'utilisation du lieu – afin de préserver le parc des Bastions – mais en aucun cas de la tarification.

La commission entame la partie concernant les postes. A la page 159.

Le président a une question relative au dépassement des postes d'auxiliaires. Il se demande pourquoi on ne transforme par leur poste en poste fixe et si cela est prévu ou non.

M. Moret répond que tous les postes demandés par le SCM ont été fournis et que toutes les demandes ont été prises en compte. Il y a en effet un problème de dépassement au niveau des auxiliaires. Il précise que cela est lié plus particulièrement aux postes de procès-verbalistes.

Il rappelle les problèmes rencontrés avec ceux qui ont reçu un poste de fonctionnaire au niveau des heures de travail, etc. Il conclut en signalant toutefois qu'une jeune femme qui apportait entière satisfaction a été engagée récemment à un poste de fonctionnaire.

Le président en conclut qu'il n'y a donc pas d'espoir d'avoir un poste fixe pour la commission des finances.

M. Moret répète que cela dépend du Conseil administratif.

M^me^ Heurtault-Malherbe intervient en revenant à la question d'un commissaire concernant la ligne 318 de la p. 39, qui a été laissée en suspens.

Elle explique que l'écart important constaté est lié à la visite de l'Exposition universelle de Milan.

2.2 Département des finances et du logement

Audition de M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaborateurs

M^me^ Salerno entame sa présentation en exposant les éléments les plus saillants du budget de manière générale. Elle se réfère aux documents distribués aux commissaires. Elle aborde la question du revenu de l'impôt sur les personnes physiques et sur les personnes morales en expliquant pourquoi le premier baisse et pourquoi le second augmente. On ne dispose pas du détail, mais de façon générale on peut constater que d'un côté les parts d'impôts sur les personnes physiques sont moins généreuses (notamment dans le secteur bancaire) tandis que les entreprises basées à Genève se portent plutôt bien. De plus l'entreprise GTI s'est installée à Sécheron, avec près de 1000 employés. Cet élément sera peut-être ajouté au correctif relatif aux personnes physiques à la fin du mois d'octobre.

Concernant les autres revenus, elle rappelle qu'il est envisagé de recevoir une contribution du dividende des Services industriels de Genève (SIG) à hauteur de 3,75 millions de francs. Ce projet de loi est encore devant la Commission de l'énergie, mais M^me^ Salerno affirme qu'elle ignore s'il a été voté ou non.

Le président confirme que non.

Mme Salerno informe donc qu'elle reviendra devant la commission des finances une fois que la Commission de l'énergie aura voté sur cet enjeu du dividende des SIG afin de faire le point. Elle poursuit en informant que le budget 2017 comprend 1 million de francs qui constitue une projection optimiste liée au business plan relatif aux dividendes attendus de la part de Naxoo. Elle informe que les actions de la Ville au sein de la BCGE ont augmenté de 300 000 francs. Au niveau des écarts notables de la Direction financière, elle mentionne la diminution des intérêts de la dette évaluée à 1,1 million de francs. On constate également une baisse de charge en lien avec les assurances. La CMAI a en effet travaillé sur les appels d'offres, ce qui a permis de réaliser une économie de 700 000 francs. Elle informe que cette question des appels d'offres intéresse également l'Union des villes suisses (UVS). Genève a proposé son aide à d'autres communes qui disposent de moins de compétences en la matière. Il est prévu que Carouge rémunère la Ville de Genève pour un appel d'offres; cela permettra de voir comment le système fonctionne – Mme Salerno précise qu'il reposera sur le système en vigueur dans le cadre de la perception de la taxe professionnelle avec la commune de Versoix. Les Villes de Meyrin et de Vernier sont également intéressées.

Mme Salerno mentionne également les 300 000 francs destinés au mécanisme relatif à la responsabilité solidaire. Cette somme sert à payer les inspecteurs des commissions paritaires sur les chantiers de la Ville lorsqu'il s'agit d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Concernant la Gérance immobilière municipale (GIM), Mme Salerno signale deux évolutions importantes. La première est liée à la modification du règlement sur les salles communales voulue par le Conseil municipal et qui assure à presque tout le monde l'accès à des salles communales gratuites, ce qui représente un manque à gagner de 400 000 francs. Elle précise que cette question sera abordée plus en détail lors de l'examen des comptes 2016. Elle informe également qu'elle se permettra de revenir vers la commission des finances avec une modification du règlement afin de répondre à cette perte de près d'un demi-million de francs. Le second point a trait à une augmentation de l'impôt immobilier de 500 000 francs dus à l'Etat.

Concernant la DRH, les mécanismes salariaux représentent 1,9 million et pas plus en raison de l'effet de noria lié à la différence de niveaux de salaire entre les personnes qui partent à la retraite et celles qui sont engagées.

Concernant l'Agenda 21, un demi-million de francs sera consacré à la solidarité internationale qui permettra d'atteindre 0,65%. A cela s'ajoute également les 500 000 francs destinés au primo-migrants. Mme Salerno précise que ces deux montants sont séparés même s'ils se retrouvent tous les deux dans l'enveloppe de l'Agenda 21. Sur le Fonds chômage, le compte de bilan s'élève à 4,2 millions. Il a donc été mis à 1 franc symbolique afin de tenir l'année 2017 et d'éventuellement

revenir en 2018. Elle informe également qu'un flux de 880 000 francs s'est opéré entre le DFL (Fonds chômage) et le département de Mme Alder dans le cadre du rattachement de BAB-VIA à la FASe.

Le Fonds d'apprentissage comprend quant à lui 1,5 million. Elle rappelle qu'une conférence de presse a eu lieu avec la cheffe du DIP, Mme Torracinta, consacrant la première activation de ce fonds pour cette année de formation 2016-2027. Mme Salerno rappelle que lors des débats il était question de 3 millions, mais que la Ville a décidé de n'utiliser que la moitié le temps de voir comment le système fonctionne. Elle informe qu'un montant de 350 000 francs a disparu des lignes de subventionnement ad hoc du budget dans le cadre de la redotation de la Fondetec. Des augmentations de subvention pour l'association 360 (50 000 francs) et pour l'association TOTEM (30 000 francs) sont à signaler.

Elle rappelle que l'enveloppe du fonds G'innove a augmenté suite à la récupération du million consacré au projet Aalborg. Elle précise que cela pourra être rediscuté en dehors du budget. Que faire avec G'innove? Mme Salerno explique que des réflexions sont en cours quant à une utilisation par ce programme de l'espace disponible dans le quartier de la zone industrielle des Charmilles. Elle rappelle l'historique de l'évolution de ce quartier, marquée par l'installation du MàD et les différents locaux de l'administration qui occupent la zone. L'idée est donc de revitaliser le quartier via le programme G'innove.

Elle rappelle également que le rapport relatif à la «La ville est à vous» sera étudié avec la commission des finances lors de sa séance du 19 octobre. Elle invite les commissaires à lui faire part de toutes leurs éventuelles demandes au préalable. Mme Salerno conclut alors sa présentation en signalant une baisse de 10 millions de francs en lien avec la Taxe professionnelle communale (TPC) qui s'explique par le rétrécissement du tissu financier et bancaire.

Un commissaire a une question concernant le paragraphe «assurer des finances municipales saines» de la p. 66 *(projet de budget par politique publique)*, où il est fait mention d'une table ronde qui devrait être convoquée. Il souhaiterait obtenir plus de détails à ce sujet.

Mme Salerno précise qu'elle ne peut que donner l'esprit général de ce projet. De plus amples informations suivront lorsque ses collègues auront validé la proposition.

Il s'agit de prolonger le travail effectué par le Canton dans le cadre de la Réforme sur l'imposition des entreprises (RIE) III. Elle informe que le coût estimé de cette réforme pour la Ville de Genève s'élève annuellement à 68 millions de francs, dont 55 millions nets, car le mécanisme prévoit un retour d'argent aux communes et certaines retombées positives pour la Ville dans des secteurs comme celui de la petite enfance. Mme Salerno précise qu'elle ne veut pas entrer dans les

détails de la réforme pour l'instant. Elle poursuit en expliquant que le Conseil d'Etat souhaite déposer un projet prévoyant la suspension temporaire du mécanisme de frein au déficit. Les autorités cantonales font le pari suivant: dans un laps de temps de cinq ans environ, le PIB et le tissu économique aura absorbé la réforme. Pendant cette période, il ne faut pas que le parlement vise constamment à équilibrer les budgets. Elle ajoute que d'après une étude commandée à l'UNIGE il ne faut pas, en cas de baisse des recettes fiscales, couper dans les prestations. Outre la raison éminemment politique derrière cette volonté de ne pas couper dans les prestations, il existe donc une raison pragmatique. Le Conseil d'Etat part du principe que dans la mesure où le tissu économique genevois est vivant, beaucoup de choses peuvent se passer afin qu'après cinq ans, on constate une absorption de la réforme. L'idée générale est donc de permettre aux administrations publiques d'enregistrer au budget leurs déficits durant cette période d'absorption.

Mme Salerno souligne cependant que pour que la proposition du Conseil d'Etat soit suivie d'effets, il faut modifier la loi sur l'administration des communes (LAC), afin que les communes puissent enregistrer les déficits auxquelles elles feront face. Elle précise que les chiffres précis par communes seront communiqués ultérieurement. Néanmoins toutes ces mesures impliquent un accord du délibératif et c'est dans cette optique que s'inscrit cette table ronde. Cette dernière doit rassembler au niveau municipal différents acteurs allant des partis politiques aux milieux économiques tels que la Chambre de commerce et la Fédération des entreprises romandes (FER) qui englobe notamment la Groupement des entreprises multinationales (GEM) en passant par les services compétents de l'administration. Elle ajoute que les multinationales vont subir une importante hausse d'impôts dans le cadre de la réforme et qu'il est donc nécessaire d'en discuter au sein de la Ville de Genève.

Le commissaire en conclut que la table ronde sera ouverte à d'autres acteurs que les partis politiques.

Mme Salerno estime en effet qu'il est important que les acteurs économiques notamment comprennent les enjeux de la réforme et ce que cela implique en Ville de Genève.

Le commissaire souhaiterait connaître le calendrier relatif à ces mesures.

Mme Salerno répond que la consultation a lieu jusqu'au 14 octobre prochain. Ensuite, c'est-à-dire au mois de novembre, la proposition du Conseil d'Etat sera présentée à l'administration fiscale. Elle estime que c'est à ce moment-là que les services de la Ville doivent commencer à travailler concrètement. Elle ajoute que le Canton vise à créer un climat politique serein avant l'entrée en vigueur de la réforme. Non seulement pour permettre la mise entre parenthèses du mécanisme de frein à l'endettement, mais également pour garantir un cadre optimal pour les communes ainsi que pour les acteurs économiques, en particulier en Ville de

Genève, car cette dernière est impliquée en premier lieu puisqu'elle abrite un grand nombre de grandes entreprises et autres multinationales.

Le commissaire comprend donc que l'objectif est de démarrer le processus autour du mois de novembre prochain. Il se demande néanmoins quel en sera l'aboutissement concret.

Mme Salerno répond que l'objectif est que tout soit bouclé avant la fin de l'année. Elle estime peu probable que le Conseil d'Etat revoie sa copie après la consultation. Cependant il est plus judicieux d'attendre formellement le dépôt de la proposition devant le parlement pour se mettre au travail. Et ce, d'autant plus que la marge de manœuvre au niveau municipal se limitera, à ce stade, à dire «oui» ou «non»; le projet ne pourra être modifié que par les députés de la Commission fiscale.

Le commissaire en déduit que si un accord est trouvé, celui-ci prendra simplement la forme d'un engagement moral non contraignant.

Mme Salerno confirme. Elle souligne cependant que cet engagement moral sera le même que celui dont bénéficiera le Conseil d'Etat de la part du parlement. Il s'agira de s'engager, d'un commun accord entre le monde politique et le monde économique, à ne pas modifier le dispositif pendant cinq ans, et ce d'autant plus que le Conseil d'Etat et le parlement cantonal seront renouvelés en 2018. Mme Salerno souligne que le Conseil d'Etat estime que les uns et les autres seront raisonnables, dans la mesure où cette réforme concerne 22 000 emplois et près de 1 milliard de recettes fiscales. De plus, si l'on décidait de revenir sur cet engagement de lever le frein à l'endettement, cela mettrait en péril le cadre politique stable et serein qui attire les entreprises dans la région.

Le commissaire demande quand est prévue l'entrée en vigueur de la loi au niveau cantonal.

Mme Salerno répond que l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2019.

Le commissaire en déduit que le projet de budget 2019 comprendra une baisse de 68 millions de francs.

Mme Salerno confirme.

Un commissaire se réfère aux 79 millions mentionnés aux lignes 314 et 315 de la p. 20, «entretien d'immeubles et d'objets mobiliers par des tiers». Il se demande s'il s'agit principalement de l'externalisation des tâches de nettoyage.

Mme Salerno répond qu'il s'agit de l'enveloppe d'entretien des immeubles qui sont à la charge du département de M. Pagani. Elle précise qu'il existe deux conventions d'utilisation en lien avec cette enveloppe: une pour la GIM et l'autre pour le Service des écoles. Elle propose de transmettre ces conventions si néces-

saire. En ce qui concerne la GIM, il s'agit principalement de frais de réparation ou de rénovation, qui sont toujours effectuées par des tiers. Elle ajoute que le total relativement important est lié à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui contient également une rétrocession de 3,8 millions.

Une commissaire a une question relative aux marchés publics. Elle se demande si le département de M. Pagani passe par celui de M^me^ Salerno dans le cadre des appels d'offres de marché public et si un contrôle postérieur est effectué par les services de M^me^ Salerno.

M^me^ Salerno répond que non. Cependant, elle ajoute qu'un contrôle est peut-être effectué par le Contrôle financier.

M^me^ Heurtault-Malherbe confirme qu'un projet allant dans ce sens a été abordé par M. Chrétien. Néanmoins, elle n'est pas sûre que cela soit déjà concrétisé.

M^me^ Boehler ajoute que chaque département est responsable du contrôle de ses propres appels d'offres.

M^me^ Salerno précise qu'il n'y a pas de centralisation et que ce n'est pas le DFL qui s'en charge. Elle ajoute qu'une politique d'achat a été élaborée suite à des négociations menées d'arrache-pied par M^mes^ Boehler et Heurtault-Malherbe. Cette politique a cependant été refusée par deux départements plutôt soucieux de leurs prérogatives en la matière. Il s'agit de la Commission de gestion des véhicules (COGEV) de M. Barazzone et de la DPBA de M. Pagani. Il a donc fallu préciser expressément que ces deux entités étaient exclues de cette politique d'achat.

Le président demande quelles sont les «prestations insuffisantes» mentionnées au 3^e^ paragraphe de la p. 9.

M^me^ Salerno répond qu'il s'agit notamment des pompiers et des places en crèches, c'est-à-dire des composantes des axes politiques pour 2017.

Une commissaire se demande qu'est-ce que le «système postnumerando» mentionné dans la dernière colonne du dernier paragraphe de la p. 23.

M. Krebs rappelle que chaque année, un contribuable transmet sa déclaration d'impôt normalement autour du mois de mars. Au même moment, le Canton communique les chiffres de la production fiscale pour l'exercice qui vient de se terminer. Mais puisqu'il ne dispose pas de toutes les déclarations, l'administration fiscale doit en réalité deviner quelle sera la production fiscale réelle. Le Canton porte donc aux comptes une estimation qui est révisée l'année suivante et cette révision vient s'ajouter aux estimations de l'année suivante.

Un commissaire se demande, en se référant aux «prestations en faveur du personnel» de la p. 25, pourquoi on constate une augmentation, alors que la jauge d'investissements ne bouge pas.

M. Krebs répond que le projet 2016 était sous-estimé. Le montant augmente proportionnellement aux demandes de ressources internes générées par les investissements. Or, l'année 2016 a été marquée par de gros chantiers qui sont d'importants producteurs de prestations en faveur du personnel. Cet ajustement est donc basé sur les comptes. Il rappelle que le niveau de ces prestations est fixé à 4 ou 5% du montant des travaux, selon s'il s'agit de rénovations ou de constructions.

Le commissaire se réfère ensuite à l'augmentation des prix de pension mentionnée à la p. 9. Il se demande quelles sont les compensations internes qui font que la ligne devra être augmentée de 1 million plutôt que de 3 millions de francs.

M[me] Salerno répond que c'est une question qu'il faut poser à M[me] Alder.

Le commissaire signale qu'il est mentionné en p. 10 que les hausses des budgets attribués à la cohésion sociale et à la solidarité internationale (un demi-million chacun) sont compensées par l'augmentation des revenus liés aux dividendes de Naxoo. Cependant, il affirme ne pas comprendre le rapport entre la solidarité internationale et Naxoo.

M. Krebs répond qu'il n'y a effectivement pas de rapport direct.

Le commissaire se demande ensuite, à la p. 25, si la baisse de la péréquation intercommunale qui est passée de 5,6 à 2,4 millions est liée à la fin de l'«effet Anières».

M. Krebs rappelle que la Ville a touché en 2016 – et touchera en 2017 2,5 millions de francs – de l'argent provenant de la péréquation et notamment de la Commune d'Anières. Cependant, l'opération Anières en 2014 a eu des effets sur les personnes physiques en 2015.

Le commissaire s'interroge finalement au sujet des intérêts passifs des pp. 20-21. Il se demande si les 20 millions de perte activés au bilan de la Ville et répartis sur une période de vingt ans se retrouvent dans la rubrique «amortissements» ou dans la rubrique «intérêts passifs».

M. Krebs répond qu'il s'agit de l'activation d'une charge payée d'avance. L'amortissement est la charge payée d'avance et se retrouve donc dans la rubrique 32 «intérêts passifs».

Pour le commissaire, cette charge se retrouve donc dans le montant total des intérêts passifs.

M. Krebs répond que le budget est en effet cohérent avec ce qui est comptabilisé.

Un commissaire se réfère aux chiffres relatifs à la solidarité internationale et à l'accueil des primo-migrants (p. 81). Cependant, il informe qu'il n'a pas retrouvé

ces chiffres dans le cadre de l'Agenda 21. Il poursuit en affirmant que l'UDC se sent très concerné par la problématique des migrants qui constitue un véritable scandale et une honte et qui résulte, selon lui, du comportement irresponsable de certains Etats et de l'ONU – qui a d'ailleurs récemment fait son mea culpa.

Il se demande quelles sont les prévisions du Conseil administratif pour l'année 2017 en la matière et ce qu'il en est au niveau du Canton et de la Confédération. Il se réfère à une note du Service fédéral des migrations et s'interroge quant à l'évolution attendue pour l'année budgétaire 2017 et aux tâches que vont assurer les différents échelons administratifs.

Mme Salerno répond qu'elle ne dispose pas de ces informations; elle ne dispose d'aucune indication précise. En revanche, elle informe qu'elle participe – pour le compte de l'ACG et aux côtés de M. Apothéloz – à un groupe de travail présidé par l'Hospice général. Ce dernier a transmis un rapport chiffré sur la réalité genevoise. Elle propose d'y rechercher d'éventuelles hypothèses pour 2017 qui, le cas échéant, pourront peut-être être transmises à la commission.

Mme Salerno ajoute que le Canton est en train de chercher des solutions rapides afin d'assurer le logement des migrants en surface. L'idée est peut-être d'occuper des abris de protection civile (PCi) mais il se peut que cela entre en conflit avec le dispositif hivernal d'accueil des sans-abri développé chaque année par Mme Alder.

Mme Salerno aborde ensuite les problèmes pour la santé mentale générés par l'enfermement en sous-sol. Elle explique que plusieurs études ont démontré qu'un séjour prolongé en sous-sol pouvait générer des problèmes que l'Etat n'a pas forcément les moyens de gérer. De plus, l'Hospice général semble demander aux communes de mettre à disposition des espaces où l'installation des migrants est envisageable en évitant au mieux une confrontation avec les différents acteurs locaux. Car, à côté des graves problèmes des migrants et notamment la problématique de la scolarisation des mineurs non accompagnés, il faut également garder en tête les préoccupations de la population genevoise et pouvoir répondre au mieux à ces deux dimensions. Elle informe que le Conseil administratif est en discussion non seulement avec l'Hospice général mais également avec le tissu associatif et les acteurs de terrain afin de créer et financer des projets ad hoc permettant de répondre à cette problématique. Elle conclut en déclarant qu'il est évident que l'on est tous gagnants à ce que tout se passe pour le mieux.

Le commissaire en conclut donc que la Ville se concentre sur le soutien aux projets d'associations déjà existantes. Mme Salerno confirme.

Un commissaire se demande si ces 500 000 francs ne devraient pas dépendre du département de Mme Alder, puisqu'il est question d'actions sociales de proximité.

Mme Salerno précise que le centre de contact avec Mme Alder ne concerne que l'intégration et la scolarisation des enfants migrants.

Elle ajoute que cette somme a été attribuée à l'Agenda 21, car l'action sociale ne concerne pas uniquement la cohésion sociale. A ce titre, l'Agenda 21 s'inscrit dans une politique de diversité et dispose des ressources suffisantes pour y répondre. De plus, il existe une collaboration avec les départements de Mme Alder et de M. Kanaan. Elle rappelle qu'en outre c'est elle qui est membre du groupe OSIRIS au sein de l'Hospice général et pas Mme Alder.

Elle conclut en expliquant que le lien avec la DGVS a trait aux droits humains et vise un approche pluridisciplinaire – elle rappelle qu'elle y siège aux côtés de Mme Alder et de M. Pagani. Il est donc question d'une approche globale englobant des projets locaux et internationaux faisant sens.

Le commissaire souhaiterait disposer d'exemples de projets qui seraient subventionnés par ce fonds.

Mme Salerno répond qu'elle ne peut pas pour le moment donner d'exemples concrets. De plus, encore faut-il que le Conseil municipal entre en matière, mais l'idée serait de prendre contact avec le tissu associatif qui œuvre avec les migrants et de faire des appels à projet. Ces projets devront être conçus pour la Ville dans des espaces de la Ville et en collaboration avec l'Hospice général.

Une commissaire se demande ce que signifie la phrase relative à la «collocation des postes» mentionnée en p. 67.

Mme Salerno répond que cela signifie «mettre dedans». Il y a des fonctions-types qui comprennent différents postes qui sont ensuite intégrés où rattachés.

Une commissaire se dit très contente de voir que la solidarité internationale dispose de 500 000 francs de plus. Cependant elle ne constate aucune augmentation du personnel et craint que la charge de travail ne devienne trop importante.

Mme Salerno répond que pour l'instant les estimations liées à l'évaluation sont positives. Elle ajoute que si tous les projets présentés dans le cadre de la DGVS étaient validés, la ligne serait épuisée. Néanmoins, l'équipe poursuit son travail de développement et de finalisation des projets afin que ceux-ci se concrétisent lorsque la dotation augmente. De plus, une partie du travail est assurée par la Fondation Genève de coopération (FGC), qui gère indépendamment les sommes qu'on lui confie.

Un commissaire rappelle l'étude qu'Ecoplan avait livrée sur demande du DFL et qui portait sur les charges de ville-centre et les manques à gagner pour Genève. Des négociations ont été initiées notamment à propos du Grand Théâtre et des SIS. Il se demande s'il existe une volonté d'intégrer la Loi sur la répartition des tâches (LRT) ou RIE III dans ces problématiques.

Mme Salerno répond que, de la part de la Ville, cela aurait pu être le cas. Cependant, elle ne peut que constater qu'il n'y a pas vraiment de forte volonté politique jusqu'à maintenant et que rien n'a vraiment avancé.

Un commissaire souhaite revenir sur la réponse relative aux 500 000 francs destinés aux primo-migrants. Cette somme est liée aux dividendes de la société Naxoo, mais puisqu'on ne prévoit aucun projet concret, on va lancer des appels à projet. Il souligne que l'on va toujours trouver quelqu'un qui a besoin d'argent. Il en conclut donc que cette somme allouée à des primo-migrants relève simplement d'une volonté politique. Il peine à comprendre une justification aussi faible.

Concernant les 500 000 francs d'aide au développement, il se demande pourquoi cette somme n'est pas entièrement allouée à la FGC plutôt qu'à la DGVS.

Mme Salerno rappelle tout d'abord qu'une convention liant la Ville à la FGC prévoit qu'une partie du fonds à la solidarité internationale revient automatiquement à la FGC. A la question de savoir pourquoi tout n'est pas géré par la FGC, elle répond que la FGC ne comprend qu'une soixantaine d'associations et que les entrées dans cette fédération sont gelées, vraisemblablement par manque de moyens. Or, les sommes allouées à la FGC ne profitent qu'à ses membres et Mme Salerno estime qu'il existe un grand nombre d'associations d'étudiants et de jeunes en général dont les objectifs et projets, qui représentent parfois des situations particulières voire personnelles, sont également de qualité et méritent d'être soutenus. De plus, elle souligne la nécessité que les habitants se reconnaissent dans les projets mis en place à l'international. Au sein de la DGVS, trois collaborateurs ont une analyse professionnelle des projets et ensuite le Conseil administratif donne son préavis. Elle rappelle que M. Longchamp a demandé une étude de la politique de solidarité dans le cadre de la LRT. Il en est ressorti qu'il n'y avait pas besoin de désenchevêtrement en la matière. Elle rappelle l'objectif de 0,7% et informe que ces 500 000 francs permettent d'atteindre 0,68%.

Concernant la question relative aux projets, elle précise que la Ville ne veut pas développer des projets avec les Unités d'action communautaire (UAC) dans le cadre de primo-migrants. L'idée est donc d'identifier et de soutenir des structures qui déploient des activités allant dans ce sens, et avec lesquelles la Ville ne collabore pas forcément d'habitude. Elle rappelle que beaucoup de partenaires traditionnels de la Ville font face à une augmentation de leur charge de travail dans le cadre de cette problématique et qu'il serait judicieux de faire des appels à projet à destination d'autres associations afin de les soulager. Par exemple, l'idée serait de collaborer avec des associations qui travaillent déjà avec l'Hospice. Elle précise que cela ne constitue pas un transfert de charges à l'égard de l'Hospice, même si elle affirme ne pas être contre cette idée. Cependant, ce transfert nécessiterait l'accord du Grand Conseil qui est, selon elle, politiquement impossible à obtenir.

Le commissaire rappelle les constats que l'étude des charges de ville-centre a mis en évidence. Il estime qu'on ne peut pas affirmer que la Ville fait face à trop de charges sauf dans ce domaine précis.

M^me^ Salerno répond qu'elle comprend tout à fait cette remarque. Cependant, elle déclare qu'on ne peut pas simplement installer les gens, comme le projet à Rigot, et les y faire patienter le temps d'avoir la décision des autorités fédérales.

Le commissaire en conclut donc que cet argent est destiné à une allocation de ce type jusqu'à ce que la problématique des migrants se soit résorbée.

M^me^ Salerno confirme. L'idée est de s'assurer que tout se passe pour le mieux au niveau de la gestion de cette problématique, également pour les habitants de la Ville et pas seulement pour les migrants.

Le commissaire en déduit que ce fonds existe de façon temporaire.

M^me^ Salerno répond que dans l'idée oui. Même si elle reconnaît que la tendance de tout exécutif – de gauche ou de droite – est de réallouer une somme qu'on lui a déjà octroyée le moment venu.

Le commissaire revient sur la question qu'il a posée précédemment à M. Barazzone au sujet du montant exact que représentent les primes de fidélité, qui sont une résurgence de l'ancien statut du personnel. Il se demande si les services de M^me^ Salerno peuvent lui transmettre le détail de ce montant.

M^me^ Salerno confirme que le détail sera transmis.

Questions sur le projet de budget 2017 par service

Un commissaire se réfère à la p. 43 de la brochure et à la p. 20 du classeur à six positions. Il se demande ce que représentent les 140 000 francs d'«honoraires divers».

M^me^ Salerno répond qu'il s'agit de prestations à des tiers et principalement des mandats pour des expertises juridiques. Elle donne des exemples pour l'année 2016, tels que Naxoo ou l'Hôtel Métropole.

Une commissaire se demande ce qu'englobent les frais divers de la ligne 319 de la p. 44.

M^me^ Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit des contrats d'assurance qui ont été renégociés: les primes ont globalement baissé, mais les franchises vont augmenter.

Un commissaire se réfère à la p. 24 du classeur à six positions. Il se demande si les primes d'assurance représentent un devis ou une évaluation.

M^me^ Heurtault-Malherbe explique qu'une prime d'assurance est un montant contractuel fixe pour quatre années. Il s'agit donc de montants réels.

Une commissaire se demande ce que représentent «les dédommagements à des collectivités publiques» de la ligne 351 de la p. 44.

M. Krebs répond qu'il s'agit de frais de perception des impôts dérivés des prévisions fiscales (personnes physiques et morales) à hauteur de 3%.

Un commissaire se demande comment s'explique le million de moins à la ligne 322 de la p. 44.

M. Krebs répond que cela s'explique par les intérêts de la dette qui ont baissé.

M^me^ Salerno informe que la dette consolidée se trouve aux pp. 166-167.

Le président demande, à la p. 48 et à la DRH, si les frais relatifs à des litiges avec le personnel sont inscrits sous la ligne 318.

M^me^ Salerno répond que non. Ces frais relèvent du DA.

Un commissaire se demande, toujours au sujet de l'Agenda 21 (p. 49), si les 500 000 francs destinés aux primo-migrants se retrouvent sous la rubrique 331.

M. Krebs répond que ce montant relève bien de l'Agenda 21, mais qu'il se retrouve à la ligne 365, à la p. 52 dans une sous-rubrique.

Le commissaire déclare que ce document n'est pas clair.

Un commissaire croit se rappeler qu'il a été décidé de ne pas reconduire la subvention du Fonds chômage pour 2017. Or, il constate qu'un poste est tout de même prévu à la p. 50.

Le président rappelle que le fonds est doté par le solde du bilan.

Un commissaire se demande s'il existe des directives concernant le délai de liquidation du fonds.

M^me^ Salerno répond que cette pratique doit disparaître dès l'entrée en vigueur du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) mais que l'on peut liquider le fonds dans n'importe quel délai. Elle ajoute qu'il a été jugé plus intéressant d'anticiper cette liquidation.

Un commissaire s'interroge au sujet des postes supplémentaires accordés au programme G'Innove (p. 51).

M^me^ Salerno précise qu'il s'agit de postes temporaires d'auxiliaires (31).

M^me^ Barberis confirme que sur l'ensemble des projets reçus dans le cadre du programme G'innove, on constate un besoin de postes d'auxiliaires. Elle donne

plusieurs exemples de projets temporaires nécessitant des besoins de postes d'auxiliaires tels que la création d'un index de biodiversité urbaine.

Le commissaire se demande pourquoi la Ville n'a pas adopté la même démarche d'engagement de postes d'auxiliaires dans le cadre du fonds d'apprentissage.

Mme Salerno précise que dans le cas du programme G'Innove, il n'y a pas besoin d'engager du personnel. Il est question de postes temporaires destinés à aller dans des projets d'autres départements et autofinancés par les projets. Elle rappelle que l'argent qui est reçu par des fonds privés entre directement dans les caisses de la Ville. C'est le problème de M. Kanaan dont les postes d'auxiliaires sont principalement financés par des fonds privés. Cette ligne vise à répondre à ces besoins en auxiliaires et à leur financement.

Mme Boehler rappelle qu'une partie de l'argent du fonds Aalborg a été rapatriée et assignée à des postes d'auxiliaires, afin de répondre à ce besoin.

Mme Salerno rappelle que certains projets présentés devant la délégation G'Innove n'ont pas pu être réalisés jusqu'alors à cause de l'absence de cette ligne.

Le président croit se rappeler qu'on avait dit que l'argent du fonds Aalborg n'était plus nécessaire.

Mme Salerno rappelle que le fonds Aalborg représentait une somme de 1 million qui a été rapatriée sur deux années budgétaires (2016-2017) auprès des départements de Mme Alder et M. Kanaan. Il s'agit donc de la réallocation des fonds Aalborg.

Une commissaire se demande si le fonds d'apprentissage (p. 51) prend la forme d'un fonds de bilan.

Mme Salerno répond qu'il est traité comme une ligne budgétaire traditionnelle.

Une commissaire se demande pourquoi la DSIC (p. 52) est étudiée devant la commission des finances et pas devant la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), spécialisée dans ce domaine et créée à dessein.

Mme Salerno répond que la raison réside dans le fait que la DSIC a toujours été subordonnée au DFL. De plus, la CSDOMIC semble très occupée avec la question des Fêtes de Genève. Mme Salerno ajoute que lors de ses auditions auprès de cette commission spécialisée, quasiment aucune question ne lui était posée.

Le président constate des hausses importantes aux postes 315 et 318. Il se demande si la DSIC dispose à présent du personnel suffisant pour assurer ses différentes missions et notamment l'extension du réseau sans fil en Ville de Genève.

M. Madon répond, concernant les lignes 315 et 318, que pour bien comprendre ce qu'il se passe il faut se référer à la p. 22 rubrique «comptes compétents». Il explique que l'augmentation est liée à la clef de répartition. Concernant le nombre de postes suffisants, il informe que son service a reçu 12 postes supplémentaires. Il précise qu'il ignore si cela va durer, mais que pour l'instant cela permet de faire face à l'augmentation des demandes auxquelles est soumise la DSIC. Cette augmentation du personnel visait notamment à assurer un meilleur support informatique pour les collaborateurs par un horaire étendu (à présent également entre midi et 14 h et entre 17 h et 18 h).

Concernant le wi-fi, l'extension se fait par opportunisme, soit à la suite d'une prise de contact par des individus qui se plaignent d'une mauvaise couverture à un endroit précis. Il précise que cette extension se fait surtout pour l'administration et pour les services disposant d'une mauvaise couverture.

M[me] Boehler précise que par rapport aux chiffres il n'y a pas d'augmentation, il s'agit d'une réallocation par rapport au réel 2015.

Une commissaire souligne le fait que le Palais Eynard ne dispose pas du wi-fi du Conseil municipal. Les commissaires sont contraints d'utiliser le wi-fi public de la Ville. Elle se demande pourquoi.

M. Madon dit qu'il va s'informer et qu'il transmettra la réponse à cette question.

Un commissaire constate, à la p. 24 du classeur à six positions, une augmentation de la position consacrée à la location de logiciel. Il se demande à quoi cela est dû.

M. Madon répond que cela est dû à un changement de pratique dans le monde des logiciels. Auparavant, il fallait acheter le logiciel et payer une maintenance, à présent, la plupart des développeurs procèdent à la location complète de leurs produits. Il donne l'exemple d'Adobe.

Une commissaire rappelle qu'il a été question au sein de la CSDOMIC de la possibilité de disposer des ordres du jour du Conseil municipal et des propositions avec les numéros, afin de s'y retrouver plus facilement.

M. Madon rappelle qu'il a effectué une présentation relative à la refonte du logiciel Candide, qui gère les communications entre SCM, Conseil municipal et Conseil administratif. Cette refonte s'appuie sur l'expertise de M. Petitjean qui a mis en place le «parlement sans papier» en Valais. Il affirme qu'une fois que ce processus sera terminé un certain nombre de problèmes, dont celui rappelé ici, seront résolus.

Un commissaire s'interroge au sujet de la ligne «prestations pour services divers» de 300 000 francs relative à la centrale d'achat, à la p. 24 du classeur à six positions.

Mme Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit du montant à destination des commissions paritaires dans le cadre de la responsabilité solidaire.

Un autre commissaire se demande si l'on sait ce qu'il va se passer avec la taxe professionnelle communale (TPC) dans le cadre de RIE III.

Mme Salerno répond qu'a été mis sur pied un groupe de travail réunissant la Ville et l'Etat. Un mandat a été attribué à M. Oberson, afin d'évaluer la façon de faire évoluer la directive. La solution préconisée consiste à modifier la loi cantonale sur la TPC.

Mme Salerno informe que pour l'instant une dérogation du DF est en attente. Elle ajoute qu'il est clair que cette solution convient tant aux acteurs politiques qu'économiques, qui s'engagent à ce que la TPC soit encore perçue de manière pérenne.

M. Krebs précise que l'objectif est de ne rien changer mais de disposer d'une base légale pour ce faire et qui permette d'appliquer un taux préférentiel pour les multinationales.

Le président aborde les pages jaunes qui débutent à la p. 101. Il se demande si les 500 000 francs de cette même page représentent le reliquat de la GIM.

Mme Salerno confirme que cela va bientôt disparaître.

Un commissaire se demande, concernant l'Agenda 21, qu'est-ce que la subvention TOTEM et pourquoi elle subit une augmentation.

Mme Barberis explique que l'association TOTEM soutient la communauté LGBT et principalement les jeunes. Elle est impliquée dans des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes quant aux difficultés à vivre une orientation sexuelle différente. Elle précise qu'il s'agit d'un projet suivi depuis longtemps de façon ponctuelle notamment par le DIP dans le cadre de la prévention dans les écoles.

Le commissaire en conclut donc que cette subvention est devenue pérenne. Cependant il ne constate pas de baisse équivalente dans les fonds généraux.

Mme Salerno confirme que la Ville veut que cette subvention soit pérennisée.

Le commissaire se demande pourquoi ne pas continuer avec les fonds généraux.

Mme Salerno estime qu'on pourrait dire que le Conseil municipal a refusé de subventionner TOTEM directement.

Le commissaire répond que c'est une question de discours. Libre à Mme Salerno d'en tirer cette conclusion mais l'éventuelle fin de subventionnement de cette association serait alors de sa seule responsabilité. En effet, il est parfaitement possible de continuer comme jusqu'à présent.

M^me^ Barberis ajoute que TOTEM fait face à une augmentation importante de fréquentation. Elle explique que l'association anime deux fois par mois des soirées avec des adolescents et jeunes adultes. Ces ateliers rassemblent pas moins de 17 personnes en moyenne.

Le commissaire demande s'il est possible qu'on lui transmette le rapport d'activité de cette association.

M^me^ Barberis confirme. Elle poursuit en expliquant que l'association 360 s'occupe du même genre de problématique mais elle se concentre sur du soutien juridique pour la communauté LGBT. Elle ajoute que l'association tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années déjà en expliquant qu'avec les ressources dont elle disposait elle n'y arrivait plus. Par rapport au projet soumis, il a été décidé que la perpétuation des missions de l'association nécessitait une subvention du montant indiqué dans le document.

Le commissaire se demande ce que cette association va faire de plus.

M^me^ Barberis explique que l'association va simplement répondre à une demande en augmentation. Et de manière générale augmenter ses taux d'activité.

Le commissaire se demande quel sera ce taux.

M^me^ Barberis répond que ce taux sera d'à peu près 50%.

Le commissaire souhaiterait plus d'explications concernant le programme G'Innove (p. 102). Il affirme ne pas avoir compris les explications données à son collègue précédemment. Les réponses lui semblent bien insuffisantes pour justifier la création d'une ligne budgétaire d'une telle somme.

M^me^ Salerno répond qu'il serait utile d'organiser une autre audition pour expliquer plus en détail les projets en question.

Le commissaire répond qu'un simple document écrit lui suffit amplement.

M^me^ Salerno confirme qu'on lui transmettra un tel document.

Un commissaire a des questions relatives à la p. 166 et l'emprunt N° 11 émis le 6 mai 2014, mais qui semble arriver à échéance le 1^er^ janvier 2017. Il se dit étonné par les dates indiquées.

M. Krebs précise qu'il s'agit d'emprunts à court terme qui se renouvellent et qui se superposent. C'est ce qui explique ces dates.

Le commissaire se réfère ensuite aux taux N° 6 et N° 7. Il se dit également étonné par la variation entre ces deux taux.

M. Krebs répond que l'un des taux est variable et l'autre fixe. Il poursuit en expliquant que la plupart des emprunts publics sont à taux fixe tandis que les

emprunts privés peuvent être à taux fixe, variable ou même les deux. Il confirme qu'actuellement l'emprunt est cher mais que lorsqu'il a été contracté, il l'était relativement moins.

Le commissaire se demande à quoi sont dues ces différences.

M. Krebs indique que dans le cadre des emprunts publics, on ne connaît pas les prêteurs puisqu'il s'agit d'obligations détenues au sein du public – généralement des institutions de prévoyance et des assurances – dont les intérêts sont gérés par une banque. Concernant les placements privés, on a une diversité de banques suisses et étrangères.

Un commissaire se demande dans quelle mesure il est possible de faire des emprunts au taux actuel pour rembourser les vieux emprunts.

M. Krebs explique qu'une opération peut être intéressante à un ou deux ans du terme. Cela permet de sécuriser le taux actuel plutôt que d'attendre de savoir quel taux sera en vigueur dans deux ans, soit à l'échéance naturelle de l'emprunt. Il précise néanmoins qu'il s'agit d'un jeu à somme nulle à cause de la prime de sortie dont il faut s'acquitter au moment où l'on sort de l'emprunt prématurément. Il ajoute que cela permet de sécuriser l'emprunt: si les taux baissent, alors le prêteur est content d'avoir sécurisé un taux plus élevé et inversement, si les taux montent, c'est le débiteur qui est immunisé contre les effets de la hausse.

Un commissaire se réfère au graphique de la p. 29 (par politique publique) et à la courbe du montant de la dette qui est convexe. Il signale que l'on semble atteindre tout doucement le montant de 2007.

M. Krebs précise qu'il s'agit d'une projection, qu'énormément d'effets entrent en ligne de compte au fil du temps et que beaucoup de variables peuvent influencer l'évolution de la dette. Il ajoute que la projection imagine toujours le pire.

Le commissaire rétorque que ce discours n'est pas valable puisque l'on s'attend à subir les effets de RIE III.

M. Krebs confirme que RIE III aura un effet négatif sur la dette. Cependant, il insiste sur le fait qu'il existe un nombre important d'autres variables à prendre en compte.

M^{me} Salerno affirme que d'un point de vue financier, il n'y a aucune inquiétude à avoir à propos de l'augmentation de la dette sous RIE III. Il s'agit sans doute d'un enjeu de posture politique mais en aucun cas d'un problème financier. Elle rappelle le pari fait dans le cadre de RIE III.

Le commissaire en conclut donc que les mesures prises jusqu'à maintenant n'ont servi à rien. Vu qu'on prévoit de revenir au niveau de la dette de 2008, avant même les effets prévus par RIE III.

Mme Salerno répond que cela dépend du contexte. Elle souligne le fait que la Ville est parvenue à se désendetter à hauteur de 14 millions de francs. A présent on assiste certes à une augmentation, mais il faut également analyser le niveau des investissements, dont la jauge est particulièrement élevée (130 millions). Il est vrai que si cette jauge était de 100 millions, alors tout serait amorti et la dette n'aurait pas le même niveau. Cependant, une jauge aussi basse n'est pas compatible avec certains investissements nécessaires en Ville.

Le commissaire estime que l'on pourrait néanmoins renoncer à créer de nouvelles prestations.

Mme Salerno confirme. Elle ajoute que cela fera l'objet des discussions de la prochaine séance du Conseil administratif lors de laquelle sera présenté le projet d'évaluation par M. Chrétien.

Le président en conclut donc que c'est M. Chrétien qui s'en chargera.

Mme Boehler répond que cela est en cours de réflexion. Elle ajoute que la possibilité de mandater à l'externe est également étudiée.

Le président souligne que le règlement de la question des frais de police illégaux permettrait à la Ville de récupérer 15 millions avant le début de RIE III.

Un commissaire souhaite revenir sur la fortune de la Ville qui est mentionnée à la p. 13 (par politique publique). Il constate qu'elle est de 1 milliard et quelques et se demande quelle en est la composition.

M. Krebs répond qu'il s'agit de la somme des actifs (immeubles, camions de pompiers, évalués à valeur historique) moins la somme des dettes. Il ajoute que le MCH 2 prévoit une réévaluation à la valeur économique, ce qui impliquera une augmentation de la richesse de la Ville.

Le commissaire se demande si cela inclut la valeur du patrimoine artistique.

Mme Heurtault-Malherbe répond que cela n'est pas valorisé au bilan. Elle précise qu'une évaluation des plus grosses œuvres d'art de la Ville a été effectuée dans le cadre d'un appel d'offres pour une assurance. Elle informe ne pas avoir le chiffre exact en tête mais se rappelle qu'il était de plusieurs milliards de francs.

Un autre commissaire rappelle qu'il s'agit du patrimoine culturel et que toute vente y relative doit être décidée par le Conseil municipal.

Un commissaire rappelle ses demandes relatives à un tableau sur la situation actuelle ainsi qu'aux compétences partagées ou non entre la Confédération, le Canton et les communes dans le cadre de la problématique des primo-migrants. Il se demande de plus ce que Mme Salerno peut faire afin que la Genève internationale soit mieux connue au travers des projets y relatifs.

Il réitère également sa demande à ce que la lisibilité des documents relatifs au budget soit améliorée. Il souhaite notamment que les montants que l'on ne peut pas toucher soient clairement indiqués.

Mme Salerno confirme pour la demande du tableau ainsi que pour la lisibilité des documents. Elle précise toutefois que la Ville, contrairement au Canton, ne dispose pas d'un cadre de prestations définies et obligatoires.

2.3 Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Séance du 4 octobre 2016

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Vallat, directeur du département, Mme Koch, directrice adjointe, Mme Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, Mme Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, M. Fiala, administrateur du Service de la jeunesse, M. Schroft, chef du Service social, Mme Widmer, cheffe du Service des écoles, Mme Legeret, administratrice du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, et M. Borcard, responsable du contrôle interne

Mme Alder entame sa présentation du projet de budget de son département, en rappelant qu'elle a été auditionnée jeudi dernier par la CCSJ, devant laquelle elle a pu exposer les priorités de son département pour l'année à venir. Elle informe qu'elle va à présent présenter les grandes lignes du projet de budget 2017 de son département, ainsi que les principes qui ont présidé à son élaboration Le projet de budget 2017 du département de la cohésion sociale et de la solidarité se monte à 278 millions – en augmentation de 941 000 francs par rapport à 2016. Cette croissance est modeste – de l'ordre de +0,4%.Elle souhaite attirer l'attention des commissaires sur le fait que cette augmentation masque plusieurs variations significatives, qu'elle s'apprête à détailler.

Pour 2017, le service de la petite enfance dispose d'un budget de 113,8 millions de francs de dépenses, soit une augmentation de 4,7 millions de francs par rapport à 2016 (2016: 109,1 millions de francs). Le budget du service de la petite enfance se compose principalement des subventions accordées aux institutions de la petite enfance, pour 103,6 millions de francs (en augmentation de 4 millions de francs) ainsi que des charges de personnel du service de la petite enfance pour 4,6 millions de francs (en hausse de 110 000 francs environ). Le solde représentant les frais de fonctionnement du service.

Les revenus inscrits au budget du service pour 2016 se montent à 5,3 millions de francs (contre 4,1 millions de francs en 2016) – il s'agit principalement des subventions reçues pour la création de places en crèches. Elle souhaite ainsi reve-

nir sur l'augmentation de 4 millions de francs, liée au financement des structures d'accueil de la petite enfance. Cette augmentation s'explique ainsi:

Le financement de nouvelles places dans le dispositif:	+ 614 000
L'application des mécanismes salariaux:	+ 1 597 000
Le financement de la baisse des tarifs (grille rentrée 2016):	+ 957 500
Les gratuités accordées à des IPE	+ 820 000

Au total, le budget dédié aux institutions de la petite enfance augmente ainsi de pratiquement 4 millions de francs. Le montant dédié aux nouvelles places dans les institutions de la petite enfance permettra le financement à l'année des 189 places exploitées depuis 2016 et des 26 prévues en 2017. Pour mémoire, le nombre effectif de places disponibles pour les familles est supérieur à ce nombre, car nos partenaires, privés et publics, financent une partie des nouvelles places.

En intégrant l'ensemble des paramètres – y compris les fermetures provisoires pour travaux – le nombre total de places qui seront proposées aux familles augmente de 348 en 2017. Le budget de la petite enfance, qui ressort de la politique publique 54 «Institutions pour la jeunesse», est ainsi celui qui augmente le plus. Le budget du Service des écoles et des institutions pour l'enfance est également en croissance, mais dans une moindre mesure. Cette augmentation est liée aux cotisations du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, en hausse de près de 420 000 francs. Elle rappelle que les communes ont l'obligation légale de participer au financement du GIAP, en application de l'article 33 de la loi sur l'instruction publique (LIP).

Cette somme de 420 000 francs permettra de financer le budget prévisionnel du GIAP, qui évolue principalement du fait de l'augmentation des inscriptions dans les accueils parascolaires – mais également du fait des mécanismes salariaux. Les communes ont pu modérer la croissance du budget du GIAP en renonçant au financement de la prestation du mercredi midi – qui s'est arrêtée à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Cette prestation rendait service à de nombreuses familles, mais pas à un nombre suffisamment important pour justifier le maintien de cette prestation. Avec le même souci de contenir les dépenses publiques, le budget du Service social est stable entre 2017 et 2016 – voire en légère diminution. Elle a en effet demandé au service de travailler à coût constant – pour faire face notamment à la hausse prévisible du nombre de personnes sollicitant des prestations complémentaires municipales à des pensionnés au titre de l'AVS-AI.

Cette augmentation a pu être compensée par la suppression des allocations sociales, une prestation qui est de moins en moins demandée depuis l'entrée en vigueur des PCFam, et que la Ville ne pourra maintenir après l'entrée en vigueur du premier train de la loi sur la répartition des tâches. Pour le reste, vous noterez que les budgets alloués au service social par les services compétents

sont en diminution, ce qui explique l'essentiel de la baisse des dépenses du service dans le projet de budget 2017. Elle en vient au Service de la jeunesse. Le budget du Service augmente pour deux raisons: le transfert du financement de la Boîte à boulots, assuré précédemment par la direction du département pour 321 000 francs et par le Fonds chômage pour 880 000 francs; le rattachement de BAB-VIA à la FASe est effectif depuis le premier janvier 2016.

Les budgets de l'état civil et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire sont stables tous les deux et n'appellent pas de remarques à ce stade. Enfin, le budget de la direction du département nécessite trois commentaires:

la dotation annuelle au Fonds chômage a été ramenée de 3,6 millions de francs à un franc;

la subvention accordée à la Boîte à boulots a été transférée au Service de la jeunesse, comme indiqué; il en résulte une diminution du budget de la direction de 321 000 francs;

enfin, le budget des enveloppes ponctuelles a été revu et diminué de plus de 200 000 francs pour compenser la création ou l'augmentation de plusieurs subventions nominatives.

M[me] Alder souhaite maintenant dire quelques mots sur la manière dont ce budget a été préparé. Lors de l'examen des comptes 2015 de son département, elle avait exposé que les dépenses réelles du département étaient très proches des montants budgétés (l'écart entre montant budgété et dépensé était inférieur à 1%). Depuis plusieurs années, elle insiste en effet pour que les services évaluent au mieux les dépenses et les recettes lors de l'exercice budgétaire – afin d'être le plus réaliste possible. Ensuite, elle demande aux services de travailler à budget constant, avec deux exceptions cette année – la petite enfance et les activités parascolaires. En d'autres termes, les services doivent trouver des solutions pour faire face aux sollicitations auxquelles ils font face, alors même que la population de notre ville augmente et que de nouveaux besoins sociaux apparaissent.

Cette approche a permis de rationaliser l'utilisation des ressources à disposition; dans le même temps, elle doit également reconnaître que les limites de l'exercice sont atteintes.

Plusieurs services auraient cependant besoin d'être renforcés, dont celui de la petite enfance, pour faire face à la croissance de leur activité. Ainsi, elle s'inscrit en faux contre l'idée que des «marges de manœuvre» significatives existeraient encore dans les services et que d'éventuelles coupes, que votre Conseil pourrait envisager, se révèlent indolores.

Elle conclut sa présentation en déclarant qu'il lui semble que l'exercice budgétaire qui a été conduit aboutit à un bon compromis, entre la prise en compte

des besoins de la population et les contraintes financières, avant de remercier les commissaires et de les informer qu'elle est à leur disposition pour toute question.

La présidente de la CCSJ informe qu'elle a reçu un certain nombre de réponses hier matin de la part de M. Vallat et qu'elle a demandé au SCM à ce qu'elles soient transmises aux membres de la commission des finances. Constatant que certains commissaires ne les ont pas reçues, elle informe qu'elle va les transmettre maintenant.

La rapporteuse de la CCSJ entame le commentaire du rapport qu'elle a rédigé en soulignant le fait que le délai était particulièrement court, puisque l'audition de la CCSJ a eu lieu jeudi dernier 29 septembre. Elle salue le travail du procès-verbaliste, qui a été en mesure de rendre son PV le vendredi soir. Elle signale ensuite qu'il y a deux fois la même page, et qu'il ne faut tenir compte que de la p. 22 du document.

Un commissaire se joint aux remerciements évoqués. Il souligne le fait que ces rapports aident grandement les membres de la commission des finances avant l'audition du magistrat.

Il s'interroge ensuite au sujet de la p. 2 du rapport dont il cite la phrase suivante: «d'un point purement financier, le service de la petite enfance estime le besoin de financement supplémentaire à 189 places». Il se demande ce que cela signifie concrètement.

M. Vallat précise que certaines places vont être financées par des partenaires. Il prend l'exemple de la crèche du Centre médical universitaire (CMU). Ainsi, les 189 places sont celles financées par la Ville, mais le total des places offertes est plus important grâce aux partenaires.

M[me] Alder rappelle la déconvenue liée au départ soudain de Merck-Serono du centre-ville: si le repreneur du site – en l'occurrence l'UNIGE – n'avait pas accepté de maintenir la crèche que l'entreprise y avait créée, cela aurait posé de graves problèmes. Ainsi, on a donc pensé à une formule plus sécurisante: les crèches seront gérées par la Ville qui vendra des places aux entreprises, tout en renforçant les partenariats.

Le commissaire se réfère ensuite à la p. 3 et aux mesures prises pour économiser le budget du secteur de la petite enfance afin de faire face aux baisses de tarifs. Il se demande quelles seront les conséquences.

M[me] Alder rappelle quel le secteur de la petite enfance compte pas moins de 1700 employés. Elle explique ensuite que l'on a renoncé aux colloques de formation continue pour ce personnel éducatif. Elle passe ensuite la parole à M[me] Capeder.

Mme Capeder précise qu'il s'agit d'un colloque organisé chaque année, qui est ouvert aux autres communes du canton et à d'autres communes limitrophes. Le prochain colloque traitera de la thématique des neurosciences, qui constituent un champ de recherches particulièrement intéressant pour le domaine de la petite enfance. Elle se dit attristée de devoir y renoncer déjà pour l'année 2017, d'autant plus qu'il est destiné à un personnel soumis à un travail intense et qu'il permettait l'apport d'éléments extrêmement novateurs et intéressants pour cette profession. Elle ajoute que ce personnel jouit du droit – établi dans les statuts – à la formation continue.

Mme Alder ajoute que les économies atteignent un montant global de 800 000 francs, en supprimant le colloque mais également en abandonnant certaines pistes suivies.

Mme Capeder explique que le budget actuel est à flux constant malgré l'intégration d'autres structures. Donc le pilotage serra plus serré.

Le président rappelle que certaines institutions rendaient de l'argent en fin d'année. Il se demande combien coûtait le colloque en question.

Mme Capeder répond que ce colloque coûtait un peu moins de 100 000 francs.

Le commissaire demande ensuite combien d'enfants sont concernés par la suppression du repas du mercredi midi dans les restaurants scolaires.

Mme Alder répond qu'il s'agit d'une centaine d'enfants. Elle rappelle que les études menées ont démontré une baisse constante de fréquentation des restaurants pour le mercredi midi et que l'ensemble des communes qui délivraient cette prestation y ont finalement renoncé.

Une commissaire se demande quelle est l'incidence salariale de cette suppression sur le personnel du GIAP.

Mme Widmer explique que cette prestation s'effectuait sur une base volontaire, dont le taux de travail avait été légèrement augmenté. Ces personnes sont revenues à leurs salaires de base.

La commissaire se demande si cela pose des problèmes à ces personnes pour cotiser à leur 2e pilier.

Mme Alder répond que non.

Un commissaire a une question qui concerne la vente de places au secteur privé. Il se demande pourquoi il a été décidé d'assurer des rentrées équivalentes à 30 places.

M. Vallat précise qu'il s'agit de 30 places pour 2017 seulement. Il ajoute que c'est en lien avec les projets et les démarches initiées avec les entreprises. Cette

campagne vise à adopter une attitude prospective plutôt que d'attendre que des groupements privés la contactent.

Mme Capeder ajoute que plus de 300 places sont déjà vendues à des entreprises. Un concept intitulé «Main dans la Main» a été mis en place. Cette démarche plus proactive vise à présenter le dispositif aux entreprises et à leur permettre de réserver des places pour leurs employés, moyennant un financement partiel de ces places annuellement, et par le biais de convention entre la Ville, l'institution de la petite enfance et le partenaire. Elle informe que la FER, le GEM et l'UAPG ont déjà fait part de leur intérêt pour ce projet qui leur permet une certaine flexibilité, tout en leur évitant d'être impliqués dans la gestion opérationnelle.

Le président se demande si la part de la Ville est payée par ces entreprises.

Mme Capeder répond que les entreprises payent un peu moins que la part de la Ville.

Le commissaire se demande donc s'il s'agit d'un cadeau fait aux entreprises.

Mme Capeder répond que non. Elle précise que la Ville paye toujours l'entier de la part et que les places sont vendues pour un montant compris entre 24 000 et 27 000 francs par année, ce qui représente une bonne partie du coût total de la place.

Le président informe que le détail est donné dans les réponses transmises à la CCSJ.

Une autre commissaire souhaiterait connaître – dans les grandes lignes – le détail relatif à la répartition des tâches dans le département de Mme Alder. Elle rappelle que la commission des finances a déjà reçu de plus amples informations de la part de Mme Salerno et de M. Kanaan.

M. Vallat rappelle que le premier train de lois a été accepté par le Grand Conseil en février-mars derniers. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2017, le délai référendaire étant échu. Ce train de lois prévoit, en matière sociale, un partage des tâches en matière de versement des prestations financières aux personnes (aide financière individuelle). Les prestations municipales complémentaires aux bénéficiaires de rentes AVS/AI sont inscrites dans la loi. Les communes ne sont plus autorisées à verser des aides régulières à leurs communiers mais simplement des aides ponctuelles. Concernant la part minimale des cotisations AVS/AI versée par les communes, celle-ci revient au Canton. En termes de locaux, la LSDOM et la LASI prévoient un transfert des locaux précédemment mis à disposition par les communes à l'IMAD et à l'Hospice général vers le Canton. Les communes se voient reconnaître des compétences en matière de personnes âgées.

M. Schroft explique que les communes sont dorénavant responsables d'assurer une participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale, de

lutter contre leur isolement, les soutenir dans toutes les activités qui ne sont pas de la compétence de l'IMAD, et finalement de fournir des informations sociales relatives aux prestations existantes. Tout ceci est en phase avec ce que fait le Service social.

Mme Alder ajoute qu'il est prévu que le DIP se retire du GIAP qu'il finançait à hauteur de 10%. Elle précise que la conseillère d'Etat en charge du DIP a fait fi de l'opposition des communes à ce que les enfants à besoin spécifique qui sont dans des classes spécialisées soient placés sous la responsabilité des communes. Mme Emery-Torracinta a estimé que puisqu'il s'agissait de locaux scolaires, cela devait revenir aux communes. Elle précise que les communes ne sont pas opposées au principe de l'école inclusive, bien au contraire. Cependant, elles estiment qu'en termes de locaux et de bâtiments, ces classes spécialisées représentent une charge supplémentaire considérable et un bassin de population très large, qu'il aurait été plus judicieux de laisser sous la responsabilité du Canton.

Mme Widmer explique qu'une classe spécialisée représente souvent trois locaux différents. Il y a donc la question de la place mais également celle du coût, car chaque enfant a des besoins spécifiques. De plus, le DIP n'a transmis aucune planification précise, ce qui rend toute adaptation difficile.

Mme Alder ajoute que le troisième train de lois traitera d'autres dimensions du social, notamment en matière d'accueil d'urgence. Elle rappelle le souhait exprimé par le Conseil municipal – et qu'elle partage – de créer des structures d'accueil à l'année. Des discussions auront donc lieu lors des débats relatifs au troisième train de lois notamment au sujet d'une éventuelle coopération avec les autres communes.

La commissaire demande si une ligne a disparu dans ce budget.

Mme Alder dit qu'aucune ligne n'a disparu, il s'agit de compenser l'augmentation des prestations complémentaires pour les rentiers AVS/AI.

M. Schroft précise que les allocations sociales ont été mentionnées par Mme Alder. Celles-ci sont attribuées à des personnes seules ou à des familles dont les revenus se situent juste au-dessus des barèmes d'aide sociale. Le 1er novembre 2012 est entrée en vigueur la loi sur les prestations complémentaires familiales, qui permettait à ces personnes aux revenus insuffisants d'obtenir une aide financière sans recourir aux aides sociales et aux prestations de l'Hospice général. Néanmoins, le nombre de dossiers est passé de 829 à 25. Cette prestation ne trouve plus vraiment son public, et le droit supérieur cantonal répond à ce besoin. Il précise que les allocations sociales s'adressent à des familles qui disposent de revenus issus du travail. Pour ce qui est des prestations sociales municipales, celles-ci viennent compléter des rentes AVS et éventuellement des deuxièmes piliers qui sont déjà complétés par des aides cantonales. Là, le nombre de familles concernées est de 4600.

La commissaire se demande si le département de Mme Alder envisage d'explorer la piste des tarifs différenciés – comme ceux en vigueur pour les crèches – pour les restaurants scolaires. Elle donne également l'exemple des voyages organisés par les maisons de quartier et qui coûtent la somme dérisoire de 60 francs pour une semaine.

Mme Alder rappelle que la Ville de Genève pratique un prix du repas relativement modeste, à raison de 7,50 francs pour un menu équilibré. D'ailleurs, le Service social, avec les associations partenaires telles que le CSP ou Caritas, s'engage à fournir une aide aux familles pour financer les repas de l'enfant si nécessaire. Si le prix baisse davantage, elle craint comme d'autres que cela crée un appel d'air et incite certains parents à ne plus du tout cuisiner pour leurs enfants. Concernant les tarifs différenciés, il est possible de les appliquer à beaucoup de politiques publiques de la Ville. Elle n'est pas contre le fait de pousser la réflexion.

M. Vallat ajoute au sujet des voyages des maisons de quartier qu'il est question de tarifs favorables à l'ensemble de la population, car cela permet une forme de mixité sociale. C'est un dispositif ouvert qui ne se base pas sur les origines sociales ou financières des familles des jeunes concernés. Mais il reconnaît également qu'il est possible de traiter cette question plus en détail.

Une commissaire souligne que l'introduction de tarifs différenciés induirait un coût supplémentaire lié à l'engagement de fonctionnaires qui devrait collecter des informations relatives aux revenus des parents.

Mme Alder passe la parole à Mme Widmer au sujet des colonies de vacances.

Mme Widmer explique que certaines associations disposent d'une offre débordante et que d'autres n'ont pas assez de moyens. Mais des réflexions sont en cours afin de mieux faire connaître cette offre, et mieux publiciser les prestations.

Une commissaire signale que la commune de Meyrin a baissé les prix des restaurants scolaires. Elle se demande comment la magistrate voit cela.

Mme Alder estime que les communiers sont toujours favorables à payer moins. Elle affirme néanmoins que les prix pratiqués par la Ville de Genève sont dans la moyenne.

Mme Widmer ajoute que le coût du repas est de 7,50 francs pour les parents. Mais que le coût réel est de 12 francs toutes charges comprises. Elle signale donc que le repas est déjà subventionné en partie pour les 13 associations de restaurants scolaires. Elle précise que le détail a déjà été transmis à la CCSJ. Elle informe ensuite que dès cette rentrée scolaire a été introduit un mode de paiement sous forme d'abonnement dans 6 restaurants scolaires. Cette nouvelle méthode permet une simplification administrative tant pour les parents que pour les restaurants, et limite grandement le gaspillage.

Un commissaire revient sur la question des activités facturées par les maisons de quartier. Il croit savoir que cela dépend des maisons de quartier.

Mme Alder confirme, il en est de même avec l'association Préaubulle.

Le commissaire se réfère ensuite à la p. 12 du rapport de la CCSJ, où il est fait mention qu'il y aura des modifications budgétaires en lien avec les transferts de tâches entre Canton et communes. Il se demande à quoi on doit s'attendre.

M. Vallat répond que fictivement au premier janvier 2017, on reçoit la part cantonale dans le cadre du financement du GIAP. Il s'agit d'un revenu complémentaire mais compensé immédiatement par l'augmentation de la charge liée au GIAP.

Mme Alder précise qu'il s'agit du processus de bascule fiscale.

Le commissaire se demande ce qu'il en est pour l'IMAD.

M. Vallat précise qu'il y aura la transmission de 6 ou 7 baux qui correspondra à une baisse de charge, mais qui sera immédiatement compensée par la création d'une nouvelle charge qui est représentée par le versement de ces montants vers un fonds à disposition du Canton. Il confirme qu'il s'agit du mécanisme de la bascule fiscale. Durant toute la période transitoire, ces charges sont neutralisées, puis une modification du centime additionnel aura lieu par le biais d'une loi cantonale, afin d'équilibrer les rentrées fiscales.

Un commissaire se demande ce qu'il advient du fonds chômage.

Mme Alder explique que le fonds chômage a été transféré à son département mais que sa gestion et son organisation ne changent pas.

Le commissaire se réfère au passage du rapport dans lequel Mme Alder affirme que ce transfert n'améliore pas la lisibilité du budget.

Mme Alder précise que ce n'est pas exactement ce qu'elle a voulu dire: le rattachement de ce fonds à son département complexifie la lecture de l'attribution des fonds.

M. Vallat précise que le nom correct du fonds chômage est «fonds pour la réinsertion socio-professionnelle». Le règlement a été modifié et l'orientation de ce fonds également.

Une commissaire précise que Mme Salerno va revenir avec de nouvelles propositions devant la commission des finances.

Une commissaire souhaiterait avoir davantage d'explications relatives au fait que les communes ne pourront assurer que des aides ponctuelles.

M. Schroft explique que les aides régulières comprennent les prestations sociales pour les rentiers AVS/AI qui reçoivent déjà des aides du Canton. Il s'agit

donc d'une dérogation: la Ville pourra continuer à soutenir ses aînés, ce qui est une bonne nouvelle. Les aides ponctuelles pourront encore être versées également. Il prend l'exemple d'une personne en difficulté et qui aurait plusieurs arriérés de loyer, ce qui la placerait sous le coup d'une menace d'expulsion.

Mme Alder précise d'emblée que l'allocation de rentrée scolaire n'est pas une aide régulière mais un soutien ponctuel, qu'il faut d'ailleurs demander.

La commissaire objecte qu'elle pensait, pour reprendre l'exemple donné par M. Schroft, que la procédure habituelle était de s'adresser à l'Hospice général.

Mme Alder précise que pas tout le monde peut bénéficier de l'aide de l'Hospice général. De plus, elle souligne l'intérêt à être très réactif dans le cadre de la nouvelle loi sur les baux et loyers qui permet des expulsions très rapides.

M. Schroft souligne l'importance du principe de subsidiarité que suit le Service social. L'assistant social doit savoir quels sont les droits auxquels une personne peut prétendre. Il prend l'exemple de quelqu'un dans une situation de chômage qui a l'opportunité de retrouver un travail, mais malheureusement cela ne se fait pas. Cette personne se laisse donc aller et accumule les retards de paiements. C'est à ce moment-là que les aides de la Ville font sens dans la mesure où l'Hospice général n'agit pas de façon rétroactive. Il ajoute qu'une personne qui perd son logement induit davantage de coûts pour la collectivité.

La commissaire en conclut donc qu'il est faux de dire que les communes ne peuvent plus verser d'aides individuelles.

Mme Alder rétorque que c'est le Grand Conseil qui en a décidé ainsi. Les communes appliquent cette décision: les aides récurrentes sont du ressort du Canton alors que pour les appuis ponctuels et marginaux, les communes peuvent continuer à aider.

La commissaire se demande pourquoi il n'existe pas une enveloppe pour ces aides ponctuelles à disposition des communes et qui serait à terme remboursée par le Canton, puisqu'il s'agit d'aide individuelle.

Le président souligne le fait qu'il n'y a pas de changement avec la situation actuelle. Il s'agit d'une dérogation qui permet de faire perdurer la situation actuelle.

Mme Alder ajoute que ces aides ponctuelles représentent une tâche de proximité.

Un commissaire se demande si les aides aux personnes âgées vont être transférées au Canton.

Mme Alder répond que le Canton a reconnu l'exception de la Ville de Genève.

Questions sur le projet de budget par politique publique (p. 147)

Un commissaire se réfère aux priorités et perspectives de la p. 148 et plus précisément au projet d'abri à l'année. Dans le rapport de la CCSJ, il est mentionné que la ligne ne bénéficiera pas d'augmentation car il est nécessaire de disposer de moyens fournis par d'autres partenaires et pas uniquement par la Ville. Il s'étonne donc qu'on ait un besoin précis mais qu'on ne fasse rien pour le résoudre. Il ne comprend pas que le Conseil administratif s'en remette à d'autres communes alors qu'il y a quantité d'autres situations bien moins importantes où l'exécutif dépense pour les autres.

M[me] Alder rappelle que le souhait du Conseil administratif est de voir les autres communes participer à l'extension du dispositif à l'année. Il est clair que le besoin existe. Elle précise que beaucoup de mesures sont d'ores et déjà prises. Elle prend les exemples de l'extension des horaires de distribution des repas, du projet de logements-relais dans le quartier des Grottes, de l'extension du partenariat avec l'Armée du Salut à Plantaporrêts.

M. Schroft complète en informant que l'Armée du Salut va déménager du parc Galiffe à Sécheron, permettant d'augmenter le nombre de places en le faisant passer de 40 à 90. Il souligne le fait que les partenaires étoffent leur offre de manière générale, ce qui permettra de mieux couvrir les besoins tout au long de l'année. Par rapport aux prestations fournies par le Service social, il précise que l'orientation choisie vise à renforcer l'accompagnement individuel des SDF ou des personnes en situation de précarité. Tout ce travail s'opère en réseau, notamment avec le Service de protection de l'adulte.

M[me] Alder souligne que l'abri pour six mois coûte déjà 1,5 million de francs. Donc un financement supplémentaire est nécessaire si l'on désire ouvrir à l'année et c'est dans cette optique que les partenariats sont nécessaires. Elle ajoute que suite aux discussions sur l'accueil des migrants, la Ville souhaiterait disposer des îlots d'accueil – si possible pas en abris PCi – plutôt que de tout concentrer au même endroit, non seulement pour tenir compte du bien-être des personnes accueillies mais également pour éviter l'apparition de tensions avec les habitants des quartiers.

Un autre commissaire se réfère à l'intervention de M. Schroft en p. 16 du rapport de la CCSJ, au sujet des conditions d'admission dans les logements-relais. Il se demande si M. Schroft voulait dire qu'il était nécessaire de disposer d'un titre de séjour valable depuis deux ans ou pour une durée de deux ans.

M. Schroft précise qu'il faut un titre de séjour valable et une attestation de résidence sur le territoire genevois depuis deux ans.

Une commissaire se demande si l'utilisation comme référence du RDU est courante.

Mme Alder estime que le RDU devrait être beaucoup plus utilisé, pour la tarification de certaines prestations et peut-être de manière différenciée. Cependant le problème est que le RDU repose sur un décalage de deux ans.

Mme Capeder précise qu'une seule commune l'utilise pour le domaine de la petite enfance. Elle doute que ce système soit améliorable dans l'absolu. Elle ajoute que les prestations communales ne peuvent pas se reposer sur la base de données de l'Etat. Les réflexions se poursuivent donc afin de trouver un système efficient et juste pour les familles. En Ville de Genève, on utilise la fiche de salaire pour établir le prix de pension dans le courant de l'année, et en fin d'année, on utilise l'attestation de salaire afin de recalculer. Des discussions sont en cours avec les autres communes afin de voir si la solution médiane entre le RDU et ce système ne serait pas la déclaration fiscale, puisque cette dernière met en avant d'autres revenus que celui qui est salarial. Mais il s'agit d'un sujet complexe, notamment du point de vue des programmes informatiques qu'il faudrait utiliser.

Un commissaire se réfère aux ateliers découvertes et mobiles mentionnés en p. 150. Il se demande en quoi cela consiste et s'il existe un lien avec la Maison de la Créativité, dont il demande également quel est le bilan.

Mme Widmer indique qu'il s'agit d'ateliers mis en place dans 26 écoles de la Ville, destinés à des enfants pris en charge par le GIAP sur le temps parascolaire. L'idée est de leur donner accès à des activités sportives, culturelles et créatives. Elle informe que 2500 enfants en bénéficient actuellement. Néanmoins, puisque l'on est dans l'impossibilité d'en faire profiter tous les enfants, des ateliers mobiles fournissent les mêmes prestations de façon temporaire et localisée pour environ 500 enfants supplémentaires.

Mme Koch, concernant la Maison de la Créativité, répond qu'un rapport d'activité a été publié par le comité. Elle ajoute que cette structure marche bien. Elle prend l'exemple de l'instauration d'un partenariat avec le Mouvement Jeunesse Suisse romande (MJSR) afin de développer des activités ludo-scientifiques.

Un commissaire se demande pourquoi, dans les intitulés de la p. 152, le chiffre 4 n'existe pas. Mme Heurtault-Malherbe explique que la politique publique N° 4 relève du domaine de la santé et que cette dernière est du ressort du Canton. Elle précise que la MCH2 permettra à l'avenir de l'indiquer dans les comptes. A la p. 156, la rubrique 4 est de nature comptable et il existe, dans le classeur à six positions, une liste de classification fonctionnelle des communes.

Une commissaire signale qu'à la p. 32 du document par politique publique se trouve un graphique avec tous les chiffres relatifs aux différentes politiques publiques.

Un commissaire souhaiterait obtenir la feuille de calcul relative au GIAP.

M. Vallat confirme qu'il fera parvenir ce document, qu'il décrit brièvement. Il précise ensuite que ce n'est pas la capacité contributive qui fait foi, mais le nombre d'enfants de la commune.

Le commissaire formule le même souhait d'explications pour la FASe.

M. Vallat explique que le budget a augmenté à cause du transfert de BAB-VIA. Il y a donc une subvention liée aux salaires (ligne 361) qui sont assumés par la FASe et une subvention directement versée à l'association pour son fonctionnement (ligne 365).

Le commissaire en conclut que cela fonctionne de manière similaire au GIAP.

M. Fiala précise que pour la FASe, la Ville de Genève dispose d'une enveloppe propre qui tient compte de divers critères et qui détermine le montant total. Pour le coût global du dispositif, il faut soustraire la participation du Canton, ce qui donne la différence du budget communal.

Le commissaire se demande s'il serait possible de disposer d'un tableau expliquant cela.

M[me] Alder précise que cela se décide au niveau du comité de l'ACG. Ce genre de dispositif mutualisé va perdurer. Il est vrai qu'on pourrait envisager, pour le GIAP par exemple, que la Ville crée son propre dispositif. Mais elle n'est pas sûre que cela coûte moins. Concernant la FASe, les communes n'ont pas exprimé le souhait de voir les maisons de quartier retournes dans les communes. De plus, elle informe qu'un projet de loi sur la jeunesse est en gestation au niveau cantonal et qu'il s'agira de voir ce que cette loi aura comme implication.

Le commissaire revient sur le fonds chômage et son transfert à la FASe. En réalité, il n'est pas vrai d'affirmer que la survie du fonds s'effectue sur le bilan pour l'année 2017, puisqu'un million a été repris sur une autre ligne, pour BAB-VIA.

M[me] Alder confirme. Elle ajoute qu'une grande campagne de promotion de BAB-VIA auprès des entreprises va être lancée ces prochains mois. Elle souligne qu'il s'agit d'une problématique qui touche les jeunes en rupture et par conséquent cette question sociale majeure est très importante, c'est pourquoi le Conseil municipal n'a pas voulu abandonner ce dispositif. Il s'agit donc d'un million attribué à bon escient, puisqu'il vise à éviter que des jeunes en rupture ne deviennent des adultes dépendant de l'aide sociale.

Questions sur le projet de budget 2017 par service (p. 89)

Un commissaire s'interroge au sujet de la petite enfance à la p. 90. Il signale que dans le classeur à six positions à la p. 147, comptes 503000, lignes 100, 110 et 120, les dernières lignes du tableau font état d'une diminution de 250 000 francs.

Mme Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit de comptes compétents relatifs aux «assurances», dont l'intégralité est exposée au début de la brochure par politique publique. Elle explique que des économies substantielles ont été effectuées dans le cadre d'appels d'offres pour de nouveaux contrats et ont été répercutées sur tous les départements.

Le commissaire constate également une diminution relativement forte en matière d'entretien des bâtiments publics et qui représente une économie allant au-delà de 2%, alors même qu'on nous a répété à cor et à cri que 2% rendrait impossible leur entretien lors du budget 2016.

Mme Alder répond qu'il s'agit d'un compte compétent qui relève du département de M. Pagani, c'est donc à lui qu'il faut poser la question.

M. Vallat ajoute que les méthodes de répartition varient d'un département à l'autre. En l'occurrence, pour ce qui est du DPBA, la répartition s'effectue suite à une projection d'une moyenne qui tient compte des travaux effectués sur les trois dernières années.

Le commissaire pensait que l'entretien des préaux relevait du seul département de Mme Alder.

M. Vallat explique que pour le Service des écoles, la diminution de la ligne 318 est liée à la question des nouvelles primes d'assurance. Mais la variation de la 314 s'explique par la répartition effectuée par le DPBA. Il précise que ces dépenses ne dépendent pas du département de Mme Alder.

Mme Heurtault-Malherbe ajoute qu'à la p. 44 de la brochure par politique publique, dans les comptes compétents du DPBA, la diminution du 318 a été réaffectée dans le 314.

Le commissaire confirme, mais cette réaffectation ne s'est pas faite dans son intégralité, puisque les économies semblent plus importantes.

Mme Heurtault-Malherbe explique que dans le cadre de la répartition relative au DPBA, il s'agit en effet d'un jeu à somme nulle. En revanche, les économies quant aux primes d'assurance ont été utilisées par le Conseil administratif pour divers sujets en lien avec les arbitrages effectués. Elle confirme que le transfert du 318 au 314 du DPBA s'est fait au franc près. Elle répète qu'il serait judicieux d'interroger M. Pagani

Le président constate une diminution des prévisions pour la petite enfance.

Mme Capeder explique qu'il s'agit d'une ligne budgétaire propre gérée par le service et pas d'un compte compétent de la DPBA. Ce n'est pas un 318 mais un 365, qui concerne l'entretien des bâtiments qui ne sont pas propriété de la Ville de Genève.

Une commissaire constate dans le classeur à six positions que la ligne 318 regroupe un grand nombre de prestations diverses et variées dont la nature semble pour le moins floue, alors qu'il est question de montants conséquents. Elle prend quelques exemples.

M. Vallat précise que la répartition des comptes à six positions a pour but d'aider l'administration à suivre une série de dépenses. La complexité de ce document s'explique par le fait que les quelque 50 services municipaux ont un plan comptable commun et que chacun utilise la même ligne pour des prestations diverses. Il donne des exemples.

M^me^ Heurtault-Malherbe indique que certains comptes regroupent des choses variées, car il serait impossible de créer un compte pour tous les événements qui surviennent durant l'année. Au niveau budgétaire, le budget est construit en fonction des expériences faites par les différents services.

La commissaire se demande comment on peut savoir que l'augmentation pour l'année prochaine sera autant importante que ce qui est indiqué.

M. Vallat propose de transmettre la raison précise de l'évolution de telle ou telle ligne précise. Il souligne que la LAC n'oblige pas les communes à suivre ces classifications à six positions. Les services disposent donc d'une marge de manœuvre suffisante, et cela est nécessaire car il est difficile de prévoir à l'avance. Il propose donc de transmettre le détail relatif à quelques lignes qui subissent de fortes variations.

Une commissaire se demande sous quelle ligne apparaît le nettoyage des préaux.

M^me^ Widmer rappelle que le nettoyage est dorénavant pris en charge par les concierges. Suite à une réorganisation du service, les concierges des écoles s'occupent des préaux couverts durant la semaine. Les préaux ouverts sont pris en charge par des entreprises sociales. A partir de ce week-end, le personnel est déployé le week-end également pour l'intégralité des préaux.

La commissaire constate que 100 000 francs seront affectés au nettoyage des préaux.

M^me^ Widmer confirme que cela est dû au renforcement de cette prestation par des entreprises sociales.

M^me^ Alder souligne le fait que l'insalubrité des préaux est avant tout due à un problème de négligence de la part du public. Elle tient néanmoins à saluer les efforts fournis par le service de M^me^ Widmer afin de garantir une régularité du nettoyage.

M^me^ Widmer explique que ce processus a enfin abouti, après quatre ans de réflexions et de discussions avec les différents partenaires et collaborateurs. Les

horaires, les cahiers des charges du personnel de nettoiement ont été revus afin de garantir une présence renforcée dans les 52 préaux de la Ville. La sectorisation de la prestation – 8 secteurs et chefs de secteur – a aussi permis aux directeurs d'école d'y voir plus clair. De plus, l'engagement du personnel durant les week-ends permet d'étendre les horaires d'utilisation des salles et des préaux pour la population.

Mme Alder souligne l'immense travail d'évaluation qui a été fait pour connaître les données propres à chaque préau et à chaque bâtiment afin d'établir un degré de pénibilité précis, etc.

Le président ne comprend pas pourquoi cet effort ne se retrouve pas sous la forme d'une augmentation de la ligne 314.

Mme Widmer explique que la baisse du 314 s'explique par une diminution de 900 000 francs d'un compte compétent de la DPBA. Elle ajoute qu'à présent le nettoyage des écoles est soit entièrement externalisé soit entièrement internalisé. Il n'y a plus de mélange de personnel.

Un commissaire a une question à la p. 94 à propos des futures Antennes sociales de proximité (ASP). Il se demande quelle est la ligne qui concerne les ex-UAC et les futures ASP.

M. Schroft explique qu'elle ne se trouve pas sur les trois positions. Il rappelle l'audition devant la CCSJ le 30 juin dernier lors de laquelle il avait expliqué que chacune de ces 4 ASP représenterait 7,1 ETP pour couvrir un bassin de population de 50 000 personnes. Il ajoute que les collaborateurs auront des missions diverses et variées.

Mme Alder ajoute que les ASP comprendront des espaces de quartier qui vont être rouverts grâce aux 5 millions de francs du fonds de rénovation consentis par le Conseil municipal. Cela permettra la promotion des activités intergénérationnelles. Elle souligne le fait que ces antennes abriteront également les points info-service qui jouent un rôle crucial dans le cadre du développement d'une dynamique vivante des quartiers dans lesquels ils sont installés. Elle rappelle que les projets qui voient le jour s'inscrivent dans les trois axes prioritaires développés par la Ville, à savoir la lutte contre l'isolement – notamment des personnes âgées dans un contexte où la population vieillit (de la responsabilité des communes suite au désenchevêtrement des tâches) –, le renforcement de l'intégration (dimension multiculturelle) et la lutte contre la précarisation des familles. Pour ce faire, les Antennes sociales de proximité travaillent désormais avec des indicateurs précis et quantifiables afin d'orienter les efforts à fournir, tels que les statistiques fournies par l'OCSTAT. Ces indicateurs permettront d'orienter plus précisément les efforts principaux à fournir en fonction des besoins des différents quartiers.

Le commissaire rappelle que M. Schroft avait proposé la liste des prestations des ASP ainsi que la liste des salaires y relatifs. Il se demande si le responsable d'une ASP aura une fonction de terrain ou simplement de coordination.

M. Schroft répond qu'il s'agit d'un cadre intermédiaire à temps partiel, qui est redevable auprès de sa hiérarchie des projets entrepris, et qui doit veiller à la bonne utilisation des ressources. Il portera des projets avec les associations. Il précise que les 7,1 ETP représentent une petite équipe et qu'il faudra donc faire preuve de souplesse, le responsable devra donc veiller à la qualité de la prestation. Il conclut en rappelant que l'étude de l'IDEAP avait critiqué l'encadrement pléthorique du social. Cette mesure permet donc d'y remédier.

M[me] Alder souligne que ces petites équipes ne pourront pas tout résoudre d'elles-mêmes. Il sera donc nécessaire de collaborer avec les partenaires locaux tels que les associations ou les citoyens. Elle veut mettre fin au mythe selon lequel le social est opaque. Elle explique que cette réforme qui a pris moins d'un an est très importante et que les partenaires semblent plutôt satisfaits de la façon dont la situation évolue. Elle conclut en déclarant que tout cela ne sera pas de trop, puisque les besoins sociaux sont voués à augmenter.

Le commissaire se dit surpris par rapport aux prises de position de la CCSJ exposées dans le rapport. En effet, chaque groupe salue les efforts entrepris mais s'interroge en même temps à ce sujet, en déplorant le manque d'informations. Il se demande comment l'expliquer.

M[me] Alder estime qu'il serait judicieux de leur poser directement la question. Elle rappelle que la CCSJ a visité l'espace de quartier du 99, rue de Lyon. Elle propose d'inviter la commission des finances à une visite similaire, afin de mieux s'imprégner de ce qui y est fait. Elle réitère la nécessité de ces structures de quartier qui seront ouvertes avec ou sans rendez-vous et auxquelles on pourra s'adresser si l'on veut s'engager dans son quartier ou si l'on a besoin d'aide. Elle rappelle une nouvelle fois les priorités poursuivies par les Ville en matière sociale. Elle estime que les explications fournies sont plutôt claires. Si l'on est d'accord ou non avec ces mesures, c'est une autre histoire. Elle conclut en déclarant qu'il faut trancher: soit on laisse travailler son département sur ces missions qui répondent à des besoins contestés par personne, soit on s'y oppose.

Le président rappelle également que cette réforme vise à répondre aux critiques qui sont ressorties de l'étude de l'IDHEAP.

Une commissaire souhaite préciser un point afin de lever toute ambiguïté. Elle informe que le Parti socialiste a toujours fait part de son regret de devoir abandonner les UAC à cause de la droite, dont l'intervention communautaire a fait ses preuves ailleurs et sur le long terme. Néanmoins, cet abandon et la réforme consécutive sont les fruits du processus démocratique et il faut les respecter. Elle

conclut en déclarant que l'engagement de seulement 7,1 ETP pour un bassin de 50 000 habitants peut aisément laisser entrevoir des difficultés à venir.

Une commissaire s'oppose à cette affirmation selon laquelle la droite a voulu supprimer les UAC. En réalité la droite a demandé un audit afin de mettre en évidence ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas.

M. Schroft précise qu'il n'a jamais été question d'abandonner l'intervention communautaire, mais l'idée est de la compléter par une intervention individuelle.

Un commissaire informe qu'il a récemment envoyé une de ses connaissances, en l'occurrence une personne âgée qui avait des problèmes avec certaines de ses factures et à gérer les aspects administratifs lui permettant de demander une aide, à l'antenne des Eaux-Vives. Cependant cette personne s'est vu répondre qu'elle était au mauvais endroit et qu'elle devait s'adresser à Pro Senectute. Il ne comprend pas cette réponse au vu de la mission des antennes et précise que c'est justement ce type de retour qui montre que cette politique n'atteint pas son objectif.

M. Schroft se dit désolé d'apprendre cela. Il essaye néanmoins de se mettre à la place du collaborateur, qui n'a sans doute pas compris ce que la personne voulait et qui l'a néanmoins orientée de la bonne manière car Pro Senectute délivre en effet d'excellentes prestations. Cependant, il affirme qu'il déplore l'accueil qui a été réservé à cette personne et remercie pour cette information qui lui permettra de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer ce service. Il invite d'ailleurs tout le monde à lui faire part de ce genre de problèmes s'ils devaient survenir à nouveau.

Le président a lu dans le rapport que le Service de la jeunesse souhaitait des postes de TSHM supplémentaires.

M. Fiala confirme que la Ville de Genève compte 8 ETP, soit 12 TSHM, qui sont répartis au nombre de 3 par quartier. Il confirme également qu'un débat existe depuis longtemps quant à savoir si c'est suffisant pour les 20 000 jeunes que compte la Ville.

M^me^ Alder prend l'exemple du skate-park de Plainpalais qui compte souvent 800 jeunes par week-end mais ne dispose que d'un seul gardien.

Le président se demande si l'association du skate-park est toujours active.

M. Fiala confirme qu'ils sont toujours là. A cela s'ajoutent les diverses associations de skateurs. Il souligne que cet important équipement regroupe une population nombreuse et variée.

Une commissaire se demande si les moniteurs du skate-park relèvent de l'association.

M^me^ Alder confirme.

Un commissaire se demande si une articulation est prévue entre les ASP et les TSHM.

M^me^ Alder confirme. Les coordinations de quartier comprendront un représentant des TSHM, un représentant du Service des écoles, un représentant des maisons de quartier. Elle a également reçu une demande du service santé jeunesse d'intégrer une infirmière à cette coordination. Elle précise que ces apports des différents partenaires sont les bienvenus et que c'est le but même de ces structures.

Un commissaire se demande comment s'effectue la distinction entre ce qui relève du social et ce qui est lié à l'Agenda 21. Il se demande d'ailleurs pourquoi ce dernier relève du DFL au vu des missions et des subventions qui lui sont confiées.

M^me^ Alder rappelle que les périmètres des départements sont rediscutés au début de chaque législature, que l'Agenda 21 a été porté et développé par M^me^ Salerno au sein du DFL et que les politiques qu'il englobe sont toutes d'actualité.

Le président souligne le fait que l'Association de défense des chômeurs (ADC) est repassée au DFL.

M^me^ Koch explique que certaines subventions qui pourraient être au DFL ont été gardées au social car on a jugé qu'elles étaient plus en lien avec l'enfance, la jeunesse ou encore la vieillesse. Elle précise que lorsqu'une demande de subvention (surtout ponctuelle) est reçue, un travail en amont est effectué entre les départements afin de se coordonner et de s'assurer qu'il n'y pas de doublon.

Le commissaire estime que si tout était au même endroit, il n'y aurait pas besoin de se coordonner.

M^me^ Koch répond que ce n'est pas si simple puisque, par exemple, l'Agenda 21 se charge de la politique de la diversité.

Le commissaire rétorque que la plupart des politiques étaient au département de M^me^ Alder.

M^me^ Koch précise que certaines subventions englobent des dimensions qui ont trait aux politiques publiques du DFL.

Le président constate que l'Association de prévention des droits humains (APDH) aurait pu se retrouver à l'Agenda 21, or ce n'est pas le cas.

M^me^ Alder explique qu'il s'agit d'une association qui soutient les femmes d'autres cultures – notamment musulmane – par exemple en les informant de la place de la femme dans nos sociétés ou en les sortant de situations de maltraitance. Les prestations de cette association ont été considérées comme trop importantes au niveau social pour la garder au sein de son département.

Un commissaire se demande qui est derrière cette association et si elle bénéficie d'aides du Canton.

M^me^ Alder confirme qu'elle est également soutenue par le Canton via le BIE.

M^me^ Koch confirme que toutes les informations relatives à la structure sont indiquées dans les statuts de l'association.

Le commissaire se réfère aux discussions qui ont lieu au sein de la CCSJ et qui sont relatées dans le rapport, relatives aux moyens de savoir ce que touche précisément une association et de la part de qui.

M^me^ Alder répond qu'il y a parfois une nécessité de collaboration avec le Canton. Elle donne l'exemple des discussions qui ont eu lieu avec M. Maudet à propos d'Aspasie. Concernant l'APDH, elle précise que cette association comprend une composante sociale qui est prépondérante et c'est pourquoi elle a souhaité la garder au sein de son département.

Un commissaire se réfère à la p. 112, Caritas Voie 2, et à la modification de sa subvention.

M^me^ Koch confirme que Caritas Voie 2 continue à percevoir une subvention mais elle a été transférée sous la ligne 114 (la Barje).

Un commissaire insiste sur les raisons qui font que l'APDH n'est pas au DFL. C'est l'exemple-type que l'Agenda 21 reprend des aspects qui relèvent du social et du département de M^me^ Alder. A l'heure où l'on parle de désenchevêtrer la Ville et le Canton, il ne comprend pas qu'on ne commence pas déjà cette démarche au sein de la municipalité.

M^me^ Alder précise que la dénomination de l'association ne correspond pas forcément à la réalité de son travail social de soutien aux femmes majoritairement musulmanes. Elle répète la mission éminemment sociale que remplit cette association, ce qui explique pourquoi elle est restée dans son département. Elle conclut en déclarant que le plus important in fine c'est qu'elle soit soutenue et qu'elle fasse le travail pour lequel elle a été créée.

Un commissaire souhaiterait savoir ce que fait l'école des mamans, mentionnée en p. 113.

M^me^ Koch répond qu'il s'agit de mamans qui viennent apprendre le français dans des structures réparties entre les quartiers d'Europe-Charmilles, de la Jonction et des Pâquis. Elle explique que c'est une subvention qui existe depuis longtemps au Service social en ponctuel mais qui a été transférée sur le budget du secteur communautaire.

M^me^ Alder précise que cela touche principalement des femmes cloîtrées à la maison, en leur offrant la possibilité de sortir et de les soulager de la garde d'enfants, car les cours ont lieu durant les horaires scolaires.

Un commissaire se demande d'où viennent ces femmes.

Mme Alder répond que la provenance des femmes est diverse et variée. Elle cite notamment l'Afghanistan, la Somalie, l'Albanie, le Kosovo.

Un commissaire se demande en quoi consistent les cinq nouvelles subventions de la p. 114. S'agit-il d'un transfert?

Mme Alder confirme. Elle ajoute que cela a trait aux enveloppes dédiées aux subventions ponctuelles de l'unité vie associative, qui a demandé à pouvoir changer les appellations pour des raisons de clarté. Elle précise que le détail y relatif se trouve dans les réponses transmises à la présidente de la CCSJ qui les a transférées aux commissaires.

Un commissaire se réfère à la p. 115, rubrique 366. Il se demande pourquoi une ligne d'allocations sociales entière disparaît.

Mme Alder répond que cela est lié à ce qui a été expliqué précédemment en matière de LRT et aux prestations complémentaires familiales.

Le président se demande s'il sera indiqué que le paiement des cotisations AVS est à la charge du Canton.

M. Vallat répond que cela sera corrigé suite aux ajustements du mois de novembre.

Un commissaire souhaiterait connaître les grandes différences entre le statut du personnel municipal et le statut du personnel petite enfance. Il se demande s'il existe un tableau récapitulatif et ce qu'il en est de la CCT.

Mme Capeder indique que les grandes différences sont liées à la caisse de pension et aux modalités de licenciement. Elle ajoute que ce ne sont pas non plus les mêmes grilles salariales étant donné qu'il n'existe pas de fonctions de la petite enfance dans le statut de la Ville de Genève. Pour la CCT, elle informe que la Ville n'est pas signataire mais participe aux négociations et approuve la convention. Elle jouit donc d'un statut de partenaire puisque toute modification peut entraîner des coûts supplémentaires et qu'à ce titre la Ville doit pouvoir intervenir.

Le commissaire se demande également ce qu'il en est du processus de municipalisation.

Mme Alder répond que les discussions n'ont pas avancé.

Une commissaire a une question de compréhension à la ligne des postes du service des écoles de la p. 164.

Mme Widmer explique qu'il ne s'agit pas de postes supplémentaires mais de la dissolution de postes en F pour créer des postes A et B (classes salariales d'auxiliaires d'entretien 1 et 2), ce qui augmente le disponible budgétaire.

2.4 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Séance du 5 octobre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné par M^me^ Stéphanie Sturzenegger, directrice du département, M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint, et M. Rémy Bertossa, responsable du Contrôle interne et de la gestion

En introduction, M. Barazzone souhaite relever quelques éléments forts du PB-2017 relatifs au DEUS. En premier lieu, il rappelle que dans la perspective de l'ouverture 24h/24 de trois casernes du Service incendie et secours (SIS), 11 nouveaux sapeurs-pompiers seront engagés et formés dès septembre 2017, après une première volée de 11 engagements en septembre 2016. L'effectif total de 25 nouveaux pompiers votés à l'automne 2015 sera atteint avec l'engagement de 3 derniers collaborateurs, qui figureront dans le PB-2018. Parallèlement, afin d'accueillir les nouveaux employés, le DEUS travaille avec la Direction du patrimoine bâti (DCA/DPBA) pour améliorer l'aménagement de la caserne des Bains, et une nouvelle demande de crédit est en préparation pour adapter les casernes de Frontenex et des Asters. Parmi les priorités de son département, M. Barazzone rappelle la végétalisation de la ville, qui s'est concrétisée avec une récente proposition de 6,7 millions de francs attribués au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), service où tous les postes qui étaient à pourvoir sont désormais occupés. Il souligne également son initiative d'embaucher plus de femmes à Voirie – Ville propre (VVE). Au départ, il avait engagé quatre femmes; elles sont maintenant onze, qui occupent des postes d'ouvrières ou de cadres, et M. Barazzone entend poursuivre cette politique.

Plus en rapport avec le PB-2017, M. Barazzone rappelle que le DEUS demande l'engagement de trois chauffeurs, qui seront affectés à deux véhicules munis de bras élévateurs, qui ont été acquis récemment dans le but d'internaliser la récolte des déchets dans les éco-points. Il rappelle que cette tâche était confiée jusqu'à présent à des tiers, mais l'internalisation permettra, exceptionnellement, de faire des économies sur les marges demandées par l'entreprise, ainsi que de maîtriser le processus de la gestion des éco-points. M. Barazzone attend une économie de 200 000 francs environ dès 2017-2018, qu'il entend affecter au nettoiement. Enfin, avec M. Bertossa, il explique que dans le PB, le DEUS baisse les revenus sur la taxe d'incinération. Outre le fait que le tonnage baisse régulièrement depuis plusieurs années, cette année la Ville parie sur les effets de la récente campagne sur le tri des déchets organiques. Il souhaite aussi expliquer les augmentations dues au mandat à un certain nombre de projets qui vont êtres centralisés au niveau du département. Par exemple la nouvelle gouvernance du SIS (avocats, consultants, etc.) et, d'autre part, des frais de communication liés au lancement d'un concours d'idées pour l'aménagement de la rade.

Questions sur le projet de budget par politique publique (p. 125)

Un commissaire prend acte des propos du magistrat sur la promotion de l'embauche de femmes à VVP. Il reste qu'il y a au DEUS un déséquilibre dans la répartition hommes/femmes. Par ailleurs, il souhaite connaître les intentions du DEUS en matière de formation d'apprentis, que le département emploie en petit nombre.

M. Barazzone verrait d'un bon œil qu'il y ait plus d'apprentis pourvu qu'on puisse les former. Il est conscient que le Conseil administratif s'est donné pour objectif d'augmenter le nombre d'apprentis en Ville. Il souligne qu'une personne est en apprentissage à la direction départementale. Il signale toutefois que le DEUS engage des dizaines de jeunes pour des jobs d'été, à qui il faut aussi assurer un encadrement. Pour l'heure, il n'est pas certain que le département ait les moyens d'en encadrer davantage. S'agissant du déséquilibre de genre, M. Barazzone fait observer que la forte présence masculine au SIS a une origine historique, bien que le service emploie quelques femmes, notamment dans les ambulances. M^me^ Sturzenegger fait observer aussi qu'il y a peu de candidatures féminines pour certains services du DEUS.

Une commissaire souhaiterait connaître le nombre de collaboratrices et de collaborateurs employés au DEUS qui travaillent à temps partiel (jusqu'à 90%).

M. Bertossa prend note de la demande. Il répondra par écrit.

Un autre commissaire a trouvé des statistiques d'intervention du SIS un peu anciennes sur l'encyclopédie en ligne Wikipédia. Il a observé que les incendies représentent seulement 8%, alors que la majorité des interventions relèvent plutôt du transport. Quoi qu'il en soit, il recommande de publier ces informations plutôt sur le site de la Ville.

M. Barazzone n'est pas certain que les statistiques mentionnées soient d'origine officielle. Il répond que ces données sont publiées chaque année dans le rapport du Département, qui est lui-même disponible sur le site de la Ville.

Le commissaire demande si l'entretien des véhicules du SIS est assuré à l'interne.

M. Barazzone répond que les véhicules du SIS sont effectivement pris en charge par le garage du service, alors que les autres véhicules de l'Administration municipale sont entretenus par le garage municipal du Service Logistique et manifestations (DEUS/LOM).

Un autre commissaire évoque les projets de nouvelles casernes à Bernex et Meyrin, ainsi que la participation financière des communes au SIS. Il demande si ces éléments sont compris dans le chantier de la loi sur la répartition des tâches (LRT).

M. Barazzone répond que la question de la participation des communes au secteur des incendies et des secours est un sujet intercommunal et non cantonal. Il rappelle que Mme Sandrine Salerno avait obtenu, pour 2016 et 2017, deux versements de 800 000 francs de l'Association des communes genevoises. Pour des contributions futures, les communes souhaitent obtenir une participation à la gouvernance du SIS, ce qui pourrait aboutir, à terme, à la création d'un établissement parapublic géré par la Ville de Genève et des communes. S'agissant des «nouvelles casernes» dans les communes, M. Barazzone explique qu'elles relèvent du concept cantonal opérationnel, dont la négociation est menée par le canton de Genève, avec pour horizon les années 2020-2023. Le concept prévoit une «base de départ» à Bernex, qui permettrait de rayonner sur toute la rive droite du Canton. Il est prévu d'adapter aux professionnels une installation déjà fonctionnelle pour les pompiers volontaires. Il est également prévu d'installer une base de départ à Vernier ou Meyrin, axée sur les risques industriels. La répartition des investissements et la participation des communes doivent encore être négociées, mais la Ville de Genève a déjà prévenu qu'elle ne les assumera pas seule.

Le commissaire souhaite connaître la position du Conseil administratif sur la mise en place d'un organisme intercommunal autonome.

M. Barazzone croit pouvoir dire qu'il y est favorable, mais il faut négocier les conditions. Pour la Ville, l'enjeu principal de cette réforme est que la mutualisation des moyens permette d'améliorer la rapidité des interventions. Sur la gouvernance, il est légitime que les communes veuillent y participer, mais la Ville de Genève souhaite qu'elles payent aussi. Actuellement, elles participent à 30-32% du budget du SIS, alors que 42% de ses interventions se déroulent hors de la juridiction de la Ville. Il souligne que la création d'un établissement intercommunal suppose que celui-ci reprenne le personnel du SIS sans modifier son Statut et que cela soit garanti.

Le commissaire note que l'élargissement du financement du SIS, actuellement, dépend du bon vouloir des communes. Il demande si, à terme, il ne serait pas préférable de transférer le SIS au Canton dans le cadre de la LRT.

M. Barazzone rappelle que, historiquement, les pompiers et les secours sont un ressort communal. Il est vrai toutefois qu'il est exceptionnel que la Ville de Genève fournisse cette prestation à l'ensemble des communes du canton. Il est vrai que jusqu'à présent, la participation des communes au SIS repose sur une base volontaire, mais la création d'un établissement intercommunal autonome obligera les communes à en faire partie et à le financer.

Le président souhaite connaître le nombre d'interventions que le SIS effectue en France voisine. Il demande si les communes françaises participent au budget du SIS.

M. Barazzone répond que le nombre des interventions est assez réduit. Il ajoute que l'engagement du SIS en France fait l'objet d'accords.

Un commissaire demande si le montant des «Prestations au pensionnés», qui est de 1,6 million de francs dans le PB-2017, serait aussi pris en charge par l'établissement intercommunal.

M. Barazzone répond que «oui», mais il faut garantir que les communes ne changeront pas les prestations actuelles dont bénéficient les collaborateurs du SIS et certains principes négociés en amont.

Une commissaire mentionne l'accord entre le Conseil administratif et le Pouvoir judiciaire qui permet à des jeunes d'être accueillis dans le cadre de l'exécution de leur peine. A ce propos, elle remercie vivement le DEUS, car VVP, le SIS et le SEVE accueillent plusieurs dizaines de ces jeunes au cours de l'année.

Une commissaire souhaiterait disposer d'un rapport sur les standards d'entretien appliqués par le SEVE dans les parcs municipaux. Elle explique qu'elle souhaiterait en savoir davantage sur le standard appliqué au parc Hentsch, qu'on sait supérieur à d'autres parcs. Son groupe est d'avis que les exigences appliquées à ce parc pourraient être étendues aux autres sites verts de la commune. Elle aimerait aussi comprendre comment se décident, au SEVE, les externalisations et l'engagement d'auxiliaires.

M. Barazzone propose d'être auditionné une seconde fois afin d'exposer la stratégie d'entretien différencié du SEVE. Sur la question du parc Hentsch, il souligne que le standard d'entretien comporte des éléments qui ne sont pas du ressort du SEVE, par exemple la fontaine et les protocoles d'ouverture et de fermeture des accès du site.

La commissaire fait observer que le gazon du parc Hentsch est arrosé plus souvent qu'ailleurs.

M. Barazzone confirme que le site dispose d'un système d'arrosage automatique, mais ce système est progressivement aussi installé ailleurs. Il s'agit plutôt d'une question d'équipement et d'investissement. M. Barazzone tient aussi à clarifier que les éventuelles externalisations ne sont pas déclenchées par l'entretien différencié, mais par les périodes de pics. Le personnel du SEVE est davantage sollicité au printemps, en été et en automne qu'en hiver. Grâce à l'engagement de prestataires externes, qui sont souvent des associations du secteur social et solidaire, on peut assurer des heures de travail en plus de celles exigées du personnel du SEVE, et aussi certaines tâches extraordinaires. Il y a aussi les nettoiements des samedis et dimanches, qui ne peuvent pas être assurés par les collaborateurs municipaux.

La commissaire souhaiterait obtenir la liste des entreprises mandatées par le SEVE et des chiffres sur l'engagement de personnel auxiliaire, même si ces

listes peuvent être présentées lors de l'étude des comptes. Elle fait observer que ces informations n'ont pas été demandées cette année, c'est pourquoi elle insiste sur sa demande. Elle souhaite encore savoir s'il serait envisageable de déployer davantage l'activité des ambulances du SIS, un service apprécié des citoyens, qui rapporte de l'argent à la Ville.

M. Barazzone répond que les ambulances sont déficitaires. Il y a notamment un nombre très important de factures impayées. S'il fallait adopter une pure logique économique, les ambulances de la Ville devraient être supprimées. Les communes ne sont pas enthousiastes à l'idée de reprendre ce secteur du SIS. Cependant, l'existence des ambulances du SIS est une obligation légale de service public. De plus, il est vrai que les ambulanciers de la Ville, qui sont en mesure d'épauler les sapeurs-pompiers lors d'incendies, bénéficient d'une formation supérieure à celle des ambulanciers du secteur privé. Il y a bien une réflexion en cours sur la manière d'augmenter les marges. Une solution serait d'augmenter les tarifs des courses, mais politiquement ce serait difficile. A Zurich, il y a 80% d'ambulances publiques pour 20% d'ambulances privées. Les ambulances publiques peuvent y assurer des transports de personnes, ce qui est très rentable, mais à Genève, où le secteur ambulancier est saturé, la Ville en viendrait à concurrencer les privés. Quoi qu'il soit, M. Barazzone ne voit pas comment augmenter le nombre de véhicules et d'ambulanciers.

La commissaire demande un développement de la question des factures impayées. Elle demande aussi si le SIS fait maintenant des appels d'offres pour les médicaments.

M. Barazzone répond que, malgré les commandements de payer, le SIS fait face à des factures non honorées. Il explique que le SIS assure de temps en temps des services que les privés ne prendraient en charge qu'en cas d'urgence vitale, par exemple le transport de personnes en détresse mais sans moyens financiers. Le SIS s'occupe parfois de personnes à l'assistance sans avoir aucune assurance que le service sera payé. Sur la question des médicaments, cela représente pour le SIS un volume de moins de 40 000 francs. Les marchés de gré à gré sont interdits, mais M. Barazzone exige au moins des devis comparatifs.

La commissaire demande si le DEUS fait la promotion du temps partiel au SIS.

M. Barazzone répond que le Conseil administratif est appelé à se prononcer prochainement sur ce point. S'agissant des objectifs du DEUS (p. 128), M. Barazzone signale que l'objectif d'un nouveau poste de la police municipale a déjà été réalisé. Il explique que le tableau des objectifs a été établi en mars et que, entre-temps, il y a eu une opportunité d'ouvrir le nouveau poste plus vite.

Un commissaire note que la végétalisation des façades et des toitures ne figure pas dans les objectifs du DEUS.

M. Barazzone répond que ce sujet ne relève pas de son département. Il est toutefois question d'ajouter cet élément dans les cahiers des charges des constructions et rénovations, en faisant attention aux surcoûts. Il est aussi question d'aider des privés à réaliser ce genre de projet.

Une commissaire signale que la ville de Bâle est à la pointe dans le domaine des toits végétalisés.

M. Barazzone explique qu'à Bâle lorsqu'un terrain est déclassé, la taxe sur la plus-value foncière est affectée à un fonds vert, qui permet de financer, entre autres, des toitures ou des façades végétalisées. A Genève, la taxe sur la plus-value foncière est affectée à l'agriculture. Evoquant une motion relative à la ponction de 2% des crédits d'investissement en faveur du Fonds d'art contemporain (FMAC), M. Barazzone évoque l'idée de garder 1% pour l'art dans l'espace public et d'affecter l'autre pourcent à un fonds vert.

Une commissaire demande si c'est par manque de moyens que, dans les places publiques, on remplace les arbres anciens par des jeunes plants qui ressemblent à des cure-dents.

M. Barazzone répond que les jeunes arbres ont davantage de chances de s'épanouir dans le milieu urbain que de grands arbres transplantés, à moins de donner à ces derniers des conditions de développement racinaire et d'arrosage idéales. D'ailleurs, l'élément le plus cher dans le remplacement des arbres, c'est les travaux de génie civil.

Un commissaire souhaite en savoir plus sur les mesures que le DEUS entend favoriser pour améliorer le niveau de propreté en ville. Il mentionne la présence de collaborateurs de VVP dans les rues en fin de semaine, et l'utilisation de machines d'aspiration.

M. Barazzone répond en rappelant que le Conseil municipal a permis l'acquisition de nouveaux véhicules pour remplacer les anciens, qui connaissaient des dysfonctionnements de plus en plus fréquents. Au sujet du personnel, depuis deux ans, tout en engageant les mandataires externes dans les moments de pics, le DEUS essaye d'engager davantage de collaborateurs de VVP en soirée ou le samedi. M. Barazzone explique qu'on se réadapte constamment en fonction de la vie urbaine. Il mentionne aussi l'augmentation du nombre de poubelles, ainsi que de conteneurs solaires de plus grande capacité, munis de compresseurs et de capteurs qui indiquent le meilleur moment pour les vider. Il faut parfois faire des investissements pour améliorer le fonctionnement et économiser sur la durée. Il mentionne en outre le renforcement de la brigade anti-tags. A ce propos, il souligne le rôle catalyseur de la Ville pour encourager les propriétaires d'immeubles à contracter des accords avec les sociétés de nettoyage pour un traitement rapide des façades taguées.

Le commissaire souhaiterait connaître l'avis du magistrat au sujet des sanctions contre les mégots jetés sur la voie publique.

M. Barazzone répond que la Ville sanctionne de plus en plus souvent. Toutefois, le Canton a refusé d'assermenter les employés de VVP auxquels il demandait une autorisation pour leur permettre de demander les cartes d'identité des contrevenants. Pour l'heure, la Ville peut seulement dénoncer des infractions au Canton, qui se charge de verbaliser via le Service cantonal des contraventions. Les employés de la voirie assermentés, cela se fait déjà à Lausanne, c'est pourquoi il a demandé un réexamen de la première décision. M. Barazzone s'est aussi informé, cet été, des sanctions sévères infligées à Singapour pour les incivilités, mais il croit qu'à Genève il faut encore miser sur l'incitation.

Toujours à la page 128, un commissaire souhaiterait que la Ville rappelle à la population l'obligation de compenser par des nouvelles plantations les arbres supprimés. Il a pu constater que cette règle est méconnue dans le quartier de Plainpalais. Il pense que cela limiterait les tentations de lancer des référendums dès qu'on touche à un arbre.

M. Barazzone répond que tout abattage n'implique pas forcément une replantation immédiate. Parfois il convient de coordonner une nouvelle plantation avec des travaux d'aménagement, comme cela s'est passé récemment sur le quai Capo-d'Istria. Par contre, M. Barazzone assure que le SEVE procède à une plantation dès qu'une occasion se présente.

Le président fait observer que sur la plaine de Plainpalais, il y avait encore 300 arbres il y a quelques années; il n'en reste que 200, maintenant. Le commissaire, à son tour, fait observer que de nouveaux arbres ont été plantés ces dernières années sur la rue des Maraîchers, là où, avant, il n'y en avait pas. Il renouvelle sa suggestion de rappeler le règlement à la population du quartier.

Un commissaire fait part de son impression que certains quartiers sont délaissés lors des tournées de ramassage du week-end. Il lui a semblé que cet été les Pâquis avaient été négligés. Il souhaiterait savoir comment le DEUS gère les périodes de pic et si l'engagement des équipes pendant ces périodes se fait à coût constant.

M. Barazzone répond que, en dehors de périodes de manifestations annoncées à l'avance, il n'est pas toujours possible de prévoir les moments et les lieux des pics. Depuis quatre ans qu'il est au DEUS il a pu constater que l'activité urbaine a beaucoup évolué; on s'adapte sans arrêt, mais l'organisation est perfectible. Par contre, ce n'est pas à coût constant. Le dimanche, ça coûte beaucoup plus cher qu'en semaine. Son département fait avec les moyens que le Conseil municipal lui accorde. A ce propos, il insiste sur l'importance de laisser une marge pour engager davantage d'auxiliaires, surtout en été.

Une commissaire prend acte des mesures d'incitation vis-à-vis des particuliers. Elle demande si le DEUS peut faire quelque chose vis-à-vis des entreprises dont l'activité engendre de grandes quantités de déchets. Elle mentionne notamment la société McDonald's.

M. Barazzone rappelle que la loi prescrit aux communes de ramasser les déchets des ménages, mais pas ceux des collectivités, qui doivent organiser elles-mêmes le recyclage et le ramassage de leurs déchets. A ce propos, il informe que le Canton a informé la Ville que VVP ne sera plus autorisé à ramasser les déchets des petits commerces; il rappelle que jusqu'à présent, VVP tolère deux sacs de déchets, une fois par semaine pour chaque petit commerce. A partir de janvier 2017, tous les commerçants devront se débrouiller pour le ramassage de leurs poubelles.

La commissaire fait observer que sa question porte sur les déchets des clients de McDonald's et non sur ceux de l'entreprise elle-même.

M. Barazzone répond que la Ville n'a aucun moyen d'obliger une entreprise à s'équiper davantage en poubelles. Il faut donc intervenir au niveau cantonal.

Le président demande si le DEUS va informer les petits commerçants de la fin du régime de tolérance. Il rappelle que les prestations des voiries privées sont très chères. Pour beaucoup de petits commerçants, ce changement de pratique risque d'être funeste.

M. Barazzone convient que ce n'est pas un bon signal pour les commerçants. Il faut toutefois reconnaître qu'il y a des abus et que cette mesure fait partie de la stratégie d'évitement de la taxe sur les sacs.

Une commissaire demande comment fera VVP pour contrôler que les petits commerçants ne se serviront pas des containers des habitations pour évacuer leurs déchets. S'il faut imposer un forfait, serait-il envisageable de le fixer d'après la taille de l'entreprise?

M. Barazzone tient à souligner que la fin de la tolérance n'a pas été décidée par la Ville. Il confirme que dans son département on se pose les mêmes questions et que ces changements impliquent aussi des problèmes logistiques. S'agissant d'une taxe éventuelle, plusieurs pistes sont en discussion, y compris avec le Canton. Certaines communes se chargent de recouvrer une taxe fixée à partir du nombre de sacs ou du poids.

Questions sur le rapport de la commission spécialisée (CSDOMIC)

Un commissaire souhaite savoir dans quels domaines les agents de la police municipale seront habilités à envoyer des rapports au procureur général (PG).

M. Barazzone répond que les APM auront la faculté d'établir des rapports, et de les envoyer directement au PG, dans les domaines qui sont les leurs, par exemple lors des interpellations d'individus en possession de stupéfiants en vue de consommation.

Le commissaire aimerait faire le point sur les discussions avec le Canton au sujet des APM et de la police de proximité.

M. Barazzone répond que la coopération entre la police cantonale et les APM dans les quartiers se passe bien. La Ville et le Canton ont signé un contrat local de sécurité, qui permet à la Ville de demander au Canton des moyens particuliers, en échange de quoi la Ville garantit une activité constante des APM dans les quartiers. Il reste néanmoins des éléments à régler. L'ACG et la Ville ont cosigné un document adressé au Département cantonal de la sécurité et de l'économie (DSE) faisant part du souci communal d'éviter les doublons en matière d'îlotage, et pour insister sur l'importance de maintenir une présence sur le terrain des APM. M. Barazzone souhaiterait éviter que la police cantonale délègue des tâches administratives ingrates aux agents de la PM. Un autre enjeu est le partage d'informations entre la Police cantonale et les APM et les accès aux données.

Une commissaire demande si les APM sont concernés par la LRT.

M. Barazzone répond que non; il faut juste bien coordonner le travail des uns et des autres.

Un commissaire lit que le magistrat juge que la résolution des problèmes en amont s'est améliorée du fait de l'augmentation du nombre d'agents dans le corps des APM. Il demande sur quelle base cette appréciation est fondée, et si le DEUS dispose d'indicateurs pour la mesurer.

M. Barazzone répond que son avis sur ce sujet ne s'appuie pas sur la statistique. Il est d'avis que l'amélioration découle de l'augmentation d'agents et de moyens, ce qui permet de faire plus d'interventions sur le terrain. Il peut dire que les APM ont maintenant une meilleure connaissance des quartiers et de leurs acteurs. Il relève la volonté du Conseil administratif de déployer des APM dans des secteurs et des sous-secteurs. Certains d'entre eux, qui travaillent dans un même secteur depuis cinq ans, connaissent vraiment leur terrain et sont en meilleure posture pour détecter les problèmes en amont et trouver des solutions pour les prévenir.

Le commissaire est d'avis que le même principe peut s'appliquer aux Unités d'action communautaire (UAC). Leur présence permet de régler des problèmes en amont.

M. Barazzone relève aussi que les nouveaux APM sont mieux formés et que l'ambiance interne est aussi meilleure.

Le commissaire relève, dans le rapport du DEUS de 2013, les éléments suivants relatifs aux APM: présence préventive, rencontre des acteurs socio-économiques des quartiers, présence dans les réunions de quartier, notamment les réunions multipartites. Il demande si ces tâches figurent dans le cahier des charges et si elles font l'objet d'un suivi. Il souhaite également des données sur l'évolution des effectifs depuis 2012.

M. Barazzone répond affirmativement. Un rapport a été produit sur les APM, d'où M. Barazzone propose d'extraire des données pour permettre de visualiser l'évolution des APM depuis 2013. En plus des données qu'il peut fournir, il souhaite aussi faire une évolution qualitative.

Le commissaire demande s'il souhaite demander un audit.

M. Barazzone est d'avis que le terme «audit» est péjoratif. Il aimerait avoir une idée claire, d'ici à la fin du 1er semestre 2017, sur la gouvernance et l'organisation des APM; il souhaite aussi formaliser les missions et se pencher sur le règlement du Conseil administratif sur la police municipale.

Le commissaire a constaté qu'il n'y avait pas d'APM certains soirs de fêtes dans le quartier des Pâquis. Il demande si des correspondants de nuit pourraient être engagés, comme à Vernier.

M. Barazzone n'envisage pas de créer de nouveaux postes. Les horaires actuels permettent d'assurer une présence en ville jusqu'à 3 h du matin du jeudi au samedi, et jusqu'à minuit les autres jours. Le département a choisi de concentrer les APM en journée, et pour les soirs d'adapter leur déploiement dans les quartiers d'après les pics. Par contre, il ne juge pas souhaitable de détacher un APM spécialement pour une fête de quartier. Enfin, il relève que les contacts avec le monde de la nuit se passent bien, avec pour souci de maintenir une animation en ville, tout en tenant compte des plaintes pour bruit.

Une commissaire demande si après avoir presque atteint l'effectif de 200 APM, il y a eu des démissions, voire des départs vers d'autres communes. Compte tenu du coût de la formation que reçoivent les agents, elle demande s'ils sont liés par convention à la Ville pendant une certaine période.

M. Barazzone confirme qu'ils doivent rester au service de la Ville pendant une période de deux ou trois ans. Au sujet des démissions, il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y a bien eu des déplacements vers d'autres communes qui offrent des conditions plus attractives et où le travail est plus tranquille.

Questions sur le projet de budget par service (p. 79)

Un commissaire s'interroge sur la raison de l'augmentation de la cellule/groupe Honoraires et Prestations de service (4001000/318).

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas d'augmentation globale. Par contre, on a opéré des reports des groupes 318 dans certains services vers la direction du DEUS. Il s'agit notamment de frais d'avocats ou de projets sur la gouvernance du SIS.

A la page 81 (Sécurité et espace publics, SEP), le même commissaire s'interroge sur la raison de l'augmentation de la cellule/groupe Loyers, fermages et redevances (4007000/316).

M. Barazzone répond qu'elle est due à l'ouverture de nouveaux postes de la police municipale.

Une commissaire demande une explication sur les dédommagements à des collectivités publiques (4007000/351).

M. Bertossa explique qu'il s'agit des rétrocessions au Canton de la taxe sur l'affichage publicitaire.

Le commissaire souhaiterait visualiser les revenus sur l'utilisation de l'espace public.

M. Bertossa répond qu'ils sont compris dans les revenus des Immeubles du patrimoine administratif (4007000/427). Au sujet du règlement dans ce domaine, M. Barazzone souligne que son application est extrêmement stricte.

Au sujet de la taxe sur les chantiers le président a appris que le Conseil d'État envisage d'opérer un retour en arrière. Il aimerait savoir si le PB-2017 en tient compte.

M. Barazzone répond que la Ville en tient compte déjà depuis 2015. Le Conseil administratif a adopté un règlement ad hoc pour diminuer l'impact négatif de la taxe sur les entreprises engagées dans les travaux d'équipements publics. M. Bertossa signale ainsi que la ligne sur les taxes de chantier a été diminuée de 1 million de francs.

Un commissaire demande si les négociations avec Genève Tourisme vont avoir un impact sur les revenus sur l'utilisation de l'espace public.

M. Barazzone répond par la négative.

A la page 82 (SEP). Un commissaire s'interroge sur la raison de l'augmentation de la prévision du revenu des amendes par rapport aux comptes 2015 (4007000/437).

M. Barazzone répond que cela tient compte de l'augmentation de la présence des APM et d'une estimation de revenu à 2,3 millions à la fin de l'année 2016.

Une commissaire demande une explication sur l'augmentation de 45% des Amortissements ordinaires du PA (4009000/331) pour le LOM (Logistique et manifestations).

M. Bertossa explique que l'augmentation est en lien avec les effets des investissements pour les acquisitions de nouveaux véhicules et pour les illuminations de la fin de l'année.

Une commissaire demande si des privés participent au financement de cet événement.

M. Barazzone répond que 200 000 francs de revenus devraient être affectés au festival. Cette somme apparaîtra dans un fonds de bilan. Au sujet du problème des fonds de bilan, il juge problématique de demander des dons qui finalement ne peuvent pas être affectés à ce pour quoi ils ont été sollicités.

La commissaire rappelle qu'en 2015, pour les contributions des communes au fonctionnement du SIS, il n'avait pas été possible d'assurer que les sommes allaient être forcément affectées au SIS, même si finalement c'est bien au SIS que ces sommes ont été acheminées.

Le président rappelle que les recettes ne peuvent pas être affectées sauf dans des cas particuliers, par ailleurs réglés par convention.

A la page 83 (Voirie Ville propre, VVP). Une commissaire demande une explication sur l'augmentation de revenu de la ligne Autres redevances d'utilisation et prestations de service (4010000/434).

M. Bertossa répond qu'il s'agit d'une écriture comptable qui apparaît comme une subvention sous forme de gratuité du Service des écoles, pour la récolte des déchets de restaurants scolaires.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation de revenu de la ligne 4010000/435.

M. Bertossa répond qu'il s'agit des prévisions de ventes, notamment de papier et de verre.

A la page 84 (Service des espaces verts, SEVE). Un commissaire note une augmentation de la ligne 4011000/310 par rapport aux comptes 2015.

M. Barazzone répond qu'il s'agit des imprimés d'informations du SEVE. M. Bertossa explique que cette ligne reflète aussi l'activité d'entretien des arbres, tout comme les groupes 313 et 318 de la même cellule. Il rappelle qu'à l'époque du magistrat Manuel Tornare, l'entretien des arbres, y compris les abattages et les remplacements au même endroit, était comptabilisé dans les investissements. Désormais, l'activité d'entretien des arbres relève du budget de fonctionnement du SEVE, qui a reçu pour cela 200 000 francs supplémentaires, une somme qui est ventilée dans plusieurs groupes de comptes du service.

A la page 85 (SEVE). Une commissaire demande une explication sur l'augmentation de revenu des Autres prestations internes (4011000/492).

M. Bertossa explique qu'il s'agit d'une écriture comptable en lien avec des prestations fournies par le SEVE à d'autres services municipaux.

Questions sur les subventions monétaires (p. 111)

Un commissaire demande des explications sur les différences entre la Société internationale de sauvetage du Léman et l'Association pour la sauvegarde du Léman.

M. Barazzone explique que cette dernière est active dans le domaine de la protection de l'environnement.

Un commissaire demande si le DEUS a une quelconque compétence en matière de protection de l'environnement. La réponse est négative.

Une commissaire demande une explication sur les subventions aux «Soutien actions s/espace public – social» et «Soutien actions s/espace public – culture».

M. Barazzone répond que le DEUS subventionne *Cartoonists for Peace*, ainsi que des actions de sensibilisation des cyclistes.

Questions sur les effectifs (pp. 163 et 165)

Une commissaire souhaite avoir une projection de l'engagement d'auxiliaires en 2017 en équivalents plein temps (ETP), par rapport aux comptes 2015. Elle rappelle aussi sa demande de la liste des entreprises mandatées par le DEUS.

M. Bertossa transmettra les éléments de 2015 qui ont servi de référence pour le PB-2017.

La commissaire demande une explication sur la gestion des heures supplémentaires. Elle demande si elles sont récupérées ou rémunérées.

M. Barazzone répond qu'elles sont le plus souvent rémunérées, par contre, il n'y a pas de prévisions pour 2017.

M. Bertossa explique qu'au SIS cela dépend souvent des interventions. Les heures supplémentaires concernent surtout le personnel mobilisé en renfort. Il est vrai cependant que le budget est insuffisant pour les heures supplémentaires. De plus, il fait aussi observer que l'engagement de 25 nouveaux sapeurs-pompiers devrait, à terme, permettre de résorber le problème des heures supplémentaires.

2.5 Département de la culture et du sport

Séance du 11 octobre 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^me^ Bachmann, directrice du département, M^me^ Koelliker, directrice adjointe, M^me^ Keller, cheffe du Service culturel, M^me^ Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Dose, responsable du Contrôle interne et gestion au sein du département

M. Kanaan entame son introduction en expliquant que le document qui vient d'être distribué aux commissaires constitue une présentation synthétique pour le projet de budget 2017 de l'ensemble de son département. Il en expose certains points brièvement avant de passer la parole à M^me^ Bachmann.

M^me^ Bachmann explique que cette présentation se fera à quatre voix. Elle poursuit ensuite en affirmant que les dépenses sont stables et qu'on assiste même à une légère diminution de l'enveloppe budgétaire. Les quelque 2,5 millions de francs de nouvelles charges sont donc compensés avec même un petit écart de charges de -0,23%. Les recettes quant à elles sont en augmentation de 5,86% suite à certaines mesures voulues par M. Kanaan.

M^me^ Bachmann poursuit en abordant les nouveautés résultant des choix politiques qui ont été faits par le magistrat. Concernant la culture, elle rappelle que suite aux états généraux des musées demandés par le magistrat et au concept stratégique Genève des musées 2015-2020, un plan directeur a été mis en œuvre à l'interne, c'est-à-dire en collaboration avec les directeurs des musées. Ce plan se concentre sur quatre thématiques principales: la recherche, la tarification, l'optimisation des ressources ainsi que l'évaluation et le reporting. Priorité sera donnée aux expositions temporaires et à la médiation culturelle et scientifique autour des enjeux de société, plus particulièrement pour les jeunes et le public scolaire. Il est également nécessaire d'harmoniser les mesures d'accès, afin que chacun se reconnaisse dans l'offre proposée par les musées de la Ville de Genève.

Le Musée de l'Ariana voit ses charges augmenter de 100% pour développer ses expositions temporaires, afin de permettre d'offrir 2 expositions temporaires par année au lieu de 1,5 actuellement. Ces charges seront compensées par la location du grand hall de l'Ariana, à un prix qui intéresse certaines grandes entreprises à Genève. Les revenus ainsi générés devront atteindre 100 000 francs par année. Un des objectifs vise également à développer la collaboration et les événements interdisciplinaires, par exemple l'exposition «Schnaps et rösti. Verre émaillé et poterie suisses (XVII^e^ – XIX^e^ siècles)» pour laquelle participera le Service des sports. L'idée sous-jacente est d'attirer un nouveau public. A ce titre, la signalétique sera également améliorée en anglais et en allemand. Elle rappelle qu'il est question d'attirer de plus en plus de Suisses alémaniques et que les anglophones

sont déjà très présents à Genève. Il est également prévu de générer un revenu d'un demi-million de francs en introduisant une billetterie modeste et abordable pour les expositions temporaires du Musée d'histoire naturelle, qui sont les seules à encore être gratuites en Ville de Genève. Or, les expositions temporaires sont souvent très coûteuses mais néanmoins importantes car elles drainent une nouveau public. Mme Bachmann précise que les expositions permanentes resteront gratuites pour l'ensemble des musées de la ville.

Au sujet du Musée d'art et d'histoire (MAH), elle informe que le magistrat a nommé une commission d'experts qui travaille actuellement sur un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement. Elle rappelle que le 13 juin 2012, le Conseil administratif a décidé de sortir d'une manière progressive et socialement responsable du système des personnes en EdS employées dans le cadre des missions et prestations municipales. Ainsi, à compétences égales, les candidatures des personnes en EdS seront traitées prioritairement. De plus, un programme de formation et d'orientation individualisé (CERTIS) a été mis en place en collaboration avec le DFL et le fonds chômage. Ce programme est à présent terminé. Pour chacune des personnes en EdS, une recherche de poste au sein de l'administration a été organisée par la DRH et cette dernière accompagne les 6 EdS restants (sur les 40 EdS comptabilisés au 1er juin 2012 au sein des musées et des bibliothèques municipales) pour des recherches d'emploi à l'extérieur de l'administration. Mme Bachmann précise que le taux de réinsertion en Ville de Genève a été particulièrement important. En effet ce taux pour le département atteint les 50%, ce qui est beaucoup plus important que les taux de réinsertion des EdS au sein d'autres associations ou administrations publiques.

Au sujet de la Bibliothèque de Genève, Mme Bachmann informe que le système RERO est en crise suite au retrait inopiné du Canton de Vaud de ce réseau. Elle explique qu'il s'agit d'un sujet complexe qui mériterait une présentation à part entière.

M. Kanaan précise que RERO est le système de gestion informatique des emprunts interbibliothèques au niveau suisse. Or, Mme Lyon, de l'exécutif vaudois, a décidé – sans prévenir – de sortir de ce système, qu'il jugeait trop lourd et obsolète, afin, semble-t-il, de pousser à une modernisation de cette plateforme informatique.

Mme Bachmann poursuit en expliquant que cette crise du réseau romand, consécutive à la décision unilatérale du Canton de Vaud, a en effet fait bouger les choses, puisqu'un nouveau projet national intitulé Swiss Library Service Platform (SLSP) sera implémenté dès 2017 et opérationnel à l'horizon 2020. La phase de transition entre ces deux systèmes génère des coûts supplémentaires pour la Ville de Genève car il est nécessaire de financer la gestion de RERO sans le Canton de Vaud tout en préparant parallèlement la mise en route du nouveau

système national. Néanmoins, puisque le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Genève ne cesse d'augmenter, ces coûts supplémentaires seront compensés par la rétrocession de recettes générées par l'enregistrement de ces étudiants au sein du réseau romand des bibliothèques scientifiques via la dîme du livre.

Mme Bachmann passe ensuite la parole à Mme Keller, afin de présenter les modifications du budget du Service culturel.

Mme Keller explique qu'il y a trois types de modifications des subventions qui n'ont toutefois pas d'impact budgétaire. Les premières sont liées à des transformations financières neutres relatives à la création de lignes nominales pour des manifestations au bénéfice de soutiens réguliers (fonds généraux), et qui ont démontré que leurs activités allaient perdurer. Les secondes sont liées à des renforcements financièrement neutres relatifs à des institutions et des manifestations. La troisième modification concerne uniquement le Théâtre de l'Orangerie.

Mme Keller aborde ensuite le tableau illustrant de manière pédagogique avec des couleurs où l'argent est pris afin de compenser les différentes augmentations, dont elle commente les différentes lignes. Elle explique par exemple qu'une ligne de 40 000 francs serait créée pour l'Association CORODIS en prélevant cette somme au fonds de soutien aux échanges et tournées. Elle rappelle que ce fonds sera sous la responsabilité du Canton dès le 1er janvier 2017. Ainsi, en prélevant ce montant, il serait tout de même possible pour la Ville de Genève de subventionner de manière pérenne cette association qui est active dans la diffusion des spectacles genevois et romands en Suisse et à l'étranger. Concernant le Théâtre de l'Orangerie, qui représente le cœur de la saison théâtrale genevoise d'été, Mme Keller explique que la Loterie romande a décidé de ne plus soutenir les institutions «Ville de Genève» et s'est par conséquent retirée du subventionnement de ce théâtre. Néanmoins, la Loterie romande a accepté de soutenir en échange la compagnie Confiture, qui était précédemment au bénéfice d'une subvention du fonds général. La Ville a ainsi pu débloquer un montant équivalent à 200 000 francs afin de soutenir le Théâtre de l'Orangerie, dont la direction est nommée par une commission d'experts et validée par le département.

Au sujet de l'Association pour le patrimoine industriel, Mme Keller informe qu'il était prévu que l'entier de cette subvention parte au Canton. Cependant, il a été possible de négocier afin que quelque 50 000 francs soient réaffectés au centre de gravure GE Grave. En ce qui concerne les Cinémas du Grütli, il ne s'agit pas d'une augmentation de la subvention de 21 300 francs, puisque cette institution en bénéficiait déjà via le fonds manifestations cinéma, mais d'une clarification de subventionnement comme les commissaires l'ont souhaité à maintes reprises.

Plusieurs lignes nominatives ont également été créées. Dans le cadre du cinéma, il s'agit des festivals Black Movie et Filmar en América Latina, qui ont trouvé leur public et dont le succès ne cesse de s'accroître. De même pour ce qui

est de la musique pour les festivals Antigel et Groove'n'Move. Elle précise que le Festival Antigel constitue la seule manifestation pour laquelle il a été possible de signer une convention dans le cadre de l'ACG. Quant à Groove'n'Move, il s'agit d'un festival de hip-hop qui fait un très bon travail notamment en matière de hip-hop féminin. Elle invite d'ailleurs les commissaires à aller voir les centaines de jeunes qui se rassemblent au centre sportif du Bout-du-Monde – sans alcool ni fumée – simplement pour danser dans le cadre de cette manifestation. Ces différentes créations de lignes émanent respectivement du fonds manifestations cinéma et du fonds pluridisciplinaire.

M[me] Keller conclut en ajoutant que ces différentes modifications sont visibles dans les pages jaunes du document «projet de budget 2017 par service».

M. Kanaan souhaite transmettre quelques informations relatives à l'audit sur les fonds généraux. Il explique que deux rendez-vous sont d'ores et déjà prévus avec M. Chrétien du Contrôle financier. Le premier la semaine prochaine, lors duquel il aura les premiers échos relatifs à cet audit et le second en novembre pour la remise du rapport final. M. Kanaan précise que le Contrôle financier et le Service culturel de M[me] Keller ont travaillé de manière très méticuleuse et énergique. Il ajoute que le rapport de l'audit sera transmis à la commission des finances dans le courant du mois de novembre.

M[me] Bachmann aborde ensuite les éléments relatifs à la loi sur la répartition des tâches (LRT). Concernant les mécanismes financiers, elle rappelle que l'ensemble des montants des subventions transférées sont versés à un fonds de régulation. Ce dernier constitue une sorte «d'astuce comptable» dans laquelle sont inscrites des lignes budgétaires en charges et en revenus. Suite aux négociations menées avec le Canton, il a été décidé que la valeur de référence pour le département de la culture serait celle de 2015, soit avant les coupes budgétaires, ce qui est un point important. Les mises à disposition des locaux associées aux subventions transférées resteront inchangées. Il s'agit d'une exception décidée en accord avec le principe que les bénéficiaires de ces mises à disposition ne doivent pas être pénalisés par la nouvelle répartition des tâches. De plus, selon l'art. 8, al. 1 du règlement de la LRT, tout ce qui est répertorié dans le fonds de régulation – dont on ignore pour l'heure la durée de vie –, c'est-à-dire le niveau des subventions nominatives transférées, est garanti jusqu'à la fin du processus de répartition des tâches.

Concernant la répartition pour 2017, M[me] Bachmann explique qu'elle concerne des tâches exclusives, conjointes ou complémentaires. Les tâches exclusives constituent la vraie nouveauté et se répartissent comme suit: pour le Canton, il s'agit de la diffusion et des tournées, du soutien au libre et à l'édition (sauf les prix et bourses), l'approbation des mesures d'accès pour les élèves (programme «école et culture»), la formation, ainsi que les institutions et manifestations expressément

mentionnées à l'art 3 al. 2 de la LRT. Pour la Ville de Genève, ou plus généralement pour les communes, il s'agit du soutien à la création (fonds généraux) et des subventions aux autres institutions et manifestations.

En matière de tâches conjointes, il est question des subventions en lien avec la Confédération ou d'autres cantons et communes, des bourses et prix dans le domaine du livre, des mesures d'accès à la culture (générales pour le Canton et de proximité pour la Ville) et le soutien à la Fondamco, via une convention tripartite (ville-canton-privés). En ce qui concerne les tâches complémentaires, elles ont trait à la conservation du patrimoine matériel et immatériel ainsi qu'aux ateliers, prix et bourses dans le cadre des résidences.

En résumé, la première phase de négociations qui s'achèvera fin 2016 conduit à un renforcement du rôle historique de la Ville de Genève en matière culturelle. En termes financiers, la Ville de Genève reçoit 5 526 450 francs de revenus de la part du Canton, afin d'assurer ses missions de soutien aux institutions et manifestations culturelles ainsi qu'à la création. De plus, la clarification des tâches exclusives facilitera la gouvernance, non seulement politiquement, mais également administrativement. La gestion sera également simplifiée pour les bénéficiaires qui devront s'adresser et soumettre leur rapport à une seule collectivité publique dès janvier 2017.

La deuxième phase vient de débuter. Les négociations se baseront sur la Déclaration conjointe concernant l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches communes-canton (LRT) du 18 novembre 2015 et concernera trois institutions: le Grand Théâtre de Genève (GTG), l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève (BGE). En appui aux discussions politiques qui vont s'engager, le département devra étudier les différents scenarii évoqués, à savoir le renforcement d'un partenariat public et les éventuels transferts au Canton.

M. Kanaan précise que ces négociations sont tripartites, car le Conseil administratif de la Ville de Genève, cette fois-ci pleinement associé aux discussions car la moindre forme de transfert engendrerait d'importants enjeux fiscaux, a posé comme condition que l'ACG soit partie aux négociations. Les négociations réuniront deux magistrats cantonaux: M^me^ Emery-Torracinta et M. Longchamp; deux magistrats représentant l'ACG: M^mes^ de Planta et Lammar; et deux magistrats de la Ville de Genève: M. Pagani et lui-même. Une deuxième condition a été posée, à savoir que la bascule fiscale – qui constitue pour l'instant une grosse boîte noire qui pourrait potentiellement, selon certains schémas, être défavorable à la Ville de Genève – soit clairement intégrée aux discussions. Il a également été prévu de saisir le Conseil municipal par voie de résolutions en cas de changements importants, puisqu'il est question d'éléments de nature fondamentalement municipale; de même, les partenaires sociaux seront impliqués puisqu'il pourrait

être question de changements importants en matière de personnel. Finalement, le Conseil administratif a insisté pour que soit abordée de manière directe la question des charges de ville-centre. M. Kanaan conclut en informant que la première séance de négociation aura lieu début novembre.

Mme Bachmann passe ensuite la parole à Mme Bonvin pour la partie relative au Service des sports.

Mme Bonvin indique que le montant total des subventions entre le budget 2016 et le budget 2017 n'a pas varié et représente toujours 5 638 400 francs. Néanmoins, elle explique qu'à la demande du magistrat, et afin de mieux répondre aux demandes ponctuelles qui se profilent (par exemple pour 2017, la Fed Cup et la Coupe suisse de Basketball), la plupart des lignes nominales ont été transformées en ponctuelles au sein de ce fonds. Cela explique par exemple que la ligne «soutien à l'organisation de manifestations» a disparu et s'est vue intégrée au «Fonds – soutien à l'organisation de manifestations». De même, 115 500 francs ont été transférés de la ligne «soutien à la formation sportive» vers, d'une part, le «Fonds – soutien à la formation sportive» et, d'autre part, vers le «Fonds – soutien aux publics spécifiques». Ce dernier a également pu être augmenté davantage afin de répondre aux besoins des publics handicapé, special games, et seniors.

Mme Bonvin poursuit en informant que le deuxième point important pour le magistrat, suite au forum «sport et société» est le plan d'action bénévolat. Plusieurs actions ont été entreprises et notamment l'organisation de cours destinés non seulement au bénévolat associatif actif pendant certains événements, mais également aux bénévoles actifs toute l'année au sein de comité d'association, sans pour autant avoir les compétences nécessaires pour remplir un bilan et tenir des comptes. Ainsi, six axes principaux ont été établis et visent à aider les structures de bénévoles. Il s'agit donc de les former en matière de connaissance de ce qu'est une association et sa structure au sens de l'art. 60 sqq. du Code civil; de mobilisation des ressources; de comptabilité des associations; de gestion des bénévoles; du rapport avec les réseaux sociaux; et de les rendre attentifs aux interactions du droit dans le sport même au niveau régional.

Mme Bonvin rappelle que le total «d'argent gris» en termes de bénévolat (c'est-à-dire de ce que coûteraient les bénévoles s'ils étaient payés) à l'échelle nationale a été chiffré à plusieurs milliards de francs, et informe que d'autres actions vont être mises en place, notamment un nouveau logiciel qui sera mis à disposition des bénévoles pour la Fed Cup.

Mme Koelliker aborde ensuite la question des investissements relatifs aux infrastructures sportives, qui constituent un des principaux enjeux pour 2017. Elle rappelle que le sport représente une part conséquente du PFI et ce depuis plusieurs années déjà, puisque la dernière infrastructure sportive en Ville de Genève a été inaugurée en 1993 (Centre sportif de la Queue d'Arve). L'état des lieux

initié en 2013 a permis d'aboutir à une planification des équipements sportifs, dont le Plan directeur sera présenté le 20 octobre prochain à la commission des sports. Elle précise qu'il est nécessaire de tenir compte tant des besoins actuels que des besoins à venir, qui sont liés à l'évolution démographique de la Ville de Genève. Ainsi, deux sites de première importance ont été identifiés, il s'agit d'une part du Bout-du-Monde/Vessy, qui est particulièrement vétuste et d'autre part de la Queue d'Arve/Vernets, qui se trouve au cœur du PAV. A partir de ces images directrices, a été établie la planification des investissements sportifs dont les opérations vont arriver devant la commission des finances sous la forme de crédits d'investissement.

Mme Koelliker expose la liste des demandes qui surviendront durant l'année 2017.

De nouvelles installations techniques chauffage, ventilation, sanitaire, électricité (CVSE) du centre sportif de Vessy afin de régler plusieurs problèmes notamment liés à l'eau. La transformation des terrains de foot et de rugby en synthétique pour les Libellules, le Bois-de-la-Bâtie et Vessy.

Le réaménagement partiel du boulodrome, pour les amateurs de squash et de grimpe, en collaboration avec la DPBA. L'étude relative à la construction d'une halle de tennis au Bois-des-Frères. Cette construction permettrait de répondre à des besoins exprimés mais également de libérer une salle du site de la Queue d'Arve. La construction d'une part du centre sportif de Vernier 115 et d'autre part du centre sportif de la Gare des Eaux-Vives. La pré-étude pour l'agrandissement des vestiaires du stade de Frontenex. Le remplacement de la piste du Vélodrome.

De plus, Mme Koelliker explique que l'on espère pouvoir mener une étude d'agrandissement des vestiaires du stade de Varembé, et les montants y relatifs passeraient sur le budget de fonctionnement grâce au bureau d'étude technique de la DPBA.

M. Kanaan souligne que cette présentation démontre qu'il y a énormément de chantiers en cours qui ne chamboulent néanmoins pas le budget. Il aborde ensuite les autres enjeux pour l'année 2017.

Concernant la LRT, il informe que le volet sport, qui est moins massif que celui de la culture, sera traité plus tard. La commission sportive de l'ACG s'est déjà prononcée dans le sens des positions de la Ville. Il précise que tout cela n'aura pas d'impact sur le budget 2017, car tout doit encore passer devant le Grand Conseil et il s'agira donc d'en reparler dans le cadre des discussions relatives au budget 2018.

Il poursuit en expliquant que la question des propositions relatives aux nouveaux modèles de cofinancement intercommunal des infrastructures culturelles et sportives lui tient à cœur. Il précise que certaines communes souhaitent voir la

Ville de Genève participer dans leurs projets respectifs. Or, il rappelle les charges de ville-centre que doit déjà assumer la commune de Genève. L'examen des objectifs, des priorités et de l'organisation de la recherche est un sujet particulièrement important, notamment pour les musées (et plus particulièrement pour le Muséum et le Jardin botanique). Il explique que cela a toujours existé mais que l'on ne s'est jamais vraiment penché sur les enjeux d'une science qui se veut au service de la cité et accessible par tous. Les études relatives aux différents publics et à l'évolution des prestations se sont déjà étoffées mais se développeront davantage. Il donne l'exemple de la problématique relative à l'organisation d'une étude de public d'un espace ouvert comme le Jardin botanique. Concernant le programme «école et culture», le Conseil d'Etat a accepté la mise en place d'une commission intégrant les autres communes urbaines. Il précise qu'il s'agit d'une conséquence positive collatérale aux négociations relatives à la LRT.

M. Kanaan souhaite également initier un certain nombre de réformes dans la politique de subventionnement dans le domaine culturel. Il précise que cela est lié avec l'audit sur les fonds généraux, mais souhaite ne pas entrer dans les détails pour l'instant. Il ajoute simplement qu'il est question d'analyser certaines pistes pour faire de la place à de nouveaux acteurs, par exemple la synergie entre les festivals ou la mise au concours de certains domaines. Il est également nécessaire d'établir un projet pour l'avenir du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Les discussions avec certains acteurs privés ont pu reprendre et certaines pistes sont analysées afin de présenter des propositions à la commission des finances le moment venu. Il mentionne par exemple le projet de déménager les bureaux et la médiathèque du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) au Carré Vert. Il poursuit en expliquant qu'il est prévu d'accueillir les Géants du Royal De Luxe en septembre 2017. Il précise qu'il s'agit de théâtre de rue à une échelle impressionnante. Cette manifestation pourra potentiellement accueillir un million de personnes, ce qui ferait de cet événement la plus grande manifestation de l'Histoire suisse.

Le Conseil administratif vient de valider une position de base en matière d'élargissement de l'offre numérique et de ville intelligente. Il précise qu'il est très concerné par cette stratégie car elle concerne notamment l'amélioration des structures de contact avec le public. Il rappelle par exemple que les réservations des terrains de badminton doivent encore s'effecteur par téléphone. Deux institutions célèbrent leur jubilé en 2017, le Muséum fête ses 50 ans et le Jardin botanique son bicentenaire. Le conventionnement des associations sportives faîtières est en train de se concrétiser peu à peu. La refonte de l'offre des écoles de sport, afin de faire correspondre au mieux offre et demande, constitue un important chantier pour 2017. Il est également question de favoriser davantage l'inclusion des publics migrants par le sport. Il précise qu'il s'agit de toutes les personnes arrivant à Genève, du banquier au demandeur d'asile. Finalement, le deuxième

forum social du sport se tiendra à la mi-mars 2017 et traitera de la question de la violence dans le sport, qui est un thème que M. Kanaan juge très important.

Un commissaire a une question relative au premier tableau «Charges de fonctionnement». Il constate qu'un certain nombre de charges augmentent. Il souhaiterait connaître le détail de leur compensation.

M. Kanaan précise tout d'abord que les amortissements ne sont pas directement du ressort du département. Il ajoute que toutes les augmentations sur les lignes 30 et 31 sont compensées – parfois même davantage – par des recettes.

M[me] Bachmann explique, au sujet des charges de personnel, que l'augmentation de 0.14% signifie qu'il y a eu un effort sur ces charges. Elle précise que le 1% d'augmentation habituel qui est lié aux mécanismes salariaux est déjà inclus dans le projet de budget 2017. On a donc une contraction du chapitre 30.

M[me] Koelliker concernant les amortissements, il s'agit d'un mécanisme géré par le DFL. Il est lié au moment du vote du crédit d'amortissement et à la période d'amortissement qui varie en fonction du type de construction.

M[me] Heurtault-Malherbe explique que la baisse des amortissements est liée au fait que les crédits en lien avec plusieurs projets sont arrivés en fin de course. Elle donne les exemples du Musée Voltaire, du centre sportif de la Queue d'Arve ou encore du projet de catalogage de la BGE.

M. Kanaan précise que ce sont des gratuités qui font augmenter la ligne des subventions accordées. De plus, les lignes 30 et 31 sont compensées par les lignes 42 et 43 qui se trouvent dans le tableau de la page suivante.

Le commissaire souligne le fait que cela soit compensé par des recettes ne saute pas aux yeux à la lecture de la première page. Il poursuit en remerciant M. Kanaan d'avoir expliqué ce qu'il en était de l'audit sur les fonds généraux, cela lui évite de poser une question à ce sujet. Il a cependant une autre question en lien avec les EdS: il se demande s'il est juste de stabiliser 3 EdS en créant des postes de surveillant, alors que ces postes ne semblent pas nécessaires. De façon plus générale, il se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser cet argent à aider les EdS plutôt que de les stabiliser dans des fonctions qui n'apportent aucune plus-value.

M. Kanaan rappelle qu'une partie (20-25%) des salaires de ces EdS était déjà payée directement par le département. Il informe que les montant nécessaires pour combler la différence afin d'assurer le paiement du total des salaires des EdS dans leurs nouvelles fonctions ont été trouvés grâce à des économies dans le budget de fonctionnement du MAH. La compensation s'est donc effectuée à l'interne. Il rappelle ensuite que certains de ces EdS sont employés au sein de l'institution depuis presque 10 ans, et y font le même travail qu'un fonctionnaire, en étant cependant

payés moitié moins. Il rappelle également qu'à la base du système, il n'était pas prévu de mélanger les EdS avec les autres types de contrats des fonctionnaires. La Ville de Genève s'était donc de facto retrouvée dans le statut d'employeur de ces personnes. De plus, il était nécessaire de mettre fin à ce système puisque l'employeur officiel des EdS, l'Office cantonal de l'emploi, a lui-même décidé d'y mettre fin. Si aucune mesure n'était prise, ces personnes se seraient retrouvées au 1er janvier 2017 soit à l'Hospice général, soit à l'assurance chômage. Il souligne également que ces personnes effectuaient d'ores et déjà un travail au sein de l'institution. Le département a dû donc prendre ses responsabilités.

Il reconnaît néanmoins la réalité du problème soulevé ici. Mais il ajoute qu'il n'a pas très bien compris la stratégie que souhaite suivre M. Poggia au niveau cantonal. Ce dernier a en effet reconnu les faiblesses de ce système sans pour autant avoir une alternative claire pour les personnes concernées. Ainsi, si la première responsabilité en la matière reste cantonale, la Ville de Genève peut également, via l'Œuvre suisse d'Entraide ouvrière (OSEO), qui compte parmi les principaux acteurs dans ce domaine, ou grâce aux projets du tissu associatif et du fonds chômage, venir en aide aux populations de type EdS. Il conclut en insistant sur le fait que ces personnes qui effectuaient un travail dont le département a besoin risquaient de se retrouver à l'Hospice général ou au chômage au 1er janvier prochain. M. Kanaan reconnaît néanmoins la nécessité de contribuer de manière plus globale aux personnes dans le système des EdS. Il rappelle toutefois que la Ville de Genève applique déjà une politique d'engagement qui vise à privilégier les personnes – à compétences égales – qui sont déjà sur le marché de l'emploi local et notamment celles qui sont inscrites à l'OSEO ou qui ont un statut précaire de type EdS.

Un commissaire ne comprend pas où se trouvent les totaux dans le tableau coloré de la p. 13 du document qui vient d'être distribué.

M. Kanaan explique que le zéro entouré de rouge signifie qu'au bilan, le budget des subventions n'a pas été augmenté. Les arbitrages se sont effectués au sein de l'enveloppe existante.

Le commissaire poursuit en soulignant le fait que certains éléments indiqués dans les enjeux 2017 se retrouvent également dans les enjeux liés au budget 2017.

M. Kanaan confirme que le projet de budget 2017 comprend également des travaux relatifs aux enjeux, notamment les éléments liés à de futurs crédits d'investissement. Il prend ensuite l'exemple des jubilés du Muséum et du Jardin botanique, qui s'effectuent avec les moyens existants, mais sont tout de même indiqués dans le budget.

Le commissaire se demande, dans la mesure où ce budget serait accepté, quelles mesures de communication M. Kanaan a prévues afin de tenir informé le Conseil municipal de l'avancée des travaux.

M. Kanaan reconnaît que les présentations des projets de budget se composent principalement de chiffres mais il s'agit également d'une opportunité pour faire le point sur les objectifs politiques poursuivis par les magistrats. Il confirme qu'il sera tout à fait possible d'assurer auprès de la commission des finances une sorte de suivi de l'avancée des travaux.

Une commissaire demande quelle sera la ligne tarifaire appliquée à la future billetterie du Musée d'histoire naturelle.

M. Kanaan répond que l'entrée restera gratuite pour les visiteurs jusqu'à 18 ans ainsi que pour les personnes bénéficiaires de la carte «20 ans/20 francs». Le prix de l'entrée pour un adulte sera de 8 ou 9 francs. Il rappelle que les tarifs réduits (AVS/AI, chômeurs, étudiants etc.) seront harmonisés entre les différents musées. Il rappelle également l'idée d'introduire un passe annuel pour l'ensemble des musées de la Ville de Genève. Il ajoute que ce passe sera à terme étendu à tous les musées du Canton (c'est-à-dire y compris les musées privés) mais que cela prend un peu plus de temps à mettre en place pour des questions d'organisation de répartition des recettes.

La commissaire demande s'il serait possible d'obtenir une liste des amortissements qui se termineront en 2017.

M. Kanaan confirme.

Un commissaire demande, au sujet du GTG, ce qu'il en est de l'enveloppe de 3 millions de francs que le Canton avait envisagé de verser à la Ville de Genève. De plus, il se demande quels sont les axes principaux de la réflexion relative au BAC.

M. Kanaan rappelle que le Grand Conseil pour la première fois de son histoire a voté une vraie subvention de 2 millions de francs pour 2016, suite à d'intenses négociations. Le Conseil d'Etat a anticipé à juste titre une enveloppe de 3 millions pour 2017, mais il rappelle que le Grand Conseil doit d'une part voter le budget puis voter une éventuelle loi de subventionnement. Les contacts pour la prochaine convention de subventionnement dès 2017 ont déjà commencé, mais les discussions sont liées à la 2e phase de la LRT qui concerne également l'OSR. Il précise que la Ville est ouverte à tous les scenarii, mais ajoute qu'il évite que le GTG prenne la forme d'un trophée de guerre, ce qui ne favoriserait pas la tenue de discussions sereines. Il conclut en expliquant que la loi de subventionnement qui sous-tend les 3 millions de francs devra être votée dans le courant de l'année 2017. Il espère que cela se fera au plus vite. En ce qui concerne le BAC, les paramètres clefs relatifs aux objectifs suivis ont trait à un meilleur accueil du public et à une meilleure signalétique globale. Il rappelle que le MAMCO souhaite rester dans ce bâtiment.

Le président souligne que le fait de rester dans ce bâtiment nécessitera des investissements conséquents.

M. Kanaan confirme que les travaux d'assainissement nécessaire coûteront très cher: de l'ordre de quelque 25 millions de francs qui ne sont pas inscrits au PFI. Il informe toutefois qu'il a été approché par certains acteurs privés qui ont fait savoir qu'ils étaient disposés à apporter leur soutien. Mais il reconnaît qu'il s'agit d'une opération difficile. Toutefois, ce bâtiment fait partie du patrimoine industriel de la Ville de Genève, il pourrait donc être classé et protégé à ce titre. Le scénario relatif à un déménagement au sein du PAV n'est donc pas d'actualité pour le MAMCO contrairement au MAH.

Un commissaire s'interroge au sujet du fonctionnement de la LRT.

Il se demande ce que la «valeur 2015» signifie précisément.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de la valeur au budget 2015.

Le commissaire comprend qu'il s'agit donc au minimum de la valeur du budget de 2015. Ainsi, il se demande s'il est possible d'augmenter les montants destinés à ce fonds de régulation.

M. Kanaan explique qu'il s'agit de la meilleure variante possible qui a été retenue, dans la mesure où aucune subvention nominale n'a augmenté depuis 2015.

M[me] Bachmann ajoute que certaines subventions ont été négociées séparément avec le Canton mais il s'agit de cas particuliers.

M[me] Keller confirme qu'il s'agit de la meilleure solution pour le subventionnement.

M. Kanaan précise que les transferts seront effectifs au 1[er] janvier 2017.

Le commissaire se demande, pour une institution qui bénéficiait d'un subventionnement partagé mais qui reviendrait entièrement à la Ville de Genève suite à la LRT, si entre dans ce fonds uniquement la part du Canton ou également la part de la Ville.

M. Kanaan répond que seul le montant de subventionnement transféré du Canton à la Ville de Genève entrera dans ce fonds.

M[me] Keller précise que la plupart des montants transférés par le Canton à la Ville de Genève sont destinés à des subventions nominatives déjà existantes au budget municipal, ce qui signifie que ces transferts viennent renforcer directement ces lignes.

Le commissaire en conclut que la seule partie de subventionnement protégée est celle qui est transférée et inscrite au fonds de régulation.

M[me] Bachmann confirme.

Le commissaire constate les écarts de recettes entre les comptes 2015 et le projet de budget 2017. Il se demande s'il peut encore y avoir des opérations d'investissement qui seraient susceptibles d'amener des recettes pour 2017.

Mme Bachmann rappelle que cet écart entre les recettes des comptes 2015 et celles projetées pour 2017 s'explique par un cas particulier. Les recettes indiquées aux comptes 2015 émanent d'une proposition votée par le Conseil municipal. Il s'agit donc de recettes attribuées au budget de fonctionnement et qui se terminent fin 2016. La diminution des recettes s'explique donc en partie par le MAH, mais plus globalement par la rétro-conversion.

Le commissaire se réfère à un passage du rapport de la CARTS, dans lequel il est fait mention d'un montant de 200 000 francs transféré du fonds danse à l'Association pour la danse contemporaine. Il demande quelques explications à ce sujet.

Mme Keller précise qu'il s'agit plus exactement des compagnies indépendantes qui sont programmées au sein de l'ADC et qui venaient chercher leur financement au fonds général. A présent, ce montant a été transféré directement à l'ADC afin que cette dernière puisse gérer de façon autonome le financement de ses propres programmations. Ainsi, on a confirmé son statut d'institution.

Le commissaire se réfère à nouveau à un passage du rapport de la CARTS, dans lequel les auditionnés semblent se plaindre du fait que la Ville de Genève doive assumer le soutien à la création avec ses seuls fonds municipaux.

M. Kanaan précise qu'il n'est pas question de se plaindre de quoi que ce soit en matière de LRT. Il explique, en précisant que cela n'a rien à voir avec la LRT, que des mesures ont été prises pour rendre visibles les nominales dans les fonds généraux. Il rappelle que l'existence de ces subventions régulières dans les fonds généraux s'expliquait – et Mme Keller l'a souvent dit – par le fait que l'activité de l'acteur concerné n'était pas encore stabilisée. A présent, les acteurs dont les activités ont fait leurs preuves bénéficient d'une nominale, cela permet une lecture plus claire tout en évitant que des institutions viennent chercher par deux fois, c'est-à-dire également au sein des fonds généraux. Ces derniers serviront toujours leur mission de soutien aux événements ponctuels. Il conclut en expliquant que le détail des chiffres relatifs au fonds de régulation sera transmis en même temps que les amendements au projet de budget 2017.

Mme Keller ajoute que le fonds général d'aide à la création apparaîtra en 2017 sous une ligne budgétaire «fonds de soutien à la création LRT». Elle précise que l'idée d'une répartition de ce fonds par domaines a été proposé pour 2018. Elle souligne le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation pour la culture mais simplement d'un transfert d'argent confié pour gestion par le Canton. Elle prie les membres de la commission des finances ainsi que l'ensemble des membres du Conseil municipal de bien vouloir garder cela en mémoire.

Le commissaire se demande si toutes les lignes fixes nominales qui ont été augmentées correspondent à des ajustements de conventions de subventionnement.

Mme Keller répond que les ajustements n'ont pas été faits cette année pour le budget 2017. Les conventions seront en effet ajustées après approbation du projet de budget. De plus, cet ajustement des conventions représente un grand chantier, puisque bon nombre d'entre elles étaient cosignées par le Canton et la Ville. Ainsi, il sera nécessaire de dénoncer celles qui prévoient un partenariat avec le Canton ou d'apporter les avenants nécessaires pour en terminer certaines en faisant état du départ du Canton et de l'ajustement éventuel du montant de la subvention, avant d'en signer de nouvelles.

Le commissaire en conclut donc que les ajustements actuels ne correspondent pas à des conventions existantes, mais que les montants en question provenaient des fonds généraux.

Mme Keller explique que ces montants étaient versés aux compagnies et qu'ils pouvaient varier d'année en année. Ainsi, une moyenne entre ces différents montants sera effectuée et constituera le montant qui sera versé à l'institution, en l'occurrence l'ACD, mais il en va de même pour le Théâtre de l'Orangerie, par exemple. Dans l'avenant pour 2017 ou la nouvelle convention, ce nouveau montant sera expressément indiqué.

Le commissaire en conclut que ces mesures retirent du travail au comité qui sélectionne les projets pour la mise à disposition des montants des fonds généraux.

Mme Keller confirme. Cependant, elle précise qu'il y aura toujours du travail dans la mesure où le Canton s'apprête à transférer pas moins de 1,2 million de francs à la Ville, qui constitue un montant à gérer en plus pour les soutiens ponctuel, et que la commission du Canton n'assumera plus de cette tâche, transférant ainsi également toute la charge de travail sur la commission d'experts municipale.

Un commissaire souhaite apporter un complément de réponse à la question de son collègue démocrate-chrétien qui s'inquiétait de la légère augmentation des charges de personnel. Il signale qu'à la p. 158 du document «projet de budget 2017 par service», on peut constater que globalement, le personnel occupé par le département de M. Kanaan est en baisse de presque 4 postes. Un effort énorme est donc fourni en termes de disponibles budgétaires.

Une commissaire se demande s'il y a eu des changements de pratique sportive depuis ces six dernières années.

Mme Bonvin se réfère à un article de la *Tribune de Genève* paru récemment, qui mentionnait le débat qui avait opposé deux élus municipaux genevois en 1853 au sujet de la gymnastique: l'un la considérait comme un sport et l'autre comme

une activité militaire. Pour revenir à la question, elle explique que d'après les deux études commandées par la Confédération les pratiques ont considérablement varié durant ces quinze dernières années. En effet, on est passé d'une pratique sportive plus structurée, avec une plus grande implication des individus au sein de clubs – et notamment les clubs d'entreprises ou de sociétés (BCGE, UBS, SBS etc.) qui ont aujourd'hui presque totalement disparu – à une pratique sportive davantage déstructurée, c'est-à-dire plutôt basée sur une pratique individuelle ou en petits groupes mais sans les «contraintes» inhérentes à la vie d'un club. Donc, oui les pratiques ont varié et on dénombre l'émergence d'une centaine de nouveaux sports depuis quinze ans.

La commissaire se demande donc si ces changements ont engendré des changements en matière de gratuités. Elle prend l'exemple du tennis de table.

M[me] Bonvin répond que le tennis de table est en pleine expansion (elle mentionne notamment les cinq champions suisses qui ont remporté des compétitions de différents niveaux cette année). Elle ajoute que peu de sports disparaissent, mais qu'on assiste au contraire à l'apparition de nouvelles disciplines. Elle prend notamment les exemples du rugby à sept, du futsal ou encore de divers sports anglo-saxons, qui n'existaient pas en Suisse il y a quelques années.

M. Kanaan mentionne l'étude de 2013 relative aux pratiques sportives effectuée par son département et souligne le lien entre la dimension internationale de la Ville de Genève et l'importation de nouvelles pratiques. Ces dernières posent certains défis en matière d'utilisation des espaces et de créneaux horaires. Il affirme que tout est mis en œuvre pour adapter les fonctionnements et répondre aux nouvelles demandes. Cependant, il insiste sur le fait que les principaux défis sont liés aux infrastructures et au bénévolat. Le personnel du service est en effet déjà surchargé à cause des quelque 3000 manifestations sportives. Et il aimerait mettre un terme à cette affirmation mythologique selon laquelle on ne donnerait pas assez d'argent aux clubs. Il précise à ce titre qu'il est rare que son département refuse de soutenir un club et que chaque demande est analysée dans le détail.

M[me] Bonvin ajoute que tous les nouveaux sports dont la jeunesse est friande comme la trottinette, les rollers, le fitness etc. sont particulièrement mangeurs d'espace.

M. Kanaan en profite pour annoncer que tôt ou tard le département aura besoin de postes supplémentaires.

La commissaire informe qu'elle n'a pas très bien compris l'explication relative aux fonds généraux et aux lignes nominatives.

M. Kanaan précise qu'il a été décidé de sortir des fonds généraux toutes les subventions régulières et nominatives. Il précise cependant que dans le domaine du sport, beaucoup de subventions sont ponctuelles.

Mme Keller confirme que cette mesure de regroupement des petites lignes ou des petits fonds existants au sein des fonds généraux de son service a eu lieu ces trois dernières années.

Mme Bonvin prend quelques exemples de problèmes rencontrés en raison du manque de clarté ou de l'absence de mise à jour des lignes nominales. La marche, par exemple, bénéficiait d'un subventionnement ordinaire. Son club a néanmoins disparu entre-temps. Cependant, puisque la ligne était nominale, il était impossible de transférer l'argent à une autre entité. Ou bien l'exemple de l'organisation du championnat européen féminin de curling, qui a bénéficié d'une ligne ordinaire alors qu'il s'agissait d'un événement unique qui s'est déroulé il y a une trentaine d'années. Elle prend encore l'exemple de la Course de l'Escalade qui bénéficiait d'une ligne ordinaire, tandis que l'association Santescalade était aidée ponctuellement. Or, il s'est avéré que la seconde avait besoin de bien plus d'aide que la première qui bénéficiait déjà d'un soutien très important de la part de différents sponsors. Donc les mesures de clarification des subventionnements ont permis de faire le ménage et de rapatrier tous ces montants inutilement ou injustement versés en tant que lignes nominales au sein du fonds général manifestations.

La commissaire se demande en quoi consistent les investissements dans le centre sportif de Vessy.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit avant tout de répondre à un problème d'eau chaude.

Mme Bonvin précise que la chaudière n'a plus la capacité suffisante par rapport à l'utilisation des douches. Sa capacité sera donc doublée, de même que le nombre de douches. Concernant les points d'eau de manière générale, elle précise que les centres sportifs ne sont pas des parcs, par définition. Cependant, elle confirme que des demandes de points d'eau ont été formulées et qu'il est donc prévu d'en installer au Bout-du-Monde ainsi qu'à Vessy.

M. Kanaan confirme que des points d'eau seront installés en plein air.

Une commissaire souhaiterait savoir ce qu'il va advenir des «fonds généraux théâtre», maintenant qu'il n'y a plus qu'un guichet auquel les compagnies pourront s'adresser. Elle craint en effet que dans ce nouveau système où la Ville de Genève est la seule à pouvoir accorder des subventions, celles-ci diminuent et poussent ainsi les compagnies à rogner sur les salaires des artistes ou même à supprimer des postes de travail.

M. Kanaan confirme que la responsabilité de la Ville de Genève en tant que guichet unique est accrue. Cependant, il précise que jusqu'à maintenant le risque était que soit la Ville soit le Canton dise oui pendant que l'autre disait non. Ce qui avait pour conséquence que parfois des projets se faisaient mais dans de très

mauvaises conditions. Cette problématique des moyens à disposition impliquera peut-être que le nombre de projets soutenus soit revu à la baisse.

Mme Keller rappelle la façon dont se déroulait la procédure d'attribution de la subvention. Cette dernière était la plupart du temps demandée au Canton et à la Ville. Elle souligne le fait que la plupart du temps la Ville accordait la somme demandée mais le Canton quasiment jamais, ce qui a eu pour conséquences parfois que la Ville donne plus que ce qui était demandé.

La problématique à présent réside dans le fait qu'il sera sûrement plus difficile d'accorder l'entièreté de la somme puisque la Ville va gérer un fonds qui sera de facto insuffisant pour répondre à toutes les demandes. Il va donc falloir équilibrer le fait que le Canton, qui disposait d'un budget moindre, ne donnait jamais les sommes demandées. Mme Keller reconnaît que les fonctionnaires vont devoir engager une vraie réflexion relative aux productions, tout en rappelant que tout a toujours été entrepris pour ne couper dans les salaires qu'en dernier recours.

Elle conclut en affirmant qu'il est sûrement question de donner les moyens suffisants aux productions en en soutenant peut-être moins.

La commissaire informe qu'elle rejoint son collègue à propos du risque d'asséchement des fonds généraux, avec la pérennisation des lignes, par souci de transparence. Or, dans le domaine du théâtre, cette pérennisation ne profite qu'à un petit nombre de personnes qui peut choisir comme bon lui semble l'argent à disposition. Elle s'interroge également au sujet du respect des CCT par les acteurs qui bénéficient d'une ligne nominative.

Mme Keller rappelle, au sujet des garanties, que les compagnies devaient de toute façon programmer un spectacle via une institution afin d'accéder aux fonds. Cela ne change donc pas, mais la différence à présent réside dans le fait que l'on évite le double financement. Elle déplore cependant le fait que certaines institutions favorisent des compagnies qui ont la possibilité de trouver d'autres sources de financement afin de prendre le moins de risques possible en termes de production. Ceci est une question qui a été traitée pendant les rencontres théâtrales, lors desquelles il a également été constaté une forme de contradiction entre les compagnies qui veulent sauvegarder leur autonomie en conservant leur accès aux fonds généraux et d'autres qui demandaient à être mieux accueillies au sein des institutions. Concernant le respect des CCT, Mme Keller informe qu'il n'y a jamais eu d'audit à ce sujet, mais plutôt des discussions avec les organisations professionnelles. Il a été constaté que ces conventions sont respectées mais leurs conditions demeurent très basses. Cela a pour conséquence que l'on voit des acteurs qui ont déjà une certaine carrière être payés au niveau de la CCT. Néanmoins, Mme Keller affirme qu'il n'y a pas eu de plaintes concrètes à ce sujet. La plupart des acteurs veulent quand même travailler même si à des salaires moindres. Il existe donc un certain tiraillement, mais les CCT sont respectées.

M. Kanaan ajoute que la dernière direction composée par un petit nombre de personnes qui aurait le monopole du choix depuis des décennies, c'est-à-dire le Théâtre Saint-Gervais, se termine en juin 2018 et l'appel à candidature pour son remplacement part dans deux semaines. Il rappelle qu'au gré des renouvellements, le Conseil administratif n'est pas totalement maître à bord, car il doit passer par des conseils de fondation. A propos du conseil du Théâtre Saint-Gervais il souligne le fait que les représentants du Conseil municipal sont plus nombreux que les représentants du Conseil administratif. Il annonce que les fondations qui gouvernent les scènes culturelles municipales vont être réorganisées (en lien avec la Nouvelle Comédie). La durée et le nombre de mandats ainsi que les conditions de renouvellement seront clarifiés. Les règles ne seront pas forcément les mêmes pour tout le monde, au vu de la diversité de ce qu'il appelle la carte théâtrale.

La commissaire se demande ce qu'il en est du Genève Hockey Club dans le cadre de la LRT. Elle informe qu'elle a lu dans la presse que la Ville participait à des négociations pour la construction d'une nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc. Elle aimerait connaître les détails.

M. Kanaan précise qu'il ne faut pas confondre ce club avec le Genève Servette Hockey Club, qui joue aux Vernets et qui paye une redevance. Concernant le projet de patinoire au Trèfle-Blanc, c'est le Canton qui est pilote. Les enjeux principaux ont trait à l'exploitation, c'est-à-dire de savoir qui gère et paye à long terme. L'idée d'une gestion privée avec une subvention publique se profile. Il précise que la Ville n'est pas sollicitée, et qu'il s'agit d'une discussion hors LRT car il s'agit d'une nouvelle construction. La Ville ne contribuerait qu'à hauteur de 5 000 000 de francs d'investissements qui représentent un crédit inscrit au PFI. Le Canton injecterait 15 millions et le reste proviendrait de privés. Il estime que cette seule contribution, qui permettrait de regagner tous les créneaux horaires qui sont actuellement occupés aux Vernets, n'est pas cher payée. Il précise également que cela ne concerne pas le futur Genève Hockey Club, c'est-à-dire la relève qui bénéficie d'une subvention de 1 000 000 de francs inscrite au budget de la Ville de Genève. Il ajoute cependant qu'il est possible que la relève élite parte financièrement et physiquement (au Trèfle-Blanc) au Canton.

La commissaire se demande comment sont calculés les 100 000 francs en lien avec les cours de patinage.

M[me] Bonvin explique qu'une heure de glace est facturée 200 francs. Cela représente un total de 17 000 francs par professeur (au nombre de six) et par année, ce qui n'est rien par rapport aux estimations de chiffres d'affaires de ces derniers qui tournent autour des 300-500 000 francs. Elle ajoute que ces supputations reposent sur le nombre d'heures à disposition.

M. Kanaan insiste sur le fait que ces chiffres reposent sur des extrapolations, il ne s'agit pas de chiffres audités. Ce qui est sûr en revanche, c'est que les pro-

fesseurs ne payent que 2500 francs par année, en enseignant plus de 40 heures par semaine.

La commissaire se demande si toutes ces tractations ont démocratisé l'heure de cours.

M. Kanaan répond que cela est en cours. Il ajoute qu'il a pour objectif de garantir une accessibilité au niveau des tarifs et des horaires.

M^me^ Bonvin souligne le fait que le patinage, à l'instar de tous les sports individuels qui nécessitent un entraîneur pour un enfant, restera toujours cher. Elle conclut en déclarant que la volonté du magistrat est d'apporter une plus grande accessibilité et une certaine clarté au niveau des tarifs.

La commissaire souhaite poser une dernière question relative aux trois nouveaux postes en lien avec les postes EdS du MAH. Cependant elle croit savoir qu'il y a cinq postes d'EdS en tout, voire six, mais que ce dernier est en arrêt maladie. Qu'en est-il de ces deux ou trois autres?

M. Kanaan confirme que son département s'occupe de tous les postes d'EdS mentionnés.

Le président de la CARTS rappelle que le Conseil administratif a annoncé dans le cadre de la LRT qu'il allait soumettre une résolution au Conseil municipal à propos des transferts d'institutions. Il se demande pourquoi ne pas avoir choisi une forme plus contraignante, comme un projet de règlement par exemple.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'en a pas la compétence légale. Il rappelle que la loi cadre votée par le Grand Conseil précise explicitement que les décisions liées à la LRT ne sont pas du ressort des communes. Il explique par exemple que si le Conseil municipal s'était opposé à la première phase de la LRT dans le domaine de la culture qui a été votée en septembre dernier, cette démarche aurait été cassée par le Service de surveillance des communes.

Il prend un autre cas plus extrême. Si un transfert intégral du GTG au Canton était décidé, ce dernier pourrait très bien décider, tout en remplaçant la fondation de droit public communal par une fondation de droit public cantonal, que la Ville reste le pourvoyeur du personnel pour cette institution ainsi que le «concierge» du bâtiment – même s'il s'agit d'une fonction vitale. Le Canton pourrait également décider d'effectuer ce transfert par expropriation. Il précise donc que tout cela démontre bien que le Canton peut aller à l'encontre de la Ville de Genève sur ce dossier. Une résolution représente donc une simple décision politique qui semble plus judicieuse au vu du peu de marge de manœuvre dont le Conseil administratif dispose en l'espèce.

Le président de la CARTS se demande ensuite comment ont été budgétisées les entrées du Musée de l'Ariana à quelque 100 000 francs. Il imagine qu'il sera

question de soirées privées mais se demande à quelle fréquence celles-ci auront lieu et quels seront les frais annexes. Il se demande également s'il s'agit du premier cas de figure où des institutions de la Ville de Genève sont mises à disposition de manière systématique pour des soirées privés.

M. Kanaan précise que le grand hall de l'Ariana est un lieu prestigieux, notamment aux yeux de la Genève internationale. Il ajoute que puisqu'il est question d'événements en soirée, cela ne handicape pas l'offre de prestations publiques.

M[me] Bachmann ajoute qu'il est question de chiffres encore en étude et qu'ils ne sont pas définitifs. Cependant, elle montre le calcul relatif à la prévision de louver ce hall quatre fois par année, avec un prix complet de 25 000 francs qui comprend tous les frais annexes qui seront assumés par le locataire, qui représente une clientèle qui en a les moyens. Elle ajoute qu'il s'agira de voir lors de l'étude des comptes 2017 si ces calculs sont justes, et qu'il est question de recherche de recettes qui sont destinées à la médiation scientifique.

Une commissaire souhaiterait quelques clarifications relatives à l'article qui fait état d'un courrier envoyé par M. Kanaan au Conseil d'Etat, dans lequel le magistrat ferait semble-t-il part de son refus catégorique par rapport aux discussions en lien avec le GTG.

M. Kanaan répond tout d'abord que les articles de presse ont souvent tendance à simplifier les choses. Il rappelle que cet été le Conseil administratif a reçu un courrier du Conseil d'Etat dans lequel ce dernier lui enjoignait d'ouvrir cette phase de négociation et à désigner ses représentants pour ce faire. Il précise que toutes ces discussions se tiennent dans le même cadre de la Déclaration conjointe du 18 novembre 2015. Dans sa réponse au Canton, le Conseil administratif a fait part de son cas de figure favori en précisant que l'ensemble des scenarii serait étudié.

M. Kanaan estime que le souhait du Canton d'être plus présent est une bonne chose et rappelle qu'il croit au partenariat et à une répartition plus équitable de la bascule fiscale, notamment dans le cadre des discussions relatives aux charges de ville-centre. Il souligne le fait qu'un transfert total des trois grandes structures que sont la BGE, l'OSR et le GTG représenterait un transfert de 65 millions de francs soit une diminution de 4 centimes additionnels pour les habitants de la Ville de Genève, contre une hausse de 2 centimes additionnels au niveau cantonal. Ce scénario ne plaît pas à certains. C'est pourquoi il croit que le scénario le plus raisonnable politiquement est celui d'un partenariat avec le Canton. De plus, une telle démarche permettrait au Canton de se familiariser avec la gestion de ces grandes structures, sans en hériter directement, d'autant plus que ce partenariat pose un certain nombre de questions en termes de personnel, de caisse de prévoyance etc. Les négociations s'annoncent donc pour le moins intenses. Néanmoins, il conclut en affirmant qu'il n'a jamais dit «non» contrairement au titre de l'article.

La commissaire demande ensuite quel est le point de situation relatif au MAH.

M. Kanaan explique que la commission mise en place par le Conseil administratif, et présidée par MM. Hainard et Mayou, s'est mise au travail. Il signale que selon les statistiques de fréquentation des musées, le MEG se situe une bonne position et c'est justement M. Mayou qui a piloté avec succès la mutation de cette institution.

M. Kanaan poursuit en expliquant que suite à la défaite de février dernier, il est important à présent se poser les bonnes questions et en premier lieu de savoir quelle identité on souhaite donner à ce musée. Il rappelle que la population a clairement fait savoir que le bâtiment devait rester intact et notamment la cour intérieure.

Il espère pouvoir soumettre un crédit d'étude dans un délai raisonnable, tout en expliquant qu'il faut également identifier les mesures urgentes de conservation à entreprendre afin de laisser ce bâtiment en exploitation (il donne l'exemple des portes d'accès et des systèmes d'alarme).

La commissaire se demande s'il existe un mandat de longévité pour les directeurs.

M. Kanaan répond que pour les musées municipaux il s'agit du régime statutaire de la fonction publique. Il reconnaît qu'à long terme il s'agit d'une question tout à fait pertinente, également pour les scènes municipales.

La commissaire informe qu'elle a ouï dire qu'il était question de déménager le Musée de l'horlogerie au sein du Musée Rath.

M. Kanaan confirme que c'est une piste qui est explorée. Il explique que certains milieux notamment horlogers déplorent le manque de mise en valeur de cette collection. Ce qui pourrait être réglé par son installation dans le musée Rath qui constitue un bâtiment emblématique de la Ville et d'un emplacement idéal. Il ajoute que bon nombre de personnes ignorent que le musée Rath abrite les expositions temporaires du MAH, ce qui démontre bien qu'il y a un problème de distance entre les deux institutions. La commission d'experts du MAH doit justement étudier cette question. Il conclut en affirmant que rien ne sera décidé avant 2019 pour le Musée de l'horlogerie et qu'il reviendra devant la commission des finances en temps voulu à ce sujet.

La commissaire croit savoir que le FMAC doit déménager au Carré Vert.

M. Kanaan confirme. Il est question non seulement de marquer un nouveau quartier par l'installation d'une institution municipale mais aussi de sortir du Bâtiment d'art contemporain (BAC) un certain nombre de bureaux, qui y sont pour l'instant installés dans des conditions calamiteuses, d'un point de vue de

l'isolation. Il précise que plus personne au BAC ne demande d'espace pour lui-même, mais il y a des problèmes d'agencements des espaces. Le MAMCO a en effet demandé à ce que l'agencement du rez-de-chaussée soit revu, notamment avec une entrée plus ample.

La commissaire rappelle qu'elle a rédigé le rapport en lien avec la longue discussion relative à la retraite des artistes. Elle se demande si les budgets tiennent compte du paiement de la LPP aux artistes.

M. Kanaan répond que dans le cadre du Dialogue culturel national, qui est l'instance de concertation entre la Confédération, les Cantons et les Villes et dans laquelle il représente la Ville de Genève aux côtés de deux autres magistrats, a été abordée l'éventuelle harmonisation des réponses à cette question, qui sera d'ailleurs traitée lundi prochain avec M. Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur, dont dépend l'Office fédéral de la culture. Plusieurs scenarii sont étudiés.

Il souligne que la difficulté relative à cette question réside dans le fait que certains artistes ne veulent tout simplement pas cotiser. Il conclut en déclarant qu'avant d'étudier la situation en Ville de Genève, il faut régler la question au niveau cantonal.

M^me^ Keller ajoute qu'elle a reçu il y a quelques semaines le premier bilan du Service cantonal de la culture et qu'elle a assisté à plusieurs séances avec les milieux culturels et l'instance cantonale. Elle souligne le fait que c'est une problématique très complexe. Au niveau de la danse et du théâtre, cela fonctionne plutôt bien, mais les associations de musiciens, au vu des difficultés à mettre en place un tel système pour leur profession, ont demandé un moratoire sur l'application de la loi cantonale, que M^me^ Emery-Torracinta a accepté. Même M^me^ Papilloud, secrétaire du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), a reconnu l'impossibilité de mettre en place la loi telle quelle pour les musiciens ou encore dans le domaine de l'art contemporain. Elle précise toutefois que Genève a introduit une nouveauté dans les formulaires de postulations. Il s'agit d'une case permettant l'affiliation à une LPP/3^e^ pilier. Les indépendants doivent d'ailleurs transmettre les documents y relatifs. Il y a donc une volonté de sensibilisation, mais il n'y a rien de concret pour l'instant.

M. Kanaan ajoute que tout cela se fait à budget constant.

Une commissaire a une question concernant les équipements sportifs, dont elle rappelle les besoins soulignés par le magistrat. Elle se demande pourquoi la nouvelle piscine de Chandieu est fermée au public.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une piscine qui n'est pas polyvalente mais réservée à l'usage scolaire. Cela relève d'une décision antérieure, basée sur la volonté de ne pas faire payer que la Ville de Genève. Il ajoute que la possibilité d'étendre l'ouverture aux clubs va être étudiée.

M^me^ Bonvin souligne le fait que cette piscine a été pensée pour des classes d'enfants. Il n'y a pas d'accès séparé pour les douches, ni de cabine de change, ni de toilettes (puisqu'il y en a dans l'école). Elle précise qu'il est très difficile d'ajouter ces éléments après coup et que cela peut coûter très cher. En revanche, elle confirme que tout va être entrepris pour permettre une mise à disposition des bassins pour les clubs afin de libérer des créneaux horaires dans les piscines publiques.

Le président rappelle que le Conseil municipal avait failli supprimer ce projet. Il déclare donc que l'on peut s'estimer heureux d'avoir une piscine.

La commissaire revient aux mesures d'accès aux musées pour les élèves. Elle se demande où s'insère la Maison de la Créativité dans cette optique et ce qu'il en est des écoles primaires.

M. Kanaan confirme que la Maison de la Créativité est une institution qui se développe bien. Il précise toutefois qu'elle relève principalement du département de M^me^ Alder et que le sien apporte son soutien en ce qui concerne les résidences d'artistes. Il informe que les projets pour les familles qui ont été mis en place connaissent un très grand succès et, puisqu'ils attirent beaucoup d'enfants de la commune de Chêne-Bougeries, des réflexions sont en cours pour impliquer davantage cette commune qui n'est pas pauvre. Concernant l'accueil, il s'agit avant tout d'enfants des crèches, mais l'idée serait de l'étendre aux enfants jusqu'à 12 ans. Cependant, pour l'instant on ne dispose pas de suffisamment de ressources.

Un commissaire se demande si le Conseil d'Etat a vraiment la volonté de reprendre le GTG ou s'il s'agit plutôt d'une posture pour calmer certains députés qui y voient un potentiel trophée.

M. Kanaan précise qu'il ne veut préjuger de rien car des discussions de travail à ce sujet sont prévues pour début novembre. Il réitère la position du Conseil administratif qui est opposé à un transfert total. Il ajoute que les idées de simples «postures» ou des velléités de «trophées» constituent selon lui les pires manières d'aborder ce dossier.

Le commissaire se demande si un nouveau bâtiment pourrait être prévu pour un nouveau MAH. Il rappelle que le MEG a triplé sa fréquentation suite à son déménagement dans ses nouveaux locaux.

M. Kanaan rappelle que le MEG a pu s'agrandir sur le même site. Il précise que l'augmentation de la quantité de l'accueil n'est pas vitale mais qu'il est plutôt question d'une amélioration de la qualité de l'accueil. Même s'il respecte l'opinion des protecteurs du patrimoine, il maintient que le MAH sous sa forme actuelle n'est plus adéquat pour remplir sa mission et n'est plus adapté. Il

confirme que la possibilité de déménagement sur un autre site est envisageable mais plutôt sous la forme d'une division du musée, avec une partie histoire qui demeurerait sur le site actuel. Il ajoute qu'il faut également étudier le tissu urbain très dense et qu'à ce titre, en accord avec MM. Pagani et Hodgers, un premier mandat d'étude de site possible a été lancé, au cas où la réponse de la commission d'experts penche sur une articulation sur deux sites.

Le commissaire se demande si le bâtiment actuel peut être rendu adéquat et adapté à sa mission sans que sa dimension patrimoniale soit profondément touchée.

M. Kanaan estime que oui, mais il reconnaît qu'il faudra être très créatif puisque les négociations seront serrées. Il précise que la solution réside peut-être malheureusement sous terre. Il déplore en effet que Genève doive enterrer ses bâtiments lorsqu'aucune solution n'est trouvée.

Questions sur le projet de budget par politique publique (p. 101)

Un commissaire estime que les pp. 102-103 sont inutiles, car rien d'intéressant n'y est développé, contrairement par exemple à la p. 111, où il est question des commentaires sur les écarts.

M. Kanaan souligne la place limitée disponible sur ces pages mais prend bonne note de cette remarque.

Un commissaire a une question relative à la refonte de l'offre des écoles de sport mentionnée à la p. 104. Il souhaiterait connaître les perspectives relatives à cette refonte.

M[me] Bonvin répond qu'il s'agit de mieux cibler l'offre par rapport aux sports seniors ou aux sports actifs, tout en assurant de meilleures prestations de manière générale pour la jeunesse.

Une commissaire se demande si cela s'effectue en adéquation avec l'office cantonal compétent.

M. Kanaan informe que le Canton a décidé de fusionner ses services de la culture et du sport. Cependant, il précise que le Service cantonal du sport ne s'occupe que des sports scolaires.

M[me] Bonvin ajoute que le Service des loisirs ne fait plus rien (sauf les classes multicolores). La Ville de Genève a donc pris le relais via les écoles de sport. Pendant l'été, des camps de sports – multisports – sont proposés, dont l'offre va aller en s'étendant. Elle précise que cela reprend la formule des anciens «passeports vacances».

Questions sur le projet de budget par service (p. 65)

Un commissaire s'interroge au sujet de la ligne des cachets (194 000 francs) 318420 à la page 70 et déposé par cellule votés et groupe de comptes 6 positions pour la direction (30010000).

M. Dose répond qu'il s'agit d'achat de prestations par le service de la promotion culturelle qui a été rattaché à la direction. Cette ligne concerne essentiellement des achats de prestations pour les spectacles en faveur des seniors (billets).

Le commissaire se demande ensuite en quoi consistent les indemnités de nuisance.

M[me] Heurtault-Malherbe répond qu'il s'agit d'un compte compétent RH en lien avec le catalogue des indemnités. Cela a trait au travail de nuit etc.

M. Kanaan précise que son département est souvent actif le soir et le week-end et que cela a des conséquences en termes de RH en application du Règlement sur l'aménagement du temps de travail (RATT).

Une commissaire s'interroge au sujet des 150 000 francs de revenus en plus du MAH et mentionnés à la p. 70.

M. Dose répond qu'il s'agit pour une partie des imputations internes (mise à disposition de locaux – 491 – pour 50 000 francs) et 93 000 francs supplémentaires d'autres contributions qui sont en fait des partenariats.

Un commissaire se demande si la ligne 318 de la p. 71 a trait à des expos temporaires.

M[me] Bachmann confirme. M. Kanaan ajoute qu'il arrive de devoir faire appel à des mandataires.

Une commissaire se demande à quoi est dû l'écart mentionné dans le chapitre de la BGE.

M[me] Bachmann rappelle qu'il s'agit des revenus de la dîme du livre.

Un commissaire s'interroge au sujet de la ligne 301 p. 74 relative à la BGE et aux 94 000 francs qui y sont mentionnés.

M[me] Heurtault-Malherbe explique qu'il s'agit de l'effet de noria lié aux mécanismes salariaux. Les collaborateurs plus âgés et qui gagnent par conséquent plus partent à la retraite et sont remplacés par des jeunes qui gagnent moins.

Un commissaire se demande quelle est la politique du département de M. Kanaan en matière de livre.

M. Kanaan répond que jusqu'à présent, le soutien à l'édition a permis la sauvegarde d'un tissu bien diversifié. Les bibliothèques municipales assuraient un soutien à la lecture aux enfants. De plus, la Ville de Genève était très active dans le soutien aux différentes politiques d'acquisition qui complète les prestations du DIP. M. Kanaan prend l'exemple de certaines manifestations dont la Ville est partenaire, comme «Fureur de lire» ou «Poésie en ville». Cependant, il informe que le livre est un domaine dont le fonds général va partir au Canton. Les bibliothèques municipales et certaines manifestations restent à la Ville. Des tâches conjointes comme en matière de bourse pour l'illustration seront maintenues. Il confirme que les libraires font face à d'importants problèmes de roulement et de cash-flow. Il rappelle qu'il a fait le choix politique que les bibliothèques municipales s'approvisionnent auprès de libraires genevois, ce qui n'est en revanche pas le cas du DIP qui applique à la lettre les règles AIMP en la matière.

Une commissaire a une question relative au Centre d'édition contemporaine mentionné à la p. 105. Elle informe qu'elle n'a pas très bien compris ce qui avait motivé l'augmentation de 50 000 francs de la subvention. Elle se réfère au rapport de la CARTS selon lequel il n'y a jamais eu de demandes.

M. Kanaan répond que ce n'est pas le cas et que depuis que le Centre d'édition contemporaine a déménagé de la rue St-Léger il avait déjà fait part de demandes.

M[me] Keller ajoute que derrière cette augmentation, il y a l'idée de développer des expositions à partir du travail d'édition.

Une commissaire intervient concernant ce qui a été dit à propos du rapport. Elle souhaite attirer l'attention des personnes présentes sur le fait qu'il faut être attentif à l'endroit d'où est tiré un propos. En l'occurrence, il s'agit là d'une prise de position d'un parti.

Le président se demande s'il serait possible de donner plus aux clubs sportifs.

M. Kanaan rappelle que la priorité dans le domaine du sport a trait aux infrastructures. Il rappelle également que le soutien aux manifestations diverses et variées est systématiquement assuré. Il met au défi quiconque de trouver un club dont la demande de soutien pour tel ou tel championnat aurait été refusée. Il donne quelques exemples de la tenue de quelques championnats qui vont s'organiser. M[me] Bonvin précise que par manque de bénévole la course des ponts a dû être supprimée. Néanmoins elle a le plaisir d'informer que le triathlon a pu être sauvé et maintenu au niveau international.

M. Kanaan confirme que la culture représente beaucoup plus de salaires et le patrimoine y relatif coûte énormément. Cependant, le débat à terme devra porter sur la nécessaire professionnalisation de certaines fonctions, notamment dans le domaine du sport, qui voit ses activités s'étendre considérablement. M[me] Bonvin

ajoute que la problématique en lien avec cette professionnalisation nécessaire des fonctions de bénévolat réside dans les taux d'occupation. L'idée serait de mettre en place par exemple un pôle de secrétaires qui travailleraient pour toutes les associations afin d'assurer des taux d'activité à 100%.

Le président se demande s'il serait possible d'obtenir un tableau faisant état des besoins en la matière.

Mme Bonvin confirme que la réalisation de ce tableau est en cours suite à une demande de la DPBA.

Une commissaire déclare qu'elle ne comprend pas le soutien au motocyclisme.

Mme Bonvin informe que cela fait deux ans que cette association n'a plus eu de soutien. Il semble très probable que cette année non plus d'ailleurs. Cependant, elle est inscrite au budget sous une ligne nominale, il faut donc l'indiquer. M. Kanaan ajoute qu'il s'agit objectivement d'un sport et qu'il y a un public et des jeunes qui veulent le pratiquer.

La commissaire se demande alors ce qu'il en est du tir sportif.

Mme Bonvin répond qu'il s'agit là d'une discipline extrêmement reconnue et très populaire.

Une commissaire se demande si les sommes accordées rendent les sports populaires ou si ces sommes répondent plutôt à un engouement déjà présent. Pour illustrer son propos, elle prend l'exemple du ski, qui malgré le fait qu'il soit vital pour notre économie nationale ne touche que très peu de subventions selon elle.

Mme Bonvin renvoie au fonds de soutien à la formation des jeunes, dans lequel l'association cantonale de ski touche 123 000 francs de subvention. Cette dernière a en effet été descendue à 100 000 francs car cette association n'a plus d'activités ou très peu. Elle ajoute que Genève n'est pas considéré comme une région de ski à proprement parler. Concernant les associations qui pourraient grandir, le problème réside dans le fait que celles-ci pourraient le faire mais sont limitées par les infrastructures. De plus, il y a encore la question des phénomènes de mode. Elle souligne le fait que le département répond à 90% des demandes.

Une commissaire se demande pourquoi les comptes 366 qui concernent les billets d'entrée relèvent de prestations en nature.

Mme Bachmann répond qu'il s'agit de prestations à des tiers, sous la forme d'offre d'une visite à une association, qui devient ainsi une personne physique et qui comptabilise cela dans son compte.

Une commissaire s'interroge au sujet du Château Bloch mentionné à la p. 121.

Mme Koelliker confirme qu'ils ont réintégré les locaux de la SIP qui n'appartiennent pas à la Ville contrairement au Château Bloch.

Un commissaire s'interroge au sujet de Mottatom mentionné à la p. 123.

Mme Koelliker explique qu'une remise en ordre au sein des départements a eu lieu. Ainsi, puisque cette entité a une affectation culturelle, elle apparaît désormais sous les colonnes du département de M. Kanaan. Elle se trouve toujours dans les mêmes locaux, même si le PLQ en prévoit la destruction et un relogement chez un privé. Elle informe que le recours des halles Tavelli est tombé et que le processus doit bientôt commencer.

Une commissaire se demande, au sujet de la ligne relative au Théâtre Malandro à la p. 122, s'il s'agit toujours d'un lieu de stockage des décors et si aucune autre solution n'a pu être trouvée.

M. Kanaan confirme qu'aucune autre solution n'a été trouvée.

Le président s'interroge au sujet de la ligne relative au MàD à la p. 123. Pourquoi est-elle si faible?

Mme Koelliker rappelle qu'il a été prévu de soumettre cette structure à un tarif dégressif, afin que cette coopérative paye un loyer à terme. M. Kanaan confirme que le MàD n'apparaîtra plus dans les gratuités l'année prochaine.

Un commissaire s'interroge au sujet de l'Association fédérale des troupes de transmission qui apparaît à la p. 127.

Mme Bonvin répond que cette ligne reste dans le Service des sports pour des raisons historiques. Elle prend l'exemple du «Club hygiénique» qui porte ce nom pour des raisons historiques également. Il s'agit du plus vieux club d'athlétisme de la Ville, créé en 1903.

2.6 Département des constructions et de l'aménagement

Séance du 18 octobre 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné par Mme Charollais et M. Macherel, codirecteurs

M. Pagani propose d'organiser l'audition comme suit: dans un premier temps il effectuera une brève présentation relative au budget de son département. Il passera ensuite la parole à M. Macherel afin qu'il explique plus en détail certains éléments qui n'ont pas pu être traités devant la commission des travaux et des constructions, notamment à propos de l'affectation des dépenses de certains postes.

Il entame son introduction en rappelant que son département est un petit département qui gère cependant d'importants investissements. Son département emploie environ 240 postes (équivalents temps plein ou ETP) et la masse salariale n'a pas beaucoup augmenté ces dernières années. Il tient à souligner à cet égard que M[me] Charollais et M. Macherel gèrent le DCA de manière toute à fait performante et efficiente.

Il rappelle que depuis deux années consécutives la jauge des investissements est passée de 60 millions de francs, au début de son mandat, à quelque 130 millions de francs par année et que ce cap est tenu. Ces investissements, dont la grande majorité est gérée par le DCA, concernent des travaux divers et variés qui vont, par exemple, de la pose de revêtement phonoabsorbant sur les routes, la rénovation du Grand Théâtre en passant par la construction de l'école de Chandieu qui vient d'être inaugurée. Il précise que le niveau général d'entretien des bâtiments a été remonté et ce en grande partie grâce à l'utilisation de la méthode d'évaluation Stratus. Cette dernière permet en effet d'assurer un suivi d'année en année de l'ensemble des 800 bâtiments municipaux et d'en connaître l'état de vétusté afin de prendre les mesures qui s'imposent. Il informe que l'étude complète du parc immobilier sera disponible dans deux mois. Il ajoute que depuis neuf ans, d'importantes mesures ont été prises dans ce sens, à l'exception des grands ensembles tels que Cité Jonction, Seujet ou encore les Asters. L'entretien concerne tout particulièrement les écoles, dont quatre sont concernées par une rénovation actuelle (Crêts-de-Champel) ou à venir (Pâquis Centre, dont le crédit a été déposé, Liotard et celle des Charmilles).

Il passe ensuite la parole à M. Macherel afin qu'il expose les aspects comptables qui n'ont pas été explicités dans le détail devant la commission des travaux et des constructions.

M. Macherel aborde donc les principales options de ce projet de budget 2017 par rapport à celui de 2016. Au niveau RH, il informe qu'il n'y a aucun poste supplémentaire. Les variations constatées sont liées à des disponibles budgétaires. A ce sujet, il rappelle que lorsqu'un poste vacant n'est pas directement repourvu, ce dernier est fondu dans le disponible budgétaire afin de pouvoir être reconstitué en fonction des besoins spécifiques du département, ce qui permet une meilleure gestion d'un service à l'autre tout en conservant un nombre de postes constant. En ce qui concerne la vision globale du budget du DCA, on constate une augmentation de charges de 2,5 millions de francs. Cela s'explique principalement par deux écritures.

L'une a trait à une augmentation du groupe 312 «énergie» de 1,2 million de francs. Il rappelle qu'en 2015, les dépenses globales en énergie se sont élevées à 21,5 millions pour un budget de 20,3 millions. Ce dépassement résulte d'une augmentation constante des prix de l'électricité et surtout de l'eau, en raison de

la taxe relative au fonds intercommunal d'assainissement. En effet, cette dernière n'avait pas été prise en compte par le Conseil administratif (CA) dans les budgets précédents, ce qui a conduit à une sous-évaluation du budget. Il rappelle également que la Ville de Genève perçoit une redevance pour l'utilisation de son domaine public en vertu de l'art. 32 de la loi sur les services industriels qui définit chaque année le montant que ces derniers doivent verser aux collectivités publiques pour l'utilisation de leur domaine public. Ces montants sont basés sur l'assiette du chiffre d'affaires de la seule fourniture d'électricité. Puisque les prix de l'électricité ont également augmenté, une sous-dotation budgétaire du revenu de cette redevance a également été mise en évidence (rubrique 427340, du Service de la sécurité et de l'espace publics ou SEEP, DEUS). Ainsi, le DCA a proposé au Conseil administratif une mise à niveau à la fois de la recette pour l'occupation du domaine public à hauteur de 1,2 million de francs, ainsi que de la rubrique 312, pour un montant de 1,2 million de francs également. Cela a donc un effet neutre sur le budget de fonctionnement, tout en permettant à présent d'évaluer correctement ces deux lignes budgétaires par rapport à la réalité des comptes.

La deuxième écriture est liée au chapitre 33, «augmentation des amortissements ordinaires du patrimoine administratif». Il informe que l'année prochaine doit voir la première annuité d'amortissement du crédit relatif à la décontamination du site Artamis de l'écoquartier Jonction. Il rappelle qu'il s'agit d'un crédit global de quelque 55 millions de francs dont une part substantielle est supportée par la Ville de Genève à hauteur de 30 millions de francs. Comme l'amortissement doit se faire sur 20 ans selon une décision du Service de surveillance des communes, ce qui constitue une période relativement courte au vu des montants concernés, cela ramène l'amortissement à 1,5 million de francs par année. Il ajoute que l'on constate également 2,5 millions de revenus supplémentaires au niveau de l'ensemble du département pour, d'une part, la Direction du patrimoine bâti (DPBA), à hauteur de 1,3 million de mieux dans le cadre des prestations du personnel pour les investissements. Cette augmentation est liée aux grands chantiers qui sont menés en ce moment. D'autre part, le Service du génie civil (GCI) connaît une augmentation de revenus de 875 000 francs. Cela peut surprendre puisque le GCI ne mène pas actuellement de gros chantiers au même titre que le DPBA, mais l'explication réside dans le cadre des négociations menées avec le Canton à propos du fonds intercommunal d'assainissement. En effet, ce dernier comprend une taxation sur l'eau qui permet de financer tous les investissements et amortissements ainsi que l'ensemble des coûts d'exploitation. Ainsi, toute l'équipe du GCI qui s'occupe de l'assainissement des eaux voit ses travaux entièrement pris en charge par le fonds intercommunal d'assainissement, ce qui engendre un revenu supplémentaire.

Concernant le compte 318, il signale que l'on constate une dotation supplémentaire de l'ordre d'un demi-million de francs. Il rappelle que cela est lié à une

discussion qui avait eu lieu au sein de la commission des finances l'année dernière, dans le cadre de la présentation d'une demande de crédits d'étude pour des objets définis ainsi pour que des études plus génériques. M. Sormanni qui n'était pas président à ce moment-là avait suggéré que ces «paquets» soient financés par le budget de fonctionnement (rubriques 318) plutôt que par l'investissement. Ainsi toutes les lignes de crédits d'étude génériques ont été supprimées du PFI et la direction du département s'est vue dotée d'un montant équivalent permettant d'attribuer les montants nécessaires suivant les besoins des services. Il prend l'exemple du GCI qui devrait effectuer une analyse de certains ouvrages d'art ou une analyse de pollution sur un terrain particulier. Les montants nécessaires à ces études seront à présent directement intégrés au budget de fonctionnement. Désormais, seules les lignes d'études affectées seront présentées devant la commission des finances qui pourra en discuter en opportunité. Il précise que cette dotation du 318 s'est faite à budget constant, compensée par des économies opérées sur divers lignes.

Il conclut en informant que les deux principales charges d'entretien, c'est-à-dire pour les bâtiments et les routes, sont relativement stables par rapport à l'exercice 2016.

Questions sur le projet de budget par politique publique (p. 85)

Une commissaire informe qu'elle n'a pas très bien compris ce que M. Macherel vient d'expliquer au sujet des crédits d'études.

M. Macherel rappelle qu'auparavant le DCA devait présenter une fois par année une demande de crédits d'investissement pour effectuer des études générales diverses et variées. Or, l'année dernière, la commission des finances avait fait part de son souhait de voir le DCA financer ces études générales par le budget de fonctionnement directement, car d'une part, la loi sur l'administration des communes (LAC) le permet et d'autre part, parce que cela permet de réaliser d'importantes économies de temps. Il précise que les crédits génériques ne sont pas toujours suivis de crédits de réalisation. Ainsi, le DCA ne présentera désormais plus que des demandes de crédits d'études liées à un crédit de réalisation.

La commissaire souligne le fait que, d'après ses dix années d'expérience au sein du Conseil municipal, il arrive que de petites études débouchent sur d'immenses projets. Elle prend l'exemple du crédit de pré-étude relatif à la plaine de Plainpalais qui a abouti à un projet de 40 millions de francs ou encore l'étude relative à la réfection de la Rade qui constitue un projet d'envergure. Elle estime donc que la présentation de l'ensemble des demandes de crédit permet d'assurer davantage de transparence.

M. Pagani souligne que ce changement ne concerne que ce qui n'est pas affecté. Il ajoute que le projet relatif à la plaine de Plainpalais ne relève pas de la

direction du département actuel dont il a la charge et que lorsqu'il a été décidé, le PFI – dans lequel tous les projets sont désormais inscrits – n'existait même pas.

La commissaire insiste sur le fait qu'il lui semble plus judicieux de tout présenter à la commission des finances. Elle est rejointe par le président qui précise à son tour que ce qui est affecté sera toujours présenté devant la commission des finances. Ce qui ne l'est pas relèvera du budget de fonctionnement et dès qu'un montant devra être affecté, la demande y relative sera présentée à la commission des finances.

Un commissaire a trois questions d'ordre général. Tout d'abord, il se demande où en est l'extension du réseau de pistes cyclables, pour laquelle il rappelle qu'un crédit de 8 millions de francs a été annoncé en juin dernier. Ensuite, il voudrait savoir comment s'est déroulée la concertation avec les habitants concernant le Pavillon de la Danse et si ce dernier va pouvoir voir le jour. Enfin, il souhaiterait savoir où en sont les discussions relatives à l'attribution de la concession de la gare routière.

M. Pagani rappelle concernant la gare routière que cela fait environ six ans que le Canton change constamment d'avis. Il précise cependant qu'un accord a enfin été trouvé et que la concession va être relancée avec l'appui du Canton. Il a en effet été décidé que la gare routière de la place Dorcière serait maintenue, pour certaines lignes en tout cas. Il rappelle également que la dernière concession qui appartenait à une coopérative d'artisans voyagistes avait été siphonnée par un grand groupe multinational français qui a transféré la gestion de la gare routière à la RATP. Il ajoute que l'idée est de mettre en relation la gare routière et les arrêts touristiques comme celui situé près de l'Horloge fleurie, par exemple, et d'instaurer le paiement d'une redevance aux cars touristiques qui circulent et stationnent en ville. Il précise qu'il s'agit d'un processus long et difficile mais qui est parfaitement maîtrisé par ses services.

Concernant le Pavillon de la Danse, il confirme que des problèmes sont apparus avec les voisins dont trois sont particulièrement quérulents. Il informe qu'il les a rencontrés et que les discussions tournent autour de la longévité (six ou sept ans? et garanties de respecter ce délai) de l'installation de ce pavillon – qui est démontable – à cet endroit. Les négociations continuent mais M. Pagani déclare que tout va être mis en œuvre pour pouvoir installer ce pavillon sur la place Sturm.

Sur l'extension du réseau de pistes cyclables, M. Pagani informe que 57 «points noirs» relatifs à des problèmes de connexions entre les pistes cyclables ont été identifiés, dont seulement 5 ont été retenus par la Direction générale des transports (DGT). Il souligne le fait que les discussions sont compliquées avec le Canton. Il prend l'exemple de la lutte centimètre par centimètre qu'il a dû mener contre M. Barthassat à propos de la piste cyclable de la route de Malagnou que

ce dernier voulait supprimer à l'issue des travaux qui sont en cours, alors qu'elle existait déjà auparavant et qu'elle était autorisée. Il précise néanmoins que pour l'instant, les moyens financiers à disposition sont suffisants.

Le président se demande pour quand est prévue la fin des travaux de la route de Malagnou et quelle est la disposition des voies et des places de parking qui a été retenue.

M. Macherel répond que les places de parking seront supprimées, car le Canton a décidé de disposer deux voies d'entrée et de sortie afin de créer une «onde verte» en entrée et en sortie de ville. Il précise toutefois que les pistes cyclables ont été certes acceptées, mais péniblement. Il ajoute que suite à l'acceptation le 5 juin dernier du contre-projet à l'initiative IN-154, tout est en train d'être remis à plat avec le Canton, notamment en ce qui concerne les zones 1 et 2, afin de prendre en compte les objectifs de la loi qui a été acceptée et qui visent à accorder la priorité aux transports collectifs et à la mobilité douce au centre-ville.

Le président déclare ne pas comprendre pourquoi M. Barthassat s'acharne à grignoter l'espace réservé aux pistes cyclables.

M. Macherel rappelle que ce projet d'onde verte, qui a pour conséquence la suppression des places de stationnement, n'est pas un projet «Ville de Genève». Il ajoute que la fin des travaux est prévue pour dans quelques mois, lorsque la pose du revêtement phonoabsorbant et du marquage aura été effectuée.

Le commissaire souhaite connaître le délai estimé concernant sa question relative à la gare routière.

M. Macherel explique que l'idée est de maintenir les lignes internationales à la place Dorcière et d'y développer les lignes touristiques. Cependant, les lignes régionales seront rabattues sur les gares CEVA et plus particulièrement sur la gare des Eaux-Vives. A ce titre, des solutions d'aménagement devront être trouvées pour 2019. Parallèlement, il s'agira de trouver des solutions financières pour assurer la survie de la gare routière sans les lignes régionales, tout en mettant à disposition un édicule permettant d'assurer de meilleurs services qu'actuellement et plus globalement un accueil digne de ce nom. Il ajoute que la mise en place de ces conditions-cadres va prendre un certain temps, mais que la présentation des projets complets sera faite à la commission des finances le cas échéant.

Le président déclare qu'il serait appréciable, pour mener à bien ces travaux et cette gestion, de retenir une firme genevoise, voire suisse, mais en tout cas pas étrangère comme la RATP.

Un commissaire se demande ce qui va être entrepris concernant la cinquantaine de «points noirs» relatifs aux connexions entre pistes cyclables.

M. Macherel estime que la situation a changé depuis le 5 juin dernier, lorsque le peuple a fait part de sa volonté de ne plus considérer les vélos comme les laissés-pour-compte de la mobilité. A ce titre, le Canton doit faire preuve de davantage de cohérence, puisque c'est son propre contre-projet qui a été accepté, afin de répondre à la volonté populaire exprimée.

Le commissaire en conclut que les zones où il faudrait privilégier la mobilité douce ne concernent pas les quartiers à venir. Or, il estime que c'est justement là qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires et investir dans ce domaine. Il prend l'exemple du PAV ou de la gare des Eaux-Vives.

M. Macherel souligne que beaucoup de choses existent déjà et qu'il s'agit principalement de corriger certaines connexions problématiques. Concernant le PAV, c'est encore de la musique d'avenir. Mais pour ce qui est par exemple du nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives, des mesures relatives à la mobilité douce sont prévues et tout va se mettre en place.

Le commissaire s'interroge ensuite au sujet de l'énergie. Il rappelle que la Ville de Genève a pour objectif d'être 100% renouvelable d'ici à 2050. Il se demande quel est le pourcentage actuel.

M. Macherel rappelle qu'un rapport du Service de l'énergie traitant de cette question est fourni chaque année lors du bouclement des comptes. Il poursuit en expliquant que globalement le rythme est suivi. La substitution du mazout par le gaz naturel suit son cours de manière optimale. En revanche, la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables s'avère plus compliquée. Il ajoute que l'expérience de l'éco-quartier Jonction permettra de poser une base applicable aux autres quartiers et ainsi de rattraper le retard accumulé. Néanmoins, il souligne le fait que c'est un projet long et compliqué, dans la mesure notamment où les SIG doivent s'assurer certains revenus. Il informe d'ailleurs que les SIG s'apprêtent à réaliser un important projet d'installation d'un système de pompage des eaux du lac (projet GENILAC). Il est prévu que les conduites passent sous le quai du Seujet et la Ville pourra profiter de ce projet pour rénover cet ouvrage d'art. Une demande de crédit sera très prochainement déposée à cet effet.

Le commissaire s'interroge ensuite au sujet du redimensionnement du parking Clé de Rive. Il se demande comment se traduit l'éventuelle participation financière de la Ville de Genève à ce projet.

M. Pagani confirme que le parking a été redimensionné mais que la réduction en longueur a été compensée par l'ajout d'un étage supplémentaire en profondeur, le nombre de places reste le même. Sur la question du financement, il est question de l'octroi d'un droit de superficie dont la rente est en négociation avec les promoteurs.

Le commissaire en conclut que l'étage supplémentaire en profondeur n'engendre pas de frais supplémentaires en surface.

Mme Charollais rappelle qu'un crédit d'étude sur les aménagements de surface a été proposé à la CAE et qu'à présent cette étude est en cours. Le crédit de réalisation sera présenté à la commission des travaux et des constructions. Ce dernier sera mené conjointement avec le projet des constructeurs du parking. Ces deux projets sont liés car la stratégie de compensation de places les fait dépendre des mêmes procédures administratives auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) pour les autorisations de construire. De plus, une proposition d'octroi d'un droit de superficie et d'une concession d'utilisation du domaine public à Clé de Rive SA sera présentée au Conseil municipal.

Le commissaire demande aussi si le projet de rues piétonnes lié à cette opération est toujours d'actualité et sera compris dans ce que Mme Charollais vient de décrire.

Mme Charollais confirme que cela sera présenté dans le cadre du projet d'aménagement.

Un commissaire se demande s'il existe une part d'externalisation des tâches d'entretien des immeubles (lignes 314-315).

Mme Charollais confirme que l'essentiel des travaux d'entretien des immeubles sont confiés à des entreprises. De même pour les routes et ouvrages d'art qui dépendent du GCI à l'exception des moyens liés aux ressources humaines qui sont pris sur d'autres postes du budget.

M. Macherel ajoute que le GCI intervient directement le plus souvent lorsqu'il y a urgence, alors que lorsque l'intervention est planifiable, on procède à un appel d'offres public pour confier les travaux à des entreprises.

Une commissaire a une question relative au projet, mentionné à la p. 87, d'utilisation des eaux du lac Léman pour chauffer les bâtiments. Elle se demande si cela aura un impact important sur la température du lac, en cas de développement de cette pratique.

M. Macherel confirme que l'eau pompée pour alimenter les pompes à chaleur est en effet restituée au milieu naturel après avoir perdu quelques degrés dans le processus. Cependant, il précise que le débit est tellement faible par rapport au volume et au débit du lac et du Rhône que cela n'a aucune incidence sur la température de l'eau du lac. En revanche, le système prévu aux Minoteries, qui est basé sur le soutirage de la chaleur du réseau primaire d'assainissement des eaux, qui ne dispose pas d'un volume analogue à celui du lac, pourrait avoir, s'il était développé, des conséquences sur le biotope de la Step d'Aïre dès lors qu'il participerait à un refroidissement général des eaux usées à traiter.

La commissaire rappelle que M^me^ Salerno avait proposé de centraliser tous les achats ainsi que les appels d'offres à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) mais que M. Pagani avait refusé. Elle se demande pourquoi.

M. Pagani explique que le marché des constructions est très différent de celui de la CMAI, qui s'occupe plus de marchés de fournitures, et que les procédures AIMP dans le domaine du bâtiment nécessitent un certain professionnalisme et des connaissances du métier.

M. Macherel ajoute que le DCA a déjà centralisé en son sein une unité juridique spécialisée dans le droit de la construction ou dans le droit de l'environnement. Il rappelle que le département dispose également d'une «unité soumissions» qui gère quotidiennement la plateforme du Système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP) où toutes les inscriptions en matière de travaux sont indiquées dans le cadre de procédures ouvertes. Si centraliser les achats à la CMAI permettrait de faire des économies, cela est vrai à l'exception des marchés de constructions dont le volume est important.

M^me^ Charollais ajoute que ce n'est pas seulement une question d'échelle. En effet, si les fournitures et prestations constituent des éléments suffisamment simples à décrire, ce n'est cependant pas le cas d'un cahier des charges d'un appel d'offres pour des travaux qui est lié à des éléments propres à la technique relative aux travaux.

Une commissaire déclare ne pas comprendre pourquoi les 3,3 postes RH ne constituent pas des postes en plus.

M. Macherel prend l'exemple de cinq personnes occupant chacune un poste à 100%. Si chacune décide de travailler à 80%, cela résulte en une réduction de 5×20% soit à la création d'un poste car on n'a plus que 4 ETP. Il ne s'agit que de disponible budgétaire sauf que la DRH considère que 5 postes sont toujours occupés. Il précise qu'il faut également garder un certain disponible pour pouvoir faire le chemin inverse.

M^me^ Heurtault-Malherbe ajoute que la subtilité réside dans le fait que ce système de disponible budgétaire permet de transformer des postes dans des classes salariales différentes. Par exemple, si 20% sont libérés dans une classe C ou D tandis qu'il y a augmentation équivalente dans une autre classe, le disponible budgétaire ne sera pas le même. C'est ce qui explique la variation dans les taux.

M. Pagani ajoute que cela permet une certaine mobilité et une flexibilité particulièrement importante dans la gestion du personnel.

La commissaire ne comprend néanmoins pas pourquoi cela est reporté en indiquant 3,3 nouveaux postes.

M. Macherel répond qu'il ne s'agit pas de postes mais de disponible budgétaire.

M. Pagani ajoute qu'il s'agit d'une variation du disponible.

Un commissaire se demande pourquoi le PAV n'est pas mentionné dans la partie «priorités et perspectives».

M. Pagani répond que le projet du PAV en est à la phase d'établissement des PLQ qui ne coûte budgétairement rien. Mais les éléments relatifs au parcours culturel, à la crèche, à l'école, à l'aménagement des nouvelles routes et des espaces publics suivront.

M[me] Charollais ajoute que le PLQ du secteur de la caserne des Vernets doit être soumis au Conseil municipal d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année 2017 et sera suivi par le secteur Acacias-Nord le long de l'Arve.

Questions sur le projet de budget par service (p. 57)

M. Pagani souhaite transmettre trois informations relatives à l'engagement de travaux urgents par la DPBA (en lien avec la p. 58). Premièrement, un montant de 310 000 francs a été engagé de manière urgente pour changer les chaudières des immeubles sis route de Frontenex 72, rue des Rois 13, chemin de la Bâtie 13 et cour Saint-Pierre 2. Deuxièmement, un montant de 1 030 000 francs a été engagé pour des mesures d'entretien urgentes des immeubles sis chemin du Plonjon 4, rue Gourgas 7, rue Micheli-du-Crest 17, cour St-Pierre 2, boulevard Jaques-Dalcroze 11, boulevard de la Cluse 91, route de Frontenex 62, rue de Lausanne 112, rue du Nant 35, rue J.-J.-De-Sellon 3 et rue Michel-Simon 9. Il précise que ce montant dépasse le budget d'entretien 2016 qui est – il insiste – insuffisant. Il informe – en rappelant qu'il l'avait déjà dit – qu'il aurait besoin de 46 millions de francs au lieu des 36 millions de francs dont il dispose actuellement. Troisièmement, il informe qu'un montant de 110 000 francs sera prélevé sur le crédit objet de la proposition PR-665 afin de remplacer un caisson d'exercice feu «FireFlash» destiné au Centre de compétences en matière de formation (CECOFOR) de Richelien. Il ajoute que la Ville de Genève est en procédure judiciaire contre la société Haagen, qui a fourni le caisson en question, car ce dernier ne répondait pas au cahier des charges et aux attentes du Service d'incendie et de secours (SIS). M. Pagani espère bien que cette procédure aboutira à un remboursement des frais engagés.

Un commissaire se demande comment s'explique la diminution de la ligne 364 de la p. 61.

M. Macherel répond que cela est lié à la suppression d'une ligne suite à la fusion des lignes 32 et 35 TPG qui permettra de relier la Jonction à l'hôpital en passant par le pôle universitaire.

Le président s'interroge au sujet de la ligne 461 de la p. 62 et des subventions sur les routes. Il se demande où en est l'ardoise de l'Etat que ce dernier aurait dû payer l'an dernier.

M. Pagani informe qu'il y a six mois il a prié par courrier le Canton de se déterminer au sujet soit d'un paiement de l'entretien des 41,5 km de routes cantonales en Ville de Genève, soit d'un entretien direct. Il précise qu'il n'a toujours pas reçu de réponse.

Le président rappelle que cette situation illégale et scandaleuse dure depuis vingt ans. Il enjoint à M. Pagani d'engager des poursuites judiciaires. Il se demande ensuite où en est le paiement des 8 millions de francs décidés l'année dernière.

M. Macherel répond que ce montant a été inscrit aux comptes, mais sous une inscription de débiteur accompagnée d'un courrier de M. Barthassat dans lequel il s'engage à payer la somme due.

M[me] Heurtault-Malherbe informe qu'elle croit savoir qu'une partie a déjà été payée. Elle s'engage à transmettre la confirmation par écrit à la commission des finances.

Questions sur les subventions et les gratuités

Un commissaire se demande pourquoi la Maison de l'architecture de Genève accuse une baisse de 10 000 francs de sa subvention.

M[me] Charollais explique que ce montant a été transformé en une nouvelle subvention indiquée deux lignes plus bas. Elle rappelle que la Ville s'est engagée à soutenir le lancement de cette institution pendant les trois premières années. Or, ce délai étant échu, des discussions ont eu lieu avec cette institution et il a été décidé de transformer l'aide allouée en aide ponctuelle en fonction des projets qu'elle présentera. La subvention continue a donc été baissée au profit de GVA Archi Guide.

Le président s'interroge au sujet de la restauration des édifices cultuels.

M. Pagani informe que le montant est indiqué chaque année et que des propositions sont présentées à la commission des finances uniquement si les projets en question dépassent 100 000 francs.

Dans le cadre des gratuités accordées, M. Pagani informe que l'écart relatif à la gratuité accordée à l'association Nicolas-Bogueret est lié au fait que de la pollution a été découverte sur le site et que le contrat de droit de superficie prévoit que dans pareil cas ce soit le propriétaire qui paye. Ainsi un accord a été trouvé en lien avec la gratuité.

M[me] Charollais ajoute que les négociations ont abouti à un accord sur un partage des coûts de l'assainissement, en échange d'une exonération de la rente de gratuité à hauteur de 83 000 francs pour l'année 2017. Elle précise que les choses reviendront à la normale dès 2018.

Un commissaire souhaite revenir à l'annonce faite précédemment par le magistrat selon laquelle les travaux d'entretien non prévus conduiront à un dépassement du budget de fonctionnement. Il se demande de combien sera le dépassement en question.

M. Macherel précise que les 36 millions dont dispose la DPBA ne représentent pas un montant dépensé au jour le jour. Une grande partie est en effet planifiée d'année en année voire plusieurs années à l'avance, en fonction des demandes des différents services et départements. Une certaine marge de manœuvre est laissée pour les éléments non planifiables, qui sont inévitables sur un parc de 800 bâtiments. Mais ces éléments non planifiables constituent une série de petits montants. Le Conseil administratif a l'obligation d'informer le Conseil municipal de tout dépassement prévisible, même si la LAC, par son article 48, lettre m), lui laisse une certaine marge de manœuvre en cas de travaux absolument pas planifiables. Le magistrat a cependant jugé judicieux de transmettre toutes les informations pertinentes en la matière, par souci de transparence. Il ajoute que lorsque l'on disposera de la présentation des résultats de l'étude Stratus pour l'ensemble du patrimoine, il s'agira de placer le curseur au bon endroit pour ne pas être dépassé par les travaux d'entretien, sans pour autant faire du surinvestissement comme dans certaines communes qui disposent de moyens financiers conséquents et ne savent pas quoi en faire.

2.7 Projet de budget 2017 réactualisé par le Conseil administratif

Séance du 9 novembre 2016

Audition du Conseil administratif pour la présentation du budget réactualisé, soit M. Guillaume Barazzone, maire, M^me^ Sandrine Salerno, M. Rémy Pagani, M. Sami Kanaan et M^me^ Esther Alder, accompagnés de M^me^ Nathalie Bohler et M. Philippe Krebs, directrice et directeur adjoint du département des finances et du logement, M^me^ Sophie Heurtault-Malherbe, directrice financière, ainsi que M^me^ Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate Sandrine Salerno

En introduction, M^me^ Salerno explique que le Conseil administratif a procédé à des arbitrages afin de présenter un projet de budget équilibré, en tenant compte des dernières prévisions fiscales du Département cantonal des finances (DF), reçues il y a deux semaines. Selon ces prévisions, on s'attend à une légère hausse des impôts sur les personnes physiques et à une baisse des revenus sur les personnes morales. Le DF explique ces tendances par le ralentissement du secteur financier et bancaire, que le Conseil administratif avait déjà pris en compte dans les revenus de la Taxe financière, dans le PB 2017 présenté en août dernier. Concernant les autres secteurs économiques, notamment l'horlogerie, le magistrat cantonal, M. Serge Dal Busco, estime qu'on ne peut pas, à ce stade, tirer ni tendance ni conclusion permettant de construire un discours politique étayé. Dans

son projet de budget, la Ville prévoit cependant des différentiels dans les revenus des secteurs tournés vers le marché international. Le PB 2017 amendé intègre les premiers impacts financiers de la Loi sur la répartition des tâches (LRT). Un fonds de régulation a été mis en place pour gérer le transit des sommes budgétaires qui passent du Canton aux communes et des communes au Canton. A la Ville, ces sommes seront gérées par la Direction financière (DFIN). M^me^ Salerno précise qu'il s'agit de masses budgétaires non amendables jusqu'à la fin du processus de la LRT, spécifiquement la bascule fiscale qui permettra d'intégrer définitivement les sommes transférées dans les budgets respectifs des communes et du Canton. D'ici là, ces transferts sont des opérations que l'on peut qualifier de neutres. Les subventions cantonales et/ou municipales du domaine culturel et du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), transitent sans conséquence par la Ville, respectivement le Canton, vers les bénéficiaires.

M. Krebs présente l'exposé du PB 2017 amendé. Les revenus des impôts des personnes physiques (PP), barème ordinaire (à la source et prestations en capital compris), s'annoncent meilleurs de 3,2 millions par rapport à l'été. Par contre, les revenus des personnes morales seront inférieurs de 9,4 millions par rapport aux prévisions, sous deux effets d'environ 5 millions chacun. D'une part, l'année 2015 subit une correction à la baisse, et d'autre part le panel des grandes entreprises se montre moins optimiste que pour l'année précédente. En conséquence, avec des frais de perception en baisse, l'effet négatif attendu est de 6 millions de francs. Le résultat prévisionnel du PB 2017 s'annonçait donc à près de -3,9 millions de francs, ce qui a amené le Conseil administratif à opérer des arbitrages en vue de trouver des économies de charges pour un montant de 3,6 millions, après déduction de quelques ajustements favorables (bibliobus, interface RH, péréquation LRPFI).

Dans le domaine du DFL, le projet G'Innove ne recevra pas la dotation supplémentaire prévue de 590 000 francs; la Solidarité internationale est augmentée de 250 000 francs au lieu de 500 000 francs, ce qui reporte l'objectif de 0,7%, qui reste un objectif s'étendant sur la législature; l'aide aux primo-arrivants de 500 000 francs est réduite de 100 000 francs; enfin, les impressions du DFL sont supprimées au profit du tout numérique (-75 000 francs), sauf pour les documents où c'est obligatoire (budgets, comptes). Des limitations ciblées dans les impressions et communications sont aussi opérées dans les autres départements. M^me^ Salerno mentionne aussi une économie de 800 000 francs sur les achats d'énergie.

S'agissant du domaine du DCS, M. Kanaan rappelle les arbitrages internes précédents déjà opérés en août. Il signale aussi que les variations dans les montants des subventions culturelles sont dues aux transferts dans le cadre de la LRT. Indépendamment de cela, la subvention au festival Antigel est augmentée en prélevant, dans le fonds pluridisciplinaire, un montant de 100 000 francs, correspondant à des subventions ponctuelles que le festival recevait déjà en plus de la subvention

nominative. M. Kanaan rappelle en outre que le DCS a dû également compenser en interne les trois postes de surveillance pour le dépôt du Carré vert. Au total, les arbitrages du Conseil administratif amènent à une nouvelle baisse de charges de près de 767 000 francs. Les frais d'impressions, de graphisme et de publicité (groupes de comptes 310, 318) dans la Direction départementale, dans les musées, aux Conservatoire et jardin botaniques (CJB) et aux Bibliothèques municipales sont réduits de 10,5%, sauf au Service culturel, au Service des sports (SPO) et à la Bibliothèque de Genève (BGE), qui étaient sous-dotés dans ce volet. Les CJB réduisent leurs budget du bicentenaire et augmentent leurs prévisions de revenus par la location d'espaces pour des events. Le Musée d'art et d'histoire (MAH) et le Musée d'ethnographie (MEG) réduisent leurs ambitions en matière d'expositions, ce qui touche également des lignes dans le groupe 31. La voilure est légèrement réduite aussi à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, à l'Ariana et à la BGE. Au SPO, la réduction touche des manifestations organisées par la Ville.

Au DEUS, M. Barazzone annonce des économies de 485 700 francs, avec -1% linéaire sur les charges du groupe 31 de la Voirie, hors incinération. L'incinération baisse de 83 000 francs en raison de l'amélioration du recyclage des déchets organiques. Les frais d'impressions et de promotion baissent également au SIS, au SEEP et à la Voirie.

M^me^ Alder informe, pour sa part, que l'effort du DCSS se monte à 719 656 francs, avec des recettes et des économies aux Pompes funèbres, des baisses dans le groupe de comptes 30, ainsi que dans les frais de communication des services et de la direction du département. Le PB amendé intègre en outre une subvention de près de 200 000 francs de mécanismes salariaux pour la FASE, que le Canton a décidé de maintenir. M^me^ Alder prévoit des recettes par la mise à disposition de salles du Service des écoles.

Toujours dans les arbitrages, M^me^ Salerno informe que le département participe également à l'effort à hauteur de 103 535 francs, ainsi que les services compétents CMAI, DSIC, BGE et DRH pour un total de 166 066 francs. Le projet de budget modifié comporte en outre une cotisation à une association de villes. S'agissant des arbitrages compensés, M. Barazzone explique que la hausse des charges de l'Ecole latine sera compensée par une progression de la facturation. S'agissant de la hausse du suivi médical du personnel en uniforme du SIS, également compensée, M. Barazzone souligne qu'il s'agit d'une obligation légale. S'agissant des trois postes de surveillance au Carré vert, M. Kanaan informe que leur coût sera compensé par des économies dans les frais de communication. M^me^ Alder souligne que le Conseil administratif n'a touché ni à la petite enfance ni aux subventions. Pour autant, ces arbitrages ne seront pas indolores, notamment sur l'information au public sur les prestations de la Ville. Enfin, M^me^ Salerno attire l'attention sur la liste des transferts opérés dans le cadre de la LRT, qui passent dans les fonds de régulation (pages 12-14 de la présentation).

Suite à une question d'un commissaire, M. Krebs précise que le montant LRT transféré de la Ville au Canton est bien de 4 641 650 francs, et non 4 618 950 francs, comme indiqué par erreur dans la présentation.

Un autre commissaire demande une explication sur les 800 000 francs de charges d'«achats d'énergie» économisés par le DCA.

M. Pagani répond qu'il s'agit d'un renoncement financier sur l'énergie verte et sur le projet CADéco Jonction, qui fournira prochainement du chauffage à partir de l'eau du Rhône. Prévoyant que le système CADéco puisse coûter plus cher que le mazout, une réserve avait été prévue pour que la Ville prenne à sa charge l'atténuation de cette charge sur les locataires du Seujet et de l'Eco-quartier de la Jonction. Or dans le cadre des arbitrages, le Conseil administratif a dissous cette réserve. M[me] Salerno confirme que le DCA avait prévu une réserve de 500 000 francs pour payer la différence entre le mazout et le chauffage écologique de CADéco. Le Conseil administratif a estimé que s'il y a un différentiel, il doit être pris en charge par les locataires et non par la Ville. L'autre partie de l'économie concerne le remplacement de l'énergie verte par l'énergie bleue.

Une commissaire demande si CADéco doit également fournir de la chaleur à des bâtiments mal isolés.

M. Pagani répond que pour 2017, le système desservira les bâtiments du Seujet, l'Hôtel des finances et les dépôts du Carré vert.

La commissaire demande si les subventions transférées dans le cadre de la LRT bénéficient d'une protection contre les coupes budgétaires.

M. Kanaan répond que les sommes transférées sont bien protégées jusqu'à la fin du processus LRT. C'est le cas des subventions à Cinéforom transférées par la Ville au Canton. En revanche, les subventions d'origine – dans le cas présent, la subvention du Canton à Cinéforom – restent soumises aux aléas budgétaires.

Sur une demande de clarification d'une commissaire, M. Barazzone confirme que la hausse des frais de l'Ecole latine est compensée par ses revenus.

Un commissaire constate que le Conseil administratif a trouvé assez facilement de quoi faire près de 4 millions d'économies, alors qu'il avait été dit, en août, qu'on travaillait à flux tendu et qu'il était impossible de trouver un franc supplémentaire sans «toucher l'os».

M[me] Salerno fait observer que dans son département on a renoncé à des augmentations proposées en première lecture pour le programme G'Innove, pour la solidarité internationale ou pour les primo-arrivants. Elle assure que l'exercice n'a été simple pour aucun des magistrats, mais le Conseil administratif s'était engagé à présenter un projet de budget à l'équilibre. Cependant, la question s'est posée

au Conseil administratif s'il fallait faire le premier pas ou laisser le Conseil municipal s'en charger. Cela n'a pas été simple, et ce sera de plus en plus compliqué.

Le commissaire constate que ces arbitrages ne remettent pourtant pas en cause les prestations à la population, contrairement à ce qui avait été suggéré jusqu'alors. C'est donc possible.

M. Kanaan répond que chaque coupe a des conséquences. Par exemple, il y aura des expositions en moins au MAH, au MEG et aux CJB, et il y a moins d'argent pour la médiation aux BMU. Il a renoncé à supprimer les scènes de la rive droite de la Fête de la musique, mais il faudra peut-être s'y résoudre la prochaine fois.

Le commissaire demande si le Conseil administratif persiste à ne pas entrer en matière pour trouver des excédents budgétaires correspondant à la demande de la majorité du Conseil municipal. Il rappelle à cet effet le projet de délibération PRD-120 voté au mois d'avril par le plénum ainsi que les courriers envoyés par la droite élargie cet été et sur lesquels le Conseil administratif a refusé de donner suite. Doit-on comprendre que le Conseil administratif refuse de discuter?

M[me] Salerno réplique que le Conseil administratif et le Conseil municipal sont obligés de discuter, même si cela n'aboutit pas à un accord. En revanche, le Conseil administratif est majoritairement opposé à couper pour couper, à supprimer une prestation parce qu'une partie du Conseil municipal le souhaite, ou à anticiper les effets de la réforme RIE III. En revanche, parmi les demandes de la droite élargie, le Conseil administratif a dit oui aux analyses de prestations ciblées par département.

M. Barazzone explique que cela fait une quinzaine de mois que le Conseil administratif réfléchit à la manière et aux outils de reporting pour améliorer l'efficience des prestations délivrées par la municipalité. L'objectif est de s'assurer que chaque franc pour une prestation est dépensé de la meilleure manière possible. Cette réflexion avait été gelée pendant la période où une majorité du Conseil municipal avait souhaité opérer des coupes contre l'avis du Conseil administratif. Elle a repris à la fin de l'été. Même si certaines décisions doivent encore être affinées, il a été décidé que, plutôt que des analyses globales des services, chaque département analysera une unité ou une prestation publique avec l'aide du Contrôle financier ou d'un mandat externe. L'objectif est de mesurer l'efficience des prestations, quitte à revoir la manière dont elles sont délivrées. Le Conseil administratif indiquera au début de l'année 2017 les domaines que le qu'il souhaite analyser.

M. Kanaan profite d'informer que le Conseil administratif a reçu mardi M. Maxime Chrétien, chef du Contrôle financier (CFI), pour un point de situation sur l'audit relatif aux fonds généraux du Service culturel. Il a déjà fait un travail conséquent, mais il a encore besoin d'un peu de temps. A ce stade, il semble que

l'analyse n'aurait pas d'impact nécessaire sur le budget 2017. Il a proposé au président de l'auditionner en décembre.

Un autre commissaire revient sur une discussion antérieure au sujet des correctifs sur dix ans des impôts sur les Personnes physiques. Il demande si la courbe PP (présentation, page 6) indique des projections pour 2017 comprenant des estimations de correctifs. M. Krebs répond que la courbe depuis 2008 rend déjà compte des comptes corrigés. Sur cette base, pour 2017, on essaye d'appréhender une projection exacte.

M. Schaller demande si la caisse CAP nécessite un complément de financement pour permettre d'assurer les rentes au taux de 80%, compte tenu du taux de capitalisation actuel à la suite de facteurs divers, tels que la baisse du taux technique. M. Krebs répond que la CAP n'est pas dans la même situation que la CPEG. La loi LPP 2014 a enjoint aux collectivités de choisir le financement par primauté des cotisations ou par primauté des prestations. La Ville de Genève a opté pour la première définition. Il appartient ensuite à la caisse de définir un plan de prestations correspondant à son niveau de financement. La CAP n'a donc pas besoin d'un complément.

Un autre commissaire souhaite connaître du DCSS la raison de l'augmentation, en 2016 et 2017, des charges du GIAP et de la FASE. Il demande une explication écrite des raisons de l'augmentation, avec un tableau par rubriques de charges.

Sur demande du président, M[me] Salerno confirme qu'il n'y a pas de changement sur La ville est à vous dans le projet de budget 2017.

2.8 Discussion et vote par la commission des finances

Séance du 15 novembre 2016

Discussion et prises de positions

En préambule, M[me] Heurtault-Malherbe fait distribuer une synthèse par département de toutes les lignes où sont survenues des modifications entre la version du PB 2017 déposé et la version amendée.

Une commissaire d'Ensemble à gauche a une question relative aux arbitrages du Conseil administratif survenus dans le cadre de l'aide au primo-migrants et de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS).

M. Krebs répond que l'aide aux primo-migrants est passée de 500 000 à 400 000 francs.

M[me] Heurtault-Malherbe ajoute que les 400 000 francs se trouvent à la p. 4 du document qui vient d'être distribué. Elle précise qu'il y a eu à la fois une diminution (-500) et un transfert (+400 de la DGVS à l'Agenda 21).

La commissaire d'Ensemble à gauche a également une question relative aux arbitrages du Conseil administratif survenus dans le cadre des changements de tarifs liés à l'énergie et au projet CADéco. Elle se demande où ces derniers se trouvent dans le classeur à six positions.

M[me] Heurtault-Malherbe explique que les 300 000 francs liés au changement de tarif sont répartis sur tous les départements via le compte compétent énergie «C-ENE». Les 500 000 francs liés à CADéco se trouvent à la p. 5, ligne 210700, cellule 312060 «C-ENE Chauffage». Elle précise que ce montant n'est pas réparti, car il dépend principalement de la Gérance immobilière (GIM) puisque CADéco ne concerne que deux immeubles.

La commissaire constate que tous les départements ont dû couper dans les comptes 31 et 36. Or, les coupes qui viennent d'être expliquées sont répercutées sur l'ensemble des départements et pas seulement sur le département 2.

M[me] Heurtault-Malherbe confirme. Elle rappelle que la nature du département 2 fait qu'il est transversal et que ses budgets, dont il a la gestion, sont répartis dans tous les autres départements.

Le président précise qu'il ne s'agit pas de «coupes» proprement dites puisque cette baisse s'explique par des changements de tarifs consécutifs au passage du vert au bleu. Constatant l'absence de questions ou remarques supplémentaires, ainsi que de propositions d'amendements, il propose de procéder aux prises de position des différents groupes.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, le président déclare que ce projet de budget ne convient pas à son groupe, notamment en raison de l'apparition de nouvelles dépenses, son parti ne le soutiendra donc pas en l'état.

Au nom du Parti libéral-radical, un commissaire informe qu'il ne votera pas non plus le projet de budget 2017. En effet, le Conseil administratif n'a pas respecté le mandat qui lui avait été donné par le Conseil municipal en avril 2016, lors du vote du PRD-120 qui demandait que le projet de budget soit excédentaire de 15 millions de francs. On aurait bien entendu pu négocier et transiger sur ce chiffre mais le Conseil administratif à une nouvelle fois refusé la moindre discussion ou négociation pour préférer le passage en force. Les partis de la droite élargie ont également fait part d'un certain nombre de propositions d'économies via un courrier envoyé au Conseil administratif durant l'été 2016, sans que l'exécutif y donne suite. Ce qui n'est pas acceptable. Par ailleurs, il peine à comprendre que l'audit sur les fonds généraux ne soit communiqué qu'après le vote de ce soir, alors que cela peut avoir un impact sur le budget.

Il reste donc à peu près un mois au Conseil administratif pour constituer une majorité s'il ne veut pas se retrouver avec les douzièmes provisionnels, respecti-

vement un budget amendé. Chose que l'exécutif aurait déjà dû faire après le refus dans les commissions spécialisées.

Au nom des Verts, un commissaire informe qu'il votera ce projet de budget 2017. Son groupe est en effet satisfait du Conseil administratif qui, malgré une conjoncture moins favorable que ces dernières années, est parvenu à trouver un équilibre. Ils sont également satisfaits par les priorités poursuivies par le Conseil administratif, même s'il est vrai qu'ils auraient préféré une dimension «plus verte» en matière d'énergie et de transport. Néanmoins, il constate que les principales augmentations proviennent du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ce qui, d'ailleurs, est une constante depuis plusieurs années déjà. Or, les Verts soutiennent les augmentations relatives à des mesures qui sont prises à la demande des citoyens et qu'ils jugent nécessaires. Il signale cependant un petit bémol relatif à la jauge du niveau d'investissements limitée à 130 millions par année et qui lui semble trop basse par rapport aux défis, notamment en matière d'écologie, et aux importants travaux qui se profilent. De plus, il estime qu'un taux d'autofinancement de 65% est tout à fait acceptable compte tenu, d'une part, des actifs et de la richesse de la Ville de Genève et, d'autre part, des taux d'intérêt dont bénéficient actuellement les entités publiques. Il conclut en déclarant qu'à l'exception de ces petits bémols, le projet de budget 2017 convient à son parti.

Au nom du Parti démocrate-chrétien, une commissaire dit être préoccupée par l'état des finances publiques et juge, à ce titre, que la dette de la Ville de Genève est trop élevée. Cette dernière a en effet augmenté de 100 millions en sept ans et semble progresser à nouveau, malgré une excellente gestion. Même si selon certaines théories économiques, un important endettement peut se révéler bénéfique pour une collectivité publique, elle estime qu'il s'agit là d'un cadeau empoisonné qui devra à terme être assumé par nos enfants et petits-enfants.

Elle poursuit en déclarant que le Parti démocrate-chrétien se félicite que la Ville de Genève déploie des prestations à la population de qualité. Cependant, la municipalité doit le faire dans la limite de ses moyens. Elle ajoute que le Parti démocrate-chrétien est très attaché à la qualité de vie en ville, qui passe notamment par une offre culturelle attractive, par un aménagement et des espaces verts de qualité, par la promotion du lien social dans les quartiers et par l'accroissement de la sécurité. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien a estimé que le PB 2017 allait dans la bonne direction puisque ses objectifs approuvaient notamment un soutien accru aux familles en matière de crèches ainsi qu'un renforcement de la sécurité par la création de onze nouveaux postes de pompiers. Cependant, ce projet de budget 2017 s'est révélé insatisfaisant en matière de maîtrise des charges.

Elle rappelle que le Parti démocrate-chrétien appelle depuis longtemps le Conseil administratif à réduire la voilure. Or, ces appels n'ont jamais été écoutés. Le Conseil administratif déclare en effet systématiquement qu'il prendra ses

responsabilités le cas échéant et invoque la «théorie des besoins» chaque fois que des demandes d'économies lui sont soumises. Néanmoins, pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil administratif a démontré qu'il était capable, face à une petite pression, de trouver des économies, en l'occurrence à hauteur de 4 millions de francs, grâce aux arbitrages qu'il a réalisés. Alors que les propositions du Parti démocrate-chrétien n'ont jamais trouvé grâce aux yeux de l'exécutif municipal.

La commissaire se félicite de constater que certaines d'entre elles ont été appliquées dans le cadre des amendements consentis par le Conseil administratif récemment. Il est donc possible de faire des économies sans toucher aux prestations à la population; le Conseil administratif connaît les pistes proposées par le Parti démocrate-chrétien et elle invite donc les magistrats à les suivre, afin d'améliorer le maigre boni du PB 2017 amendé. Le Parti démocrate-chrétien refuse donc ce PB 2017 en l'état. Elle précise qu'il s'agit d'un «non» temporaire et espère que le Conseil administratif présentera une nouvelle version convenable en décembre prochain.

Au nom du Parti socialiste, un commissaire déclare que son parti se réjouit du PB 2017 amendé déposé. Il estime en effet que le Conseil administratif est parvenu à faire son travail en pratiquant des arbitrages sans toucher aux prestations à la population, et ce malgré une importante perte fiscale sur les personnes morales. Concernant ceux qui exigent des baisses supplémentaires, il rappelle que le peuple les a déjà refusés par deux fois en se prononçant dans les urnes.

Quant à ceux qui se disent inquiets par la question de la dette, il rappelle que l'évaluation de la dette de la Ville de Genève atteint le niveau «AA-, perspectives stables», contrairement à la dette du Canton dont le niveau est également de AA- mais dont les perspectives sont sujettes à une potentielle dégradation. Il conclut en déclarant que son parti acceptera le projet de budget 2017.

Au nom d'Ensemble à gauche, une commissaire déclare que son groupe va voter le projet de budget 2017. Cependant, elle signale quelques bémols relatifs aux derniers arbitrages réalisés par le Conseil administratif. Premièrement, elle estime que les économies de 800 000 francs réalisées en matière d'énergie sont un mauvais signal donné à la population. Elle informe qu'Ensemble à gauche n'exclut pas la possibilité de présenter un amendement sur cette question.

Deuxièmement, elle déplore la baisse relative à la DGVS. Néanmoins, il s'agit globalement d'un budget qui affirme une volonté de garantir une politique et des services publics en faveur des habitants. Elle souligne à ce titre l'excellente qualité de vie en Ville de Genève et rejoint la remarque du commissaire socialiste en rappelant à son tour que la population a refusé les coupes proposées par la droite. Elle s'oppose au discours du Parti démocrate-chrétien qui, selon elle, dit tout et son contraire. Elle rappelle que son groupe avait soutenu le projet de baisse des tarifs des cantines scolaires. Elle poursuit en expliquant qu'une politique à la

fois en faveur des familles, de la culture, de la petite enfance, etc. représente un coût qu'il faut assumer si l'on désire des prestations de qualité.

Enfin, la commissaire Ensemble à gauche déclare que la Ville de Genève a les moyens de poursuivre cette politique. Elle souligne cependant que cela est le cas aujourd'hui mais que cela ne le sera peut-être plus demain. En effet, si la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) devait être acceptée, cela aurait des conséquences catastrophiques sur les finances communales. Elle en profite donc pour enjoindre à ses collègues de s'opposer à ce couperet et d'informer sincèrement la population sur les conséquences désastreuses de cette réforme, sur le tissu social de la Ville de Genève, tout en arrêtant de réclamer au Conseil administratif et à la gauche de faire des économies sous prétexte que des coupes vont survenir à tous les niveaux administratifs.

Au nom de l'Union démocratique du centre, un commissaire salue l'immense travail de l'administration municipale des finances pour l'établissement de ce PB 2017. Il rappelle qu'avec ce 6e document présenté aujourd'hui, il s'agit de 111 pages en plus des documents d'origine, qu'il s'agit pour les commissaires d'assimiler. Or, puisque les membres de son groupe ne sont pas en mesure d'être, en matière de finance, aussi rapides et compétents que les experts de l'administration municipale, il informe qu'il est impossible à l'Union démocratique du centre de se prononcer sur ce PB 2017 en pleine connaissance de cause. S'il reconnaît qu'on pourrait lui rétorquer que l'Union démocratique du centre devrait s'abstenir, il rejoint la remarque du commissaire du Parti libéral-radical qui vient de rappeler que, le 27 avril dernier, le Conseil municipal a enjoint au Conseil administratif de faire des économies. Or, il semble que cette demande soit restée vœu pieux. C'est pourquoi en l'état actuel des choses l'Union démocratique du centre refuse ce PB 2017.

De plus, il rappelle que les membres de la commission des finances ne sont pas les rédacteurs du budget, cette rédaction étant une tâche exclusive du Conseil administratif, et que par conséquent ce n'est pas à eux de corriger ce document. Il déclare que le Conseil administratif jouit de sa pleine et entière confiance pour prendre en compte ses demandes et qu'il dispose du temps nécessaire pour effectuer les corrections qui s'imposent. Il conclut en ajoutant qu'il est persuadé que grâce au haut degré de compétence des cadres de l'administration municipale, le Conseil administratif parviendra à présenter une amélioration des chiffres présentés aujourd'hui.

Le président, au nom du Mouvement citoyens genevois, souhaite répondre à la remarque de la commissaire d'Ensemble à gauche selon laquelle son parti se réservait le droit de déposer un amendement sur les questions d'énergie. Il rappelle que si ce dépôt s'effectue en plénière, il est nécessaire de proposer en parallèle une compensation, soit par une recette soit par une économie, de ces

800 000 francs. Il rappelle également que ce montant se divise en deux parties: la première a trait aux tarifs bleu et vert et la seconde est liée au subventionnement des locataires pour les charges de chauffage qui, avec le système CADéco, devraient augmenter.

Il poursuit en constatant que les modifications du PB 2017 communiquées la semaine dernière ont permis de réaliser une économie de 4 millions de francs auxquels s'ajoutent les 2 millions de boni, permettant ainsi de compenser les 6 millions de déficit. Cela démontre donc que ce qui avait été jugé absolument impossible l'année dernière – et qui avait abouti à un référendum sous prétexte que les demandes d'économie aboutiraient à une paralysie de l'administration – est subitement de l'ordre du possible pour l'année 2017.

Concernant la remarque du commissaire des Verts selon laquelle les charges supplémentaires principales concernent les pompiers et la police, le président confirme en rappelant que cela a été voté par le Conseil municipal. Le problème est donc lié à des transferts et à l'apparition de nouvelles subventions.

A cet effet, il rappelle que le Mouvement citoyens genevois et les autres partis de la droite élargie avaient expressément demandé qu'aucune nouvelle tâche ou nouvelle subvention ne soit créée en dehors des propositions votées par le Conseil municipal. Concernant la RIE III, il réitère que le risque, en cas de refus, est de voir les entreprises et les emplois qui s'y rattachent quitter Genève. Cette question pourrait aboutir à un référendum et par conséquent le peuple aura le dernier mot, ce qui est un principe immuable et fondamental à ses yeux.

Un commissaire des Verts souhaite à son tour donner son point de vue.

Il déplore le fait que, quoi que fasse le Conseil administratif, même lorsqu'il procède à des ajustements, les groupes de la droite ne semblent jamais satisfaits. Il ajoute que si le président estime que les impacts des arbitrages effectués par le Conseil administratif sont indolores, il se trompe lourdement. En effet, comme cela pourrait-il être indolore lorsque l'on touche à la solidarité internationale ou à d'autres domaines cruciaux? De plus, cela place l'administration dans une situation difficile. Il ajoute que tout le monde n'est pas d'accord avec les coupes déjà concédées. Cependant il salue les efforts entrepris par le Conseil administratif pour respecter la volonté du Conseil municipal d'avoir un budget équilibré. A ce titre, il invite le président à arrêter de se plaindre et surtout d'affirmer que le Conseil administratif n'écoute pas la droite.

Concernant le reproche formulé selon lequel les dépenses supplémentaires étaient liées à de nouvelles tâches, le commissaire des Verts rappelle que cela est faux dans la mesure où la seule «nouvelle tâche» était une activité auparavant externalisée et que M. Barazzone a décidé d'internaliser, et l'on ne peut que s'en féliciter d'ailleurs. Il ajoute qu'il y a certes des modifications et des trans-

ferts dans les subventions, mais cela est tout à fait normal dans le cadre d'une administration qu'il faut, selon lui, considérer comme un corps vivant et qui, par conséquent, est soumise à diverses évolutions et doit prendre les décisions qui s'imposent. Il conclut en soulignant que cela est vrai aussi bien pour les dicastères tenus par la gauche que par ceux de droite.

Le président rétorque que l'exemple donné des coupes dans le domaine de la solidarité internationale est mauvais puisque ce domaine a, au contraire, subi des augmentations. Il conclut en réitérant son constat relatif à la création de nouvelles subventions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien signale encore que l'administration a été en mesure de trouver 4 millions de francs d'économie sur son budget de fonctionnement, c'est-à-dire sans toucher aux prestations. Le Parti démocrate-chrétien invite simplement le Conseil administratif à continuer dans cette voie.

Le président souligne que ces économies ont été réalisées de façon contrainte et forcée puisque le Conseil administratif est tenu par la loi de présenter un budget équilibré.

Il procède ensuite au vote du projet de budget 2017.

Vote final

Le président met alors au vote le projet de budget 2017 (PR-1194) réactualisé, qui est refusé par 8 non (3 LR, 2 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve).

Le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts annoncent chacun un rapport de minorité. Le Parti socialiste demande également que le résultat des délibérations soit publié dans un communiqué de presse rédigé par le président dès le lendemain, afin d'officialiser l'information. Une majorité de la commission soutient alors cette proposition.

2.9 Projets de délibérations réactualisés

PROJETS DE DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

décide

Délibération I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .. ……	**1'194'352'536**	francs
sous déduction des imputations internes de……	**41'705'038**	francs
soit un total des charges nettes de ……	**1'152'647'498**	francs
et les revenus à ……	**1'194'617'298**	francs
sous déduction des imputations internes de ……	**41'705'038**	francs
soit un total des revenus nets de ……	**1'152'912'260**	francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 264'762 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif

dépenses ……	100'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	100'000'000

b) patrimoine financier

dépenses ……	30'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	30'000'000

c) total

dépenses ……..……	130'000'000
recettes ……	0
investissements nets ……	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif

investissements nets ……		100'000'000
amortissements ordinaires ……	78'212'118	
amortissements complémentaires ……	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 264'762	
autofinancement ……		78'476'880
insuffisance de financement ……		21'523'120

b) patrimoine financier

investissements nets		30'000'000
amortissements (autofinancement)		3'279'109
insuffisance de financement		26'720'891

c) total

investissements nets		130'000'000
amortissements ordinaires	81'491'227	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 264'762	
autofinancement		81'755'989
insuffisance de financement		48'244'011

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 264'762 francs correspondant à l excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

décide

Délibération II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2017, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

décide

Délibération III. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2017 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 48'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2017, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

3. Déclarations du rapporteur de majorité et rapports de minorité

3.1 Déclaration du rapporteur de majorité, M. Simon Brandt, LR

Chaque année, le Conseil administratif dépense jusqu'à l'extrême-limite de ses possibilités financières et légales qui obligent d'avoir un budget à l'équilibre. On se prend ainsi à sourire quand on entend l'exécutif municipal se féliciter de présenter un budget équilibré alors qu'il ne fait que respecter la loi en le faisant.

En avril 2016, la majorité du Conseil municipal votait le PRD-120 demandant que le projet de budget 2017 soit excédentaire de 15 millions et que les investissements soient autofinancés à hauteur de 75%. Malgré cette demande claire du Conseil municipal, le Conseil administratif a non seulement refusé d'appliquer cette délibération (transformée entre temps en motion) mais aussi refusé toute véritable discussion autour de ce projet de budget 2017.

C'est donc avec une grande déception que la majorité de la commission des finances a accueilli ce projet de budget 2017, qui ne respectait en rien la demande votée par le Conseil municipal. Il y avait pourtant un espace de discussion possible entre les 15 millions demandés et l'excédent en trompe-l'œil que l'on nous présente aujourd'hui. Au-delà de la posture comptable, peut-on ainsi véritablement qualifié d'équilibré un budget dont l'excédent n'est que de 264 712 francs? Ce qui représente un boni d'un franc et trente centimes par habitants de la Ville de Genève...

Entre le projet de budget 2017 de septembre, et sa version réactualisée de novembre, le Conseil administratif est parvenu à trouver 3 933 000 francs d'économies pour faire suite à la baisse prévue des recettes fiscales. Ceci sans remettre en cause la plus petite des prestations publiques. Et pour cause, les dépenses du budget 2017 augmentent de 6 657 909 francs par rapport à celui de 2016.

Si une partie de cette augmentation provient de demandes du Conseil municipal (postes de pompiers supplémentaires, baisse des tarifs de crèches, etc), un certain nombre de nouvelles dépenses sont problématiques. Que penser ainsi d'une ligne budgétaire nouvellement crée dont on est incapable de dire ce qu'on en fera lors de sa présentation en commission?

Il est donc plus que nécessaire de mener un véritable débat sur le fonctionnement de la Ville de Genève et ses dépenses. Est-il ainsi interdit de se questionner sur ces dernières? Que ce soit pour le fonctionnement et les dépenses de l'administration mais aussi sur les subventions publiques. Il convient ici, encore une fois, de rappeler que celles-ci ne sont pas un droit ou un dû, chose que certains semblent avoir de la peine à accepter. Il est ainsi parfaitement normal d'en discuter voire de les remettre en cause. Ou alors nous devons aller jusqu'au bout de la logique et fonctionnariser l'ensemble des destinataires des subventions.

Le choix de ne pas présenter d'amendements en commissions spécialisées, ni même à celle des finances, répond à une logique claire. Donner le signal au Conseil administratif qu'il ne dispose pas d'une majorité pour le budget 2017. Ceci pour l'amener à négocier un compromis qui se situerait entre la demande du Conseil municipal de disposer d'un excédent de 15 millions et les 264 712 francs qu'on nous présente aujourd'hui. Le budget réactualisé, du Conseil administratif, montre que des économies indolores et ne remettant en cause aucune prestation ou engagement public sont possibles, c'est une simple question de volonté.

Parmi les économies déjà effectuées par le Conseil administratif, on constate ainsi avec intérêt qu'une bonne partie d'entre elles sont les mêmes que celles que nous réclamions depuis des années. Alors même que l'exécutif nous affirmait il y a une année que de telles mesures empêcheraient l'administration de fonctionner. La preuve est donc faite que ce n'est qu'une question de volonté et que la construction d'une véritable marge de manœuvre budgétaire est possible.

Cette absence d'amendements en commission ne résulte ainsi pas d'une absence de propositions. Mais simplement de mettre la majorité du Conseil administratif face à ses responsabilités, celle de travailler avec la majorité du Conseil municipal.

Il est par ailleurs totalement faux de prétendre qu'aucune proposition n'a été faite vu que l'ensemble des partis représentés au Conseil municipal ont pu faire part de leurs positions en matière budgétaires durant l'été 2016. Dans ce cadre, nous avions clairement annoncé que nous refuserions, sauf exception, toute augmentation de dépenses non financées par une économie équivalente. De même, nous avons proposé un certain nombre de mesures d'économies au Conseil administratif qui a, via la conseillère administrative en charge des finances, refusé,une nouvelle fois, la moindre discussion sur le sujet. Nous mettant ainsi devant la seule alternative de refuser ou d'amender ce budget. Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter que l'audit sur les fonds généraux culturels ne nous ait pas été présenté durant les travaux budgétaires comme il aurait été logique de le faire.

En 2002, le budget municipal était de 978 543 374 francs. Aujourd'hui, selon le projet de budget 2017 réactualisé, il se monte à 1 194 352 536 francs. Soit une augmentation de 216 millions de francs en 15 ans. Ce qui ne correspond même pas à l'évolution de la population vu que, dans le même laps de temps, les dépenses sont passées de 5360 à 5910 francs par habitants. Estimez-vous pour autant que votre qualité de vie s'est améliorée entre temps ou qu'il fait mieux vivre à Genève? La réponse à ces deux questions vous permettra de savoir si cet argent a été correctement dépensé.

Pour toutes ces raisons, la majorité de la commission des finances, composée des partis LR-DC-MCG-UDC, vous invite à refuser le budget 2017 **en l'état**.

B. Rapport de minorité de M. Alfonso Gomez.

(Le rapport parviendra ultérieurement par message électronique)

C. Rapport oral de minorité de M^me^ Maria Vittoria Romano.

D. Rapport de minorité de M^me^ Maria Pérez.

(Le rapport parviendra ultérieurement par message électronique)

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

9 novembre 2016

projet de budget 2017 amendé

remis à la commission des finances

Modifications apportées par le Conseil administratif au PB 2017 déposé et remises à la commission des finances

		Page
1	Présentation générale Projet de budget 2017 déposé	2
1.1	Présentation générale Projet de budget 2017 amendé par le CA	3
2	Récapitulatif des modifications par département	4
3	Détail des modifications par département	5 à 9
4	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2017 amendé par CA - Budget 2016)	10
4.1	Structure des revenus de fonctionnement par nature (comparaison PB 2017 amendé par CA - déposé)	11
5	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2017 amendé par CA - Budget 2016)	12
5.1	Structure des charges de fonctionnement par nature (comparaison PB 2017 amendé par CA - déposé)	13
6	Récap. des subventions par départ., subventions monéraires (comparaison PB 2017 amendé par CA - Budget 2016)	14
6.1	Récap. des subventions par départ., subventions monétaires (comparaison PB 2017 amendé par CA - déposé)	15
6.2	Récap. des subventions par départ., gratuités (comparaison PB 2017 amendé par CA - Budget 2016)	16
6.3	Récap. des subventions par départ., gratuités (comparaison PB 2017 amendé par CA - déposé)	17
7	Modifications des subventions monétaires détaillées	18
7.1	Modifications des gratuités détaillées	19
8	Ressources humaines	20
8.1	Demandes de nouveaux postes	21
9	Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT)	22

Tableau N° 1

Présentation générale PB 2017 déposé

Comptes 2015		Budget 2016			PB 2017 déposé	
Compte administratif						
CHF		CHF			CHF	
Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Fonctionnement**	**Charges**	**Revenus**
	1'184'646'093.70		1'152'987'728	Revenus		**1'151'578'206**
1'058'721'427.21		1'062'803'156		Charges	**1'067'957'369**	
86'408'610.10		82'082'814		Amortissements	**81'491'227**	
1'145'130'037.31	**1'184'646'093.70**	**1'144'885'970**	**1'152'987'728**	Total net des charges et revenus	**1'149'448'596**	**1'151'578'206**
37'749'057.34	37'749'057.34	42'808'657	42'808'657	Imputations internes	**41'705'038**	**41'705'038**
1'182'879'094.65	**1'222'395'151.04**	**1'187'694'627**	**1'195'796'385**	Total brut des charges et revenus	**1'191'153'634**	**1'193'283'244**
39'516'056.39		**8'101'758**		**Excédent de revenus**	**2'129'610**	
1'222'395'151.04	**1'222'395'151.04**	**1'195'796'385**	**1'195'796'385**		**1'193'283'244**	**1'193'283'244**
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
113'389'683.67	7'703'942.93	100'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**100'000'000**	
26'819'838.04	271'742.00	30'000'000		Investissements du patrimoine financier	**30'000'000**	
	132'233'836.78		130'000'000	Investissements nets		**130'000'000**
140'209'521.71	**140'209'521.71**	**130'000'000**	**130'000'000**		**130'000'000**	**130'000'000**
Financement des investissements						
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**		**Dépenses**	**Recettes**
105'685'740.74		100'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**100'000'000**	
26'548'096.04		30'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**30'000'000**	
	81'668'011.43		77'738'417	Amortissements du patrimoine administratif		**78'212'118**
	4'740'598.67		4'344'397	Amortissements du patrimoine financier		**3'279'109**
	39'516'056.39		8'101'758	Excédent de revenus de fonctionnement		**2'129'610**
	125'924'666.49		**90'184'572**	**Autofinancement**		**83'620'837**
	6'309'170.29		**39'815'428**	**Insuffisance de financement**		**46'379'163**
132'233'836.78	**132'233'836.78**	**130'000'000**	**130'000'000**		**130'000'000**	**130'000'000**
Variation de fortune						
	24'017'729.31		22'261'583	Augmentation du patrimoine administratif		**21'787'882**
	21'807'497.37		25'655'603	Augmentation du patrimoine financier		**26'720'891**
	-6'309'170.29		-39'815'428	Insuffisance de financement		**-46'379'163**
39'516'056.39		8'101'758		Augmentation de la fortune	**2'129'610**	
39'516'056.39	**39'516'056.39**	**8'101'758**	**8'101'758**		**2'129'610**	**2'129'610**

En tenant compte des résultats des budgets 2016 et 2017, la fortune au 31 décembre 2017 est estimée à CHF 1'015'894'148

Tableau N° 1.1

Présentation générale PB 2017 amendé par le CA

Budget 2016		PB 2017 déposé			PB 2017 amendé par le CA	
Compte administratif						
CHF		CHF			CHF	
Charges	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Fonctionnement**	**Charges**	**Revenus**
	1'152'987'728		1'151'578'206	Revenus		**1'152'912'260**
1'062'803'156		1'067'957'369		Charges	**1'071'156'271**	
82'082'814		81'491'227		Amortissements	**81'491'227**	
1'144'885'970	**1'152'987'728**	**1'149'448'596**	**1'151'578'206**	Total net des charges et revenus	**1'152'647'498**	**1'152'912'260**
42'808'657	42'808'657	41'705'038	41'705'038	Imputations internes	**41'705'038**	**41'705'038**
1'187'694'627	**1'195'796'385**	**1'191'153'634**	**1'193'283'244**	Total brut des charges et revenus	**1'194'352'536**	**1'194'617'298**
8'101'758		**2'129'610**		**Excédent de revenus**	**264'762**	
1'195'796'385	**1'195'796'385**	**1'193'283'244**	**1'193'283'244**		**1'194'617'298**	**1'194'617'298**
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Investissements**	**Dépenses**	**Recettes**
100'000'000		100'000'000		Investissements du patrimoine administratif	**100'000'000**	
30'000'000		30'000'000		Investissements du patrimoine financier	**30'000'000**	
	130'000'000		130'000'000	Investissements nets		**130'000'000**
130'000'000	**130'000'000**	**130'000'000**	**130'000'000**		**130'000'000**	**130'000'000**
Financement des investissements						
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**		**Dépenses**	**Recettes**
100'000'000		100'000'000		Investissements nets du patrimoine administratif	**100'000'000**	
30'000'000		30'000'000		Investissements nets du patrimoine financier	**30'000'000**	
	77'738'417		78'212'118	Amortissements du patrimoine administratif		**78'212'118**
	4'344'397		3'279'109	Amortissements du patrimoine financier		**3'279'109**
	8'101'758		2'129'610	Excédent de revenus de fonctionnement		**264'762**
	90'184'572		**83'620'837**	**Autofinancement**		**81'755'989**
	39'815'428		**46'379'163**	**Insuffisance de financement**		**48'244'011**
130'000'000	**130'000'000**	**130'000'000**	**130'000'000**		**130'000'000**	**130'000'000**
Variation de fortune						
	22'261'583		21'787'882	Augmentation du patrimoine administratif		**21'787'882**
	25'655'603		26'720'891	Augmentation du patrimoine financier		**26'720'891**
	-39'815'428		-46'379'163	Insuffisance de financement		**-48'244'011**
8'101'758		2'129'610		Augmentation de la fortune	**264'762**	
8'101'758	**8'101'758**	**2'129'610**	**2'129'610**		**264'762**	**264'762**

En tenant compte des résultats des budgets 2016 et 2017 amendé par le CA, la fortune au 31 décembre 2017 est estimée à CHF 1'014'029'300

Tableau N° 2

Projet de budget 2017 amendé par le CA
Tableau récapitulatif des modifications

	CHF Charges			CHF Revenus		
	Modifications	LRT	Total	Modifications	LRT	Total
Projet de budget déposé			**1'191'153'634**			**1'193'283'244**
Autorités	-88'735	-22'700	-111'435	-	-	-
Finances et logement	-1'363'601	-	-1'363'601	-6'149'533	7'151'831	1'002'298
Culture et sport	-1'110'220	5'389'150	4'278'930	-166'452		-166'452
Environnement urbain et sécurité	-97'925	-	-97'925	470'000	-	470'000
Cohésion sociale et solidarité	-425'056	1'785'381	1'360'325	95'600	-	95'600
Ajustements répartis dans tous les Départements C-ENE	-800'000	-	-800'000	-	-	-
Gratuités (cf Tableau N°7.1)	-67'392	-	-67'392	-67'392	-	-67'392
Totaux modifications	-3'952'929	7'151'831	3'198'902	-5'817'777	7'151'831	1'334'054
Totaux Projet de budget 2017 amendé par le CA			1'194'352'536			1'194'617'298
Excédent de revenus PB 2017 amendé par le CA			**264'762**			

PROJET DE BUDGET 2017 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA (y compris LRT)

Tableau N° 3

Transferts LRT n'impactant pas le résultat global				Modifications n'impactant pas le résultat global	
Dpt	**PP**	**Libellé PP**	**Groupe**	**Modifications CHF**	**Libellé**
			Département des autorités		
A	01	Conseil municipal	31X	-10'490	Ajustement frais de publication et participation frais des partis politiques
A	02	Conseil administratif, maire et adjoint	31X	-8'100	Divers ajustements
A	05	Administration générale	31X	-84'945	Divers ajustements
A	05	Administration générale	319	14'800	Augmentation cotisation ACG
A	30	Encouragement à la culture	365	-22'700	Transfert Rencontre Internationale de Genève (cf Tableau N° 9)
				-111'435	**Diminution des charges**
				0	**Augmentation des revenus**
			Département des finances et du logement		
1	05	Administration générale	310	-75'000	Economie sur l'impression des brochures du DFL (C-CMAI)
1	05	Administration générale	311	-9'130	Diminution achat mobilier (C-CMAI)
1	05	Administration générale	317	-9'699	Diminution de l'indemnisation pour l'utilisation des transports publics (C-DRH)
1	35	Autres loisirs	30X	101'793	Transfert auxiliaires de A21 à la Ville est à vous
1	58	Aide sociale	36X	-350'000	Diminution subvention solidarité intern. et Accueil pro-migrants (cf Tableau N° 7)
1	78	Autres tâches de protection de l'env.	30X	-280'000	Suppression personnel auxiliaire G'innove
1	78	Autres tâches de protection de l'env.	365	-310'000	Diminution subvention G'innove
1	90	Impôts	444	7'151'831	Compensation sur fonds de régularisation (cf Tableau N° 9)
1	90	Impôts	351	-185'820	Diminution des frais de perception (PP+PM)
1	90	Impôts	400	3'246'000	Ajustement des prévisions fiscales PP
1	90	Impôts	401	-9'440'000	Ajustement des prévisions fiscales PM
1	92	Entre communes	444	44'467	Ajustement de la contribution péréquation financière intercommunale
1	78	Autres tâches de protection de l'env.	30X	-101'793	Transfert auxiliaires de A21 à la Ville est à vous
1	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	31X	-143'952	Divers ajustements (C-DSIC)
				-1'363'601	**Diminution des charges**
				1'002'298	**Augmentation des revenus**

PROJET DE BUDGET 2017 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA (y compris LRT)

Tableau N° 3

Transferts LRT n'impactant pas le résultat global				Modifications n'impactant pas le résultat global	
Dpt	**PP**	**Libellé PP**	**Groupe**	**Modifications CHF**	**Libellé**
				Département des constructions et de l'aménagement	
2	05	Administration générale	30X	485'183	Divers transferts au sein du Service GCI
2	62	Routes communales	30X	-270'311	Divers transferts au sein du Service GCI
2	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	30X	-214'871	Divers transferts au sein du Service GCI
				0	**Augmentation des charges**
				0	**Augmentation des revenus**
				Département de la culture	
3	05	Administration générale	31X	-25'935	Divers ajustements
3	05	Administration générale	31X	-58'276	Compensation MEG 3 postes d'agent-e-s de sécurité et de surveillance
3	05	Administration générale	375	-170'000	Suppression subventions à redistribuer
3	05	Administration générale	461	-170'000	Suppression participation cantonale Accès à la culture
3	05	Administration générale	472	-170'000	Suppression subventions à redistribuer Accès à la culture
3	30	Encouragement à la culture	30X	274'276	MEG 3 postes d'agent-e-s de sécurité et de surveillance (loge dépôt Carré-Vert)
3	30	Encouragement à la culture	31X	-216'000	Compensation MEG 3 postes d'agent-e-s de sécurité et de surveillance
3	30	Encouragement à la culture	31X	-610'000	Divers ajustements
3	30	Encouragement à la culture	365	-20'000	Ajustement diverses subventions (cf Tableau N° 7)
3	30	Encouragement à la culture	36X	5'389'150	Transferts subventions (cf Tableau N° 9)
3	30	Encouragement à la culture	36X	-170'000	Ajustement Accès à la culture en lien avec la dimin. gpe 461 (cf Tableau N° 7)
3	30	Encouragement à la culture	427	90'000	CJB - redevances d'utilisaton du domine public
3	30	Encouragement à la culture	452	83'548	Ajustement montant ACG pour le Bibliobus
3	30	Encouragement à la culture	318	-3'285	Diminution RERO et catalogues collectifs des bibliothèques (C-BGE)
3	34	Sports	318	-111'000	Diminution sur Organisation production d'évènements
				4'278'930	**Augmentation des charges**
				-166'452	**Diminution des revenus**

PROJET DE BUDGET 2017 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA (y compris LRT)

Tableau N° 3

Transferts LRT n'impactant pas le résultat global				Modifications n'impactant pas le résultat global	
Dpt	**PP**	**Libellé PP**	**Groupe**	**Modifications CHF**	**Libellé**
Département de l'environnement urbain et de la sécurité					
4	05	Administration générale	313	-50'000	Diminution fournitures d'engins et de véhicules
4	11	Sécurité municipale	309	-100'000	Diminution formation SEEP
4	11	Sécurité municipale	310	-30'000	Diminution impressions et annonces publicitaires liées au recrutement (SEEP)
4	14	Incendie et secours	318	100'000	Suivi médical spécifique pour le personnel uniformé du SIS (obligation légale)
4	14	Incendie et secours	30X	-82'225	Rectification du montant des 11 nouveaux postes SIS (annuité 0 et non 7)
4	14	Incendie et secours	310	-20'000	Diminution frais d'impression des plans plastifiés
4	14	Incendie et secours	309	470'000	Nlle convention formation initiale sapeurs pompiers prof. avec (SPSL) Lausanne
4	14	Incendie et secours	452	470'000	Nlle convention formation initiale sapeurs pompiers prof. avec (SPSL) Lausanne
4	72	Traitement des déchets	31X	-20'000	Diminution annonces publicitaires et fournitures promotionnelles
4	72	Traitement des déchets	311	-50'000	Diminution frais d'acquisition des containers
4	72	Traitement des déchets	318	-80'000	Diminution frais d'incinération des déchets
4	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	31X	-235'700	Divers ajustements
				-97'925	**Diminution des charges**
				470'000	**Augmentation des revenus**
Département de la cohésion sociale et de la solidarité					
5	21	Ecoles publiques	352	1'785'381	Transfert GIAP (cf Tableau N° 9)
5	21	Ecoles publiques	427	48'000	Augmentation loyers PA
5	35	Autres loisirs	361	199'000	Augm.subventions FASe ludothèques et maisons de quartiers (cf Tableau N° 7)
5	74	Cimetières et crématoires	309	-15'000	Diminution frais d'obsèques du personnel
5	74	Cimetières et crématoires	314	-143'700	Diminution entretien bâtiments
5	74	Cimetières et crématoires	4XX	47'600	Augm. vente fournitures funéraires et convois funèbres
5	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	31X	-465'356	Divers ajustements
				1'360'325	**Augmentation des charges**
				95'600	**Augmentation des revenus**

PROJET DE BUDGET 2017 - MODIFICATIONS APPORTEES PAR LE CA (y compris LRT)

Tableau N° 3

Transferts LRT n'impactant pas le résultat global				Modifications n'impactant pas le résultat global	
Dpt	**PP**	**Libellé PP**	**Groupe**	**Modifications CHF**	**Libellé**
Modifcations touchant tous les départements (C-ENE)					
X	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	312040	300'000	Augmentation budget Eau en compensation du budget Electricité
X	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	312030	-300'000	Augmentation budget Eau en compensation du budget Electricité
X	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	312030	-500'000	Suppression de la prise en charge du surcoût CADECO
X	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	312030	-300'000	Renonciation au tarif Vitale vert
				-800'000	**Diminution des charges**
				0	**Augmentation des revenus**

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et Budget 2016

Chapitre	Désignation des natures	PB 2017 amendé par le CA kCHF	%	Budget 2016 kCHF	%	Comptes 2015 kCHF	%	Ecarts PB amendé - B 2016 kCHF	%
40	Impôts	871'709.0	75.6	882'370.0	76.5	897'009.4	75.7	-10'661.0	-1.2
42	Revenus des biens	178'508.6	15.5	177'078.2	15.4	178'515.3	15.1	1'430.4	0.8
43	Revenus divers	44'452.7	3.9	41'297.6	3.6	57'125.6	4.8	3'155.1	7.6
44	Parts et contributions	11'398.8	1.0	7'253.4	0.6	1'905.5	0.2	4'145.4	57.2
45	Dédommagements de collectivités publiques	31'567.8	2.7	30'229.8	2.6	30'696.7	2.6	1'338.0	4.4
46	Subventions acquises	12'695.4	1.1	12'008.7	1.1	12'933.6	1.1	686.7	5.7
47	Subventions à redistribuer	2'580.0	0.2	2'750.0	0.2	6'421.0	0.5	-170.0	-6.2
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	39.0	0.0	0.0	-
	Total revenus nets	**1'152'912.3**	**100.0**	**1'152'987.7**	**100.0**	**1'184'646.1**	**100.0**	**-75.4**	**0.0**
49	Imputations internes	41'705.0		42'808.7		37'749.1		-1'103.7	-2.6
	Total revenus bruts	**1'194'617.3**		**1'195'796.4**		**1'222'395.2**		**-1'179.1**	**-0.1**

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	578'732.0	583'871.0	602'125.9	-5'139.0
Impôts personnes morales	167'260.0	165'206.0	155'722.7	2'054.0
Péréquation personnes morales	20'392.0	17'993.0	18'795.5	2'399.0
Impôts s/chiens	300.0	300.0	355.0	0.0
Taxe professionnelle	105'025.0	115'000.0	120'010.2	-9'975.0
	871'709.0	**882'370.0**	**897'009.4**	**-10'661.0**

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 4.1

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et PB 2017 déposé

Chapitre	Désignation des natures	PB 2017 amendé par le CA kCHF	%	PB 2017 déposé kCHF	%	Budget 2016 kCHF	%	Ecarts PB amendé - déposé kCHF	%
40	Impôts	871'709.0	75.6	877'903.0	76.2	882'370.0	76.5	-6'194.0	-0.7
42	Revenus des biens	178'508.6	15.5	178'425.4	15.5	177'078.2	15.4	83.2	0.0
43	Revenus divers	44'452.7	3.9	44'417.6	3.9	41'297.6	3.6	35.1	0.1
44	Parts et contributions	11'398.8	1.0	4'202.5	0.4	7'253.4	0.6	7'196.3	>100
45	Dédommagements de collectivités publiques	31'567.8	2.7	31'014.3	2.7	30'229.8	2.6	553.5	1.8
46	Subventions acquises	12'695.4	1.1	12'865.4	1.1	12'008.7	1.1	-170.0	-1.3
47	Subventions à redistribuer	2'580.0	0.2	2'750.0	0.2	2'750.0	0.2	-170.0	-6.2
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	Total revenus nets	**1'152'912.3**	**100.0**	**1'151'578.2**	**100.0**	**1'152'987.7**	**100.0**	**1'334.1**	**0.1**
49	Imputations internes	41'705.0		41'705.0		42'808.7		0.0	0.0
	Total revenus bruts	**1'194'617.3**		**1'193'283.2**		**1'195'796.4**		**1'334.1**	**0.1**

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	578'732.0	575'486.0	583'871.0	3'246.0
Impôts personnes morales	167'260.0	176'700.0	165'206.0	-9'440.0
Péréquation personnes morales	20'392.0	20'392.0	17'993.0	0.0
Impôts s/chiens	300.0	300.0	300.0	0.0
Taxe professionnelle	105'025.0	105'025.0	115'000.0	0.0
	871'709.0	**877'903.0**	**882'370.0**	**-6'194.0**

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et Budget 2016

Chapitre	Désignation des natures	PB 2017 amendé par le CA kCHF	%	Budget 2016 kCHF	%	Comptes 2015 kCHF	%	Ecarts PB amendé - B 2016 kCHF	%
30	Charges du personnel	478'694.3	41.5	474'604.8	41.4	471'517.3	41.2	4'089.5	0.9
31	Biens, services et marchandises	200'993.5	17.5	202'577.0	17.7	207'593.6	18.1	-1'583.5	-0.8
32	Intérêts passifs	23'344.7	2.0	24'405.4	2.1	23'285.9	2.0	-1'060.7	-4.3
33	Pertes sur débiteurs	14'509.0	1.3	14'509.0	1.3	15'071.3	1.3	0.0	0.0
34	Contribution à d'autres collectivités	32'232.0	2.8	34'257.0	3.0	33'091.0	2.9	-2'025.0	-5.9
35	Dédommagements à des collectivités publiques	55'604.7	4.8	53'475.0	4.7	55'676.9	4.9	2'129.7	4.0
36	Subventions accordées	263'198.0	22.8	256'224.9	22.4	245'786.5	21.5	6'973.1	2.7
37	Subventions redistribuées	2'580.0	0.2	2'750.0	0.2	6'421.0	0.6	-170.0	-6.2
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	277.9	0.0	0.0	-
	Sous-total	**1'071'156.2**	**92.9**	**1'062'803.1**	**92.8**	**1'058'721.4**	**92.5**	**8'353.1**	**0.8**
33	Amortissements	81'491.2	7.1	82'082.8	7.2	86'408.6	7.5	-591.6	-0.7
	Total charges nettes	**1'152'647.4**	**100.0**	**1'144'885.9**	**100.0**	**1'145'130.0**	**100.0**	**7'761.5**	**0.7**
39	Imputations internes	41'705.0		42'808.7		37'749.1		-1'103.7	-2.6
	Total charges brutes	**1'194'352.4**		**1'187'694.6**		**1'182'879.1**		**6'657.8**	**0.6**

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Tableau N° 5.1

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et PB 2017 déposé

Chapitre	Désignation des natures	PB 2017 amendé par le CA kCHF	%	PB 2017 déposé kCHF	%	Budget 2016 kCHF	%	Ecarts PB amendé - déposé kCHF	%
30	Charges du personnel	478'694.3	41.5	478'434.2	41.6	474'604.8	41.4	260.1	0.1
31	Biens, services et marchandises	200'993.5	17.5	204'132.3	17.8	202'577.0	17.7	-3'138.8	-1.5
32	Intérêts passifs	23'344.7	2.0	23'344.7	2.0	24'405.4	2.1	0.0	0.0
33	Pertes sur débiteurs	14'509.0	1.3	14'509.0	1.3	14'509.0	1.3	0.0	0.0
34	Contribution à d'autres collectivités	32'232.0	2.8	32'232.0	2.8	34'257.0	3.0	0.0	0.0
35	Dédommagements à des collectivités publiques	55'604.7	4.8	54'005.2	4.7	53'475.0	4.7	1'599.5	3.0
36	Subventions accordées	263'198.0	22.8	258'550.0	22.5	256'224.9	22.4	4'648.0	1.8
37	Subventions redistribuées	2'580.0	0.2	2'750.0	0.2	2'750.0	0.2	-170.0	-6.2
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
	Sous-total	**1'071'156.2**	**92.9**	**1'067'957.4**	**92.9**	**1'062'803.1**	**92.8**	**3'198.8**	**0.3**
33	Amortissements	81'491.2	7.1	81'491.2	7.1	82'082.8	7.2	0.0	0.0
	Total charges nettes	**1'152'647.4**	**100.0**	**1'149'448.6**	**100.0**	**1'144'885.9**	**100.0**	**3'198.8**	**0.3**
39	Imputations internes	41'705.0		41'705.0		42'808.7		0.0	0.0
	Total charges brutes	**1'194'352.4**		**1'191'153.6**		**1'187'694.6**		**3'198.8**	**0.3**

Tableau N° 6

Récapitulation des subventions monétaires par département

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et Budget 2016

	Départements	Projet de budget 2017 amendé kCHF	Budget 2016 kCHF	Comptes 2015 kCHF	Ecarts PB amendé - B 2016 kCHF	Ecarts PB amendé - B 2016 %
Totaux des subventions accordées		**220'788.0**	**214'948.0**	**202'834.4**	**5'839.9**	**2.7**
A	Autorités (dont LRT -22.7 kCHF)	1'152.1	1'224.8	1'148.9	-72.7	-5.9
1	Finances et logement	10'796.0	10'416.0	11'019.8	380.0	3.6
2	Constructions et aménagement	1'177.6	1'505.4	1'630.3	-327.8	-21.8
3	Culture et sport (dont LRT 5'389.2 kCHF)	70'059.5	64'860.4	63'670.5	5'199.2	8.0
4	Environnement urbain et sécurité	169.3	169.3	126.4	0.0	-
5	Cohésion sociale et solidarité	137'433.4	136'772.2	125'238.5	661.3	0.5

Tableau N° 6.1

Récapitulation des subventions monétaires par département

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et PB 2017 déposé

Départements		Projet de budget 2017 amendé kCHF	Projet de budget 2017 déposé kCHF	Comptes 2015 kCHF	Ecarts PB amendé - déposé kCHF	%
Totaux des subventions accordées		**220'788.0**	**216'072.5**	**202'834.4**	**4'715.5**	**2.2**
A	Autorités (dont LRT -22.7 kCHF)	1'152.1	1'174.8	1'148.9	-22.7	-1.9
1	Finances et logement	10'796.0	11'456.0	11'019.8	-660.0	-5.8
2	Constructions et aménagement	1'177.6	1'177.6	1'630.3	0.0	-
3	Culture et sport (dont LRT 5'389.2 kCHF)	70'059.5	64'860.4	63'670.5	5'199.2	8.0
4	Environnement urbain et sécurité	169.3	169.3	126.4	0.0	-
5	Cohésion sociale et solidarité	137'433.4	137'234.4	125'238.5	199.0	0.1

Tableau N° 6.2

Récapitulation des gratuités par département

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et Budget 2016

Départements		Projet de budget 2017 amendé kCHF	Budget 2016 kCHF	Comptes 2015 kCHF	Ecarts PB amendé - B 2016 kCHF	%
Totaux des subventions accordées		**42'410.1**	**41'276.9**	**42'952.0**	**1'133.2**	**2.7**
A	Autorités	737.8	737.8	715.2	0.0	-
1	Finances et logement	3'690.9	3'479.3	3'251.2	211.6	6.1
2	Constructions et aménagement	135.2	52.1	90.9	83.2	159.7
3	Culture et sport	16'967.9	16'233.9	15'745.9	734.0	4.5
4	Environnement urbain et sécurité	6'905.4	6'884.8	9'033.0	20.6	0.3
5	Cohésion sociale et solidarité	13'972.8	13'888.9	14'115.8	83.9	0.6

Tableau N° 6.3

Récapitulation des gratuités par département

Comparaison entre PB 2017 amendé par le CA et PB 2017 déposé

Départements		Projet de budget 2017 amendé kCHF	Projet de budget 2017 déposé kCHF	Comptes 2015 kCHF	Ecarts PB amendé - déposé kCHF	%
Totaux des subventions accordées		**42'410.1**	**42'477.5**	**42'952.0**	**-67.4**	**-0.2**
A	Autorités	737.8	737.8	715.2	0.0	-
1	Finances et logement	3'690.9	3'715.1	3'251.2	-24.2	-0.7
2	Constructions et aménagement	135.2	135.2	90.9	0.0	-
3	Culture et sport	16'967.9	16'967.9	15'745.9	0.0	-
4	Environnement urbain et sécurité	6'905.4	6'905.4	9'033.0	0.0	-
5	Cohésion sociale et solidarité	13'972.8	14'016.0	14'115.8	-43.2	-0.3

Modifications des subventions détaillées

Tableau N° 7

Subventions monétaires

Transferts LRT n'impactant pas le résultat global							Modifications n'impactant pas le résultat global
Dpt	**p.p.**	**libellé p.p.**	**groupe**	**PB déposé CHF**	**Modifications CHF**	**PB amendé CA CHF**	**Désignation**
1	58	Aide sociale	365	500'000	-100'000	400'000	Diminution et transfert de la DGS à A21 "Projets accueil primo-migrants"
1	58	Aide sociale	367	3'906'500	-250'000	3'656'500	Diminution "Solidarité internationale"
1	78	Autres tâches de protection de l'env.	365	385'800	-310'000	75'800	Diminution "Programme G'innove"
3	30	Encouragement à la culture	365	276'000	-20'000	256'000	Diminution "Activités culturelles et scientifiques"
3	30	Encouragement à la culture	365	100'000	100'000	200'000	a)Augmentation "Festival Antigel"
3	30	Encouragement à la culture	365	510'300	-70'000	440'300	Diminution "Fonds pluridisciplinaire"
3	30	Encouragement à la culture	365	80'000	92'250	172'250	Ajustement "Fons projets culturels d'agglomération"
3	30	Encouragement à la culture	365	850'000	50'000	900'000	Ajustement "Fonds danse"
3	30	Encouragement à la culture	365	389'200	-207'250	181'950	b)"Fonds soutien aux échanges et tournées"
3	30	Encouragement à la culture	365	1'306'900	35'000	1'341'900	c)"Fonds Théâtre"
3	30	Encouragement à la culture	365	638'000	-50'000	588'000	d)Ajustements Accès à la culture (théâtres, concerts) compensé grpe 461
3	30	Encouragement à la culture	362	80'000	-80'000	0	Dissolution Accès à la culture(autres tâches cult.) compensé par grpe 461
3	30	Encouragement à la culture	365	20'000	-10'000	10'000	e) Dissolution Accès à la culture (autres tâches cult.) comp. par grpe 461
3	30	Encouragement à la culture	365	50'000	-30'000	20'000	f) Dissolution Accès à la culture (mass media) compensé par grpe 461
5	35	Autres loisirs	361	2'446'000	48'000	2'494'000	Augmentation "FASe ludothèques "- mécanismes salariaux
5	35	Autres loisirs	361	8'705'452	151'000	8'856'452	Augmentation "FASe MQ" - mécanismes salariaux
5	58	Aide sociale	366	11'705'408	-97'600	11'607'808	Transf. partiel de "Prestations municipales" à "Alloc.sociales ponctuelles"
5	58	Aide sociale	366	78'400	97'600	176'000	Transf. partiel de "Prestations municipales" à "Alloc.sociales ponctuelles"
X	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	36X		5'366'450		Transferts subventions (cf Tableau N° 9)
		Total modifications			**4'715'450**		

a) non compris le transfert d'un montant de 50'000.-- en plus selon LRT
b) non compris le transfert d'un montant de 181'950 -- en moins selon LRT
c) non compris le transfert d'un montant de 95'000.-- en plus selon LRT
d) non compris le transfert d'un montant de 295'000.-- en moins selon LRT
e) non compris le transfert d'un montant de 10'000.-- en moins selon LRT
f) non compris le transfert d'un montant de 20'000.-- en moins selon LRT

Modifications des subventions détaillées

Tableau N° 7.1

Subventions gratuites

							Modifications n'impactant pas le résultat global
Dpt	**p.p.**	**libellé p.p.**	**groupe**	**PB déposé**	**Modifications**	**PB amendé CA**	**Désignation**
				CHF	**CHF**	**CHF**	
1	35	Autres loisirs	365	42'308	-42'308	0	Transfert gratuité Association amis des Grottes de GIM à A21
1	35	Autres loisirs	365	0	42'308	42'308	Transfert gratuité Association amis des Grottes de GIM à A21
1	35	Autres loisirs	365	0	15'832	15'832	Transfert gratuité Assoc. habitants Îlot 13 - Gares 15 ter de GIM à A21)
1	58	Aide sociale	365	24'176	-24'176	0	Transfert gratuité BAB-VIA d'A21 au dpt 5
1	95	Immeubles du patrimoine financier	365	15'832	-15'832	0	Transfert gratuité Assoc. habitants Îlot 13 - Gares 15 ter de GIM à A21)
5	54	Institutions pour la jeunesse	365	0	24'176	24'176	Transfert gratuité BAB-VIA d'A21 au dpt 5
5	58	Aide sociale	365	67'392	-67'392	0	Fin gratuité "Centre social protestant"
		Total modifications			**-67'392**		

Ressources humaines

Tableau N° 8

Départements	Politiques publiques	Libellé politiques publiques	fixes 301180 (ETP)							auxiliaires 301190 (CHF)		
			B 2016	Nouveaux postes	Augmentation taux d'activité	Transferts	Extrait CA	Variation par DB	PB 2017	PB 2017	B 2016	Écarts
Autorités			**78.1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0.1**	**78.2**	**929'471**	**869'471**	**60'000**
	05	Administration générale	78.1	-	-	-	-	0.1	78.2	929'471	869'471	60'000
Finances et logement			**373.6**	**-**	**0.2**	**-**	**-**	**1.2**	**375.0**	**1'624'481**	**1'624'481**	**-**
	05	Administration générale	218.5	-	-	-	-	0.6	219.1	937'283	937'283	-
	08	Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	20.7	-	-	-	-	-	20.7	20'200	20'200	-
	35	Autres loisirs	2.0	-	-	-	-	-	2.0	70'000	70'000	-
	58	Aide sociale	2.9	-	0.2	-	-	-	3.1	-	-	-
	78	Autres tâches de protection de l'environnement	9.2	-	-	-	-	-	9.2	333'700	333'700	-
	95	Immeubles du patrimone financier	120.3	-	-	-	-	0.6	120.9	263'298	263'298	-
Constructions et aménagement			**240.9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3.3**	**244.2**	**856'000**	**856'000**	**-**
	05	Administration générale	109.8	-	-	2.0	-	11.3	123.1	471'000	471'000	-
	30	Encouragement à la culture	4.5	-	-	-	-	0.3	4.8	50'500	50'500	-
	62	Routes communales	53.2	-	-	1.8	-	6.0	61.0	54'500	54'500	-
	71	Approv.en eau,protection et correction des eaux	35.2	-	-	-3.8	-	-15.2	16.3	-	-	-
	78	Autres tâches de protection de l'environnement	8.2	-	-	-	-	-	8.2	100'000	100'000	-
	79	Aménagement du territoire	30.0	-	-	-	-	0.9	30.9	180'000	180'000	-
Culture et sport			**1'058.1**	**6.0**	**0.4**	**1.0**	**-**	**-8.3**	**1'057.2**	**4'538'416**	**4'451'802**	**86'615**
	05	Administration générale	29.5	-	-	1.2	-	-0.3	30.4	419'091	606'133	-187'042
	30	Encouragement à la culture	853.4	6.0	0.4	-0.2	-	-8.5	851.1	3'087'598	2'813'942	273'656
	34	Sports	175.3	-	-	-	-	0.5	175.8	1'031'727	1'031'727	-
Environnement urbain et sécurité			**1'228.8**	**14.0**	**-**	**-3.0**	**-**	**-3.5**	**1'236.3**	**1'675'000**	**1'640'000**	**35'000**
	05	Administration générale	68.7	-	-	-	-	-1.0	67.7	570'000	550'000	20'000
	11	Sécurité municipale	296.5	-	-	-1.0	-	0.2	295.7	60'000	60'000	-
	14	Incendie et secours	277.7	11.0	-	-	-	-1.6	287.1	160'000	140'000	20'000
	16	Protection civile	15.0	-	-	-	-	-1.0	14.0	-	-	-
	30	Encouragement à la culture	21.5	-	-	-	-	-	21.5	200'000	235'000	-35'000
	33	Parcs et promenades	205.0	-	-	-	-	-0.5	204.5	255'000	255'000	-
	62	Routes communales	220.0	-	-	-1.0	-	-2.0	217.0	170'000	170'000	-
	72	Traitement des déchets	124.4	3.0	-	-1.0	-	2.4	128.8	260'000	230'000	30'000
Cohésion sociale et solidarité			**372.2**	**-**	**-**	**2.0**	**-**	**6.4**	**380.6**	**1'806'936**	**1'912'655**	**-105'719**
	05	Administration générale	17.1	-	-	-	-	0.1	17.2	361'795	361'795	-
	10	Protection juridique	27.1	-	-	-	-	0.3	27.4	156'610	156'610	-
	21	Ecoles publiques	142.8	-	-	-	-	5.5	148.3	134'950	134'950	-
	35	Autres loisirs	6.4	-	-	-	-	1.0	7.4	11'320	11'320	-
	54	Institutions pour la jeunesse	58.5	-	-	-	-	-0.3	58.2	227'085	227'085	-
	58	Aide sociale	68.5	-	-	-	-	-0.1	68.4	843'476	949'195	-105'719
	74	Cimetières et crématoires	51.8	-	-	2.0	-	-0.1	53.7	71'700	71'700	-
Totaux			**3'351.7**	**20.0**	**0.6**	**-**	**-**	**-0.8**	**3'371.5**	**11'430'304**	**11'354'409**	**75'895**

Ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.917%

DB: Disponible Budgétaire

ETP: Equivalent temps plein

Nouveaux postes au projet de budget 2017

Tableau N° 8.1

					CHF	CHF	CHF	CHF
Culture et sport								
					PB 2017 amendé CA	**PB 2017 déposé**	**Ecarts**	**Annualisé**
Musée d'art et d'histoire (MAH)	30	Encouragement à la culture	3.0	Agent-e-s de surveillance	255'090	255'090	-	255'090
Musée d'ethnographie(MEG)	30	Encouragement à la culture	3.0	Agent-e-s de sécurité et de surveillance	274'276	-	274'276	274'276
Nombre de nouveaux postes			**6.0**	**Montant y.c. charges sociales**	**529'366**	**255'090**	**274'276**	**529'366**
Environnement urbain et sécurité								
SIS-Sapeurs-pompiers professionnels	14	Incendie et secours	11.0	Sapeur-euse-s pompier-ère-s (dès le 01.09.2017)	330'574	412'799	-82'225	991'722
VVP-Unité collecte des déchets	72	Traitement des déchets	3.0	Chauffeur-euse-s Internalisation collecte écopoints	274'276	274'276	-	274'276
Nombre de nouveaux postes			**14.0**	**Montant y.c. charges sociales**	**604'850**	**687'075**	**-82'225**	**1'265'998**
Total postes			**20.0**	**Montant total**	**1'134'216**	**942'165**	**192'051**	**1'795'364**

Augmentation taux d'activité

					CHF	CHF	CHF	CHF
Finances et logement								
					PB 2017 amendé CA	**PB 2017 déposé**	**Ecarts**	**Annualisé**
Fonds chômage	58	Aide sociale	0.2	Administrateur pour le Fonds chômage	26'834	26'834	-	26'834
Nombre de nouveaux postes			**0.2**	**Montant y.c. charges sociales**	**26'834**	**26'834**	**-**	**26'834**
Culture et sport								
Conservatoire et jardin botanique (CJB)	30	Encouragement à la culture	0.2	Collaborateur scientifique	29'000	29'000	-	29'000
Conservatoire et jardin botanique (CJB)	30	Encouragement à la culture	0.1	Adjoint scientifique	17'000	17'000	-	17'000
Conservatoire et jardin botanique (CJB)	30	Encouragement à la culture	0.1	Informaticienne de gestion	12'000	12'000	-	12'000
Nombre de nouveaux postes			**0.4**	**Montant y.c. charges sociales**	**58'000**	**58'000**	**-**	**58'000**
Total postes			**0.6**	**Montant total**	**84'834**	**84'834**	**-**	**84'834**

Tableau N° 9

Dpt	Grpe	Genre	Libellé	Trf au canton	Trf du canton
A	365		Rencontres internationales de Genève	-22'700	
		Total département A		**-22'700**	
3	363	Arts de la scène	Accès à la culture (théâtres, concerts)	-30'000	
			FAD (Etat major - La Comédie, Le Poche)		2'450'000
	365	Art contemporain	Association pour le patrimoine industriel	-50'000	
		Arts de la scène	Accès à la culture (théâtres, concerts)	-295'000	
			Association pour la danse contemporaine		400'000
			Fondation St-Gervais		192'500
			Fonds théâtre		95'000
			La Bâtie - Festival de Genève		500'000
			Théâtre Am Stram Gram		992'000
			Théâtre de l'Usine		100'000
			Théâtre des Marionnettes de Genève		660'000
			Théâtre du Grütli		199'250
			Théâtre du Loup		350'000
		Autres tâches culturelles	Accès à la culture (autres tâches culturelles)	-10'000	
			Bureau culturel		30'000
			Fonds soutien aux échanges et tournées	-181'950	
			Soutien à la création indépendante (LRT)		745'000
		Cinéma	Accès à la culture (mass media)	-20'000	
			Cinéma Tous Ecrans		185'000
			Cinémas du Grütli		420'000
			Festival Black Movie		140'000
			Festival Filmar en América Latina		15'000
			Festival int.du film sur les droits humains (FIFDH)		165'000
			Fonction cinéma		150'000
			Fondation Romande pour le cinéma	-2'500'000	
			Fonds manifestations cinéma		130'000
		Livre	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)	-155'000	
			Fonds livre et édition	-730'700	
			Maison de Rousseau et de la littérature	-81'500	
			Société Jean-Jacques Rousseau	-50'000	
		Musiques actuelles	Ass.pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)		310'000
			Ateliers d'ethnomusicologie		129'350
			Cave 12		60'000
			Fanfareduloup Orchestra		40'000
		Musiques classiques	Association - Festival Archipel		80'000
			Concours de Genève	-380'000	
			Contrechamps		450'000
			Eklekto		50'000
			Fonds musiques classiques et contemporaines	-15'000	120'000
			L'Orchestre de chambre de Genève		760'000
		Pluridisciplinaire	Festival Antigel		50'000
	366	Autres tâches culturelles	Fonds soutien aux échanges et tournées	-40'800	
		Livre	Fonds livre et édition	-79'000	
		Musiques actuelles	Fonds musique		40'000
		Total département 3		**-4'618'950**	**10'008'100**
5	352		GIAP		1'785'381
		Total département 5			**1'785'381**
		Total général		**-4'641'650**	**11'793'481**
		Total Net			***7'151'831***

PROJET DE BUDGET 2017
version amendée

VILLE DE GENÈVE

PB2017 déposé

revenus nets	1'151,6	mios
charges nettes	1'149,5	mios
résultat	+ 2,1	mios
investissements	130,0	mios
amortissements	81,5	mios
insuffisance de financement	46,4	mios

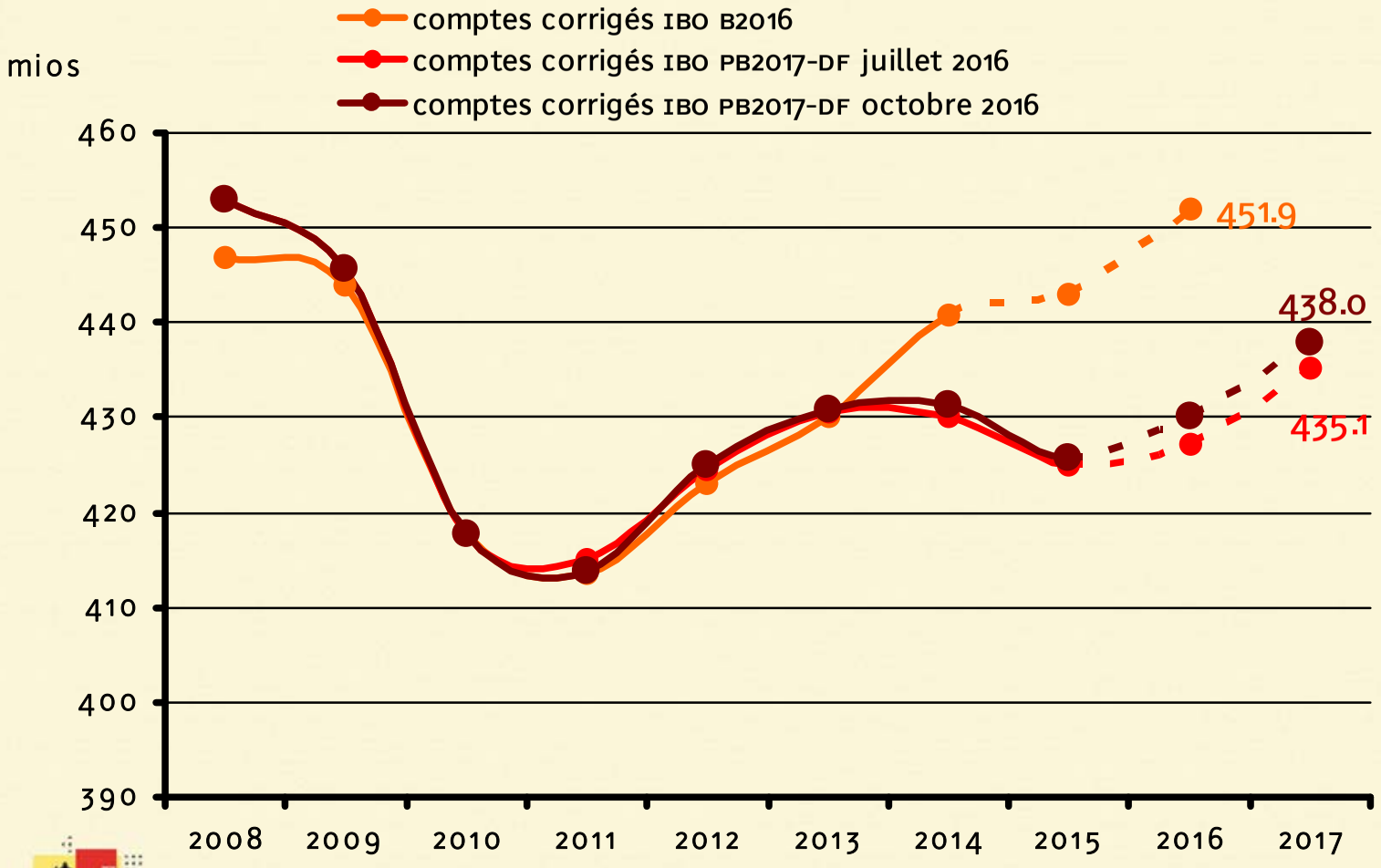
VILLE DE GENÈVE

PB2017 version amendée

- nouvelles estimations fiscales
- ajustements techniques, transferts
- LRT
- arbitrages complémentaires

VILLE DE GENÈVE

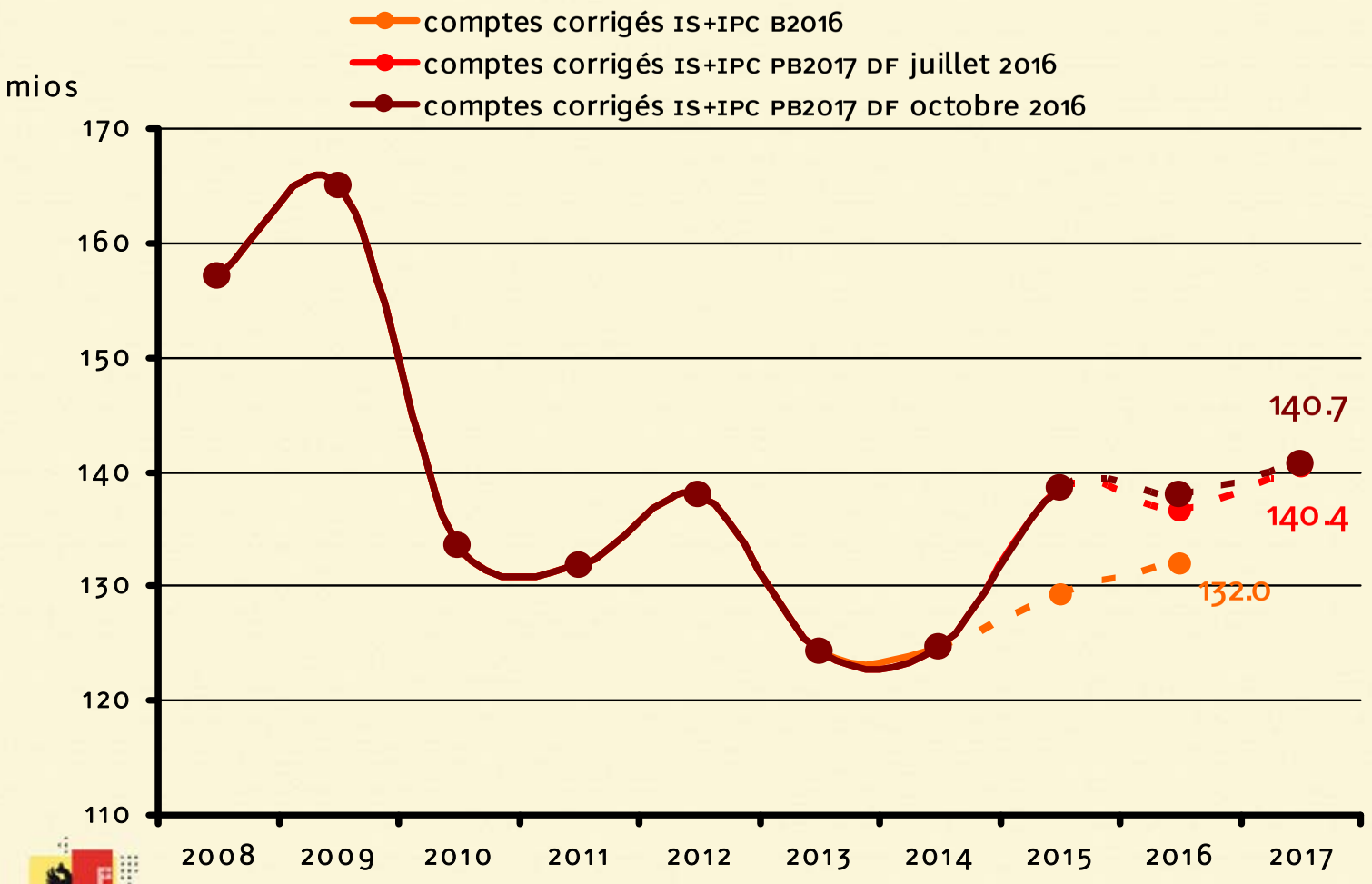
impôts PP IBO



VILLE DE GENÈVE

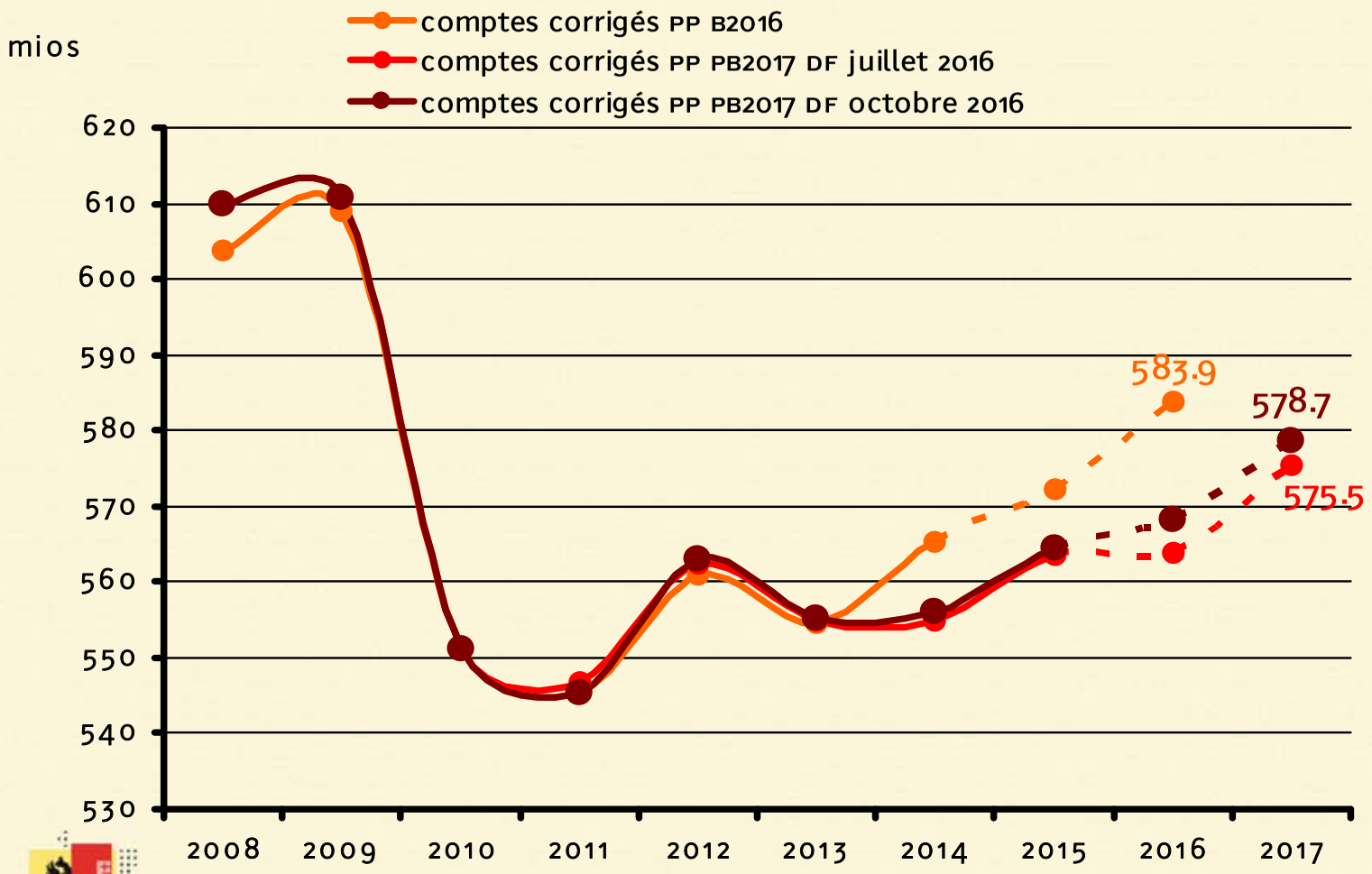
4

impôts PP IS+IPC



VILLE DE GENÈVE

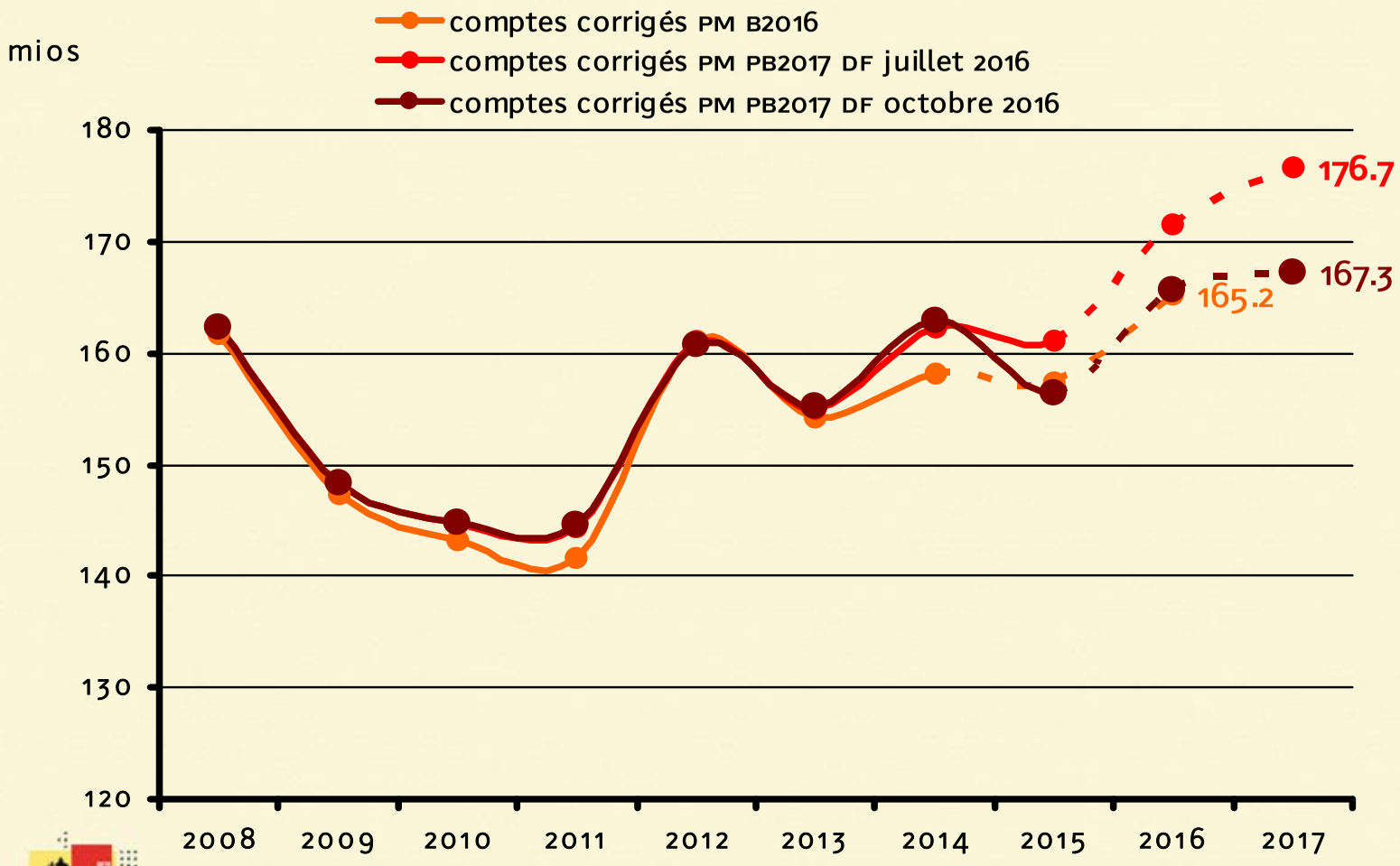
impôts PP



VILLE DE GENÈVE

6

impôts PM



VILLE DE GENÈVE

nouvelles prévisions fiscales

• impôts « personnes physiques »	+ 3’246’000
• impôts « personnes morales »	- 9’440’000
• frais de perception centimes additionnels	+ 185’820
total (effet sur le résultat)	- 6’008’180
résultat PB2017 provisoire	- 3’878’570

VILLE DE GENÈVE

nouveaux ajustements avec impacts

• ajustement bibliobus	+ 83'548
• ajustement interface RH	+ 82'225
• ajustement péréquation LRPFI	+ 44'467
total (effet sur le résultat)	+ 210'240
résultat PB2017 provisoire	- 3'668'330

VILLE DE GENÈVE

nouveaux arbitrages avec impacts

• G'innove	+ 590'000
• solidarité internationale	+ 250'000
• aide aux primo-arrivants	+ 100'000
• suppression des publications DFL	+ 75'000
• achats d'énergie	+ 800'000
• économies ciblées DCS	+ 766'935
• redevance domaine public CJB	+ 90'000
• économies 31 et frais de communication DEUS	+ 485'700
• économies ciblées DCSS	+ 624'056
• revenus DCSS	+ 95'600
• subvention FASE (mécanismes salariaux)	- 199'000
• économies autorités	+ 103'535
• cotisations ville de genève	- 14'800
• économies 31 compétents CMAI, DSIC, BGE, DRH	+ 166'066
total (effet sur le résultat)	**+ 3'933'092**

VILLE DE GENÈVE

nouveaux arbitrages compensés

• augmentation subvention antigel	- 100'000
• réduction fonds pluridisciplinaire	+ 100'000
• frais école latine	- 470'000
• revenus école latine	+ 470'000
• suivi médical SIS	- 100'000
• formation SEEP	+ 100'000
• 3 postes carré vert	- 274'276
• économies frais de communication DCS	+ 274'276

VILLE DE GENÈVE

LRT – transferts au canton

• cinéforom	2’500’000
• fonds généraux livre et édition	809’700
• concours de genève	380’000
• accès à la culture	355’000
• soutien aux échanges et tournées	222’750
• salon du livre	155’000
• maison rousseau et de la littérature	81’500
• société jean-jacques rousseau	50’000
• association pour le patrimoine industriel	50’000
• rencontres internationales genève	22’700
• fédération concours de musique	15’000
total charges en moins	- 4’641’650

VILLE DE GENÈVE

LRT – transferts à la ville

• GIAP	1’785’381
• fondation d’art dramatique	2’450’000
• théâtre am stram gram	992’000
• orchestre de chambre de genève	760’000
• soutien à la création indépendante	745’000
• théâtre des marionnettes	660’000
• la bâtie	500’000
• contrechamps	450’000
• cinémas du grütli	420’000
• association danse contemporaine	400’000
• théâtre du loup	350’000
• AMR	310’000
• théâtre du grütli	199’250
• fondation st-gervais	192’500
• cinéma tous écrans	185’000

VILLE DE GENÈVE

LRT – transferts à la ville

• FIFDH	165’000
• fonction cinéma	150’000
• festival black-movie	140’000
• fonds manifestations cinéma	130’000
• ateliers d’éthnomusicologie	129’350
• fonds musiques classiques et contemporaines	120’000
• théâtre de l’usine	100’000
• fonds théâtre	95’000
• festival archipel	80’000
• cave 12	60’000
• eklekto	50’000
• festival antigel	50’000
• fanfareduloup orchestra	40’000
• fonds musique	40’000
• bureau culturel	30’000
• festival filmar en america latina	15’000
total charges en plus	+ 11’793’481

VILLE DE GENÈVE

récapitulation

résultat PB2017 déposé	+ 2'129'610
• prévisions fiscales	- 6'008'180
• nouveaux ajustements	+ 210'240
• nouveaux arbitrages	+ 3'933'092
• LRT transferts au canton	+ 4'641'650
• LRT transferts à la ville	- 11'793'481
• LRT revenus fonds de compensation	+ 7'151'831
résultat PB2017 amendé	+ 264'762

VILLE DE GENÈVE

PB2017 version amendée

revenus nets	1'152,9	mios
charges nettes	1'152,6	mios
résultat	+ 0,3	mios
investissements	130,0	mios
amortissements	81,5	mios
insuffisance de financement	48,2	mios

VILLE DE GENÈVE